This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HXI2 0

Fr 28.10

Digitized by Google

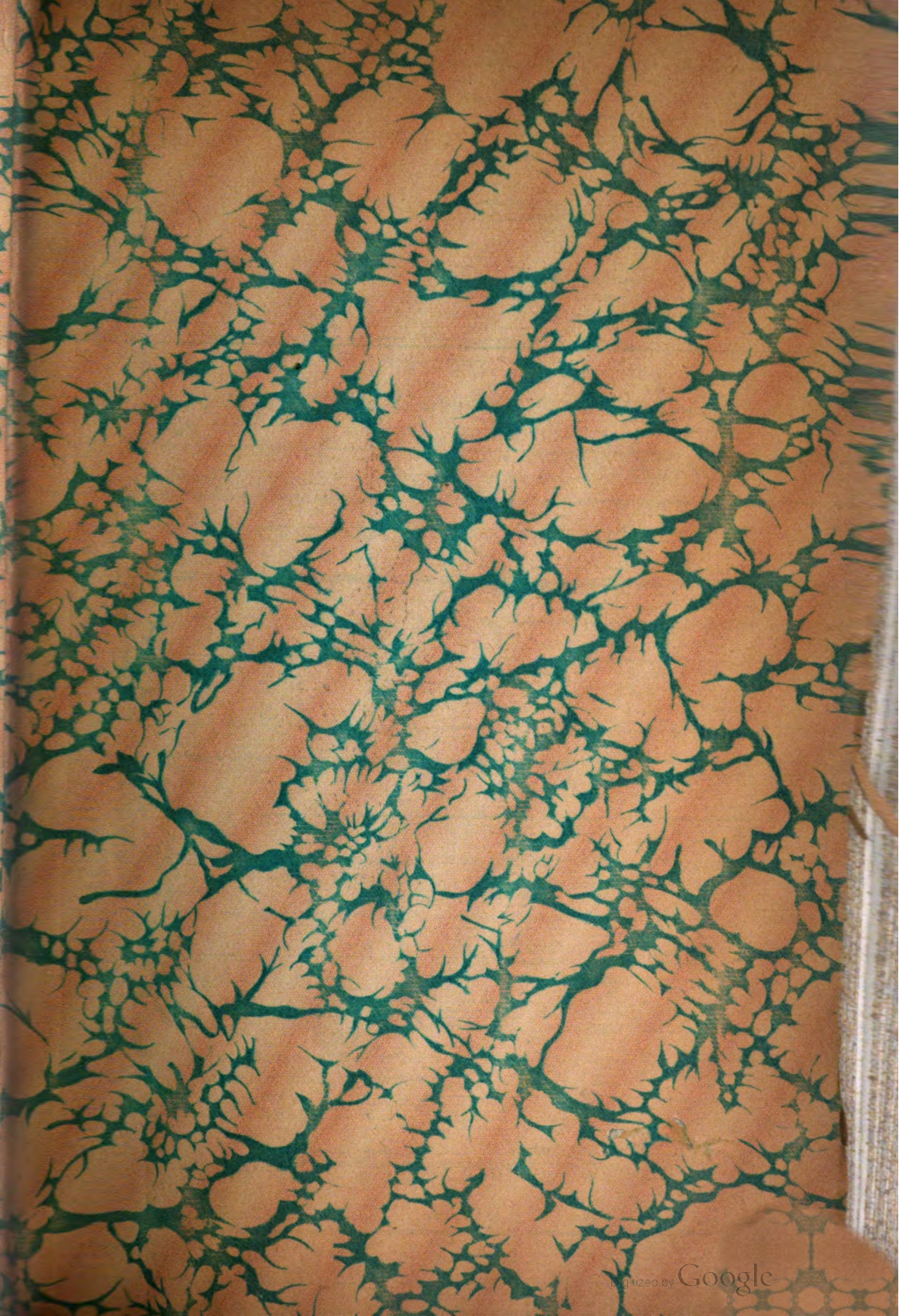
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES

ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

TOME VIII

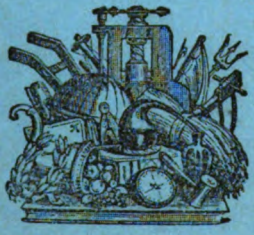

BAYEUX
St-Ange Duvant, imprimeur de la Société
1879

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

Digitized by Google

BAYEUX, TYPOGRAPHIE DE ST-ANGE DUVANT.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

TOME VIII

BAYEUX

ST-ANGE DUVANT, Imprimeur de la Société.

—

1879

Digitized by Google

L Soc 1626.5
Fr 28.10

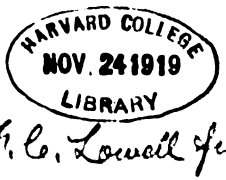

AVERTISSEMENT.

La Société déclare qu'elle laisse aux Auteurs seuls la responsabilité des faits et des opinions contenus dans leurs Mémoires.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Ce volume forme le tome VIII[e] des publications de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, qui a fait paraître 5 volumes de Mémoires et 2 volumes de Bulletins.

Il contient : 1° la liste des lauréats aux divers Concours depuis l'année 1857 jusqu'à l'année 1873 ; 2° un travail posthume de M. Pezet, ayant pour titre : *Etudes historiques sur les Seigneurs de Ryes*. M. G. Villers, secrétaire-général, qui était chargé de surveiller l'impression de cet important mémoire, l'a fait précéder d'une Notice biographique sur l'éminent président de la Société d'Agriculture ; 3° la liste des lauréats des Concours depuis 1873 jusqu'en 1877 ; 4° un travail posthume de M. Lambert, sur les Vicomtes de Bayeux. M. Doucet, membre de la Société, dépositaire du Manuscrit, a donné tous ses soins à cette impression et l'a fait suivre d'une Notice biographique sur M. Lambert.

Les portraits gravés de M. Pezet et de M. Lambert ornent ce volume.

La Société reprendra, au commencement de l'année prochaine, par la publication d'un IX[e] volume, la série de ses Mémoires, qu'elle espère ne plus interrompre à l'avenir.

Digitized by Google

Digitized by Google

Concours d'Isigny.

ANNÉE 1857.

Distribution des Récompenses :

CONSTRUCTIONS RURALES.

M. Thil. propriétaire à Rouen.

BONNE TENUE DES FERMES.

Rappels de Médailles d'argent. — MM. Voisin, à Maisy,
Niobey, à Isigny,
Aldéric Le Chartier, à Vouilly.

Médailles d'honneur en argent. — MM. Binet, Hyacinthe, à Grandcamp.
Laurent, fils, à Saint-Pierre-du-Mont.

Médailles de bronze. — MM. Mallet, à Cardonville.
Le Mière, à La Folie.
Le Bouvier, à Vouilly.

Mentions honorables. — MM. Gouye, à Osmanville.
Bourguais, à Lison.

AMÉNAGEMENT DE FUMIERS.

Médaille d'argent. — MM. Tailpied, à Englesqueville.
— *de bronze.* Brohier, à Neuilly.

Digitized by Google

DRAINAGE.

Médaille d'honneur en argent. — M. COMPÈRE, à Neuilly.

CULTURE DES RACINES.

1er *Prix*, 60 fr. à M. LAURENT, déjà nommé.
2e — 30 fr. à M. VOISIN, —
3e — 30 fr à M. MALLET, —

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

Médaille d'argent. — MM. A. LE CHARTIER, déjà nommé.
— *de bronze.* — LE BOURGUAIS, à Lison, déjà nommé.

DOMESTIQUES. — PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

1er *Prix*, 60 fr. — MM. Louis HARENG, 24 années de service chez M. Binet, à Grandcamp.

2e — 40 fr. — Jean MARIE, pour 21 années de service, chez M. Laurent, à St-Pierre-du-Mont.

3e — 25 fr. — Thomas LE VILLAND, 19 années de service chez M. Jean Le Chevalier, à Fontenay.

Rappel très-honorable à M. Jean-Baptiste GUILLEMETTE, 18 années de service chez M. Le Hardel, à Grandcamp.

1re *Mention honorable.* — M. Pierre MARTIN, 18 années de service chez M. Le Bouvier, à Vouilly.

2e *Mention honorable.* — M. GIRARD, 15 années de service chez M. Morel, à Castilly,

FEMMES.

1er *Prix*, 60 fr. — Mmes Aimée ADÉLAIDE, pour 18 années de service chez Mme veuve Gilles, à Isigny.

2e — 40 fr. -- Madeleine LEFÈVRE, pour 15 années de service chez Mme Le Bouvier, à Vouilly.

Digitized by Google

3e — 25 fr. — Catherine Gilles, pour 13 années de service chez M. Carbonnel, à Fontenay-sur-le-Vey.

Mention honorable. — Anne Vérité, pour 10 années de service chez M. Modeste Le Bas, à Ste-Marguerite-d'Elle.

RACE BOVINE.—TAUREAUX.

Prime d'arrondissement.— M. Tailpied, d'Englesqueville, 300 f. pour un taureau bringe-pâle.

PRIMES CANTONALES.

1re *Prime.* — Mmes veuve Catherine, de Neuilly. . 200 fr. pour un taureau bringe-caille.

2e — — veuve Gruce de Cardonville.. . 150 fr. pour un taureau bringe-caille.

CONCOURS DE VACHES.

1er *Prix.* — 125 fr. — M. Poissy, de Fontenay-sur-le-Vey, pour une génisse de deux ans, poil roux.

2e — 100 fr. — M. Poissy, de Fontenay, pour une vache de quatre ans, caille-bringe.

3e — 75 fr. — M. Le Chartier, Théodore, de Colombières pour une vache de cinq ans, bringe-caille

1re *Mention honorable.* — M. Le Chartier, Aldéric, de Vouilly, pour une vache de six ans, bringe foncé.

2e — — — M. Duhamel, Alexandre, des Oubeaux pour une vache poil rouge.

RACE OVINE.

1er *Prix.* — 50 fr. — M. Le Petit, Pierre, de Deux-Jumeaux, pour un bélier de deux ans, race d'Isley.

Digitized by Google

2e — 30 fr. — M. Le Chartier, Aldéric, pour un bélier de un an, race Dischley.

RACE PORCINE.

1er *Prix*. — 60 fr. — M. Hébert, de Vouilly, pour un verrat, race Leicester.

2e — 40 fr. — M. Le Petit, Pierre, de Deux-Jumeaux, pour un verrat, race Leicester.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *Prix*. — 80 fr. — M. Jules Morel, domestique de M. Tailpied à Englesqueville.

2e — 70 fr. — M. Isaac Pigault, domestique chez M. Dumont à La Cambe.

3e — 60 fr. — M. Lenjalley, domestique chez M. Le Bourguais, à Lison.

4e — 50 fr. — M. Désiré Mallard, cultivateur à Isigny.

5e — 40 fr. — M. Victor Rossignol, domestique chez Mme Catherine, à Neuilly.

Digitized by Google

Concours de Trévières.

ANNÉE 1858.

Distribution des Récompenses.

CONSTRUCTIONS RURALES.

Médaille d'argent. — M. Le Gonidec, conseiller à la Cour de cassation, pour sa ferme de Vierville.

BONNE TENUE DES EXPLOITATIONS.

Médaille d'argent. — M. Henry, de Tour.
— — M. Cyrus Le Peton, de Colombières.

Médaille de bronze — M. Couillard, de Mandeville.
— — M. Verrier, au Breuil.

Mention honorable — M. Tillard, de Formigny.
— — M. Bidelle, de Bricqueville.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Rappel très-honorable de la Médaille de bronze. — M. Henry, de Tour.

Médaille d'argent. — M. Mallard, de Maisons.
— *de bronze* — M. Bidelle, de Bricqueville

DRAINAGE.

Médaille d'argent. — M. Couillard, de Mandeville.

Digitized by Google

Médaille de bronze,— M. Hervieu, de Ryes, propriétaire au Breuil.

CULTURE DES RACINES.

Rappel très-honorable de Médaille d'argent. — M. Barbey, de Surrain.

1er *Prix*, 60 fr. — M. Henri Ygouf, à Vierville.

2e — 40 fr. — M. Cyrus Le Peton, à Colombières.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

Médaille d'argent. — M. Couillard, à Mandeville.

— *de bronze.* — M. Mallard, à Maisons.

Mention honorable.— Le Pégoix, à Surrain.

EXPLOITATION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE.

Médaille d'argent. — M. Carité, au Breuil.

DOMESTIQUES. — PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

Médaille de bronze

Rappel très-honorable d'un prix précédent. — M. Alexandre Crosville, 27 années de services chez M. Carbonnel, à St-Laurent.

1er *Prix*, 60 fr. — M. Jean Marie, dit Goubert, 30 années de services chez MM. Enault et Sally à Blay.

2e — 40 fr. — M. Jean-Pierre Fresnel, 28 années de services chez M. Barbey, à Surrain.

3e — 25 fr. — M. Thomas Piperel, 24 années de services chez M. Poitevin, à Ste-Honorine.

1re *Mention honorable.* — M. Eugène Houlette, 19 ans de services chez MM. Godefroy, père et fils, à Bernesq,

2e — — M. Michel Simon, 18 années de services chez M. Gruel Manneville.

Digitized by Google

3e — — M. Louis Rousselin, 14 années de services chez M. Couillard, à Mandeville,

FEMMES.

Médaille de bronze.

Rappel très-honorable d'un prix précédent. — Mme Monique Marie, 36 ans de services chez M. Laroche au Breuil.

1er *Prix*, 60 fr. — Mmes Virginie Cottard, 35 ans de services chez M. Louis Delamare, à Etréham.

2e — 40 fr. — Aimée-Victoire Anguenard, 19 ans de services chez M. Gonet, à Surrain.

3e — 25 fr. — Victoire Marie, femme Clément, 16 ans de services chez Mme Le François, à Saon.

1re *Mention honorable.* Séraphie Françoise, 14 ans de services chez Mme Le Bouvier, à Colombières.

2e — — Catherine Groult, 14 ans de services chez M. Deschamps, à Trévières.

LABOURAGE.

1er *Prix*, 80 fr. — MM. Pierre Tillard, fils, à Vierville.

2e — 70 fr. — Eugène Girette, à Mandeville.

3e — 60 fr. — Léon Tostain, domestique de M. de Lépesse, à Vierville.

4e — 50 fr. — Anquetil, domestique de M. Ygouf, à Vierville.

5e — 40 fr. — Le Vivier, domestique de M. Aubin, à Saonnet.

CONCOURS DE DRAINAGE

(ENTRE OUVRIERS).

1er *Prix*, 30 fr. — MM. Alexandre, Jacques, à Tour.

2e — 20 fr. — Larose, Eugène, d'Asnières.

Digitized by Google

1re *Mention honorable.* MM. Constant, à Tour.
2e — — Hervieu, à Tour.

CONCOURS D'ANIMAUX.

TAUREAUX.

Prime d'arrondissement.

1re *Prime*, 300 fr. — M. Philippe Henry, à Tour, pour un taureau de 2 ans.

Primes cantonales.

1re *Prime*, 200 fr.— MM. Aubin Simon, à Saonnet, pour un taureau de 2 ans.
1re *Mention honorable.* Henri Le François, à Saon.
2e — — François Gruel, à Mandeville.

VACHES.

1er *Prix*, 150 fr. — MM. Louis Hérils, à Mandeville (*)
2e — 110 fr. — Henri Le François, à Saon.
3e — 90 fr. — Jean-Louis Vimard, à Mandeville.
4e — 75 fr. — Henri Ygouf, à Vierville.
1re *Mention honorable.* Ferdinand Couillard, à Mandeville.
2e — — Aubin Simon à Saonnet.
3e — — Henri Le François, à Saon.
4e — — Le Neveu, à Ecrammeville.

BÉLIERS.

Prix, 40 fr. M. Daon, à Bricqueville.

RACE PORCINE.

1er *Prix*, 50 fr. — MM. Barbey, à Surrain
2e — 25 fr. — Daon, à Bricqueville.

(*) Sur la proposition de M. Lefour, inspecteur d'Agriculture, qui ne pouvant assister au concours de Trévières où sa présence était vraiment désirée, a voulu donner au canton de Trévières, une marque de ses sympathies, S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture a joint au premier prix accordé pour les vaches un exemplaire du bel et important ouvrage publié par le Gouvernement, sur les diverses races bovine, ovine et porcine de la France, ouvrage remarquable dont M. Lefour est un des principaux auteurs.

Digitized by Google

Concours de Caumont.

ANNÉE 1859.

Distribution des Récompenses :

CONSTRUCTIONS RURALES.

Médaille d'honneur en argent. — M. d'Escayrac de Lauture.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

Rappel de médaille d'argent. — M. Goubot, à La Vacquerie.
Idem. — M. Jacques Groult, à Sallen.
Médaille d'argent. — M. Noël Guillet, à Longraye.
Idem. — M. Jacques Denise, à Septvents.
Idem. — M. Le Romain, à Hottot.
Médaille de bronze. — M. Réné Gassion, à Cormolain.
Idem. — M. Marie dit Vallerend, à Hottot.
Idem. — M. Léonard Laurent, à Caumont.
Mentions honorables. — M. Marcel Deslongchamps, à Longraye.
Idem. — M. Jacques Guernier, à Sallen.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Rappel de Médaille d'argent. — M. Noël Guillet, à Longraye.
Idem. — M. Marie dit Vallerend, à Hottot.

Digitized by Google

Médaille d'argent. — M. Casimir Dary, à Livry.

Médaille de bronze. — M. François Marie dit Vallerend, à Hottot.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

Rappel de Médaille d'argent — M. Romain Postel, à Torteval.

Idem. de bronze. — M. Jacques Groult, à Sallen.

Médaille d'argent. — M. Désiré Goubot, à La Vacquerie.

Médaille de bronze. — M. Cadot, à Longraye.

DOMESTIQUES. — PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

1er *Prix de* 60 fr. — M. Jean-François-Pierre Decaen, 43 ans de services dans la famille de M. François Denise, à Septvents.

2e — 40 fr. — M. Jean-Louis Lamy, 27 ans de services chez M. Nicolas Vaussy, à Caumont.

3e — 25 fr. — M. Louis-Désiré Hue, 19 ans de services chez M. Tillard, à Sallen.

Rappel d'un 3e *prix.* — M. Jean-Pierre Lécuyer, pour 22 ans de services chez Mme veuve Ygouf, à Sallen.

1re *Mention honorable.* M. François Bailleul, pour 23 ans de services chez M. François Olivier, à Livry.

2e — — M. Jacques Thomas, 19 ans de services chez M. Auguste Godey,

FEMMES.

Rappel très-honorable de 1er *prix.* Mlle Françoise Vallée, pour 39 ans de services chez Mlle Martin à Sallen.

Digitized by Google

1er *Prix de* 60 fr. — Mlle Marie Le Tourneur, 30 ans de services chez Mme veuve Gouley.

2e — 40 fr. — Mlle Marie Lefèvre, 29 ans de services chez M. Jean-Baptiste Gouley, à Orbois.

3e — 25 fr. — Mlle Geneviève Marie, pour 18 ans de services chez M. Denise Blaise à La Vacquerie.

1re *Mention honorable.* Mlle Julie Jeanne, pour 15 ans de services chez M. Richer, à Torteval.

2e — — Mlle Marie Delaunay, pour 13 ans de services chez M. Jacques-François Denize.

BESTIAUX.

RACE BOVINE. — CONCOURS DE TAUREAUX.

Prime d'arrondissement de 300 *fr.* — M. Mahieu, de Cormolain, pour un taureau bringe-caille, âgé de 14 mois.

1re *prime cantonale de* 170 *fr.* — M. Pierre Duval, de La Vacquerie, pour un taureau bringe-caille, âgé de 14 mois.

2e — — 130 fr. — M. Ch. Marie dit Vallerend, de Hottot, pour un taureau bringe-caille, âgé de 14 mois.

VACHES LAITIÈRES.

1er *prix de* 125 *fr.* — M. Noël Guillet, de Longraye, pour une génisse caille-rouge, âgée de 3 ans.

2e — 100 fr. — M. Nicolas Vaussy, à Caumont, pour une vache bringe-gris-moucheté, âgée de 3 ans.

Digitized by Google

3e — 60 fr. — M. Nicolas Mulot, à Livry, pour une génisse sous poil rouge, âgée de 2 ans.

4e — 50 fr. —Mme Roger, à Livry, pour une vache bringecaille, âgée de 3 ans.

1re *Mention honorable et* 25 *fr. comme témoignage de satisfaction de la Société.* M. Félix Ledain, à La Vacquerie, pour une vache caille-bringe, âgée de 4 ans,

Mention honorable. — M. Goubot, de Caumont, pour une vache gris-auber-moucheté, âgée de 4 ans.

RACE OVINE.

Prix de 50 *fr.* — M. Farcy, à Caumont, pour un bélier de race anglaise.

RACE PORCINE.

Prix de 50 *fr.* — M. Aupoix, à Caumont, pour un verrat de race normande pure, âgé de 13 mois.

VOLAILLES.

Prix de 30 *fr.* — M. Jean Auvray, à Septvents.

Prix de 40 *fr.* — M. Bataille, à Ste-Honorine-de-Ducy.

Mention honorable. M. Fromont, de Caumont, pour un lot de jeunes coqs.

LABOURAGE.

1er *prix de* 80 *fr.* M. Ecolasse à Foulognes.

2e — *de* 70 *fr.* M. Vaussy, domestique chez M. Jacques Gueroult, à Sallen.

3e — *de* 60 *fr.* M. Bataille, à Ste-Honorine-de-Ducy.

4e — *de* 50 *fr.* M. François Dairelle, domestique chez M. Chedrue, à Anctoville.

5e — *de* 40 *fr.* M. Allais, à Caumont.

Digitized by Google

Concours de Balleroy.

ANNÉE 1860.

Distribution des Récompenses :

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

Médaille d'or accordée par son Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Étienne, Jean-Joseph, agriculteur, à Condé-sur-Seulles, ferme de M. le prince de Broglie.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — Mme veuve François Marion, agriculteur, à Litteau.

Médaille d'argent de la Société. — M. Rauline, Pierre, propriétaire et maire à Vaubadon.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Furon, Jean-Baptiste, agriculteur à Planquery.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Colleville, Jean, agriculteur à Castillon,

Mentions honorables. — M. Varignon, Jean, agriculteur à Tournières.

M. Leboyteux, Louis, agriculteur à Baynes.

Rappel de Médaille d'argent. — M. Longuet, Charles, agriculteur à Lingèvres.

Digitized by Google

AMÉNAGEMENT DE FUMIERS.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. GUILLET, Arsène, agriculteur à Lingèvres.

Rappel de Médaille de bronze. — M. DUPONT, agriculteur et maire à Littry.

DOMESTIQUES. — PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

1er *Prix* 60 *fr.* — MAUGER, Jean, 32 ans de services chez M. Châtel, à Lingèvres.

2e — 40 *fr.* — DARGINE, François, 23 ans de services chez Mme veuve Eudier, à Juaye-Mondaye.

3e — 25 *fr.* — LEGALLOIS, Stanislas, 17 ans de services chez M. Aubin, Pierre, à La Bazoque.

1re *Mention honorable.* — PLAISANCE, Jacques, 13 ans de services chez M. Lecoq, maire à Chouain.

2e — — MARGUERITTE, Pierre, 11 ans de services chez M. Longuet, Auguste, à Castillon.

FEMMES.

1er *Prix* 60 *fr.* — DUBOURG, Madeleine, 23 ans de services chez Mme veuve Le Tellier, à Vaubadon (avait obtenu une *mention honorable* au dernier concours).

2e — 40 *fr.* — HÉBERT, Madeleine, 23 ans de services chez M. Langlois, à Campigny.

3e — 25 *fr.* — ENOUF, Marie, 20 ans de services chez M. Souef, Baptiste, à Tournières.

Mention honorable. — MASCEY, Eulalie, 18 ans de services chez M. Noël, François, à Vaubadon.

CONCOURS DE TAUREAUX.

Prime d'arrondissement de 300 *fr.* — M. LETOURNEUR, cultivateur à Vaubadon, pour un taureau alezan-caille, âgé de 18 mois.

Digitized by Google

1re *prime cantonale de* 170 *fr.* — M. Yver, cultivateur à Ellon, pour un taureau bringe-foncé, âgé de 16 mois.

2e *prime cantonale de* 130 *fr.* — M. Thouroude, de Cahagnolles, pour un taureau bringe-caille, âgé de 18 mois.

CONCOURS DE GÉNISSES ET DE VACHES LAITIÈRES.

1re *prime de* 125 *fr.* — M. Chédeville, de Campigny, pour une vache grise âgée de 6 ans.

2e — *de* 100 *fr.* — M. James, de Balleroy, pour une vache bringe-caille, âgée de 6 ans.

3e — *de* 75 *fr.* — M. Marion, de Litteau, pour une vache bringe-rubican, âgée de 7 ans.

4e — *de* 60 *fr.* — M. Thouroude, de Cahagnolles, pour une vache bringe-caille, âgée de 5 ans.

RACE OVINE.

1re *prime de* 30 *fr.* — M. Duchemin, cultivateur à la Bazoque, pour un bélier-métis, New-Leicester.

2e — *de* 20 *fr.* — M. Thomine, cultivateur à Littry, pour un bélier-métis, New-Leicester.

RACE PORCINE.

1re *prime de* 30 *fr.* — M. Guillet, Arsène, cultivateur à Lingèvres, pour un verrat âgé de 16 mois, race New-Leicester.

2e — *de* 20 *fr.* — M. Furon, de Planquery, pour un verrat race normande, âgé de 16 mois.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *prix*, 80 *fr.* — Dominique Ameline, cultivateur à Planquery.

2e — 70 *fr.* — Gustave Michel, domestique chez M. Lebonnois, à Montfiquet.

3e — 60 *fr.* — Eugène Jammes, cultivateur à Planquery.

4e — 50 *fr.* — Amand Jammes, domestique chez M. Lebaudy, à Juaye-Mondaye.

Digitized by Google

5e — 40 *fr.* — Pierre MARGUERITTE, domestique chez M. Longuet, à Castillon.

La Société décerne en outre *une médaille de bronze* à M. Villeroy, pour sa machine à battre, et *une médaille de bronze* à M. Roquancourt, pour ses tuyaux de drainage.

Digitized by Google

Concours de Bayeux.

ANNÉE 1861.

Distribution des récompenses :

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

Médaille d'or accordée par Son Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Dubosq, Louis, cultivateur à Vaucelles.

Médaille d'argent accordée par Son Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Talbot, cultivateur à Gueron.

Médaille de bronze accordée par Son Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Guillot, cultivateur à Nonant.

BONNE TENUE DES FERMES.

Mention honorable. — M. Bailleul, agriculteur à St-Vigor-le-Grand.

— — M. Barette, agriculteur à Sully.

— — M. Périaux, agriculteur à Monceaux.

Médaille d'argent. — M. Pelfresne, cultivateur à St-Vigor-le Grand.

Médaille de bronze. — M. Périaux, agriculteur à Monceaux.

Mention honorable. — M. Gilles dit Martinière, agriculteur à Agy.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

Médaille d'argent accordée par Son Exc. M. le ministre de

Digitized by Google

l'Agriculture et du Commerce. — M. Dubosq, Louis, cultivateur à Vaucelles.

Médaille de bronze accordée par Son Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Laniepce, cultivateur à St-Vigor-le-Grand.

Mention honorable. — M. Bourguais, cultivateur a St-Martin-des-Entrées.

— — M. Talbot, cultivateur à Gueron,

Prime accordée a la meilleure vacherie du canton par M. le Président de la Société d'Agriculture. — *Une médaille d'or et cent francs.* — M. Talbot, cultivateur à Gueron.

DOMESTIQUES. — PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

1er Prix *de* 60 *fr.* — M. Marie, Nicolas, domestique chez M. Vautier-Dubourg, depuis 42 ans.

2e — *de* 40 *fr.* — M. François Moulin, domestique chez M. Malherbe, à Saint-Martin-des-Entrées, 21 ans de services.

3e — *de* 25 *fr.* — M. Pierre Malenfant, domestique chez M. Guillot, à Nonant. 19 ans de services.

Mention honorable. — M. Mariette, Pierre, domestique chez M. Talbot, à Gueron, 15ans de services

FEMMES.

1er *Prix de* 60 *fr.* — Mlle Anne Avoie, servante chez M. Gaugain, à Sully, 49 ans de services.

2e — *de* 40 *fr.* — Mlle Madelaine Marie, servante chez M. Gournay, à St-Loup-Hors, 28 ans de services.

Rappel très-honorable de 3e *prix obtenu en* 1855.— Mlle Eléonore Midou, servante chez Mme Rogue-Deslongchamps, 23 ans de services.

Digitized by Google

3e — 25 *fr.* — Mlle Marie Lahulle, servante chez M. Malherbe à St-Martin-des-Entrées, 16 ans de services

BESTIAUX.

RACE BOVINE. — CONCOURS DE TAUREAUX.

Prime d'arrondissement de 300 *fr.* — M. Henry Le François, cultivateur à Saou, pour un taureau caille-bringe, âgé de 18 mois.

PRIME CANTONALE.

1re *prime de* 170 *fr.* — M. Louis Dubosq, cultivateur à Vaucelles, pour un taureau caille, âgé de 13 mois.

2e *prime de* 130 *fr.* — M. Guilbert, cultivateur à Barbeville, pour un taureau caille-bringe, âgé de 16 mois.

Mention honorable. — M. Delauney, agriculteur à Bayeux.

GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

1re *prime de* 125 *fr.* — M. Pelfresne, cultivateur à St-Vigor-le-Grand.

2e — *de* 100 *fr.* — M. Talbot, cultivateur à Gueron.

3e — *de* 75 *fr.* — M. Dubosq, Louis, agriculteur à Vaucelles.

5e — *de* 60 *fr.* — M. Bance, cultivateur à St-Martin-des-Entrées.

Mention honorable. — M. Vautier-Dubourg, cultivateur à St-Martin-des-Entrées.

Id. — M. Guillot, cultivateur à Nonant.

RACE OVINE.

Prix de 50 *fr.* — M. Dillée berger à Bayeux, pour un bélier de race du pays.

RACE PORCINE.

Prix de 50 *fr.* — M. Talbot, pour un verrat.

Digitized by Google

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *prix de* 80 *fr.* — M Enée, Hyppolyte, domestique chez M. Pelfresne, à St-Vigor-le-Grand.

2e — *de* 70 *fr.* — M. Périaux, Alphonse, cultivateur à Monceaux.

3e — *de* 60 *fr.* — M. Denize, Léon, propriétaire à Gueron.

4e — *de* 50 *fr.* — M. Dudouet, Aldéric, cultivateur à Monceaux.

5e — *de* 40 *fr.* — M. Marie, Alexandre, domestique chez M. Talbot, à Gueron.

6e *prix. Mention honorable.* — M. Gueroult, Aimé, domestique chez M. Laniepce, à St-Vigor-le-Grand.

TUYAUX DE DRAINAGE.

Rappel de médaille d'argent. — M. Carité, au Breuil.

Rappel de médaille de bronze. — M. Rocquancourt, au Tronquay.

MACHINES.

Le Jury a vu avec un grand intérêt les machines exposées par MM. Renaud et Lootz, de Nantes, et Lambert d'Argentan ; il ne peut que recommander leur emploi aux cultivateurs du pays.

HORTICULTURE.

PÉPINIÈRES.

Roppel de médaille d'argent. — M. Le Raitre, horticulteur à Bayeux.

Id. — M. Perrée, horticulteur à Bayeux.

Médaille d'or accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Malherbe, horticulteur à Bayeux.

CULTURE MARAICHÈRE.

Médaille de vermeil. — M. Houdeville, maraicher à Bayeux.

Médaille d'argent (petit module). — M. Morice, jardinier de M. le comte de Chabrol, au château du Molay.

Digitized by Google

TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

Rappel de médaille d'argent. — M. EUDINE, Louis. horticulteur à Bayeux.

Médaille d'argent (grand module). — M. EUDINE, Pierre, jardinier chez M. Le Sénécal, à Bayeux.

Médaille d'argent (ex-æquo). — M. MORICE, jardinier chez M. le comte de Chabrol, au château du Molay.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. COUESPEL, Louis, horticulteur à Bayeux.

Mention honorable. — M. DENIZE, jardinier de l'Hôtel-Dieu, à Bayeux.

Id. M. DESHAYES, jardinier à Bayeux.

PLANTES EN FLEURS.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. MALHERBE, horticulteur à Bayeux, pour l'ensemble de son exposition.

CONIFÈRES.

Médaille de vermeil hors concours. — M. DE BONNECHOSE, propriétaire à Monceaux.

COLLECTION DE PLANTES FLEURIES.

Médaille de bronze. — M. LE ROUET, Auguste, jardinier chez M. de Fournès, au château de Vaussieu.

Mention honorable. — M. HALLEY, jardinier, chez M. Le Fébure, à Bayeux,

SEMIS DE VERVEINES.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. ALEXANDRE, jardinier chez Mlle Allard, à Bayeux.

Digitized by Google

SEMIS DE GLADIOLUS.

Médaille d'argent. — M. MALHERBE, horticulteur à Bayeux.

PLANTES ANNUELLES.

Mention honorable — M. ENGOULÉVENT, jardinier chez M. Delacour à St-Gabriel.

Id. M. DENIZE, jardinier à l'Hôtel-Dieu de Bayeux.

TABLEAU DE DAHLIAS.

Médaille de bronze.—M. MALHERBE, horticulteur à Bayeux.

LÉGUMES.

Médaille de vermeil. — M. CHEMINET, jardinier chez Mme la comtesse de Chastenay, au château de Ste-Croix-Grand'Tonne.

Médaille d'argent. — M. LE ROUET, Auguste, jardinier chez M. de Fournès, au château de Vaussieu.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. DOINEL, jardinier à l'Hôpital Général de Bayeux.

Mention honorable. — M. BRUCOSTÉ, propriétaire à Briquebec (Manche).

Id. M. PERRÉE, horticulteur à Bayeux.

FRUITS.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. SAILLARD, pépiniériste à Valognes (Manche).

Mention honorable. — M. LE ROUET, Auguste, jardinier chez M. de Fournès, au château de Vaussieu.

Id. M. FERRAND, pépiniériste à Caen.

Id. M. LECORNU, pépiniériste à St-Paul-du-Vernay.

Digitized by Google

PÉPINIÈRES.

Médaille de bronze. — M. Bélanger, fils, pépiniériste à Bayeux.

COLLECTION DE FRUITS ET LÉGUMES.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — Association de St-Fiacre, à Bayeux.

BOUQUETS MONTÉS.

Mention honorable (ex-æquo). — M. Fauvel. — Mlle Eugénie Malherbe, à Bayeux.

VARIÉTÉ DE RAISINS.

Mention honorable. — M. l'abbé Blin, horticulteur à Lasson.

PLANTS DE JARDINS ET PARCS.

Médaille de bronze. — M. Le Gendre, jardinier-paysagiste à Caen.

TREILLAGES ET BANNETTES.

Médaille de bronze. — M. Damoy, menuisier-treillageur à Evreux.

MEUBLES RUSTIQUES.

Mention honorable, — M. Leviel, Georges, à St-Vigor-le-Grand.

Digitized by Google

Concours de Ryes.

ANNÉE 1862.

Distribution des Récompenses :

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

CONSTRUCTIONS RURALES.

Médaille d'or accordée par S. Ex. M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce : M. Desnoyers (Charles), propriétaire à Ryes.

Médaille d'argent (de la Société) : M. le comte du Mesnildot, propriétaire à Tierceville.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

Rappel de médaille d'argent — M. Lefebvre (Jacques), agriculteur à Sommervieu.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Manoury, agriculteur à Ryes.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Lecanu, propriétaire-agriculteur à Villiers-le-Sec.

Médaille d'argent (de la Société). — M. Lecourtois, agriculteur à Ryes.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture. — M. Pajot, agriculteur à Ryes.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Lerat, agriculteur à Longues.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Prempain, propriétaire-agriculteur à Crépon.

Digitized by Google

Médaille de bronze (de la Société). — M. Mezaise, agriculteur à Crépon.

Médaille de bronze (de la Société). — Mme veuve Lefèvre, cultivatrice à Vaux-sur-Aure.

Médaille de bronze (de la Société). — M. Mesnard (François), agriculteur à Sommervieu.

Mentions honorables. — M. Lefèvre, agriculteur à Longues.

— M. Véziel, agriculteur à Magny.

— M. Gervais, fils, agriculteur à Longues.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Rappel de médaille d'argent. — Mme veuve Queudeville, cultivatrice à Sommervieu.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Pajot, agriculteur à Ryes.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — Mme veuve Desmares, cultivatrice au Manoir.

DRAINAGE.

Médaille d'or accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. le comte Charles de Bonvouloir, propriétaire-agriculteur à Magny.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. le vicomte de Toustain Richebourg, propriétaire à Vaux-sur-Aure. (1)

CULTURE DES RACINES.

1er *Prix* 50 fr. — M. Gustave Baton, cultivateur à Tracy-s-Mer.

2e — 40 — M. Greffin, cultivateur à Manvieux.

3e — 30 — M. Baton, père, cultivateur à Magny. (2)

(1) Une médaille d'argent pour le drainage avait été accordée par le jury à M. Deshameaux, mais M. Deshameaux a pensé que sa qualité de vice-secrétaire général de la Société lui interdisait de pouvoir participer aux récompenses.

(2) Les deux primes accordées à la culture des pommes de terre avaient été obtenues par MM. Grain et Delan, mais ces deux honorables agriculteurs ont pensé ne pouvoir les recevoir, à cause de leur qualité de membres du jury. Par le même motif, M. Fouchaux, de Ryes, a eu aussi la délicatesse de s'abstenir de tout concours.

Digitized by Google

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

Rappel de médaille d'argent. — M. Aubrée, agriculteur au Manoir.

Médaille d'argent (de la Société). — M. Lefebvre, Jacques, cultivateur à Sommervieu.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Lerat, cultivateur à Longues.

VACHERIES.

Médaille d'or et prime de 100 fr., offertes par M. Douesnel, président de la Société d'Agriculture. — M. Baton, père, cultivateur à Magny. (1)

Rappel de médaille d'argent. — M. Dupont, agriculteur à Vaux-sur-Aure.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Colleville, Pierre, cultivateur à Sommervieu.

Médaille de bronze (de la Société). — M. de Rotz, Olivier, propriétaire-agriculteur à Vaux-s-Aure.

Mention honorable. — M. Mezaise, cultivateur à Crépon.

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

Rappel très-honorable de 1er prix. — M. Marie, Jean, 28 ans de services, chez M. Renauld, cultivateur à Crépon.

1er prix de 60 fr. — M. Leretour, Baptiste, 45 ans de services, chez M. Rolland, propriétaire-cultivateur à Graye.

2e prix de 40 fr. — M. Remy, Olive, 25 ans de services, chez M. Lecoq, cultivateur à Colombiers-sur-Seulles.

3e prix de 25 fr. — M. Gastin, François, 20 de services, chez M. Mallet, propriétaire à Magny.

(1) M. Le Sueur, comme vice-président de la Société, n'a pas cru pouvoir accepter la médaille en or dont le jury l'avait jugé digne.

Digitized by Google

Mention honorable. — M. Le Gourdier, Jules, 17 ans de services chez M. Lefèvre, cultivateur à Longues.

Mention honorable. — M. Leroy, Victor, 16 ans de services chez M. Colleville, cultivateur à Ver.

FEMMES.

1er *prix de* 60 *fr.* — Mlle Faudon, Victoire, 30 ans de services chez M. Mezaise, propriétaire-cultivateur à Tierceville.

2e *prix de* 40 *fr.* — Mlle Guillemette, Françoise, 23 ans de services, chez M. Rolland, cultivateur à Graye.

3e *prix de* 25 *fr.* — Mlle Pellerin, Justine, 20 ans de services chez M. Trublard, Jean, cultivateur à Ryes.

Mentions honorables. — Mlle Bigot, Marie, 16 ans de services chez M. Colleville cultivateur à Ver.

— — Mlle Cottel, Adelaïde, 14 ans de services chez M. Lesueur, propriétaire-cultivateur, à Esquay-sur-Seulles.

BESTIAUX.

RACE BOVINE. — CONCOURS DE TAUREAUX.

Prime d'arrondissement de 300 *fr.* — M. Guillet, Arsène, cultivateur à Lingèvres, pour un taureau bringe caille, âgé de 15 mois.

Primes cantonales.

1re *Prime de* 170 *fr.* — M. Lacour, cultivateur à Fontenailles, pour un taureau bringe-caille, âgé de 16 mois.

2e — 130 *fr.* — M. de Rotz, Olivier, propriétaire-agriculteur à Vaux-sur-Aure, pour un taureau bringe, âgé de 19 mois.

Digitized by Google

GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

Primes cantonales.

1re *Prime de* 90 *fr.* — M. Baton, cultivateur à Magny, pour une vache caille-bringe, âgée de 6 ans.

2e — 70 *fr.* — M. de Rotz, Olivier, propriétaire-agriculteur à Vaux-sur-Aure, pour une vache bringe-rouge, âgée de 5 ans.

3e — 40 *fr.* — M. Manoury, cultivateur à Ryes, pour une vache bringe-blond, âgée de 7 ans.

4e — 40 *fr.* — M. Colleville, Pierre, cultivateur à Sommervieu, pour une vache tigre, âgée de 6 ans.

RACE OVINE.

Prix unique de 30 fr.

M. Lacour, cultivateur à Fontenailles, pour un bélier de race du pays, âgé de 6 mois.

RACE PORCINE.

1re *Prime de* 40 *fr.* — M. Lefèvre, cultivateur à Tracy-sur-Mer, pour un verrat de race normande, âgé de 14 mois.

2e — 20 *fr.* — M. le comte Charles de Bonvouloir, propriétaire-agriculteur à Magny, pour un verrat de race anglaise, âgé de 2 ans.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *Prix de* 80 *fr.* — M. Brion, Auguste, domestique chez M. Désétables, cultivateur à Vienne.

2e — 70 *fr.* — M. Vintras, Joseph, cultivateur à Longues-(Fontenailles).

Digitized by Google

3e — 60 *fr.* — M. Burion, Auguste, domestique chez M. Morel, cultivateur à Tierceville.

4e — 50 *fr.* — M. Bouet, Eugène, domestique chez M. Pajot, cultivateur à Ryes.

5e — 40 *fr.* — M. Pellerin, Pierre, cultivateur à Crépon.

Médaille d'argent décernée par l'Association Normande, pour plantations sur le bord de la mer. — M. le docteur Labbey, Théodore, propriétaire à Asnelles.

Concours d'Isigny.

ANNÉE 1863.

Distribution des récompenses :

CONSTRUCTIONS RURALES.

Rappel de la médaille. — M. Thil, juge d'instruction à Rouen.

Médaille d'honneur en argent. — M. le comte de Grandeffe. pour les constructions de sa ferme à Englesqueville.

TENUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.

Rappel de médaille d'honneur. — A M. Binet, maire, agriculteur à Grandcamp.

Digitized by Google

Médaille d'honneur en or. — M. Le Neveu, Gustave, à Deux-Jumeaux.

Médaille d'honneur en argent. — M. Mallet, Michel, à Cardonville.

1re *médaille d'honneur en bronze.* — M. Broyer, à la ferme du bois du Parc.

2me *id.* *id.* — M. Thomas Blondel, à Englesqueville.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Médaille d'argent. — M. Binet, de Grandcamp.

id. *de bronze.* — M. Pierre Le Petit, maire de Deux-Jumeaux.

DRAINAGE.

Médaille d'argent. — M. Thil, pour travaux exécutés à Grandcamp.

id. *de bronze.* — M. le baron de Fontette, ancien député, pour drainage exécuté à La Folie.

Mention honorable. — M. Carité, pour ses travaux de drainage.

FABRICATION DE TUYAUX.

Rappel très-honorable de la médaille d'argent. — A M. Carité, pour ses tuyaux, dont la fabrication rend de véritables services au canton d'Isigny.

CULTURE DES RACINES.

Prix de 30 *fr.* — A M. Pierre Le Petit, de Deux-Jumeaux, pour deux hectares de pommes de terre.

id. 30 *fr.* — A M. Vigney, médecin-vétérinaire, à Deux-Jumeaux, pour 75 ares de magnifiques betteraves.

Digitized by Google

CULTURE DES RACINES.

Médaille d'argent. — A Mme Maine.

RÉCOMPENSES AUX MEILLEURES VACHERIES.

Médaille d'or de 100 fr. — A M. Pierre Le Petit, de Deux-Jumeaux.

id. *de vermeil.* — A M. Compère, de Neuilly.

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

1er *prix de* 60 *fr.* — M. Guillemette, J.-B., domestique depuis 25 ans chez M. Hardel, à Grandcamp.

2e — 40 *fr.* — M. Martin, Pierre, domestique depuis 24 ans chez Mme Le Bouvier, à Neuilly.

3e — 25 *fr.* — M. Girard, Anselme, domestique depuis 21 ans chez M. Morel, à Castilly.

1re *mention honorable.* — M. Le Boulanger, domestique depuis 20 ans chez M. de Béchevel, à La Folie.

2e — — — M. Halley, Auguste, domestique depuis 16 ans chez M. de Cussy, à La Cambe.

FEMMES.

1er *prix de* 60 *fr.* — Mlle Torquoy, femme Halley, servante depuis 28 ans chez MM. de Cussy, père et fils, à La Cambe.

2e — 40 *fr.* — Mlle Gilles, Catherine, servante depuis 20 ans chez M. Carbonnel, à Geffosses-Fontenay.

3e — 25 *fr.* — Mlle Adelaïde, Victoire, servante chez Mme Le Verrier, à Cricqueville.

Digitized by Google

Mention honorable. — Mlle BARBEY, Rosalie, servante depuis 12 ans chez M. BINET, à Grandcamp.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *prix* 80 *fr.* — A M. LEDANOIS, Pierre, domestique chez M. Le Bourgeois, à Isigny.

2e — 70 *fr.* — M. MALARD, Désiré, cultivateur à Isigny.

3e — 60 *fr.* — M. LEBAS, Jules, cultivateur, à Neuilly.

4e — M. BASTIEN, Léon, domestique, chez M. Emmanuel Verel, à Cricqueville.

5e — M. PIGAULT, Isaac, domestique chez M. Gouix, à Osmanville.

CONCOURS DE DRAINAGE.

1er *prix de* 30 *fr.* — M. LAROSE, Eugène, d'Asnières.

2e — 20 *fr.* — M. DROUYN, Auguste.

Mention honorable. — M. DUPONT, Hippolyte, de Colombières.

CONCOURS DE TAUREAUX.

1er *prix* 200 *fr.* — M. POISSY, fils, de Saint-Clément, pour un taureau bringe-caille.

2e — 150 *fr* — M. COMMENÇAL, d'Isigny.

VACHES ET GÉNISSES.

1er *prix* 150 *fr.* — M. LEPETIT, de Deux-Jumeaux, pour une vache bringe.

2e — 100 *fr.* — M. POISSY, fils, de Saint Clément, pour une vache laitière caille-blond.

3e — 100 *fr.* — M. LÉCUYER, de Vouilly, pour une vache bringe.

4e — 100 *fr.* — M. COMPÈRE, de Vouilly, pour une vache caille.

Digitized by Google

5e — 75 *fr.* — M. Poissy, père, d'Osmanville, pour une vache bringe.

6e — 75 *fr.* — M. de Cussy, à La Cambe, pour une vache bringe.

VERRATS.

1er *prix* 40 *fr.* — Pour un verrat New-Leicester.

2e — 20 *fr.* — M. Binet, de Grandcamp, pour un verrat noir anglo-normand.

Concours de Trévières.

ANNÉE 1864.

Distribution des Récompenses :

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

CONSTRUCTIONS RURALES.

Rappel de médaille d'honneur en argent. — M. Le Gonidec, propriétaire à Vierville.

Médaille d'honneur en argent donnée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Héritz-Laval, propriétaire à Russy.

TENUE DES EXPLOITATIONS.

Médaille d'honneur en or donnée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Henri Ygouf, à Vierville.

Digitized by Google

Rappel de médaille d'honneur en argent. — M. Le Peton, à Colombières.

— — — —M. Philippe Henri à Tour.

Médaille d'honneur en argent. — M. Guillot, à Trévières.

— *en bronze*, donnée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture — M. Hue, à Saint-Laurent.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Médaille d'honneur en argent, donnée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Philippe Henri, cultivateur à Tour.

Médaille d'honneur en bronze. — M. Devaux, propriétaire à Colombières.

Mention honorable. — M. Le Peton, à Colombières.

DRAINAGE.

Récompenses accordées aux propriétaires.

Médaille d'honneur en argent. — M. Hérilz-Laval, propriétaire à Russy.

— *en bronze*, donnée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Le Gonidec, propriétaire à Vierville.

CULTURE DES RACINES.

Rappel de médaille d'argent. — M. Félix Barbey, cultivateur à Surrain.

Rappel de 1^er^ prix — M. Henri Ygouf, à Vierville.

Médaille d'argent. — M Le Peton, cultivateur à Colombières.

Médaille de bronze. — M. Le Paysant, cultivateur à Formigny.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

Médaille d'or, donnée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Guilbert-Duclos, maire de Trévières.

Digitized by Google

Médaille d'argent. — M. Le Paysant, cultivateur à Formigny.

RÉCOMPENSES AUX MEILLEURES VACHERIES.

Médaille d'or et une somme de 100 fr. offerte par M. Douesnel, président de la Société. — M. Henri Ygouf, de Vierville.

Médaille de vermeil. — M. Félix Barbey, de Surrain.

DOMESTIQUES. — PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

Médaille de bronze et rappel d'un premier prix de 1858. — M. Jean Marie dit Goubert, 37 ans de services chez MM. Auguste Enault et Sally, à Blay.

Médaille de bronze et rappel d'un second prix de 1858. — M. Fresnel, Jean-Pierre, 34 ans de services chez M. Félix Barbey, à Surrain.

1er *prix* 60 *fr.* — M. Barbe, Michel, 38 ans de services chez Mme veuve Louis Baussieu, à Crouay.

2e — 40 *fr.* — M. Piperel, Thomas, 39 ans de services chez M. Nicolas-François Poitevin, à Sainte-Honorine-des-Pertes.

3e — 25 *fr.* — M. Delacommunette, Pierre, 24 ans de services chez M. Leguerrier, maire d'Aignerville.

1re *mention honorable.* — M. Marie, François, 20 ans de services chez Mme veuve Leroyer, à Bernesq.

2e — — — M. Poulain, Pierre, 17 ans de services chez M. Henri Lefrançois, à Saon.

3e — — — M. Marie, Pierre, chez M. Bouvier, à Colombières.

FEMMES.

Médaille de bronze et rappel d'un prix de 1858. — Mme Victoire Marie, femme Clément, 25 ans de services chez M. Le Guerrier, à Saon.

Digitized by Google

1er *prix* 60 *fr. et une médaille de bronze.* — Mme Monique Marie, 42 ans de services chez M. Laroche, au Breuil.

2e — 40 *fr.* — Mme Victoire Sallent, 26 ans de services chez M. Yvray, à Surrain.

3e — 25 *fr.* — Mme Aimée Anguemard, 26 ans de services chez M. Groult, à Surrain.

1re *mention honorable.* — Mme Louise Noblet, 23 ans de services chez M. Jean Pierre, à Ecrammeville.

2e — — — Mme Françoise Henri, 15 ans de services chez M. Auguste Ravenel, à Saon.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *prix* 80 *fr.* — M. Roger, Constant, domestique, chez M. Philippe Henry, à Tour.

2e — 70 *fr.* — M, Le Vatois, Philippe, domestique chez M. Vallée, à Bernesq.

3e — 60 *fr.* — M. Mouillard, Baptiste, cultivateur à Vierville.

4e — 50 *fr.* — M. Ladroue, Baptiste, domestique chez M. Guilbert-Duclos, à Trévières.

5e — 40 *fr.* — M. Esnée, Hippolyte, domestique chez M. César Dubosq, à Crouay.

DRAINAGE.

Récompenses accordées aux draineurs.

1er *prix* 40 *fr. et une médaille de bronze.* — Prix offert par M. A. Carité. — M. Le Tanneur, de Mandeville.

2e — 30 *fr.* — M. Jean-Baptiste Le François, du Breuil.

3e — 20 *fr.* — M. Auguste Drouin, de Campigny.

Digitized by Google

Mentions honorables. — M. Alexandre, de Mosles.
— — M. Pierre Hamon, de Vouilly.
— — M. Constant Thomas, à Asnières.
— — M. Hyacinthe Giard, à Asnières.
— — M. Hippolyte Dupont, à Colombières.

BESTIAUX.

RACE BOVINE. — CONCOURS DE TAUREAUX.

Primes d'arrondissement : 300 fr.

M. Bidel, de Bricqueville, pour un taureau caille.

Primes cantonales.

1re *prime* 200 *fr.* — M. Henri Le François, de Saon.
2e — 150 *fr.* — M. Philippe Henry, de Tour.
3e — 100 *fr.* — Offerte par MM. Douesnel et Guilbert-Duclos.
— M. Aubin Simon, de Saounet.

GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

1re *prime* 140 *fr.* — M. Henri Ygouf, de Vierville, pour une vache bringe.
2e — 110 *fr.* — M. Henri Le François, pour une vache bringe.
3e — 90 *fr.* — M. Longien, de Trévières, pour une vache bringe.
4e — 75 *fr.* — M. Henri Ygouf, de Vierville, pour une vache grise.

BÉLIERS.

Prime de 40 *fr.* — M. Henri Ygouf, pour un bélier Sonthdown, de 3 ans.

VERRATS.

1re *prime* 40 *fr.* — M. Henri Ygouf, pour un verrat de 13 mois de race anglaise mélangée.
2e — 20 *fr.* — M. Henri Le François, de Saon.

Digitized by Google

Concours de Caumont.

ANNÉE 1865.

Distribution des Récompenses :

CONSTRUCTIONS RURALES.

Rappel de médaille d'honneur en argent. — M. le comte D'ESCAYRAC DE LAUTURE, propriétaire à Anctoville.

Médaille d'honneur en argent accordée par S. Exc. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — Mme LE BOUCHER, propriétaire à Orbois.

Mention honorable. — M. POIRIER, propriétaire à Torteval.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

Médaille d'or accordée par S. Exc. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. LE MÉNOREL, agriculteur à Hottot-les-Bagues.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. DARY (Casimir), agriculteur à Liyry.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. MARIE, père, dit VALLEREND, agriculteur à Hottot-les-Bagues.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. TOSTAIN, agriculteur à Parfouru-l'Eclin.

Digitized by Google

Mention honorable. — MM. Vaultier, agriculteur à Longraye.
— — Le Roquier (Pierre), agriculteur à Septvents.

PÉPINIÈRES.

Médaille d'argent. — M. Rouxeville (Dominique), pépiniériste à La Vacquerie.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Ygouf, pépiniériste à Sallen.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Deuxième rappel de médaille d'argent. — M. Marie, père, dit Vallerend, agriculteur à Hottot-les-Bagues.

Rappel de médaille d'argent. — M. Dary (Casimir), agriculteur à Livry.

Médaille d'argent. — M. Le Menorel, agriculteur à Hottot-les-Bagues.

Mention honorablv — M. Cadot, agriculteur à Longraye.

DRAINAGE.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Achard de Vacognes, propriétaire à Septvents.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. le ministre de l'Agriculture et du commerce. — M. Le Tourneur, propriétaire, à Hottot-les-Bagues.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Poirier, propriétaire à Torteval.

Mention honorable. — Mme Le Boucher, propriétaire à Orbois.

CULTURE DES RACINES.

Médaille d'argent. — M. Tostain, Léonard, agriculteur à Parfouru-l'Eclin.

Digitized by Google

Médaille de bronze accordée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. James, agriculteur à Hottot-les-Bagues.

RÉCOMPENSES AUX MEILLEURES VACHERIES.

Médaille d'or et 100 fr. — M. Guérard, agriculteur à Torteval.

Médaille d'argent. — M. Vaultier, agriculteur à Longraye.

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

1er *prix* 60 *fr.* — M. Lamy, Jean-Louis, 33 ans de services chez M. Nicolas Vaussy, cultivateur à Caumont.

2e — 40 *fr.* — M. Poret, Auguste, domestique chez M. Achard de Vacognes, à Septvents, pour 19 ans de services.

3e — 25 *fr.* — M. Colleville, Jacques, domestique chez M. Martin, à Anctoville, pour 17 ans de services.

1re *Mention honorable.* — M. Derel, François, domestique chez M. Chedrue, à Anctoville, pour 16 ans de services.

2e — — — M. Madeline, Jacques, domestique chez M. A. Martin, à Torteval, pour 15 ans de services.

FEMMES.

Rappel de 1er prix. — Mlle Le Tourneur, Marie, 36 ans de services chez M. Goulet, à Orbois.

1er *prix* 60 *fr.* — Mlle Lefèvre, Marie, 35 ans de services chez M. Goulet, à Sermentot.

2e — 40 *fr.* — Mlle Marie, Geneviève, 24 ans de services chez M. Blaise, Denise, à La Vacquerie.

Digitized by Google

3e *prix* 25 *fr.* — Mlle Jeanne, Julie, 21 ans de services chez Mme Richet, à Torteval.

1re *mention honorable.* — Mlle Delauney, Marie, 19 ans de services chez M. Denize, Jacques, à Septvents.

2e — — — Mlle Fleury, Marie-Rose, 18 ans de services chez M. Achard, Ernest, à Septvents.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Médaille d'argent. — M. Sicot, instituteur communal à Livry.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Gombault, instituteur communal à Hottot-les-Bagues.

Mention honorable — M. Mahieu, instituteur à Caumont.

PRIX ACCORDÉS AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES.

MM. Goulet, élève de l'école communale de Hottot-les-Bagues.
Lamoureux, — — de Livry.
Laurent, — — de Caumont.

RACE CHEVALINE.

Médaille d'or accordée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Grard, Pierre, agriculteur à Torteval, pour un lot de cinq pouliches.

Médaille d'argent. — M. Le Menorel, agriculteur à Hottot-les-Bagues, pour une jument de 5 ans, fille de *Ravisseur*, suitée d'un poulain par *Va-de-bon-cœur.*

Médaille de bronze accordée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Le Roquier, agriculteur à Septvents, pour une pouliche de 18 mois, fille de *Rocroi.*

Digitized by Google

RACE BOVINE. — CONCOURS DE TAUREAUX.

Prime d'arrondissement de 230 *fr.* — M. Guillet, Arsène, cultivateur à Lingèvres, pour un taureau bringe, âgé de 14 mois.

1re *prime cantonale de* 230 *fr.* — M. Bobier, Victor, agriculteur à Sallen, pour un taureau bringe foncé, âgé de 17 mois.

2e — — 120 *fr.* — M. Douchin, Auguste, agriculteur à Livry, pour un taureau bringe-caille, âgé de un an.

GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

1re *prime de* 140 *fr.* — M. Cairon, cultivateur à Anctoville, pour une vache bringe-caille, âgée de 3 ans.

2e — 110 *fr.* — M. Guerard, Pierre, cultivateur à Torteval, pour une génisse caille, de 2 ans.

3e — 90 *fr.* — M. Laurent, Léonard, agriculteur, à Livry, pour une vache blond-caille, hors d'âge.

4e — 75 *fr.* — M. Le Daim, cultivateur, à La Vacquerie, pour une vache bringe, âgée de 4 ans.

5e — 70 *fr.* — M. Guérard, cultivateur, à St-Germain-d'Ectot, pour une vache bringe-rouge, hors d'âge.

Mentions honorables. — M. Mahieu, cultivateur à Cormolain, pour une vache bringe-rouge, hors d'âge.

— — — M. Le Monnier, Désiré, agriculteur à Caumont, pour une vache bringe-caille, hors d'âge.

— — — M. Farcy, cultivateur à Caumont, pour une génisse bringe-caille.

Digitized by Google

BÉLIERS.

Prime de 40 *fr.* — M. GUERNIER, Jean, cultivateur à Livry, pour un bélier race normande.

VERRATS.

1re *prime de* 40 *fr.* — M. LAURENT, Léonard, agriculteur à Livry, pour un verrat race normande.

2e — 20 *fr.* — M. François OLIVIER, de Livry, pour un verrat de race normande.

VOLAILLES.

1er *prix de* 25 *fr.* — M. Guillaume TILLARD, à Caumont, pour un lot de volailles.

2e — 10 *fr.* — M. Théodore GUERIN, à La Vacquerie.

3e — 5 *fr.* — M. ROGER, instituteur à Foulognes.

LABOURAGE.

1er *prix de* 80 *fr.* — M. DAIREL, domestique chez M. Chedru.

2e — 70 *fr.* — M. GROULT, domestique chez M. de Lacour.

3e — 60 *fr.* — M. LEGIRET, de Caumont.

4e — 50 *fr.* — M. Eugène DARY, à Livry.

5e — 40 *fr.* — M. MORIN, de Sermentot.

Mention honorable. — M. GUERNIER, de La Vacquerie.

DRAINAGE.

1er *prix de* 40 *fr. et une médaille de bronze.* — M. DROUIN, de Campigny.

2e — 30 *fr.* — M. ALEXANDRE, de Mosles.

Médaille d'argent hors concours, décernée à M. CHARLIER, pour son exploitation des ardoisières de Caumont.

Digitized by Google

Concours de Balleroy.

ANNÉE 1866.

Distribution des Récompenses :

CONSTRUCTIONS RURALES.

Médaille d'honneur en argent. — M. Le Tellier, propriétaire à Ellon.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

Rappel de médaille d'or. — M. Etienne, Jean-Joseph, de Condé-sur-Seulles.

Médaille d'honneur en or. — M. Yver, Pierre, d'Ellon.

Rappel de médaille d'argent. — Mme veuve Marion, à Litteau.

Médaille d'honneur en argent. — M. Le Tourneur, François, de Balleroy.

Rappel de Médaille de bronze. — M. Varignon, Pierre, de Tournières.

Médaille de bronze. — M. Guerard, Félix, d'Ellon.
— — M. Ravenel, Toussaint, de Littry.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Médaille d'honneur en argent. — M. Guerard, Félix, d'Ellon.
Médaille d'honneur en bronze. — M. Yver, Pierre, à Ellon.
— — — M. Ravenel, Toussaint, de Littry.

Digitized by Google

Mention honorable. — M. Roussel, de Lingèvres.

DRAINAGE.

Médaille d'honneur en argent. — M. Etienne, Alfred, propriétaire à Trungy.

Médaille d'honneur en bronze. — M. Ravenel, Toussaint, de Littry.

— — — M. Pagny, Edmond, de Cartigny-l'Epiney.

Mention honorable. — M. Le Bourgeois.

— — M. Le Tellier, propriétaire à Ellon.

— — Mme Widmer, propriétaire à Juaye-Moudaye.

Médaille d'argent hors concours. — M. Rocquancourt, Auguste, pour sa fabrication de tuyaux de drainage.

CULTURE DES RACINES.

Mention honorable. — M. Laville, agriculteur à Castillon.

RÉCOMPENSES AUX MEILLEURES VACHERIES.

Médaille d'or et 100 fr. offerts par le Président de la Société. — Mme veuve Marion, à Litteau.

Médaille en vermeil. — M. Guerard, Félix, d'Ellon.

Médaille d'or hors concours, offerte par M. le marquis de Balleroy, membre du Conseil général. — M. Chatel Louis-Auguste, de Lingèvres, pour une machine agricole à vapeur.

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

1er *prix de* 60 *fr.* — M. Giraud, François, 42 ans de services chez M. Etienne, cultivateur à Condé.

2e — 40 *fr.* — M. Triquet, Félix, pour 34 ans de services chez M. Dubosq, au Vernay.

Digitized by Google

3e — *ex-æquo de* 25 *fr.* — M. Marguerite, Pierre, 29 ans de services chez M. Godard, Jacques, agriculteur à Littry.

— — — M. Dargenne, François, pour 29 ans de services chez M. Léon Heudier, agriculteur à Juaye-Mondaye.

Mentions honorables. — M. Liot, Jean, 24 ans de services chez M. Alfred Etienne, propriétaire à Trungy.

— M. Plaisance, Jacques, pour 20 ans de services chez M. Lecoq-Beaupré, à Chouain.

FEMMES.

1er *prix de* 60 *fr.* — Mlle Massé, Eulalie, pour 24 ans de services chez M. Le Tourneur, agriculteur à Balleroy.

2e — 40 *fr.* — Mlle Deslandes, Victoire, pour 18 ans de services chez M. Longuet, Charles, à Lingèvres.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *prix de* 80 *fr.* — M. Marie, Gustave, cultivateur à Planquery.

2e — 70 *fr.* — M. Bazire, domestique chez M. Félix Guerard, à Ellon.

3e — 60 *fr.* — M. Le Cacheux, domestique chez M. Le Comte à Campigny.

4e — 50 *fr.* — M. Clément Suzanne, domestique chez M. Aubin Pierre, à La Bazoque.

5e — 40 *fr.* — M. Pierre Cerveau, domestique chez M. Louis Châtel, à Lingèvres.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Médaille d'argent. — M. Olivier, instituteur à Lingèvres.

Digitized by Google

Médaille de bronze. — M. Gassion, instituteur à La Bazoque.

Mention très-honorable. — M. Thieulin, Méry, instituteur à Balleroy.

Mention honorable. — M. Harang, instituteur à Planquery.

RACE CHEVALINE.

Médaille d'argent. — M. Guerard, Félix-Gabriel, d'Ellon.

Médaille de bronze. — Mme veuve Marion, à Litteau.

CONCOURS DE TAUREAUX.

Prime d'arrondissement de 300 *fr.* — M. Tranchant, Henri agriculteur à Chouain, pour un taureau caille-bringe, âgé de 2 ans.

1re *prime cantonale de* 150 *fr.* — Mme veuve Marion, de Litteau, pour un taureau bringe-caille, âgé de 2 ans.

2e — 120 *fr.* — M. Le Comte, Jacques, agriculteur à Campigny, pour un taureau bringe-clair, âgé de 2 ans.

3e — 70 *fr.* — M. Pelcerf, Paul, agriculteur au Molay, pour un taureau bringe-brûlé, de 1 an.

4e — 40 *fr.* — M. Aubin, Pierre, agriculteur à La Bazoque, pour un taureau bringe de 15 mois.

GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

1re *prime de* 150 *fr* — Mme veuve Marion, de Litteau, pour une vache blonde âgée de 5 ans.

2e — 110 *fr.* — M. Guerard, Félix, d'Ellon, pour une vache bringe de 5 ans.

Digitized by Google

3e — 90 *fr.* — M. Yver, Pierre, d'Ellon, pour une vache bringe-brûlée, âgée de 4 ans.

4e — 70 *fr.* — Mme veuve Marion, de Litteau, pour une vache bringe-blonde de 5 ans.

BÉLIERS.

1re *prime de* 25 *fr.* — M. Le Bonnois, à Campigny, pour un bélier de 18 mois, race croisée.

2e — 15 *fr.* — M. Le Tourneur, François, de Balleroy, pour un bélier de 18 mois, race croisée.

VERRATS.

Prix unique de 40 *fr.* — A Mme veuve Marion, de Litteau, pour un jeune verrat de race indigène.

Concours de Bayeux.

ANNÉE 1867.

Distribution des récompenses :

CONSTRUCTIONS RURALES.

Médaille d'honneur en argent, donnée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. — M. le comte Robert de Fournès, propriétaire de la ferme de la Mare, à Arganchy.

Digitized by Google

TENUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.

Rappel de la médaille d'or. — M. Louis-Adeline DUBOSQ, à Vaucelles.

Médaille d'or accordée par S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. — M. PELFRESNE, à Saint-Vigor-le-Grand.

Médailles d'honneur en argent, offertes par la Société d'Agriculture. — MM. HALLARD, à Saint-Martin-des-Entrées.

BAUDEL, à Arganchy.

RÉCOMPENSES AUX MEILLEURES VACHERIES.

Rappel de la médaille d'or et du prix obtenu en 1865. — M. TALBOT, maire à Gueron.

Médaille d'or et une somme de 100 fr. offerte par M. Douesnel, président de la Société d'Agriculture. — M. Louis DUBOSQ, à Vaucelles.

Médaille d'or offerte par M. Niobey, membre du Conseil général pour le canton de Bayeux. — M. HALLARD, à Saint-Martin-des-Entrées.

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

1er *prix de* 60 *fr.* — M. MALENFANT, Pierre, domestique, pour 24 années de services chez M. Félix Guillot, cultivateur à Nonant.

2e — 40 *fr.* — M. GUILLOT, Michel, domestique, pour 22 ans de services chez M. Pierre Périaux, cultivateur à Monceaux.

3e — 25 *fr.* — M. BARBEY, Désiré, domestique, pour 21 ans de services chez Mme veuve Foucher, à Saint-Martin-des-Entrées.

Mentions honorables. — M. MARIETTE, Pierre, domestique, pour 20 ans de services chez MM. Talbot père et fils, à Gueron.

Digitized by Google

3e — M. Isabel, Michel, domestique, pour 19 ans de services chez M. Aubraye, cultivateur à St-Vigor-le-Grand.

3e — M. Ruel, Jacques, domestique, pour 19 ans de services chez Mme veuve Lesueur, cultivatrice à Nonant.

FEMMES.

1er *Prix de* 60 *fr.* — Mlle Lunel, Victoire, pour 32 ans de services chez M. Sorel, François, à Saint-Vigor-le-Grand.

2e — 40 — Mlle Briouze, Marie, pour 30 ans de services chez M. Pierre Dubosq, maire de Saint-Vigor-le-Grand.

3e — 70 — Mlle Midou, Eléonore, pour 27 ans de services chez Mme Rogues-Delongchamps, à Saint-Loup-Hors.

Mentions honorables. — Mme Céleste Prével, veuve Moisson, pour 19 ans de services chez M. Bouillon, maire de Subles.

2 — Mme Tillard, Aimée, femme Cléon, pour 15 ans de services chez M. Talbot, maire de Gueron.

3e — Mlle Labaume, Eugénie, pour 15 ans de services chez M. Charles Dudouet, à Saint-Loup-Hors.

RÉCOMPENSES AUX INSTITUTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE BAYEUX, POUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET HORTICOLE.

Rappel de médaille d'argent. — M. Olivier, instituteur à Lingèvres.

— — M. Sicot, Charles, instituteur à Livry.

Digitized by Google

Rappel de médaille de bronze. — M. Gassion, Armand, à La Bazoque.

Médaille d'argent accordée par l'Association Normande. — M. Gombault, instituteur à Hottot-les-Bagues

— accordée par la Société d'Agriculture de Bayeux. — M. Mahieu, instituteur à Caumont,

Médaille de bronze accordée par l'Association Normande. — M. Lebastard, instituteur à Arganchy.

— de la Société d'Agriculture. — M. Thieulin, instituteur à Balleroy.

Mentions très-honorables. — M. Urbain, instituteur à Ver.

— M. Dupuy, instituteur à Osmanville.

— M. Thérin, instituteur à Formigny.

Mentions honorables. — M. Hue, instituteur à Longueville.

— M. Rouget, instituteur à Vaucelles.

— M. Sicot, Gilles, instituteur à Crépon.

— M. Villey, instituteur à Agy.

— M. Boscher, instituteur à Port-en-Bessin.

— M. Roussel, instituteur à Etréham.

— M. Gassion, Edmond, instituteur à St-Germain-du-Pert.

— M. Delauney, instituteur à Campigny.

— M. Lamoureux, instituteur à l'Hôpital-Général de Bayeux.

— M. Toutain, instituteur à Trévières.

— M. Martin, instituteur à Sommervieu,

— M. Colibeuf, instituteur à Aignerville.

CONCOURS D'ANIMAUX.

RACE CHEVALINE.

Médaille d'or à M. Dudouet, de Saint-Loup-Hors, pour une jument de 3 ans, fille de *Guignolet.*

Digitized by Google

CONCOURS DE TAUREAUX.

RACE BOVINE.

Prime d'arrondissement de 300 *fr.* — M. Louis-Adeline Dubosq, de Vaucelles, pour un taureau bringe-caille de 20 mois.

Mention honorable à M. Guerard, de Torteval, pour un taureau bringe-foncé, âgé de 20 mois.

1re *prime cantonale de* 220 *fr.*, à M. Costil, Louis, de Bayeux, pour un taureau bringe-clair, âgé de 20 mois.

2e — *de* 190 *fr.*, à M. Dudouet, de Saint-Loup-Hors, pour un taureau bringe-foncé, âgé de 2 ans.

VACHES LAITIÈRES.

1re *prime de* 150 *fr.* — M. Pelfresne, de Saint-Vigor-le-Grand, pour une vache bringe-foncée, âgée de 8 ans.

2e — *de* 110 *fr.* — M. Bence, Gustave, de Saint-Martin-des-Entrées, pour une vache bringe de 6 ans.

3e — *de* 70 *fr.* — M. Adeline Dubosq, de Vaucelles, pour une vache de 10 ans.

4e — *de* 70 *fr.* — Mme veuve Duval, de Saint-Loup-Hors, pour une vache bringe-caille de 6 ans.

RACE PORCINE.

Prime de 60 *fr.* — M. Talbot, de Gueron, pour un verrat de race anglo-normande.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *prix* 80 *fr.* — M. Barbe, Charles, domestique chez M. Lamy, à Subles.

2e — 70 *fr.* — M. Périaux, Alphonse, cultivateur à Monceaux.

Digitized by Google

3e — 60 *fr.* — M. Le Cornu, Charles, domestique chez M. Elie, à Nonant.

4e — 50 *fr.* — M. Durand, Tranquille, domestique chez M. Laniepce, à Saint-Vigor-le-Grand

5e — 40 *fr.* — M. Barbe, Gustave, domestique chez M. Lalonde, à Monceaux.

CONCOURS HORTICOLE.

PRIX DÉCERNÉS POUR LA BONNE TENUE DES JARDINS.

Médaille d'argent donnée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Malherbe, horticulteur et pépiniériste à Bayeux.

Médaille d'argent offerte par la Société d'Agriculture. — M. Laffaiteur, horticulteur-maraîcher, à Bayeux.

Médaille de bronze donnée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. — M. Le Rosier, pépiniériste et fleuriste à Bayeux

— donnée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture — M. Lesseline, horticulteur-maraîcher, à Saint-Vigor-le-Grand.

Mention honorable. — M. Barbey, jardinier au château de Vaux-sur-Aure.

Récompenses décernées aux Horticulteurs qui ont pris part à l'Exposition.

1re Section.

HORTICULTURE MARAICHÈRE.

1re CATÉGORIE.—JARDINIERS MARAICHERS MARCHANDS.

Médaille d'or accordée par S. Exc. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Laffaiteur, à Bayeux.

Digitized by Google

Médaille d'argent décernée par la Société d'Agriculture de Bayeux. — M. MARTIN, Pierre, à Bayeux.

Mention très-honorable. — M. SAUVEGRAIN, au Breuil.

2me CATÉGORIE.—JARDINIERS MARAICHERS DE MAISONS ET AMATEURS.

Médaille de vermeil donnée par la Société d'agriculture de Bayeux. — M. LE ROUET, Auguste, au château de Vaussieux, à Vaux-sur-Seulles.

Médaille de bronze offerte par la Société centrale d'horticulture du Calvados. — M. GOMBAULT, instituteur à Hottot-les-Bagues.

— (petit module), accordée par la Société d'agriculture de Bayeux. — M. VALLEREND, instituteur à Sainte-Honorine-des-Pertes.

Mention très-honorable. — M. BINET, Xavier, propriétaire-agriculteur à La Cambe.

Mention honorable. — M. GASSION, instituteur à Saint-Germain-du-Pert.

8me CATÉGORIE. — COLLECTIONS COLLECTIVES.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. le ministre de l'Agriculture et du Commerce. — L'exposition collective de la Corporation des jardiniers de Bayeux.

2me Section.

FLORICULTURE.

HORTICULTEURS MARCHANDS.

Médaille d'honneur (médaille de vermeil grand module) offerte par la Société d'agriculture de Bayeux. — M. MALHERBE, de Bayeux.

Médaille d'argent offerte par la Société centrale d'horticulture de Caen, — M. ALEXANDRE, de Bayeux.

Digitized by Google

JARDINIERS DE MAISON ET AMATEURS.

Médaille d'argent accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Barbey, jardinier au château de Vaux-sur-Aure.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. A. Le Rouet, à Vaux-sur-Seulles,

— décernée par la Société d'Agriculture de Bayeux. — MM. Hébert, père de Monceaux, et Hébert, fils, de Bayeux, pour leur exposition collective.

Mention très-honorable. — Mme Marnef, propriétaire à Bayeux.

— — Mme Villers, propriétaire à Bayeux.

— — M. Arthur Bessin, propriétaire à Bayeux.

3me Section.

FRUITS.

Médaille d'argent offerte par la Société centrale d'horticulture du Calvados. — M. Le Rouet, jardinier à Vaux-sur-Seulles.

— donnée par la Société d'agriculture de Bayeux. — La Corporation des jardiniers de Bayeux.

Médaille de bronze accordée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Martin, Pierre, à Bayeux.

Mention honorable — M. Pastey, au Tronquay.

Citation favorable. — M. Guérin, propriétaire à Bayeux.

— — M. Ludovic Letual, à Bayeux.

— — M. Duhomme, à Saint-Vigor-le-Grand.

DESSIN DE JARDIN.

Mention très-honorable — M. Turgie, architecte paysagiste à Castillon, pour un plan de parc dessiné par lui.

Digitized by Google

Concours de Ryes.

ANNÉE 1868.

Distribution des Récompenses :

CONSTRUCTIONS RURALES.

Médaille d'honneur en or. — M. et Mlle Girard, propriétaire à Bazenville.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

Médaille d'honneur en or. — M. Roussel, cultivateur à Crépon.

Rappel de médaille d'argent. — M. Manoury, cultivateur à Ryes.

Médaille d'honneur en argent. — M. Morel, cultivateur à Tierceville.

Rappel de médaille de bronze. — M. Pajot, cultivateur à Ryes.

Médaille de bronze (grand module). M. Morice, Romain, cultivateur à Bazenville.

Médaille de bronze (petit module. — M. Gervais, cultivateur à Longues.

Mention honorable. — M. Scelles-Ducastelet, cultivateur à Vaux-sur-Aure.

Médaille d'argent (hors concours). — M. et Mme François Bertrand, chefs d'exploitation rurale, chez Mme Charles de Bonvouloir, à Magny.

Digitized by Google

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Rappel de médaille d'argent. — M. Pajot, cultivateur à Ryes.

Médaille d'argent. — Mme Collet, cultivatrice à Ryes.

Médaille de bronze. — M. Morice, cultivateur à Bazenville.

RÉCOMPENSES AUX MEILLEURES VACHERIES.

Médaille d'or et 100 *fr.* offerts par M. le président de la Société. — M. Victor Baton, cultivateur à Magny.

Médaille d'argent. — Mme la comtesse Charles de Bonvouloir, propriétaire à Magny.

Rappel de médaille de bronze. — M. Olivier de Rotz, propriétaire à Vaux-sur-Aure.

Médaille de bronze. — M. Scelles-Ducatelet, cultivateur à Vaux-sur-Aure.

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

Rappel de 1er prix et une médaille de bronze. — M. Marie, Jean, pour 34 ans de services chez M. Renaude, cultivateur à Bazenville.

1er *prix de* 60 *fr.* — M. Le Roy, Victor, pour 32 ans de services chez Mme Colleville, à Ver.

2e — *de* 40 *fr.* — M. Filière, Lucien, pour 22 ans de services chez Mme Dupont, à Vaux-sur-Aure.

3e — *de* 25 *fr.* — M. Marguerite, Victor, pour 20 ans de services chez M. Lefèvre, à Crépon.

Mention honorable. — M. Le Chevalier, Pierre, pour 20 années de services chez Mme de Bonvouloir, ferme du Parc, à Magny.

— M. Guillemette, Auguste, pour 18 ans de services chez M. Talvast, à Villiers-le-Sec.

Digitized by Google

Mention honorable. — M. FAUVEL, François-Auguste, pour 12 ans de services chez M. Le Vacher, à Commes.

FEMMES.

1er *prix de* 60 *fr.* — Mlle PELLERIN. Justine, pour 26 ans de services chez M. Trublard, à Ryes.

2e — *de* 40 *fr.* — Mlle BIGOT, Marie, pour 22 ans de services chez Mme Colleville, à Ver.

3e — *de* 25 *fr.* — Mlle CAUCHARD, Aimée-Angélique, pour 13 ans de services chez M. Blanlot, maire de Ryes.

Mentions honorables. — Mlle HERVIEU, Victoire, pour 13 ans de vices chez M. J.-J. Guilbert, à Longues.

— Mme FÉLICITÉ, Alexandrine, pour 9 ans de services chez M Morice, à Bazenville

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIMAIRE.

Médaille de bronze. — M. SICOT, Prosper, instituteur à Crépon.

— M. BOSCHER, Félix, instituteur à Port-en-Bessin.

— M. MARTIN, instituteur à Sommervieu.

Mention honorable. — M. ROBERGE, Prosper, instituteur à Commes.

— M. AUBEY, instituteur à Ver.

— M. LOUVET, Frédéric, instituteur à Bazenville.

RACE CHEVALINE.

1e *prix de* 300 *fr.* — M. ROUSSEL, propriétaire-cultivateur à Crépon.

Digitized by Google

4e — *de* 200 *fr.* M. Colbert, propriétaire-cultivateur au Manoir.

Mention honorable. — M. Baton, fils, propriétaire-cultivateur à Magny.

RACE BOVINE. — CONCOURS DE TAUREAUX.

Primes d'arrondissement.

1re *prime de* 400 *fr.* — M. Guillet, propriétaire à Lingèvres.

2e — *de* 200 *fr.* — M. Henri Ygouf, propriétaire-cultivateur à Vierville-sur-Mer.

Primes cantonales.

1re *prime de* 300 *fr.* — M. de Léhondel, cultivateur à Crépon.

2e — *de* 200 *fr.* — Mme veuve Dupont, cultivatrice à Vaux-sur-Aure.

3e — *de* 100 *fr.* — M. Véziel, Baptiste, cultivateur à Magny.

GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

1re *prime de* 120 *fr.* — M. Olivier de Rotz, propriétaire à Vaux-sur-Aure.

2e — *de* 80 *fr.* — M. Delan, propriétaire à Ryes.

BÉLIERS.

1re *prime de* 50 *fr.* — M. Jean-Pierre Le Canu, propriétaire à Villiers-le-Sec, pour 3 béliers et 2 brebis.

2e — *de* 20 *fr.* — M. Madelaine, cultivateur à Bazenville, pour 2 béliers.

RACE PORCINE. — VERRATS.

Prix unique de 60 *fr.* — Mme de Bonvouloir, propriétaire à Magny, pour un verrat de 2 ans 1/2.

Digitized by Google

LABOURAGE.

1er *prix de* 80 *fr.* — M. Le Roy, Victor, domestique chez M. Queudeville, à Sommervieu.

2e — *de* 70 *fr.* — M. Barbey, François, domestique chez M. Pajot, à Ryes.

3e — *de* 60 *fr.* — M. Bouet, Eugène, cultivateur à Sommervieu.

4e — *de* 50 *fr.* — M. Carabeufs, domestique chez M. Le Vacher, maire à Commes.

5e — *de* 40 *fr.* — M. Longuet, domestique à Bazenville.

Mention honorable. — M. Le Comte, Auguste, domestique chez M. Romain Morice, à Bazenville.

2e — M. Odeval, Hubert, domestique à Tracy-sur-Mer.

3e — M. Buron, Auguste, domestique chez M. de Labrèque, à Villiers-le-Sec.

Concours d'Isigny.

ANNÉE 1869.

Distribution des récompenses :

CONSTRUCTIONS RURALES.

Médaille d'honneur en argent. — M. d'Iquelon, propriétaire à Vouilly.

Digitized by Google

Médaille de bronze. — M. Sénot-Delalonde, propriétaire à St-Clément.

BONNE TENUE DES EXPLOITATIONS.

Rappel de la médaille d'honneur. — M. Pierre Le Petit, agriculteur à Deux-Jumeaux.

— — M. Gustave Le Neveu, agriculteur à Deux-Jumeaux.

Médaille d'honneur en argent. — M. Le Pezant, Félix, agriculteur à Longueville; récompense spécialement accordée pour la taille de ses jeunes pommiers.

— — M. Mallet, maire à Cardonville.

— — M. Binet, Xavier, agriculteur à La Cambe.

Médaille de bronze. — M. Beaudel, agriculteur à Deux-Jumeaux.

— M. Pignolet, à Lison.

— M. Haudel, à Saint-Germain-du-Pert.

— M. Le Provost, à Saint-Marcouf.

Mention honorable. — M. Catherine, à Deux-Jumeaux.

FUMIERS.

Médaille d'argent. — M. Boivin, propriétaire à Lison.

Médaille de bronze. — M. Etienne, à Vouilly.

VACHERIE.

Rappel de 1er prix décerné en 1863. — M. Pierre Le Petit, de Deux-Jumeaux, en raison de sa remarquable collection de génisses. La Société a ajouté à ce rappel, une *médaille en or* accordée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Digitized by Google

1er *prix* offert par M. Douesnel, président de la Société. — *Médaille d'or et* 100 *fr.* — M. Poissy, agriculteur à St-Clément.

2e — *Médaille en vermeil.* — M. Hardel, à Saint-Germain-du-Pert.

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

Rappel de 1er *prix.* — M. Guillaume, Jean-Baptiste, pour 30 ans de services chez M. Hardel, à Grandcamp.

1er *prix de* 60 *fr.* — M. Martin, Pierre, pour 30 ans de services chez M. Le Bouvier, à Vouilly.

2e — *de* 40 *fr.* — M. Le Boulanger, Pierre-Arsène, pour 26 ans de services dans la famille de Béchevel, à La Folie.

3e — *de* 25 *fr.* — M. Halley, Augustin, pour 22 ans de services chez M. le marquis de Cussy, à La Cambe.

Mentions honorables. — M. Castel, Pierre, pour 18 ans de services chez M. le marquis de Cussy, à La Cambe.

— M. Charlotte, François, pour 16 ans de services chez M. Le Coq, à Cartigny-l'Epiney.

— M. Le Harivel, François, pour 15 ans de services chez M. Hottot, à Isigny.

FEMMES.

Rappel de 1er *prix.* — Mme Colombe Tocquet, femme Halley, pour 34 ans de services chez M. de Cussy, à La Cambe.

1er *prix de* 60 *fr.* — Mlle Gilles Catherine, pour 27 ans de services chez M. Carbonnel, à Geffosses-Fontenay.

Digitized by Google

2e — *de 40 fr.* — Mlle Léonie Dubosq, pour 19 ans de services chez M. Poissy, aux Oubeaux.

3e — *de 25 fr.* — Mlle Rosalie Lemasson, pour 15 ans de services chez M. Morel, à Vouilly.

Mention honorable. — Mlle Madeleine Lepetit, pour 14 ans de services chez la famille de Béchevel, à La Folie.

— Mme Hortense Vincent, veuve Miquelot, pour 13 ans de services chez M. Hardel, à Saint-Germain-du-Pert.

— Mlle Marie Aubraye, pour 12 ans de services chez Mme veuve Roulland, à Monfréville.

ENSIGNEMENT AGRICOLE PRIMAIRE.

Médaille de bronze. — M. Hue, instituteur à Longueville.

— M. Martin, instituteur à Monfréville.

— M. Lamoureux, instituteur à Osmanville.

Mention honorable. — M. Chemin, instituteur à Castilly.

— M. Mauduit, instituteur à Lison.

— M. Mauduit, instituteur à Cartigny-l'Epiney.

— M. Marie, instituteur à Grandcamp.

RACE BOVINE. — CONCOURS DE TAUREAUX.

Primes d'arrondissement.

1re *prime de* 500 *fr.* — M. Aldéric Le Chartier, à Vouilly.

2e — *de* 300 *fr.* — M. Seigle, Tranquille, à Monceaux.

Primes cantonales.

1re *prime de* 300 *fr.* — M. Gustave Leneveu, à Deux-Jumeaux.

Digitized by Google

2e — *de* 200 *fr.* — M. Victor Hébert, à Caenchy.

3e — *cantonale de* 100 *fr.* — M. Lejemble, à Isigny.

Mention très-honorable. — M. Poissy, fils, à Saint-Clément.

— M. Pierre Lepetit, à Deux-Jumeaux.

GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

1re *prime de* 200 *fr.* — M. Le Bourgeois, cultivateur à Isigny.

2e — *de* 120 *fr.* — M. Paris, François, cultivateur aux Oubeaux.

3e — *de* 100 *fr.* — M. Poissy, à Saint-Clément.

4e — *de* 80 *fr.* — M Compère, cultivateur à Neuilly.

Mention honorable, — M. Félix Duhamel, cultivateur à La Cambe.

— M. Le Bourgeois, cultivateur à Isigny.

Concours de Caumont.

ANNÉE 1872.

Distribution des Récompenses :

CONSTRUCTIONS RURALES.

Médaille en vermeil. — Mme Louis Carpentier, pour les constructions de la ferme créée à Longraye, par M. Louis Carpentier, son mari,

Digitized by Google

Médaille d'argent (grand module). — M. Achard de Vacognes, propriétaire à Septvents, pour les bâtiments de sa ferme et aussi pour l'ensemble de son exploitation.

— M. Senot de Lalonde, pour plusieurs bâtiments de sa ferme, à Parfouru-l'Eclin.

BONNE TENUE DES EXPLOITATIONS.

Rappel de médaille d'or. — M. Le Ménorel, cultivateur, à Hottot-les-Bagues.

Rappel de médaille d'argent. — M. Dary, cultivateur à Livry.

Médaille d'argent (grand module). — M. Chesnel, cultivateur à Longraye.

— — M. Tostain, Léonard, cultivateur à Parfouru-l'Eclin.

Médaille de bronze. — M. Desprets, cultivateur à Livry.

— M. Jean Farcy, cultivateur à Caumont.

PÉPINIÈRES.

Rappel de médaille de bronze. — M. Ygouf, pépiniériste à Sallen.

RÉCOMPENSES AUX MEILLEURES VACHERIES.

Rappel de médaille d'or. — M. Guerard, cultivateur à Torteval

Médaille d'or et 100 fr. — M. Chesnel, cultivateur à Longraye.

Médaille de vermeil. — M. Dary, cultivateur à Livry,

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AGRICOL.

Médaille d'argent. — M. Mahieu, instituteur à Caumont.

— M. Gombault, instituteur à Hottot-les-Bagues.

Médaille de bronze. — M. Guiton, instituteur à Cormolain.

Digitized by Google

Médaille de bronze. — M. CATHERINE, instituteur à La Vacquerie.

Mention honorable. — M. JEAN, instituteur à Anctoville.

— M. THOUROUDE, instituteur à Saint-Germain-d'Ectot.

— M. GRIBAULT, instituteur à Sainte-Honorine-de-Ducy.

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

Rappel très-honorable du 1er prix décerné en 1865. — M. LAMY, Jean-Louis, chez M. Vaussy, à Caumont, 40 années de services.

1er *prix de* 60 *fr.* — M. JOUET, Pierre, domestique chez M. Tostain, Léonard, à Parfouru-l'Eclin, 23 années de services.

2e — 40 *fr.* — M. LE BRETHON, Pierre, domestique chez Mme veuve Goulay, à Orbois, 20 années de services.

3e — 25 *fr.* — M. MADELAINE, Jacques, domestique chez M. Martin, Alphonse, à Torteval, 20 années de services.

Mention honorable. — M. JEANNE, Exupère, domestique chez M. Tostain, Louis à Livry, 11 années de services.

FEMMES.

1er *prix de* 60 *fr.* — Mlle MARIE, Geneviève, servante chez Mme veuve Denise, Blaise, à La Vacquerie, 31 ans de services.

2e — 40 *fr.* — Mlle JEANNE, Julie, servante chez Mme veuve Richet, à Torteval, 28 années de services.

Digitized by Google

3e — 25 *fr.* — Mme Mariette, née Fleury, servante chez M. Achard de Vacognes à Septvents, 25 années de services.

1re *Mention honorable.* — Mlle Le Moine, Joséphine, servante chez Mme veuve Guérin, Félix, à Septvents, 24 années de services.

2e — Mlle Jeanne, Marie-Anne, servante chez M. Youf, à Cormolain, 22 ans de services.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *prix de* 80 *fr.* — M. Dary, Emile, de Foulognes.

2e — *de* 70 *fr.* — M. Fouques, Pierre, domestique chez M. Groult, à Septvents.

3e — *de* 60 *fr.* — M. Julienne, Aimable, domestique chez M. Denise, à Septvents.

4e — *de* 40 *fr.* — M. Charlotte, François, domestique chez M. Poirier, à Torteval.

RACE BOVINE. — CONCOURS DE TAUREAUX.

Primes d'arrondissement.

1re *Prime d'arrondissement de* 500 *fr.* — M. Menard, cultivateur à Littry.

2e — *de* 300 *fr.* — M. Adeline Dubosq, cultivateur à Vaucelles.

Primes cantonales.

1re *prime cantonale de* 300 *fr.* — M. Noël Guillet, cultivateur à Longraye.

2e — 200 *fr.* — M. Richomme, cultivateur à à Livry.

3e — 100 *fr.* — M. Guerard, cultivateur à Torteval.

Digitized by Google

VACHES LAITIÈRES.

1re *prime de* 150 *fr.* — M. Le Daim, propriétaire à La Vacquerie.
2e — 100 *fr.* — Mme veuve Guernier, à Sallen.

GÉNISSES.

1re *prime.* — M. Guerard, cultivateur à Torteval.
2e — M. Guillet, Noël, à Longraye.

RACE PORCINE.

Prime de 60 *fr.* — M. Raould, à Septvents.

VOLAILLES. — GÉLINOTTES.

Prix de 10 *fr.* — M. Théodore Guernier, à La Vacquerie.

CANARDS.

1re *prime de* 5 *fr.* — Mme Triquet, de Caumont.
2e — M. Rouxeville, à La Vacquerie.

LAPINS.

1re *prime de* 2 *fr.* 50. — M. Manuel, Cotentin.
2e — M. Jean, Michel.

Concours de Balleroy.

ANNÉE 1873.

Distribution des Récompenses :

BONNE TENUE DES EXPLOITATIONS.

Médaille d'honneur en argent. — M. Marion, agriculteur à Litteau.

Digitized by Google

Médaille d'honneur en argent. — M. Le Tourneur, agriculteur à Balleroy.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Médailles d'honneur en argent. — M. Le Tourneur. à Balleroy,
— — M. Aubin, agriculteur à La Bazoque.

SYLVICULTURE ET SOINS DONNÉS AUX POMMIERS.

Médaille d'honneur en argent. — M. le marquis de Balleroy, à Balleroy.

RÉCOMPENSES A LA MEILLEURE VACHERIE.

1ᵉˢ *prix. Médaille d'or et 100 fr.* — M. Marion, à Litteau.
2ᵉ *prix. Médaille en vermeil.* — M. Aubin, à La Vacquerie.

RÉCOMPENSES HORS CONCOURS.

Mention très-honorable. — M. Villeroy, de Balleroy, pour son assortiment de vis à pressoir et d'instruments agricoles.

Mention honorable. — M. Genest Desbouillon, bourrelier à Balleroy, pour ses harnais de chevaux.

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

Rappel du 1ᵉʳ prix obtenu en 1866. — M. Giraud, François...

1ᵉʳ *prix ex-æquo de 60 fr* — M. Dargenne, François, pour 35 années de services chez M. Eudier, à Juaye.

— — M. Plaisance, Jacques, pour 28 années de services chez M. Le Coq de Baupré, à Chouain.

2ᵉ *prix de 40 fr.* — M. Marguerite, Pierre, pour 35 années de services chez M. Godard, à Littry.

Digitized by Google

3e — 25 *fr.* — M. Marguerite, Pierre, pour 24 années de services chez M. Longuet, à Castillon.

FEMMES.

Rappel de 1er prix obtenu en 1866. — Mlle Massey, Eulalie, pour 33 années de services chez M. Le Tourneur, à Balleroy.

1er *prix de* 60 *fr.* — Mlle Lunel, Suzanne, pour 30 années de services chez M. Vivier, au Molay.

2e — 40 *fr.* — Mlle Bonaventure, Pauline, pour années de services chez M. F. Thomine, à Litteau.

5e — 25 *fr.* — Mlle Baudre, Adèle, pour 18 années de services chez M. Le Bisson, à Planquery.

Mentions honorables. — Mme Hélène, Joséphine, pour 11 années de services chez M. Longuet, à Lingèvres.

— Mlle N...

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er *prix de* 80 *fr.* — M. Servau, Pierre de la Bazoque.

2e — 70 *fr.* — M. Charles Lecacheux, domestique chez M. Châtel, à Lingèvres.

3e — 60 *fr* — M. Alexandre Enguerrard, domestique chez M. Le Sage, à Juaye.

4e — 40 *fr.* — M. Jules Le Noir, à Planquery.

Mentions honorables. — M. B. Ruelle, domestique chez M. Le Tourneur, à Balleroy.

— M. Le Cornu, domestique, chez M. Longuet, à Juaye.

Digitized by Google

RACE BOVINE. — CONCOURS DE TAUREAUX.

Primes d'arrondissement.

1re *prime d'arrondissement de* 500 *fr.* — M. Henri Ygouf, de Vierville.

2e — 300 *fr.* — M. L. Adeline Dubosq, de Vaucelles.

Primes cantonales.

1re *prime cantonale de* 300 *fr.* — M. Le Comte, fils de Campigny.

2e — 200 *fr.* — M. Costel, fils, de Castillon

3e — 100 *fr.* — M. Victor Le Bonnois, de Campigny.

VACHES LAITIÈRES.

1re *prime de* 150 *fr.* — M. F. Gilles, de Vaubadon.

2e — 150 *fr.* — M. C. Mariette, de Cahaguolles.

3e — 100 *fr.* — M. James Lalande, de Balleroy.

4e — 100 *fr.* — M. V. Le Bonnois, de Campigny.

BÉLIERS.

1re *prime de* 30 *fr.* — M. D. Marion, de Litteau.

2e — 20 *fr.* — M. P. Rauline, de Vaubadon.

VERRATS.

Prime de 40 *fr.* — M. Aubin, de la Bazoque.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Médailles d'argent. — M. D. Degrenne, instituteur à Balleroy.

— M. Laloe, instituteur à Littry.

Digitized by Google

Médailles de bronze.—M. Cathebine, instituteur à Litteau.

— M. Tirel, instituteur à Vaubadon.

— M. Le Dresseur, instituteur à St-Paul-du-Vernay.

— M. Pannier, instituteur à Trungy.

Mentions honorables. — M. David, instituteur à Cahagnolles.

— M. Maine, instituteur à Noron.

— M. Vengeon, instituteur à Castillon.

— M. Delauney, instituteur à Campigny.

PRIX AUX ÉLÈVES.

26 Elèves ont été récompensés par le don d'ouvrages ayant trait à l'agriculture.

BEAUX-ARTS.

RÉCOMPENSE EN DEHORS DU CONCOURS.

Médaille de bronze. — La Fanfare la Cécilienne de Balleroy pour ses progrès depuis sa création de date récente.

Digitized by Google

Digitized by Google

Imp. A. Delâtre Paris

Digitized by Google

HUBERT DE RYES

INTRODUCTION

Le Président PEZET.

Par M. G. VILLERS,

Secrétaire-Général de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux

L'étude historique intitulée : *Hubert de Ryes*, est l'œuvre, pour ainsi dire posthume, d'un homme qui occupa une grande place parmi ses contemporains, et dont la vie laborieuse, consacrée à l'accomplissement de ses devoirs judiciaires et à l'exercice de fonctions importantes, aimait à s'écouler dans le

Digitized by Google

calme des lieux champètres, où, jadis, s'était élevée la motte féodale du féal Baron qui sauva les jours du fils de Robert le Magnifique.

La création de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux avait été pour M. Pezet une occasion de développer cette propension naturelle qui portait son esprit vers l'étude des anciens temps. Malgré ses nombreuses occupations, il avait pu marquer son passage à la tête de cette Association, par la publication de plusieurs travaux sérieux qui, tels que *les Barons de Creully*, *l'Etude sur l'administration de la Justice dans le Bessin, Bayeux à la fin du XVIII^e^ siècle,* ont donné une idée de ce qu'il eût été capable de produire, s'il avait eu le temps d'élaborer plus soigneusement ses œuvres.

L'âge, qui devait clore pour lui la carrière judiciaire, allait ouvrir à son activité intellectuelle, qu'avaient respectée les ans, un nouveau champ à cultiver, et les études historiques se présentaient devant lui comme une perspective consolante, digne de son passé.

L'histoire de Hubert de Ryes, comportant un des épisodes les plus curieux de notre histoire normande, lui avait semblé être une étape dans cette voie nouvelle, où il avait à cœur de s'engager résolûment.

Animé d'un courage viril, il avait réuni les éléments de cette étude ; il se proposait d'en accroître le nombre, de les coordonner et d'en faire un livre digne, en tous points, de l'attention des amis de nos annales nationales.

Digitized by Google

Il travaillait ardemment, se dirigeant vers son but avec persévérance ; mais la Providence ne devait pas lui laisser la consolation de mener à fin la tâche patriotique à laquelle il se consacrait énergiquement.

Lorsque la maladie riva sur son lit de douleur cette personnalité si richement douée, l'histoire de Hubert de Ryes n'existait guère qu'à l'état d'esquisse, tracée sur des feuillets épars, par une main déjà défaillante, mais cependant toujours vaillante.

Ces conditions expliqueront ce qu'on pourra remarquer de défectueux et d'incomplet dans cette étude, intéressante dans beaucoup de ses parties, et qui, écrite, pour ainsi dire, en présence de la mort, est en quelque sorte le testament littéraire de M. Pezet à la Société à laquelle il avait étroitement associé son existence.

En acceptant la mission délicate et difficile de publier ce travail dans l'état où il nous avait été légué, nous avons eu à cœur d'acquitter la dette d'une pieuse et respectueuse reconnaissance.

Nous croyons devoir compléter ce sentiment, en consacrant ici une notice méritée à l'auteur de Hubert de Ryes, à l'homme éminent qui s'appela le Président PEZET.

M. Pezet appartenait, par son origine, à cette race énergique d'hommes du département de la Manche qui, à toutes les époques, ont su, à force de talent, d'étude et de volonté, se conquérir des positions élevées dans les divers rangs de la société.

Digitized by Google

Il naquit à Valognes le 9 août 1791, jour de Saint-Romain, patron de la capitale de la Normandie, circonstance à laquelle il dut l'un de ses prénoms.

Sa mère, Marie-Elisabeth-Antoine Gallis de Vauduny, ne survécut que trois ans à la naissance de son fils.

Avocat bien avant la suppression de toutes les juridictions, M. Pezet (1) père, était l'ami et le compatriote de Lebrun, cet homme éminent, qui, alors obscur secrétaire du chancelier Maupeou et son actif auxiliaire dans sa lutte contre les Partements, devait devenir plus tard 3e consul de la République et ensuite duc de Plaisance. L'époque révolutionnaire vit M. Pezet rendre de nombreux services à ses concitoyens comme administrateur; les égarements du temps ne lui en tinrent pas toujours compte, car l'échafaud un jour réclama sa tête, et il ne dut son salut qu'à la protection bienveillante du terrible Le Carpentier, le proconsul du Cotentin.

Les premières années de la vie de M. Romain Pezet se passèrent au foyer de la famille. On raconte de lui, qu'à l'exemple d'enfants devenus plus tard célèbres, ses premiers jeux dénotèrent sa propension vers la carrière qu'il devait embrasser : de même que les autres enfants s'amusaient à simuler des exercices guerriers, lui se plaisait à imiter les formes

(1) Le nom de M. Jean-Guillaume Pezet, mort juge de paix en 1815, se rattache d'une manière indirecte à la ville de Bayeux; il fut l'un des premiers actionnaires de la Manufacture de porcelaine, qui, de Valognes, fut transférée en 1812 dans notre ville.

Digitized by Google

de la justice et à figurer dans des plaidoieries dont il se faisait l'acteur.

La période révolutionnaire pesa lourdement sur la ville de Valognes. Quand le Consulat, cette époque de prospérité si pure, vint lui rendre, comme à la France, la paix et le bonheur, le Versailles du Cotentin, cette ville, naguère si opulente, dont l'auteur de Turcaret a mis en relief les fières prétentions, ne possédait même plus son Collége!... Ce fut seulement lorsque les Lycées eurent été réorganisés sous le nom d'Ecoles centrales, que M. Pezet fils put aller à Caen, en 1805, continuer des études commencées sous la surveillance paternelle.

Formée avec les débris des divers corps enseignants, l'Université de Caen était alors brillamment représentée par plusieurs professeurs, dont l'enseignement, justement apprécié, groupait autour de leurs chaires une jeunesse avide de s'instruire. C'étaient MM. Bouisset, rhéteur élégant et paradoxal, dont la parole séduisante et sceptique laissait de longs souvenirs dans l'esprit de ses auditeurs ; Delarivière, humaniste de goût et érudit ; Quesnot, mathématicien profond, et malgré cela plein de lucidité, tous les trois sortis de l'Eglise, à laquelle ils avaient appartenu, et dans le sein de laquelle ils ne devaient pas rentrer.

A l'école de ces maîtres, M. Pezet, grâce à la prodigieuse mémoire dont il était doué, et qui compensa souvent chez lui le défaut de travail, fit de rapides progrès.

Digitized by Google

En 1807, c'est-à-dire à 16 ans, ses études étaient terminées ; et ce précoce achèvement lui permit de réaliser le projet, si ardemment désiré, de prendre place, à son tour, sur les bancs de cette Ecole de droit où s'était assis son père.

La rapidité avec laquelle M. Pezet s'initia à la connaissance de la Jurisprudence, fut encore plus grande que celle qui avait présidé à ses Études classiques. Un an et demi s'était à peine écoulé depuis son inscription sur le matricule des élèves, que déjà la Faculté, à l'unanimité, lui décernait le Diplôme de Licencié. Quelques mois après, avant d'avoir atteint sa 19e année, le jeune avocat, dans une affaire de la plus haute importance, débutait brillamment à Valognes, sous les yeux de son père, fier et heureux du succès d'un tel fils.

En 1810, l'Administration de la Justice avait, sous la main puissamment organisatrice de l'Empereur, conquis toute sa force et atteint tout son prestige.

Le Barreau de Valognes, défenseur de riches et multiples intérêts, avait conservé les fortes traditions que lui avaient léguées une autre époque et le souvenir de Froland, l'un des jurisconsultes les plus distingués du XVIIIe siècle, né dans cette ville. M. Pezet sut se créer une place honorable dans son sein ; la promptitude de son coup-d'œil, la facilité de son travail ne tardèrent pas à attacher à son cabinet une clientèle nombreuse et choisie.

La présence au Barreau d'un jeune avocat, qui, à la connaissance de la jurisprudence moderne, savait

Digitized by Google

aussi unir la science, alors fort souvent indispensable, du droit ancien, était pour la magistrature d'un secours trop grand, pour que cet auxiliaire si précieux ne fût pas utilisé. M. Pezet fut nommé juge-suppléant le 30 août 1819.

Les services judiciaires ne furent pas les seuls que demanda alors la Société au dévouement de M. Pezet.

A cette époque, où la France était devenue un camp, où le Gouvernement Impérial, poursuivant sa destinée et méditant de frapper l'Angleterre dans les plaines de la Russie, remplaçait par des légions improvisées nos vaillants soldats, peu d'hommes devaient rester sans porter l'épée. Le 26 janvier 1812 compta M. Pezet, en qualité de sous-lieutenant, dans les rangs de la première cohorte de la 5e légion des gardes nationales actives; et plus d'une fois les grèves de Cherbourg virent dans l'exercice de ces nouvelles fonctions, celui qui devait plus tard porter la toge avec tant d'honneur.

La grande Epopée de l'Empire, en touchant à son terme héroïque, vint licencier les nouvelles milices et soumettre la France à un Régime nouveau.

« Le retour des Bourbons, a dit Carnot dans son fameux mémoire, (1) produisit en France un enthousiasme universel ; ils furent accueillis avec une effusion de cœur inexprimable. Les anciens républicains partagèrent sincèrement les transports de la joie commune. » On sait que ce fut principalement dans la Normandie que se manifesta ce mouvement royaliste.

(1) Mémoire adressé au Roi en 1814, p. 28.

Digitized by Google

Vivant au milieu de cette atmosphère politique à travers laquelle perçaient, comme un mirage brillant, avec les bienfaits de la paix, l'éloquence parlementaire, la liberté de la presse, un grand essor donné à l'intelligence, M. Pezet, libre d'engagements avec l'Empire, donna, avec empressement, son concours au Gouvernement nouveau, vers lequel l'attiraient les traditions du passé, les espérances de l'avenir.

Officier de la garde nationale, son dévouement vint plus d'une fois en aide à l'Administration, lors du passage des troupes prussiennes, arrêtées comme on sait, devant Cherbourg, par l'attitude énergique du général Proteau, et dont les exigences hostiles alarmèrent la contrée.

Ce fut à ses qualités bien reconnues, à son amour du bien public que M. Pezet, malgré sa jeunesse, dut, le 13 janvier 1816, d'être appelé aux fonctions d'Adjoint au Maire de la ville de Valognes, mandat qu'il vit renouveler à trois reprises différentes, et auquel s'ajouta encore, en 1821, celui de conseiller d'arrondissement.

Quels furent les services rendus par M. Pezet dans cette carrière ouverte à son activité? Si les limites de cette notice ne nous l'interdisaient, nous le représenterions tantôt collaborateur actif de l'Administration, la secondant de tous ses efforts dans l'exercice souvent délicat de l'édilité; tantôt s'inspirant des exemples donnés en 1812 par une noble femme que la ville de Bayeux s'empresse de revendiquer, M^me^ Langlois, née Le Cavelier, et s'attachant à adoucir, à

Digitized by Google

force de mesures et d'expédients, la crise des céréales de 1816.

Pour terminer cette première partie de la vie de notre honorable concitoyen d'adoption, nous consignerons ici l'anecdote suivante, touchant épisode, placé comme un utile repos au milieu du récit des agitations de cette époque.

C'était en 1816. La loi du 13 janvier contre les régicides, loi de colère, bien plus que de justice, avait, dans le département de la Manche, comme dans bien d'autres localités, mis au ban de la vindicte publique les hommes qui avaient eu le malheur d'attacher, d'une manière sanglante, leur nom au développement de la Révolution.

Le Carpentier de la Manche, ce fougueux pourvoyeur de l'échafaud, avait laissé sur son passage officiel une longue traînée de sang, que n'avaient pu laver ni sa probité austère, ni l'obscurité profonde dans laquelle il vivait réfugié. Aux recherches de l'Autorité s'étaient jointes les ardentes poursuites des familles. Sans asile, traqué comme une bête fauve, l'homme qui, suivant son expression, avait mis *la terreur à l'ordre du jour, qui n'avait fait grâce ni à l'adolescence, ni à la vieillesse,* allait subir, à son tour, la peine du talion et éprouver les effets de la fureur populaire. Heureusement, usant de l'autorité que lui donnaient les fonctions dont il était investi, le jeune homme qui remplaçait momentanément le Sous-Préfet absent, eut l'âme assez haute pour savoir résister au courant des idées du jour : il comprit que ce n'est point servir les gouvernements que de flatter

Digitized by Google

les passions violentes du moment. La nuit, par ses soins, un passeport pour l'Angleterre fut remis à l'ancien terroriste, qui avait sauvé son père; et le lendemain, M. Pezet, confessant sa démarche au Préfet de la Manche, recevait de ce haut fonctionnaire, un bill d'indemnité pour sa conduite, et en même temps des félicitations, pour avoir évité peut-être le remords d'une action criminelle aux populations exaltées, et déchargé l'Administration d'une terrible responsabilité.

Placé au nombre des habitants justement considérés de Valognes, M. Pezet comptait parmi les avocats les plus occupés de cette ville, lorsque, en 1823, le choix du Ministre de la justice vint le désigner pour occuper le siége de la Présidence du Tribunal civil de Bayeux.

La nomination à un poste aussi important, d'un simple juge suppléant, pouvait donner à ce choix un caractère inusité, alors que le recrutement de la magistrature, ébranlée en 1815, comme à toutes les époques de réactions politiques, avait été heureusement ramené aux saines traditions du respect de l'ordre hiérarchique.

Des considérations de plus d'un genre expliqueront les motifs de cette nomination.

Une des institutions qui ont poussé dans notre sol de profondes racines, dont l'esprit résiste le mieux au souffle destructeur des révolutions, c'est, à coup sûr, l'administration de la justice, parce que son existence. inhérente à celle des Sociétés, est en

Digitized by Google

quelque sorte empreinte d'un caractère d'utilité primordiale.

Ancienne résidence des Vicomtes, ces délégués des grands Baillis de nos Ducs, successivement siége des Grands-Jours et du Conseil supérieur, cour souveraine tombée devant l'esprit d'hostilité du temps, dotée avant 1789 de sept juridictions différentes (1), la ville de Bayeux avait bien vu les événements lui enlever ces institutions; mais, dans toutes les classes de sa population, il était demeuré un profond respect pour la magistrature, en même temps que des exigences très-grandes y étaient restées, sous le rapport du talent, à l'égard des hommes chargés d'interpréter les lois.

C'est que dans notre localité, les magistrats, recommandables par leur mérite personnel, par la dignité de leur caractère, honorèrent toujours la magistrature, et que le barreau lui-même, par sa science et par ses talents, y soutint constamment l'éclat de cette profession libérale, que l'orateur Romain proclamait la plus noble, comme la plus indépendante de toutes les professions.

D'un autre côté, la richesse et l'importance de l'arrondissement de Bayeux, jointes aux graves intérêts qu'avaient mis en litige la substitution du Code Napoléon à la Coutume Normande, et la liquidation judiciaire de ces fortunes que la Révolution, en les

(2) Le Baillage, l'Election, le Tribunal du point d'honneur, la Maîtrise des eaux et forêts, l'Amirauté, le Grenier à sel et l'Officialité.

Digitized by Google

enlevant à leurs anciens possesseurs, avait jetées dans le domaine de tous, avaient donné naissance à une multitude de procès.

Pour déblayer le terrain judiciaire de cette masse de contestations, dont la progression croissait sans cesse, malgré les plus honorables efforts, par suite surtout de l'incertitude d'une jurisprudence encore mal arrêtée, des mains viriles avaient été appelées.

Docteur en droit, auteur d'un mémoire savamment rédigé sur l'Histoire et l'Importance du Jury (1), cette belle institution d'origine normande, que l'Angleterre a reçue de nous avec l'esprit civilisateur de la Conquête, M. Guernon de Ranville, avait présidé le tribunal de Bayeux, avec cette ampleur d'intelligence, cette facilité de travail, cette ardeur excessive qui étaient le propre de son caractère.

Rendre bonne et prompte justice, tel était le programme qu'il avait, assure-t-on, reçu mission de faire exécuter; aussi tel fut l'esprit qu'il imprima à la direction de la justice pendant les deux années qu'il demeura à Bayeux.

Appelé à exercer les fonctions élevées de Procureur Général, pour siéger ensuite dans les conseils du Roi de France, M. Guernon de Ranville laissait après lui un poste difficile à occuper.

M. Pezet avait été jugé l'homme capable de recueillir ce lourd héritage, et de donner satisfaction aux besoins du pays.

(1) Recherches historiques sur le Jury. Caen, chez A. Le Roy. 1819.

Digitized by Google

Ce fut en mars 1823 qu'il prit possession de la présidence du Tribunal civil de Bayeux.

Comment M. Pezet répondit-il aux espérances que le Gouvernement d'alors avait fondées sur ses lumières et sur son caractère?...

Les faits nous l'apprendront eux-mêmes.

A Bayeux, où, comme nous l'avons déjà dit, les traditions du Conseil supérieur s'étaient perpétuées au sein des familles, on aima à retrouver dans la tenue digne et sérieuse de M Pezet, l'austérité des magistrats des anciens jours; sa facilité d'élocution, la rectitude de son jugement, son esprit surtout éminemment pratique, ses connaissances variées, ou plutôt son aptitude à traiter toutes choses, sa promptitude de travail, dont l'ardeur était poussée même quelquefois jusqu'à l'impatience, répondaient largement aux besoins de la situation. Il se montra donc digne, en tous points, de la localité qui, à des titres différents, s'était enorgueillie de voir à la tête de sa Justice les Duchâtel, les Ste-Croix Delalonde, les Philippe Delleville, les Bunouf-Bunouville, les Guernon de Ranville, et avait compté sur les bancs de son Barreau des hommes aussi érudits, et aussi diserts que les Fumée, les Macé, les Tanqueray, les Lebret, les Paysant, les Moulland, les Létot, les Desclosières, et tant d'autres enfin dont le pays a conservé le souvenir.

Lorsque M. Pezet arriva à Bayeux, malgré les grands résultats obtenus par son prédécesseur, qui avait rendu, en matière civile, jusqu'à 1,800 jugements dans une année, les affaires languissaient encore souvent au rôle, avant de recevoir une

Digitized by Google

solution. Au bout de trois ou quatre années d'un travail assidu, grâce à l'activité prodigieuse de M. Pezet, grâce à la dévouée collaboration de ses coopérateurs, grâce aussi au loyal concours du barreau et des officiers ministériels, l'équilibre était rétabli dans l'administration de la justice.

Un résultat aussi important, obtenu avec le secours d'une seule Chambre, résultat qui plaçait le Tribunal de Bayeux, par le nombre des affaires, immédiatement après ceux de Bordeaux et de Caen, fut apprécié à la Chancellerie comme il devait l'être.

Le 22 mai 1825, M. Pezet était nommé Chevalier de la Légion d'honneur, et le 1er août, à Caen, en présence de toutes les Chambres assemblées, il recevait ce haut témoignage de la satisfaction Royale de la main du Premier Président, qui, à l'occasion de cette faveur, lui avait écrit pour le féliciter « avec d'autant plus de plaisir, disait-il, que son intervention y avait été totalement étrangère. »

Un an et demi à peine s'était écoulé, qu'un coup terrible, porté à ses affections les plus chères, la mort de sa femme, venait apprendre à M. Pezet que les satisfactions de la veille touchent de bien près aux douleurs du lendemain et que les joies sont bien voisines des pleurs!

En 1829, M. Pezet fut appelé aux fonctions de Conseiller à la Cour impériale de Caen.

A cette époque, où la fiévreuse nécessité de faire un chemin rapide et brillant n'était pas, comme aujourd'hui, un fait d'une désolante constatation, un

Digitized by Google

siége de Conseiller à la Cour pouvait alors paraître pour M. Pezet une position élevée, une juste récompense accordée à ses travaux. Tout le monde le comprit ainsi, et l'arrondissement regrettait profondément le magistrat éminent qu'il allait perdre, lorsque M. Pezet crut devoir décliner cet honneur, malgré les instances des chefs de la Cour et même les observations de la Chancellerie.

Les sympathies unanimes qui avaient entouré son existence depuis son arrivée à Bayeux, « les marques d'intérêt qui l'avaient assisté dans un douloureux événement. lui dictaient son refus et inspiraient, dit sa lettre, le devoir de sacrifier son avancement au désir, bien arrêté, de ne point se séparer d'une ville devenue désormais sa patrie. »

Les journaux de la localité constatèrent la satisfaction générale causée par cette détermination inespérée ; la grande famille judiciaire la célébra par un banquet offert à son président, à Port-en-Bessin, vraie solennité à laquelle la population s'associa.

Vingt années auparavant, une réunion de ce genre s'était tenue au même lieu et dans une circonstance à peu près semblable, à l'égard du Président d'alors, M. Le Boucher-Deslongparcs. (1) Honneur aux magistrats qui savent provoquer de pareilles manifestations !...

Le vent de la faveur poussait M. Pezet à toutes voiles, lorsque la Révolution de Juillet vint jeter une perturbation dans ses sympathies.

(1) M. Le Boucher Deslongparcs, homme d'esprit et littérateur agréable, mort à Bayeux, le 1er mars 1835.

Digitized by Google

Attaché à la Restauration, à laquelle il avait donné des gages de dévouement, tout en regrettant, ainsi que son honorable collègue, le Chef du Parquet, (1) les mesures imprudentes qui devaient amener la perte de la légitimité, M. Pezet vit avec appréhension apparaître un ordre de choses nouveau. Toutefois il écouta la voix du patriotisme, qui lui commandait de servir son pays; et il continua de demeurer sur son siége, en se ralliant plus tard, avec loyauté, au trône dont la mission providentielle fut peut-être de retarder, pendant 18 ans, l'avénement de l'explosion sociale de 1848.

M. Pezet entra au Conseil municipal à la fin de 1834, et au Conseil d'arrondissement en 1837.

Renfermé presque entièrement alors dans la sphère de ses attributions judiciaires, M. Pezet y mit le temps à profit, et. le 7 novembre 1836, il inaugura la reprise des audiences par un remarquable rapport sur les opérations de ce tribunal en matière civile, pendant l'exercice 1835-1836.

Dans ce long travail, document aujourd'hui fort intéressant, sur l'importance de notre Tribunal. et qui constate que 1027 jugements avaient été rendus, seulement en matière civile, dans le cours d'une année, M. Pezet se livrait à de curieux rapprochements statistiques et révélait même un esprit hardi

(1) M. Bellier de Laboire, devenu plus tard une des notabilités agricoles de la contrée, était en 1830, Procureur du Roi à Bayeux. En apprenant les ordonnances de juillet, ce magistrat dévoué au Roi et à la Charte, adressa immédiatement au Garde des sceaux de respectueuses mais énergiques représentations sur cette mesure violente, qui, selon lui, devait compromettre le sort de la monarchie.

Digitized by Google

et novateur, en indiquant, par des aperçus d'une haute portée, les améliorations que l'expérience démontrait comme susceptibles d'être introduites dans la législation moderne.

Plusieurs années auparavant, la capacité de M. Pezet, comme président, avait reçu déjà un éclatant hommage.

En 1832; un procès avait surgi, qui fit époque dans nos annales judiciaires, la liquidation de la succession du marquis de Campigny.

L'importance des intérêts engagés, le caractère des personnages mis en cause et surtout la célébrité de l'un des avocats, avaient vivement ému l'opinion publique. L'avocat étranger, qui était venu apporter à l'une des parties l'appui de son talent, était M. Odilon-Barrot, aussi célèbre alors, par sa position au Palais, que par le prestige, encore tout récent, dont les évènements politiques avaient entouré sa personne. Le Jurisconsulte parisien avait à ses côtés l'élite de notre Barreau, et devant lui un avocat, (1) jeune encore, qui, assisté comme conseils, de MM. Marc et Thomine aîné de Caen, sut trouver dans sa valeur personnelle et dans ses traditions de famille, la valeur nécessaire pour résister à un tel adversaire. Magistrat et Barreau furent tous à la hauteur de cette importante affaire, et, quand il quitta l'audience, l'homme qui tenait alors le sceptre de l'éloquence judiciaire et parlementaire, s'adressant à l'un des avocats, porta sur M. Pezet ce jugement mémorable : « Je connais

(1) M. Adolphe Joret Desclosières, depuis lors membre du Conseil général et sous-préfet de l'arrondissement de Lisieux.

Digitized by Google

peu de présidents en France aussi dignes et aussi capables. »

Cette appréciation émise sur la capacité de M. Pezet, fut confirmée par ses chefs naturels.

La promotion à une présidence de Chambre, d'un magistrat aussi renommé par sa connaissance approfondie du droit que par sa haute modestie, (1) avait creusé, en 1837, dans les rangs de la Cour royale de Caen, un vide bien difficile à combler.

L'incontestable valeur du président du Tribunal de Bayeux le désigna tout naturellement pour les fonctions vacantes d'avocat général ; « nous ne voyons « que vous, pour remplir dignement ce vide regret- « table, lui écrivait un des chefs de la Cour. Acceptez ! « Un avancement rapide vous tiendra compte de ce « sacrifice imposé à vos anciennes déterminations. »

Les raisons qui avaient motivé le refus de 1829, c'est-à-dire, son attachement pour Bayeux, dictèrent encore en cette circonstance la réponse de M. Pezet ; il déclina l'offre qui lui était faite, et dans une lettre, qui est un modèle de tact et un témoignage curieux de la connaissance parfaite qu'il avait des hommes, il indiqua au chef du Parquet, comme devant pleinement répondre à sa confiance, un des membres les plus distingués de notre Barreau, à qui des circonstances particulières interdirent d'accepter cette faveur.

L'aptitude exceptionnelle, dont M. Pezet faisait

(1) M. Binard.

Digitized by Google

preuve dans les nombreuses fonctions simultanément remplies par lui, était un présage assuré des services que le Pays pouvait en attendre sur un théâtre plus élevé. L'occasion s'en présenta bientôt à lui. En 1837, de nombreux suffrages lui offrirent la candidature à la députation.

A cette époque, où les luttes ardentes de la Coalition n'avaient pas encore agité le pays, l'élection de M. Pezet eût été certaine ; son nom symbole de talent, plutôt que drapeau politique, eût été accepté comme une transaction par les hommes sages des divers partis. Malheureusement M. Pezet était un exemple vivant d'une de ces imperfections attachées à la faiblesse de notre nature. Cette organisation si riche, cette intelligence si complète et du genre de celle que le poëte latin appelait *mens divinior*, cet esprit si sage de qui émanaient de si bons conseils, recueillis comme des oracles, se troublait lorsqu'il s'agissait de ses intérêts personnels. Cet homme qui portait si haut la conscience de sa supériorité, ce magistrat si ferme sur son siège, faiblissait quand il rencontrait des obstacles! Au dehors de sa sphère, sa volonté était indécise quand il fallait nettement se poser devant l'incertitude de l'évènement ! Ce fut à l'une de ces hésitations, à l'une de ces regrettables défaillances que M. Pezet dut de se voir, pour toujours, éloigné de nos Assemblées politiques, où son aptitude eût pu lui conquérir une position à laquelle nul ne saurait assigner de limites.

La création, en 1841, de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, vint

Digitized by Google

ouvrir un nouveau champ d'études à l'activité intellectuelle de M. Pezet.

En 1784, une Société à peu près du même genre, avait été formée à Bayeux, sous les auspices des noms les plus honorables ; au souffle de la Révolution elle avait disparu, comme bien d'autres institutions.

Pour assurer sa résurrection, il ne fallait rien moins que le dévouement et le concours de l'homme qui, avec une merveilleuse aptitude à traiter toutes les choses, se montrait en tout et partout l'esclave de l'exactitude et du devoir.

Les services que M. Pezet rendit à notre Compagnie, sont trop connus de tous pour que nous les rappelions ici. Directeur, aussi habile que prudent, de nos réunions, sa parole, toujours imagée, était l'âme de nos solennités, de même que les mémoires sortis de sa plume, en honorant nos publications, donnaient à tous le louable exemple du travail.

Au commencement de l'année 1848, les électeurs de Bayeux offrirent à M. Pezet la plus haute marque d'estime et de reconnaissance qui fût à leur disposition, en le choisissant pour les représenter au Conseil général.

Effectuée dans les conditions d'une majorité imposante, ce choix reçut quelques mois plus tard la consécration du suffrage universel. Cette manifestation fut peut-être un des évènements qui lui furent le plus sensibles dans le cours de sa longue carrière ;

Digitized by Google

aussi s'attacha-t-il à justifier pleinement la confiance de ses commettants.

Renfermant dans les limites d'une sage circonscirconspection, son activité toujours juvénile, M. Pezet, l'un des membres les plus actifs de la Commission des Finances, acquit dans l'esprit de la haute assemblée la considération qu'il méritait.

Une preuve éclatante lui en fut donnée, lorsqu'en 1849, ses pairs, le plaçant aux côtés du vénérable comte d'Houdetot, lui décernèrent par la voie du scrutin, les fonctions élevées de la vice-présidence.

Cette session de 1849, fournit au nouveau dignitaire une occasion de prouver à ses collègues quelle était l'étendue de sa prodigieuse facilité pour le travail. Au milieu des agitations de cette époque d'effervescence où étaient écloses tant d'utopies ; où tant d'hommes, déclamant sur les imperfections de l'antique société, se croyaient appelés, modernes Archimèdes, à indiquer le levier destiné à replacer le vieux monde sur des bases nouvelles ; où tout semblait devoir se modifier, le Conseil général mit à l'étude un projet relatif à l'organisation départementale, cantonale et municipale, étude, qui du reste, avait été demandé par le Ministre de l'intérieur. Deux jours à peine s'étaient écoulés, que M. Pezet, rapporteur de la Commission chargée d'élaborer ce travail, apportait à ses collègues un volumineux rapport, rédigé avec cette rapidité étonnante dont lui seul avait le secret.

Sans doute, si l'on vient aujourd'hui à supputer d'un œil froid la valeur réelle de cette œuvre, com-

Digitized by Google

posée à titre d'ébauche sous l'influence fiévreuse du moment, elle perdra beaucoup de son importance; mais ce mémoire, véritable tour de force d'activité intellectuelle, n'en restera pas moins un travail remarquable; c'est cette qualification dont se plut à l'honorer dans le temps, l'homme d'Etat éminent qui, sous les calmes ombrages du Val-Richer, porta avec tant de dignité le poids de sa grandeur passée.

Lors de son passage à Caen, le Prince-Président de la République, en plaçant la croix d'officier de la Légion d'honneur sur la poitrine du vice-président du Conseil général, profondément reconnaissant, acquitta également la dette contractée à l'égard d'un des plus anciens et des plus capables magistrats de la France.

Quelque temps après cette haute marque de satisfaction que venait d'éprouver M. Pezet, la Providence lui ménageait, dans la mort de son fils, une de ces terribles commotions de nature à briser son cœur.

M. Pezet trouva dans la résignation du philosophe chrétien, et dans l'accomplissement, plus strict encore, de ses devoirs et aussi dans les distractions de l'étude, les forces nécessaires pour supportercette nouvelle épreuve.

Auteur d'un important travail sur les juridictions bayeusaines, de mémoires intéressants sur les trois frères Chartier, cette triple illustration de notre ville, sur Jean Loret, cet étrange précurseur du journalisme moderne, sur la chapelle du château de Baiex, ce fut à ce besoin de se livrer à l'étude, qui tempérait pour lui la solitude de l'âme en adoucissant l'amer-

Digitized by Google

tume des regrets, qu'il dut d'entreprendre l'histoire des barons de Creully.

Ce travail sur un sujet intéressant qu'avaient osé seulement effleurer Beziers et l'abbé Delarue, fut reçu avec faveur dans le monde littéraire. Fruit de longues et patientes recherches, ce livre figurera toujours avec honneur dans les bibliothèques normandes, bien que l'absence regrettable d'une monographie du château et souvent une trop grande négligence de style, accusent la précipitation qui présida à sa rédaction, précipitation contre laquelle M. Pezet ne sut jamais assez se prémunir.

Les travaux littéraires de M. Pezet avaient répandu son nom dans un rayon modeste, il est vrai, mais assez large cependant. Membre de l'Académie de Caen et de la Société des Antiquaires de Normandie, cette dernière Compagnie, en 1856, le choisit pour être son Directeur. En apprenant cette haute distinction, que lui annonçait, avec l'expression d'une reconnaissante amitié, son éminent compatriote et prédécesseur M. Boulatignier, M. Pezet ne put se défendre d'une secrète émotion. Appelé à occuper le siége ou s'étaient assis les Vitet, les Charles Le Normand, les Prosper Mérimée et avant eux l'illustre auteur de l'histoire de la Civilisation en France, il allait donc donner la mesure de ses forces dans cette ville de sapience, où il avait trouvé tant de sympathie et rencontré aussi d'énergiques détracteurs.

Ces appréhensions furent peut-être pour M. Pezet un heureux stimulant. Son discours d'ouverture, œuvre aussi profondément pensée qu'élégamment

Digitized by Google

écrite, prouva à ses auditeurs ce que pouvait son intelligence quand elle savait se dominer.

Le soir, le banquet d'usage fournit au Directeur en fonctions, l'occasion de montrer, devant un auditoire d'élite, la spontanéité peu commune qui était le propre de sa nature. Au toast, modèle de tact et d'esprit qui lui fut porté par le Président de la Compagnie, l'honorable M. Souëf, premier président de la Cour, M. Pezet répondit avec un bonheur d'à-propos qui impressionna vivement les témoins de cette joûte toute de courtoisie et d'éloquence.

M. Pezet avançait de plus en plus dans la vie, et le temps avait créé de nombreux vides autour de lui.

L'accomplissement rigoureux de ses devoirs, les relations de société, où le faisaient vivement apprécier les charmes de son esprit finement conteur, les douces joies de la paternité, avaient jusqu'ici réussi à remplacer chez lui les illusions du jeune âge. Mais il n'entrevoyait pas, sans une secrète terreur, cette époque fatale où il lui faudrait dépouiller la toge dans laquelle était mort son père, et se séparer de cette grande famille judiciaire qu'il avait vue se renouveler, plusieurs fois, autour de lui, et à laquelle l'attachait une sincère affection.

Initié par son éducation première aux charmes de la littérature, il avait compris plus tard, comme Etienne Pasquier, comme Marchangy, l'utilité de cette alliance entre la Magistrature et les Lettres. Bientôt l'étude, doux délassement à l'origine, se présenta à ses yeux comme une nécessité; il l'en-

Digitized by Google

treviten perspective comme la seule retraite possible, *otium cum dignitate,* qui pût convenir à la dignité de ses derniers jours.

Ce fut alors que plein de courage, il songea à s'ouvrir une nouvelle carrière, à l'âge où les autres hommes éprouvent d'ordinaire le besoin du repos. Réunissant des souvenirs sur le point de disparaître, utilisant, avec cette habileté qui lui était propre, des documents disséminés, il rédigea son livre sur Bayeux à la fin du XVIII^e^ siècle, étude d'un sujet brûlant, qui pourra être appréciée à des points de vue bien divers, mais qui n'en demeurera pas moins, malgré ses imperfections, l'un des feuillets les plus remplis de l'histoire du Pays.

Les anciens croyaient que les hommes parvenus au terme de leur carrière, recevaient quelquefois de la Divinité de secrets avertissements sur la fin prochaine de leur existence. M. Pezet éprouva-t-il quelques pressentiments de ce genre? On serait tenté de le penser en se reportant à la rapidité incroyable avec laquelle il poursuivit, jusque sur son lit de mort, la rédaction de son dernier ouvrage, l'histoire de Hubert de Ryes, livre important composé sur un sujet nouveau, avec des documents originaux et qui certainement sera l'œuvre historique la plus imposante émanée de sa plume.

Ce fut le 15 juin 1860, que M. Pezet s'endormit de son dernier sommeil. Trois jours après, la ville de Bayeux faisait de magnifiques funérailles à cet homme mort dans toute la plénitude de ses facultés, et à qui la Providence, par une faveur méritée, avait

Digitized by Google

ménagé de ne pas se survivre à lui-même, en épargnant à tous le spectacle désolant, comme dit Bossuet, d'une grande voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint....

Ces obsèques eurent lieu dans des conditions exceptionnelles de grandeur et de solennité. Trois mille personnes, de toutes les classes et de toutes les conditions, remplissaient la vaste enceinte de la Cathédrale que l'on avait dû choisir, en raison de cette nombreuse assistance.

A la tête de son chapitre, Mgr Didiot, évêque de Bayeux et Lisieux, présidait la cérémonie funèbre, à laquelle la présence officielle de M. Tonnet, Préfet du Calvados, entouré de notabilités de la Cour, de l'Université et de nombreux membres du Conseil général, donnait également un éclat inaccoutumé.

Au cimetière, quatre discours furent prononcés sur la tombe: le premier par M. Godon, Procureur impérial, au nom de la famille judiclaire dont M. Pezet avait été, pendant de longues années, le chef si apprécié; le second par M. Gauquelin-Despallières, maire de Bayeux, pour reconnaître les services rendus à la ville par M. Pezet; le troisième par M. G. Villers, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, organe de cette Association; le quatrième enfin par M Niobey, Président de la Chambre des notaires, interprète accrédité des sentiments des officiers ministériels, sur la corporation desquels le Président du Tribunal Civil n'avait jamais cessé d'exercer une action éclairée et paternelle.

Digitized by Google

La disparition prématurée d'un homme tel que M. Pezet, excita dans notre arrondissement une explosion de regrets dont on ne soupçonnait peut-être pas toute l'étendue. C'est que l'on n'a pas été placé durant 37 ans à la tête d'une contrée, soit comme dispensateur de la justice, soit comme une importante individualité, sans graver après soi, profondément sa trace, par tout le bien qu'on a fait.

Aussi, l'affirmation de ces sentiments de regrets et d'estime ne se borna pas à la manifestation des funérailles.

Deux hommages, d'une nature exceptionnelle et durable, furent rendus à la mémoire de M. Pezet.

Dans une des audiences qui suivirent la mort de leur Président, les Membres du Tribunal civil, prenant une délibération qui les honore, décidèrent que pour perpétuer parmi eux le souvenir du Magistrat qui, si longtemps, dirigea d'une manière si remarquable les travaux de la justice, ils placeraient son portrait dans la salle du Conseil de leurs audiences monument artistique, dont il avait été l'historien et dont il avait provoqué et obtenu du Gouvernement et du Département la précieuse restauration.

Mue par le même sentiment de gratitude, la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, tint à honneur aussi d'arrêter que, pour conserver la mémoire de l'homme qui avait été son illustration et son soutien, elle confiait à la plume de son Secrétaire général, le soin de retracer sa vie, et au burin d'un artiste exercé la mission de reproduire ses traits.

Digitized by Google

Ces pieuses décisions ont reçu leur exécution.

Dans la salle du Conseil du Tribunal civil, ce joyau de la Renaissance, où l'ami des arts retrouve dans son éclat, le cachet de l'Ecole Italienne, la main d'un peintre bayeusain (1) a fait revivre fidèlement sur la toile la puissante personnalité de l'éminent magistrat.

Le burin d'un artiste bayeusain (2) a reproduit sur l'acier, avec une grande fidélité, les traits si expressifs du premier Président de la Société littéraire, dont les publications durent tant à sa plume laborieuse.

Enfin, pour achever cet hommage, notre plume, après avoir rendu possible la publication de l'Histoire des Seigneurs de Ryes, a consacré cette notice à Celui qui, sans devoir être placé sur le piédestal des grands hommes, sut toujours se tenir à la hauteur du rôle qu'il fut appelé à remplir dans ce monde et se montra, en tout et partout, homme supérieur et homme de bien.

---

(1) M. Panchet-Bellerose, directeur de l'Ecole municipale de Dessin.

M. Thomas-Casimir Regnault, graveur, né à Bayeux, le 13 août 1823, mort à Paris, en 1871. Ce portrait de M. Pezet est celui placé dans ce volume, en tête cette notice,

Digitized by Google

LES

SEIGNEURS DE RYES

EN BESSIN

ÉTUDES HISTORIQUES

PAR

M. LE PRÉSIDENT PEZET,

OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE BAYEUX,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX
MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU CALVADOS, ETC.

Memor fui dierunt antiquorum.
J'ai conservé le souvenir des anciens jours.
PSAUME 142.

I.

RYES, commune d'une population de 540 habitants, et d'une étendue superficielle de 950 hectares (1) est le chef-lieu de l'un des cantons du Calvados où la

(1) Plusieurs villages de ce nom existent en France. *Ry*, arrondissement d'Argentan (Orne). — *Ry* (Seine-Inférieure). — *Ris* près Corbeil. — *Ry* (Vienne). — *Rye* (Jura). On trouve en Angleterre une petite ville du même nom, *Rye*, dans le comté de Sussex, près la Manche.

Digitized by Google

nature a mis le plus de variété dans ses œuvres. Maritime et agricole à la fois, ce canton d'une riche végétation, offre le mélange de collines et de plaines, de falaises entrecoupées de dunes, de grèves de sable ou de galet qu'interrompent çà et là des criques de pêcheurs, des champs fertiles et bien plantés, arrosés par de nombreux et frais ruisseaux. Bazenville avec sa flèche élancée ; Port-en-Bessin avec son port destiné à un prospère avenir ; Sommervieu, religieuse et scientifique retraite dont la chapelle et les élégants clochetons sont un chef-d'œuvre d'art moderne ; Vaux-sur-Aure que signale une restauration intelligente, modèle de goût et de simplicité ; Longues et les débris de son abbaye ; Fontenailles, Marigny, chaîne de rochers abruptes suspendus à pic sur le bord de la mer ; la vieille tour et le phare moderne de Ver ; les églises romanes pures de Vienne et de Colombiers ; Asnelles, Arromanches où les baigneurs et les touristes jouissent tout à la fois d'un sable facile et de sentiers ombreux, partout de pittoresques aspects, des perspectives lointaines, de nombreux monuments de tous les âges, une riche moisson de légendes, de traditions locales appellent les regards du paysagiste, de l'archéologue, du chroniqueur (1).

Un village parsemé de belles fermes au toit ardoisé, encadré dans des bosquets d'arbres séculaires, sur la montagne un vaste panorama d'un horizon complet dessinant d'un côté les courbes du rivage, d'un autre dominant sur les châteaux et les clochers des paroisses d'alentour et couronné par les flèches de la

(1) La commune de Ryes est placée au centre de cette aggrégation communale.

Digitized by Google

Cathédrale de Bayeux ; sur la pente de la colline une église des XII[e] et XIII[e] siècles, remarquable entre toutes par la pureté de son style et sa conservation, tous ces avantages eussent suffi pour rendre cette antique paroisse digne à plus d'un titre, d'être le chef-lieu de canton. Mais elle trouve une prééminence bien autrement incontestable dans le souvenir historique d'avoir été, au Moyen-Age, le berceau d'une famille puissante, qui prit une grande part aux événements qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la conquête de l'Angleterre.

II.

Affaibli par le temps, ce souvenir aujourd'hui n'est plus que vaguement connu. Ce que la tradition a transmis c'est que Guillaume-le-Bâtard fuyant, deminu, à travers les campagnes de la Basse-Normandie, poursuivi et presque atteint par ses ennemis, avait dû la vie à la loyale hospitalité du seigneur de Ryes. Quel était ce seigneur ? Quel rang occupait-il ? Quel fut son sort après l'éclatante élévation de Guillaume ? Quel rôle lui et ses enfants ont joué au lendemain des prodigieux événements de la conquête ? Au silence gardé par les écrivains qui ont écrit sur cette époque de l'histoire, on eût pu croire que cette famille était restée obscure et inconnue.

Motifs et but de ces études.

Il était cependant impossible d'admettre que Guillaume, si magnifique dans ses largesses envers ses compagnons d'armes, se fût montré ingrat ou oublieux envers ceux qui, au début de son aventureuse carrière, avaient sauvé sa vie et préparé son avenir.

Digitized by Google

Pour éclaircir ces doutes j'ai exploré, autant qu'il m'a été possible, les documents relatifs à la conquête de l'Angleterre : Légendes, Chroniques, Chartes et Fondations de monastères. J'ai pu suivre à travers les révolutions des âges la distribution, la dissémination, et le morcellement du fief patrimonial de cette famille. C'est le résultat de ces études, la biographie d'un simple village que j'écris. L'humble commune rurale n'a-t-elle pas le même droit qu'une grande cité à être mise en possession de tous les souvenirs historiques qui la concernent et qu'il est presque honteux à ceux qui l'habitent d'ignorer ? (1) La génération qui a vu l'ancien état de choses, ou qui en a reçu directement les traditions, achève de disparaître. Aujourd'hui que l'inconstance des événements, les aspirations de l'ambition, la facilité des immigrations appellent chacun hors du lieu de sa naissance, les villes de province ne seront plus qu'un caravansérail où chacun viendra poser sa tente, sans regret du départ, sans désir du retour. C'est dans un moment où les traditions s'effacent de plus en plus et tendent à disparaître, qu'il est du devoir du chroniqueur de les recueillir et de les conserver.

III.

L'origine du nom de RYES (Ria) est incertaine comme la plupart de toutes les origines. Quand un centre de population se forme, aucun monument n'en révèle l'existence et n'en consacre le souvenir. Il est présumable toutefois qu'elle dérive du radical *Ri*, qui

(1) Turpe est in patria peregrinari, et hospitem esse in rebus quæ ad patriam pertinent. Manutius.

Digitized by Google

dans la langue latine (1), comme dans le langage corrompu de la latinité romane (2), commence tous les mots qui expriment une eau courante. Cette paroisse en effet est située sur un ruisseau qui naît à Magny, *d'une goutte d'eau sous une touffe de cresson,* traverse Ryes dans sa plus grande longueur, court vers l'est entre la dune et le marais de Meuvaines, et enfin se perd à la mer après un bref parcours; on le nomme *la Gronde* (3).

Le nom de cette commune s'écrivait *Ria*, au Moyen-Age, et plus tard *Rié*. A partir de 1680 on voit dans les registres de la paroisse et dans les minutes des tabellions l'orthographe *Rie* ou *Rye* indifféremment employée. Depuis on y a ajouté une *s*, et l'usage d'écrire *Ryes* a définitivement prévalu dans les actes civils et administratifs depuis la Révolution (4).

IV.

Ryes à l'époque gauloise.

On ne peut douter qu'avant la domination Romaine et dès l'époque indifféremment appelée Celtique ou Gauloise (5), il n'y ait eu à Ryes et dans toute la contrée quelques groupes d'habitations. Des monnaies

(1) *Ripus, Rivulus.*

(2) *Ria, Riale, Riago, Riana.* Glossaire de Ducange.

(3) *Gruna, grouna.* Eau courante dans les marais. Ducange. La Groude, ainsi que le dit M. de Caumont, ne gronde pas du tout. C'est un des ruisseaux les plus silencieux que le pays renferme — Annuaire de l'Association normande. 1859.

(4) Actes de l'Etat Civil. — Minutes du notariat de Ryes.

(5) Qui ipsorum lingua *Celtæ*, nostra vero *Galli* vocantur. César.

Digitized by Google

de ce temps et dont la matière est *l'electrum*, (or mêlé d'argent) ont été trouvées sur plusieurs points. A Ryes même on a découvert en 1818 une médaille d'or gauloise, et en 1838 une petite pièce de style gallo-grec ; à Sommervieu, en 1818, un quart de statère du même style avec la lyre posée sur la tranche du cou de la tête d'Apollon (1). En septembre 1858, à Arromanches, la destruction d'une maison située presque sur le rivage a mis au jour soixante médailles gauloises d'électrum (2). L'état de perfection et de conservation de ces diverses pièces fait supposer une civilisation assez avancée. Il prouve d'ailleurs que ces monnaies servaient à ces populations primitives de moyen d'échange et constituaient le numéraire circulant dans le pays.

A l'époque Romaine.

Lorsque la domination Romaine se fut assise sur les débris de la puissance gauloise, la préoccupation constante des vainqueurs fut d'assurer la conservation de leur conquête. Des stations militaires furent établies. Une voie portant d'*Augustodurum,* capitale de la contrée, établie sous le règne de Claude pour faciliter la marche des troupes proposées à la garde du pays, traversait Ryes, ou du moins s'en rapprochait beaucoup, ainsi qu'on doit le conclure de la colonne milliaire du Manoir située à moins de 2 kilomètres (3). Des vestiges de constructions romaines se rencontrent encore à chaque pas non seulement dans la commune de Ryes, mais dans les communes qui l'environnent : à Ver, à Crépon, à Bazenville, à Villiers-

(1) Statistique gauloise, par M. Lambert p. 156.

(2) Indicateur de Bayeux.—Septembre 1858.—M. Lambert, possède dans sa riche collection gauloise les médailles ci-dessus.

(3) Cette colonne est au musée lapidaire de Bayeux.

Digitized by Google

le-Sec, mais surtout à Fresnay (1) et à Magny (2). L'époque de ces constructions remonte probablement à la fin de l'occupation romaine, au temps où les habitants du littoral se retirèrent dans l'intérieur des terres pour se mettre à l'abri des invasions des barbares du nord.

A l'époque Carlovingienne.

Lorsque les Romains eurent abandonné la Gaule, le Bessin, *Pagus Bajocassinus* devint un comté de la Neustrie. Les campagnes se peuplèrent. Charlemagne les réglementa par des lois. Mais il n'est resté aucune trace de leur existence dans cette partie de la Neustrie, soit à cause de son petit nombre d'habitants, soit à cause de l'état barbare des populations rurales et de la difficulté d'organiser chez elles une administration régulière.

V.

Rves sous les ducs de Normandie.

Une longue nuit succéda aux lueurs de la civilisation Carlovingienne. Ce n'est que vers le X^e^ siècle, après le traité de St-Clair-sur-Epte qui céda a Neustrie à Rollon, qu'on voit se former plus distinctement, à la suite de la féodalité, les communautés d'habitants. La Normandie entra de bonne heure dans la civilisation chrétienne. Elle fut partagée par le nouveau duc

(1) On a trouvé des urnes sépulcrales, des ornements et un anneau gaulois en or.

(2) Statistique du Calvados p. 580, 553, 563, 564. Annuaire de l'Association normande. 1859. p. 58.

Digitized by Google

entre tous ses compagnons (1). Les *territoires étaient déserts* et à peu près inhabités, le pays couvert de bois et de bruyères. Les nouveaux maîtres n'eurent d'autres moyens de les peupler que de « concéder « des *usages*, dans ces landes et ces bois, à ceux qui « y viendraient habiter pour les y semondre et à ceux « qui j'à y étaient pour les y conserver, et retinrent « quelques légères prestations, plutôt en reconnais- « sance de supériorité qu'en profit pécuniaire (2). » Au bord d'un cours d'eau, dans les clairières du bois, le Seigneur construisit sa demeure, entourée de l'étable de ses troupeaux. Autour de sa motte féodale, à quelque distance et de place en place, s'élevèrent ensuite les cabanes des vassaux, construites en terre détrempée ou à pierres sèches. Le travail défricha ces terrains, les familles s'agrandirent et les hameaux se formèrent; les modestes habitations se rapprochèrent et la tour de l'Église ne tarda pas à s'élever au-dessus de cette association d'intérêts collectifs, remplaçant de vastes solitudes, conquises et peuplées par le travail.

Telle fut l'origine de la formation de la commune féodale, devenue plus tard la commune rurale, et de la transmission de la propriété dans les mains des paysans, ces ilotes du moyen-âge.

Origine des Fiefs.

L'institution *des fiefs* a la même origine, le même caractère territorial. Le tribut payé par le vassal, pour le prix de son admission au droit de propriété, constituait une dépendance du sol cédé envers le domaine primitif dont il avait été détaché. Le Normand épris, jusque-là, de la vie errante, amoureux des

(1) Terra suis comitibus fideliter funiculo divisit. *Guill^e de Jumiéges.*

(2) Guy Coquille — Coût. de Nivernais.

Digitized by Google

hasards, s'attacha à la terre par le lien de la propriété. Le Seigneur, devenu à la fois propriétaire du sol et maître de ceux qui l'habitaient, apprit à aimer et la terre et ses hommes. Une solidarité s'établit ainsi entre le Seigneur et le vassal qui, défendant le domaine de son suzerain, défendait le sien propre et qui devint naturellement son *homme d'armes*.

Dans certaines contrées, les concessions n'avaient lieu d'abord qu'à vie, mais les rudes compagnons de Rollon, qui regardaient ces domaines conquis, autant comme étant à eux qu'à leur Duc et qui se prirent *d'idolâtrie pour la terre,* entendirent posséder à perpétuité, *infandum et allodium sempiternum,* le sol qu'ils avaient conquis en commun. En signe de cette patrimoniale hérédité, ils commencèrent par donner au domaine qu'ils recueillirent, leurs noms, ou à prendre pour y joindre ou substituer aux leurs, ceux que les terres portaient déjà. (1)

Cependant, la prépondérance des Ducs de Normandie n'était pas complétement effacée, car les dispositions que les Seigneurs faisaient de leurs domaines, avaient besoin pour être valides de la confirmation et de l'approbation des Ducs. Si les nombreuses chartes de fondation des Eglises et des monastères n'en contenaient pas la preuve réitérée, on la trouverait dans les paroles qu'Orderic Vital met dans la bouche de Guillaume-le-Conquérant, repassant dans sa mémoire, à son lit de mort, ses fautes et les circonstances qui devaient lui en mériter le pardon : « J'ai confirmé, avec « bonté » dit-il, « en Normandie et en Angleterre, toutes « les concessions de terres et autres revenus que les

(1) Basnage, Cout. de Normandie, t. 1. page 145.

Digitized by Google

« grands de mes Etats ont faites à Dieu et à ses saints « pour le salut de leurs âmes » (1).

Les chefs, devenus propriétaires de ces domaines de la conquête, les sous-distribuèrent, à leur tour, héréditairement et aux mêmes titres, soit à leurs compagnons ou aux fils de ceux-ci, soit aux fugitifs que l'invasion avait chassés et qui furent ramenés et rétablis dans la possession de leurs biens (2).

VI.

GOFFREDUS premier posssesseur de Ryes.

Le Domaine de Ryes fut une dépendance du Comté du Bessin. Le premier possesseur de ce Domaine se nommait *Goffredus* (Geoffroy ou Godefroy). C'est du moins le premier dont le nom soit indiqué authentiquement (3).

Comment était-il resté ou était-il devenu possesseur de cette terre? Etait-ce un Neustrien de la vielle souche? Etait-ce un Normand de la race conquérante?... Les noms ne peuvent fournir d'indications à cet égard.

La moitié de de Ryes donnée à l'Abbaye de Fécamp.

Goffredus eut un fils, *Odo*, qui connaissant la prédilection du duc Richard II pour les moines de Fécamp, fit don à cette abbaye de la *moitié* du domaine de Ryes. Ces faits sont révélés par une charte de

(1) Orderic Vital, L. 8.

(2) Universum terram diei desertam rœdificavit, atque suis militibus, advenis que refertam restituit. — Guillaume de Jumiéges.

(3) Neustria pia.

Digitized by Google

l'Abbaye de Fécamp, datée *l'an de l'Incarnation 1026, au mois d'août,* par le Duc Richard, en présence et du consentement de ses fils Richard et Robert (1).

On y lit :

« Addimus etiam quod dedit *Odo*, filiüs Goffredi, « id est MEDIATUM villœ quœ dicitur RIA. »

Cette charte est importante : 1° parceque c'est le premier acte authentique qui fasse mention de la paroisse de Ryes ; 2° parce qu'elle est l'origine des droits de l'Abbaye de Fécamp, sur cette paroisse, droits qui se sont toujours perpétués, sans interruption, jusqu'à la révolution de 1789.

Plus tard, cette moitié de Ryes fut réunie au domaine de la baronnie d'Argences qui, dès 996, appartenait à Richard Ier, Duc de Normandie, et qu'il avait donnée à l'abbaye de Fécamp en 1027. (2)

VII.

Motifs de la prédilection des Ducs en faveur de l'Abbaye de Fécamp.

Ces liens qui ont uni pendant huit siècles la paroisse de Ryes à cette abbaye, malgré la distance qui les séparait, commandent de recher cher les motifs de la prédilection des Ducs de Normandie envers le monastère de Fécamp.

(1) Neustria pia. — p. 210, 211 et 212.

(2) La paroisse d'Amblye, *Amblida villa*, voisine de Ryes avec deux moulins et deux acres de prairie, l'Eglise de Villiers, etc. furent aussi donnés à la même abbaye.

Digitized by Google

Fondé au VII^e^ siècle, par la race Carlovingienne, détruit par les invasions, cet établissement religieux fut réédifié par le Duc Guillaume Longue-Epée en 938. Suivant la tradition, des prodiges inouïs avaient entouré son berceau.C'était une chèvre envoyée de Dieu, qui avait tracé son enceinte : c'était un ange qui avait inscrit sur la pierre de l'autel, le nom de son vocable, la Sainte-Trinité : C'était à Fécamp que le précieux sang de J.-C., recueilli après la passion, dans des capsules de plomb, renfermé dans le tronc d'un figuier, poussé par les flots, était venu aborder.

A cette époque de foi, où la pensée religieuse remuait les âmes, ces témoignages de la prédilection de Dieu faisaient supposer des miracles journaliers. Aussi Richard consacra à Dieu, dans ce monastère, Nicolas, l'un de ses fils, et lui-même, atteint d'une maladie mortelle, quitta le château de Bayeux pour venir dans l'Eglise de ce lieu privilégié, recevoir, pieds nus, vêtu d'un cilice, appuyé sur un bâton comme un pélerin, le saint-viatique, puis y rendre son âme à Dieu et y être enterré devant l'autel. (1)

Cette prédilection en faveur de l'abbaye de Fécamp, n'était pas particulière seulement aux Ducs de Normandie. Les Rois anglais, eux-mêmes, l'avaient richement dotée et, chose assez remarquable, le champ de bataille de Hastings, où se vida la querelle entre Guillaume et Harold, pour la couronne d'Edouard-le-Confesseur, avait été donné par le Roi, à ce monastère (2) qui devint bientôt l'un des grands

(1) Histoire de Fécamp, par Fallue.

(2) Abrégé de l'histoire de la noble abbaye de Fécamp, par le sacristain de l'abbaye.

Digitized by Google

foyers de la civilisation, répandus sur le sol Normand et duquel sortit un grand nombre d'hommes de science et de vertu (1).

VIII.

La délimitation des deux *moitiés* de Ryes entre Odo et l'abbaye de Fécamp fut faite sans doute au cordeau, *funiculo*, comme l'avaient été, suivant Guillaume de Jumiéges, celle des premières terres de la conquête. Des bornes durent être apposées pour constater les limites, car à cette époque, les actes écrits n'étaient pas encore en usage. En consultant les titres nombreux qui sont aux notariats de Ryes et aux archives du Calvados, *fonds de Fécamp*, en les rapprochant de divers aveux et papiers-terriers, on doit supposer que la ligne de démarcation fut prise dans la direction actuelle de l'Eglise ; ce qui était au *Nord*, en suivant un tracé plus ou moins droit, resta la propriété du fief seigneurial et laïc d'Odo ; ce qui était au *Sud*, devint une dépendance du fief abbatial de Fécamp.

Vingt ans s'écoulèrent depuis la donation faite par Odo, à l'abbaye de Fécamp en 1026 ; en 1047 nous trouvons l'autre *moitié* dans la possession de HUBERT DE RIE, héritier, sans doute, d'Odo.

(1) C'était aussi l'une des plus riches abbaye de France, si l'on en croit le vieux proverbe

De quel côté que le vent vente
L'abbaye de Fécamp a rente
Blazon Normand pour canel.

Digitized by Google

Eglise de Ryes.

Le domaine de Ryes possédait nécessairement à cette époque, une certaine agglomération d'habitants, puisqu'il y existait déjà un *Moustier* ou Eglise, ainsi que nous l'apprend le roman de Rou, dont nous parlerons bientôt (1).

Ce fut, on le sait, une véritable lutte au XI^e^ siècle, même avant la conquête, entre les Seigneurs Normands, pour savoir lequel d'entr'eux, élèverait, le plus vite et le mieux, des Eglises au milieu de ses possessions. « Il n'était pas d'homme puissant qui « ne se crût digne de dérision et de mépris, s'il n'eût « fondé une Eglise et entretenu dans ses domaines « des clercs pour former la milice de Dieu. » (2) Les monuments religieux du XI^e^ siècle furent construits en plus grand nombre qu'ailleurs dans la Basse-Normandie, surtout dans le Bessin et le Cotentin, parceque la pierre de taille y abondait, était facile à tailler, et se prêtait aisément à la grossière sépulture du temps.

Une partie de l'Eglise actuelle de Ryes doit être la même que celle qui fut édifiée vers la moitié du XI^e^ siècle. Les arches de la grande nef qui reposent sur de lourdes colonnes monocylindriques, dont les chapiteaux, pages de pierre grossièrement taillées, portant des sculptures bizarres, qui se retrouvent dans les monuments de l'époque — tels que Daniel dans la fosse aux lions, un homme dévoré par des monstres, les trois enfants de la fournaise, — sont évidemment de cette époque. Il en est de même de la tour qui surmonte le transept. Elle porte le ca-

(1) Hubert de Rie est à sa porte
Entre *li moustier* et sa motte

(2) Orderic Vital, Livre 3. — V. aussi Guillaume de Jumièges, 22^e^ l. *de ducibus Normaniæ.*

Digitized by Google

chet de l'Eglise romane secondaire, jusqu'à la base de son toît à double égoût (1). Le chœur, le transept et les chapelles sont d'une époque postérieure.

S'il fallait juger de l'importance de l'agglomération des habitants de Ryes, à l'époque de la construction de l'Eglise, par les vastes proportions de la nef, on serait porté à la croire considérable : mais cette supposition ne serait pas concluante. On a remarqué que les premiers Normands bâtissaient sur de grandes échelles. Les archéologues reprochent aux Eglises de construction romane secondaire, l'étendue et la longueur de leurs nefs, à la différence des Eglises de construction romane primitive, dont les proportions étaient plus exiguës.

L'époque de la construction de l'Eglise de Ryes doit être fixée entre 1026 et 1047. Elle ne devait pas exister en 1026, car Richard ne l'a pas désignée dans la charte de confirmation de la donation de la moitié de Ryes, et il n'eût pas manqué de l'y comprendre, comme il l'a fait dans cette charte, pour diverses paroisses données *ex Integro cum Ecclesia sua* (2). Elle existait en 1047, du temps d'Hubert de Ryes, comme on l'a vu ci-dessus : donc, elle est sortie du sol dans l'espace intermédiaire existant entre ces deux dates.

Elle dût être édifiée par les moines de Fécamp, après la donation du duc Richard. C'était à l'abbaye à donner l'exemple de la construction d'une Eglise dans ses possessions. Ses habitants, grevés de nombreuses redevances, ne pouvaient contribuer à de semblables bâtisses, autrement qu'en transportant les ma-

(1) M. de Caumont.—Statistique monumentale du Calvados, t. 3.
(2) V. Neustria pia.

Digitized by Google

tériaux qui devaient y servir. On voyait alors, les fidèles de tout âge, de tout sexe, de toute condition, traîner, eux-mêmes, sur des charriots, les pierres et les bois de l'édifice, dans un religieux silence, et, *pour la gloire de Dieu*, travailler de leurs propres mains, à la taille des matériaux et à la confection du mortier, et ne se distrayant de leurs fatigues, que par le chant des cantiques et des prières (1). Les pélerins, attirés par les indulgences promises, accouraient en foule et de fort loin. Souvent les Evèques, les abbés construisaient la tour et le chœur; la nef était bâtie par les habitants (2). Le chœur paraît être du commencement du XIII^e^ siècle. Il est vraisemblable que l'Eglise de Ryes ne fut point construite d'un seul jet. Il y a de nombreux exemples que les Eglises du Moyen-Age ont souvent été consacrées, même avant d'être terminées. La chapelle du midi, qui vient d'être réédifiée par les soins de M. l'abbé Hébert, curé de la paroisse, avait été reconstruite en 1628, aux frais de l'un des notables habitants, Jacques André, sieur de Sainte-Croix, qui en obtint la permission de l'Evêque et de l'abbé de Longues, sur l'emplacement d'une *chapelle bâtie d'ancienneté en ladite Eglise, contre la tour d'icelle, qui s'en va en ruines de couvertures et autrement.* Elle fut dotée de deux pièces de terre, dont le revenu fut affecté à la dotation du chapelain. Le but de cette fondation était de faire célébrer des messes pour le repos de l'âme de Marie Davot, femme du fondateur, inhumée dans cette cha-

(1) Histoire des anciennes Corporations, etc., par Ouin Lacroix. — Lettre de l'abbé Haimon, en 1445, sur la construction de l'Eglise de St-Pierre-sur-Dives, publiée par L. Delisle.

(2) Congrès archéolg. vol 22, p. 553.

Digitized by Google

pelle et à laquelle il fit élever un tombeau (1). Lui-même y fut inhumé et une pierre sépulchrale semblable lui fut consacrée. Ces deux monuments funéraires, jetés hors de l'Eglise par la Révolution de 1793, ont été donnés en 1840, par M. Alexandre André du Homme, descendant du fondateur, au musée de Bayeux, où ils servent de témoins de la richesse des sépultures en Basse-Normandie au commencement du XVII^e^ siècle.

L'autre chapelle porte, dans les anciens actes, le nom de chapelle Jehannet ou Johannet. Ce nom est-il celui d'un fondateur? N'est-ce pas plutôt que cette chapelle aurait été placée originairement, sous l'invocation de Saint-Jean (Jehan), compagnon de l'enfance de Jésus-Christ, d'où l'on aurait fait Jehannet, petit Saint-Jean? Elle formait ce qu'on appelait un *personnat,* c'est-à-dire qu'il y avait pour elle une dotation perpétuelle, ce qui constituait un bénéfice, une sorte de cure (2). Ce personnat était à la nomination du Seigneur.

Les deux gâbles de l'Eglise ont été relevés. A celui de l'ouest, on remarquait un écusson surmonté d'une crosse (3); celui de l'est conservait quelques traces d'un autre écusson où l'on pouvait reconnaître les vestiges des armoiries seigneuriales (4).

Ce double écusson, clérical et laïque, prouve le

(1) Ce tombeau fut l'ouvrage de Jacques Lefoye, sculpteur à Caen, auquel il fut payé une somme de 75 l. tournois.

(2) Hist. du Diocèse de Bayeux, par M. Laffetay, t. 1^er^. p. 69.

(3) Cet écusson était incontestablement celui de l'abbaye de Fécamp, qui portait : de gueules à trois mitres d'or; ces trois mitres, suivant M. Canel, rappelaient les trois abbayes de Bernay, Ste-Berthe-de Blangy (dans] le Boulonnais) etde St-Taurin-d'Evreux, qui dépendaient du monastère de Fécamp. G. VILLERS.

(4) Statist. monumentale du Calvados, t. 3.

Digitized by Google

L'église de Ryes divisée en deux portions-cures.

concours des deux Seigneurs de la paroisse à la construction et à l'entretien de l'édifice. En effet, le droit à la *moitié* de Ryes, concédé par le Duc Richard à l'abbaye de Fécamp, avait eu pour résultat la division de la cure en deux parties. Aussi, y avait-il deux curés, l'un nommé par l'abbaye de Fécamp, l'autre par le seigneur laïc, qui, plus tard, fit don de ce droit de présentation, comme on le verra, à l'abbaye de Longues. Cette division, constamment maintenue, est constatée dans le pouillé du diocèse, *liber pelutus* composé sous l'épiscopat de Pierre de Vilaines en 1356(1). Ainsi qu'on le voit dans le pouillé de Lamarre en 1786, elle n'a cessé qu'avec la Révolution de 1789. Les curés attachés à chaque *portion* remplissaient les devoirs de leurs fonctions indistinctement. Les actes de baptême, mariage et décès s'inscrivaient sur le même registre, mais le droit de dîme se prélevait divisément sur les vassaux de chaque fief originaire.

Quelque singulière que fût cette situation de deux curés exerçant ensemble le ministère dans la même Eglise, ayant un presbytère et des revenus dictincts, quels que fussent souvent les conflits inévitables entre le curé et les paroissiens, ces mélanges des cures étaient assez nombreux dans le Bessin et dans le Cotentin. Ils s'expliquent par l'existence simultanée de plusieurs fiefs existants dans une paroisse, et par l'intérêt qu'avait chacun des possesseurs à acquérir le droit de *patronage et de présentation* (2), attaché à la construction d'une Eglise (3) et qui donnait, entr'autres, le droit à la nomination du curé, à la sépulture

(1) Beziers. Addit. p. 34, 35, 36.

(2) V. la chapelle de Baïex, par M Pezet.

(3) *Patronum facimus dos ædificatur fundus.*

Digitized by Google

dans le temple, et qui formait la prérogative la plus honorifique de la Seigneurie. Ce privilége était un moyen dont le clergé s'était servi pour stimuler les hommes riches à construire des Eglises, ou à agrandir celles qui existaient dans leurs domaines ruraux.

IX.

Dépopulation de la paroisse de Ryes.

L'Eglise de Ryes dut toujours être suffisante pour recevoir la population de la paroisse, encore bien que, d'après l'opinion du pays, la paroisse ait dû être jadis plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui. La disposition des rues et les débris d'anciennes constructions, les ruines de quelques bâtiments sur le mont, rendent vraisemblable cette tradition, qu'à la fin du XVI^e^ siècle, une maladie épidémique, la peste noire, sorte de choléra de ce temps, s'abattit sur le village et le dépeupla. Suivant des récits, sans doute exagérés, deux seules familles échappèrent au fléau, la famille André et la famille Aubry. La première habite encore le foyer qu'elle occupait alors, la seconde possédait un fief à l'extrémité de la paroisse, vers Fresnay. La porte de l'habitation a encore l'apparence seigneuriale de cette époque (1). Quoi qu'il en soit de cette tradition, ce qui est certain, c'est que cette époque calamiteuse réduisit les habitants à la misère, à tel point que le Gouverneur de la Province s'émut et que des lettres patentes du Roi, en date de l'année 1599, firent remise aux habitants de Ryes de

(1) Henri Aubry, sieur de la Saussaye, *de la paroisse de Rye, pays de la Normandie*, figure à l'état des gages payés par la mère d'Henri II de Bourbon, prince de Condé, en avril 1606, en qualité de l'un des gentilhommes ordinaires de ce prince.

Digitized by Google

la moitié de la taille de l'année 1598 et de tout ce qu'ils devaient *en plus outre*, pour *principal et crues* (1). Cette maladie, au surplus, fut générale en Normandie, et nous lisons dans M. de Bras, *qu'il n'est mémoire aux vivants d'avoir vu une maladie si contagieuse.*

X.

HUBERT DE RYES.

Non-seulement Ryes possédait une église vers la moitié du XIe siècle, mais on y rencontrait aussi les signes de la propriété féodale du seigneur, un *Castel* ou château, et une *motte* ou donjon.

Lors de la guerre civile qui s'éleva au sein du baronnage normand, à l'occasion de la mort du Duc Robert, à Nicée, et de la transmission de ses droits à Guillaume, son bâtard, né de ses amours avec Arlette, le château de Ryes était en la possession d'Hubert de Ryes, descendant d'Odo, sous la suzeraineté de Renouf (2), vicomte du Bessin, celui-là qui figurait au premier rang des barons ennemis de Guillaume. C'était à Bayeux même, dans cette ville qui, par son importance, était la seconde capitale de la Normandie, dans le château bâti par Richard-sans-Peur et où s'étaient écoulés les premières années de l'enfance de Guillaume, que se réunissaient les conjurés et que s'ourdissaient les projets de la rébellion.

L'illustration de Hubert de Ryes et de sa famille est due aux événements qui suivirent cette conspi-

(1) Mémorial de la Cour des Comptes de Normandie. Vol. 18, p. 54 des Mémoires de la Société des Antiquaires.

(2) Ce vicomte du Bessin est appelé par Wace Renouf, dénomination que confirme aussi Guillaume de Malbesbury. — Ordéric Vital, le nommé Vanufle, et la chronique le Mégissier Renault. Cet ennemi de Guillaume, était seigneur de Briquessart, aujourd'hui hameau de Livry, près Bayeux. G. VILLERS.

Digitized by Google

ration. Il entre donc naturellement, dans le plan de cet ouvrage, de retracer, dans tous les détails, les épisodes dramatiques, d'un fait qui a eu de si grandes conséquences, en complétant l'un par l'autre, les récits du *Roman de Rou,* par Wace, l'*Histoire et Généalogie des ducs Ki ont este par ordre en Normandie,* par le trouvère Benoist de St-Maure, et la *Chronique de Normandie.*

Wace, né à Jersey, avait été *clerc-lisant* à Caen avant d'être fait chanoine de Bayeux, par Henri II, vers 1160. Benoist de St-Maure avait été attaché dès sa jeunesse, à la cour du même Henri. Ils écrivaient donc sur les lieux, avec le souvenir de traditions récentes, ce qui donne à leurs récits toute l'apparence de la vérité. Leur œuvre est en vers, car dans l'enfance des peuples, la poésie précède presque toujours la prose écrite. Quant à la *Chronique de Normandie,* compilation en langue vulgaire des écrivains normands qui ont écrit en langue latine, elle est d'une date postérieure et renferme des faits d'un grand intérêt historique (1).

Il y avait déjà douze ans que Guillaume avait succédé à son père. Il avait atteint à peu près sa vingtième année, lorsque vers le printemps de 1047, les barons normands résolurent de le surprendre par trahison et de le mettre à mort. Les principaux conjurés étaient Renouf, vicomte du Bessin, Néel, vicomte du Cotentin, Haimon, baron de Creully et de Torigny, Raoul Tesson et Grimoult du Plessis. Ces fiers barons se trouvaient humiliés d'avoir pour souverain le fils d'une maîtresse. Ce n'était pas cependant que, dans l'origine, pour les hommes du Nord, la bâtardise fut

Conspiration des Barons normands contre Guillaume.

(1) Elle a été publiée pour la première fois, en 1487.

Digitized by Google

une flétrissure, Cette condition était alors celle de plus d'un chef; mais la religion chrétienne, que les Normands adoptèrent avec tant d'ardeur, en élevant le mariage à la dignité de sacrement, avait abaissé la condition des bâtards et les avait placés au-dessous de celle des enfants nés dans le mariage. Ces barons que, d'ailleurs d'autres desseins politiques inspiraient, soulevèrent aisément les esprits contre un prince jeune et sans expérience, à qui l'illégitimité de sa naissance enlevait une partie de son prestige.

Ils résolurent de profiter, pour mettre leur dessein à exécution, d'un séjour que Guillaume faisait au château de Valognes, vieux donjon bien antérieur aux Ducs de Normandie (1), puisque les historiens (2) fixent l'époque de sa construction au temps de Clovis. Dans cette ville qu'il aimait, au milieu des plaisirs auxquels il se livrait avec l'ardeur de son âge, le jeune duc était sans défiance des projets de ses ennemis. Sans gardes près de lui, sans moyens prévus de résistance, rien ne semblait plus facile que d'investir la ville, d'intercepter les routes et de le faire périr. Cette rebellion était d'autant plus coupable, que les conjurés étaient tous ses parents, ou ses alliés, et qu'il les avait déjà comblés de ses bienfaits (3). Guy de Bourgogne, au nom duquel ils levaient l'étendard de la révolte et qu'ils lui préféraient, était son compagnon d'enfance et avait accepté de lui,

(1) de Gerville.—Anciens châteaux de la Manche, n° 35.

(2) Villaret. — Histoire de France, t. 9. — Ce château fut détruit par ordre de Louis XIV.

(3) Non cohibuit continuariam generis propinquitam non tantorum beneficiorum impensa liberalitas, non denique Ducis sincera delectio summaque benevolentia.

Willelmus Pictavus.

Digitized by Google

comme gage d'une fidélité sans bornes, le château de Brionne, dont il l'avait libéralement gratifié. Tous les chefs devaient prendre part à cette criminelle expédition, dont les chances favorables ou contraires, avaient été indiscrètement discutées entr'eux en présence d'un jeune idiot dont la folie servait à les distraire, et devant lequel, sans défiance, ils parlaient librement, et sans qu'il parut comprendre leurs discours. Ce jeune homme appelé Goler (1) ou Golée (2) ou Galet, (3) appartenant à une famille honorable de Bayeux, avait été admis dans l'intimité des jeux de Guillaume dans son enfance, et avait conçu, pour son jeune maître, une profonde amitié, que justifiaient d'ailleurs toutes les libéralités du prince, qui se plaisait à lui faire don de bijoux et de riches vêtements.

Galet déjoue la conspiration.

Galet entendit tous les détails du complot et comprit qu'il s'agissait de la vie de son bienfaiteur: il résolut de le sauver. Les conjurés se préparaient à partir, il n'y avait pas une minute à perdre pour les devancer et avertir Guillaume, Galet s'arme d'un bâton, et marchant à pied, sans s'arrêter un instant, il courut à l'hostel où était le fils de Robert, et où il parvint vers minuit (4). A cette heure avancée, Guillaume était au lit, les gens de son service étaient retirés. Galet heurte brusquement à la porte du château, dont l'entrée lui est refusée, mais il franchit violemment

(1) Suivant Wace.

(2) Suivant Benoist de St-Maure.

(3) Suivant la Chronique.

(4) Dans sa savante étude sur *la Conspiration des Barons normands contre Guillaume-le-Bâtard*, ouvrage publié depuis la mort de M. Pezet, M. l'abbé Lecointe, par une judicieuse critique, s'est attaché à démontrer le peu de probabilité de la version (eu égard

Digitized by Google

les obstacles, entre dans la salle des gardes, faisant jouer son bâton autour de son cou, poussant des cris, frappant les murailles et enfin s'introduit dans l'appartement de Guillaume, criant à tue-tête : « Fuyez, fuyez, on vient vous tuer. Levez-vous vîte... « Gare à toi, Guillaume, *fuis tôt,* ils arriveront tous » armés..... » Guillaume reconnaît sa voix, sort de son lit précipitamment, se couvre seulement d'un manteau, s'arme de son *brant d'acier,* court à l'écurie, saute sur un cheval vigoureux, et seul, demi nu, sans escorte, fuit à bride abattue. Il était temps, car à peine avait-il dépassé les portes du château, que les Barons y entraient. *Ah ! Ah !* leur cria Galet, *traîtres, vous arrivez trop tard, le Duc est parti. vous vouliez lui faire passer une mauvaise nuit, ce sera lui qui bientôt vous fera passer un mauvais jour !*

Furieux de voir échapper leur victime, les Barons retournent promptement à leurs chevaux, criant : *à cheval ! à cheval ! courons, courons sus !* et ils se mettent après lui au galop le plus rapide.

Fuite de Guillaume.

La nuit était calme et sereine, la lune brillait sans nuage et Guillaume avait pu facilement prendre de l'avance. Son projet, rapidement conçu, fut de se rendre à son château de Falaise, bien fortifié et où il pouvait se défendre. Il prit, en conséquence, le che-

au court espace de temps), qui veut que les conjurés et le jeune idiot soient partis de Bayeux pour Valognes. Il adopte au contraire le récit de Benoît de St-Maure, d'après lequel ils étaient dans cette localité, quand ils se rendirent à l'habitation de Guillaume, située sur le territoire même de la ville. Le récit de M. Pezet laisse le champ libre aux deux opinions.

G. Villers.

Digitized by Google

min (1) des *Gués de St-Clément* (2). Arrivé là, il lui fallait traverser plusieurs cours d'eau (3) séparés par de nombreux sables mouvants.

Heureusement il trouva la marée basse et passa d'une rive à l'autre sans obstacles. L'aube du jour paraissait en ce moment. A peine était-il à l'autre bord, qu'il entendit derrière lui le galop de plusieurs chevaux, le cliquetis des armes et la voix des Barons parlant avec mépris de ce bâtard, dont ils se croyaient près de s'emparer.

Une haie épaisse bordait la route. Guillaume se cache précipitamment sous son abri, et aussitôt, à la clarté du jour naissant, il voit, sans être découvert, passer ses ennemis, galoppant après lui. Echappé comme par miracle à cette rencontre, il entre dans l'église de St-Clément, et y adresse à Dieu une courte et fervente prière, et réfléchit au moyen de se rendre à Falaise, sans traverser les environs de Bayeux, où il pouvait être facilement reconnu. il résolut de se jeter à travers champs, suivant à certaine distance et parallèlement le rivage de la mer (4).

(1) Ce chemin était la direction de l'ancienne voie romaine de Valognes à Bayeux, et formait la communication la plus directe entre le Cotentin et le Bessin. Elle passait par Montebourg, Mondeville, Turqueville, la Chaussée d'Audouville, Ste-Marie-du-Mont, où l'on entrait dans l'eau pour gagner St-Clément, première commune du Bessin.

(2) C'était là le grand passage de la baie des Veys. Ce mode de passage s'appelait : chez les Romains, *Vadium*, d'où ce nom de *Vay* ou *Guey*. Wace se sert indifféremment de ces deux mots. Benoist n'emploie que celui de Guey.

(3) Six cours d'eau, lits ou bras des rivières de l'*Aure*, de la *Voie*, de la *Douve* et de la *Taute*. Ce passage avait environ deux lieues de longueur.

(4) On trouve encore le long du littoral, vers Vierville, Colleville et Ste-Honorine, les traces d'un chemin qu'on nomme *la Voie du Duc Guillaume*, et que la tradition indique comme étant la direction qu'il suivit.

Digitized by Google

Il était déjà grand jour quand il arriva à Ryes (1). Sa course avait été ralentie par la fatigue de son cheval, dont ses éperons avaient labouré les flancs tout saignants (2), et qu'il ne pouvait plus faire avancer qu'en le frappant à coups de houssine (3).

Hubert de Ryes et ses fils sauvent la vie du Duc Guillaume.

Le Seigneur de Ryes était en ce moment à la porte de son château (3), se disposant à se rendre à la messe (4). Il vit venir à lui un voyageur harassé qui lui demanda le chemin pour se rendre à Falaise. Hubert le reconnut, malgré ce piteux état et levant avec émotion ses mains au ciel : « Sainte Marie, « s'écria-t-il, Quoi ! mon Seigneur ! c'est vous ! Com- « ment, pourquoi errez-vous dans le pays en ce triste « équipage ? — Qui êtes-vous, vous qui me connais- « sez ! lui répondit Guillaume; — Je suis Hubert de « Ryes, et tient de vous cette terre, sous le comte « du Bessin (6). — Hubert, vous Hubert, l'ai-je bien « entendu (7) ! Oui, Monseigneur, c'est moi-même. « Entrez vîte, entrez hardiment sous mon toît, vous « me direz ensuite votre affaire, mais surtout ne me « célez rien. — Mes ennemis me poursuivent et veu- « lent ma mort (8), ne les avez-vous pas vu passer ? « Ne me cachez point ce que vous savez, car j'ai bien » besoin de votre secours, » (9) Hubert conduit le

(1) Grant était jà la matinée. — Benoist.
(2) Et cor de sane les cotez.
Tot es: anchiez et tôt lassez. — Benoist.
(3) Chronique de Normandie.

(4) Hubert de Rie est à sa porte
Entre li *mostier* et sa motte, — Wace.
(5) Levez étoit por messe oïr. — Benoist.
(6) Chronique de Normandie.
(7) Hubert, dist-il, os le jo dire. — Wace.
(8) Mes ennemis me vont quérant
Et a occire menaçant. — Wace.
(9) Mult mi besoigne votre aïe. — Benoist.

Digitized by Google

Duc en son *Ostel*, lui procure la nourriture dont il avait grand besoin, et lui fait préparer un cheval tout frais.

Hubert de Ryes était un seigneur sage et prudent, plein de loyauté et d'honneur (1). Il était père d'une nombreuse famille. Il appela trois de ses fils, en âge de comprendre l'importance de la mission qu'il allait leur confier, chevaliers preux, bons et hardis (1). « Enfants, leur dit-il, voilà le Duc, votre « Seigneur, que des méchants veulent faire mourir. Je « vous ordonne de veiller sur lui. Gardez qu'il lui ar- « rive aucun mal. Sacrifiez pour sa défense, s'il est né- « cessaire, votre vie et votre liberté. Dieu donne hon- « neur et gloire à qui sait mourir pour son Seigneur. » —Ordonnez, répondirent les fils, nous ferons tout ce « qui nous sera commandé et nous jurons devant « Dieu, qu'aucun malheur n'atteindra notre Seigneur « et Duc en notre compagnie. — Eh bien ! choisissez « les meilleurs chevaux qui soient à l'écurie, et les « meilleures épées que vous puissiez avoir. Montez « à cheval, à l'instant même et sur l'obéissance que « vous me devez, je vous commande de conduire le « Duc Guillaume, en toute hâte, à Falaise, et de ne le « quitter que lorsque vous l'aurez mis à l'abri, dans « le château. Gardez-vous, surtout, d'entrer dans « ville, ni bourg, ni de traverser aucun grand che- « min. » Il leur explique ensuite, les voies détournées que son expérience lui avait fait connaître, et, sûr que ses intentions seraient bien exécutées, il dit adieu au Duc et le fait monter à cheval sur le champ et partir en toute hâte.

(1) Li sire en avait nom Hubert,
Chevalier, sage vavassor
Qui mult amat pris et honor. — Wace.

(1) Chevalez proz, bons et hardis. — Benoist.

Digitized by Google

Le Duc et ses compagnons suivirent à travers champs la direction indiquée par Hubert, tournèrent la ville de Caen, passèrent la rivière d'Orne, aux environs de Feuguerolles, au gué *Fou-Pendant* (1), et arrivèrent sains et saufs à Falaise, où ils furent reçus avec de grandes démonstrations de joie.

Cependant, après le départ de Guillaume, Hubert n'était pas resté sans inquiétude sur la direction que pourraient prendre les ennemis du Duc. Il se plaça devant sa porte (2) portant un regard inquiet de tous les côtés (3), aux aguets de tout ce qu'il pourrait voir ou entendre.

Peu d'instants s'étaient écoulés depuis le départ de Guillaume, lorsque Hubert vit arriver une troupe de cavaliers, éperonnant de toutes forces leurs chevaux courant à bride abattue. C'étaient les Barons qui, après les gués de St-Clément, avaient changé leur piste, réfléchissant que Guillaume chercherait à s'éloigner de Bayeux. Dès qu'ils aperçurent Hubert : « N'avez-vous pas vu Guillaume ? lui crièrent-ils. — « De quel Guillaume parlez-vous ? répondit le rusé « Seigneur. — Du bâtard, de cet orgueilleux qui se « dit notre Duc. — Par ma foi, c'est lui sans doute, « qui vient de passer par ici ; il ne peut pas être bien « loin, car son cheval paraissait bien fatigué. — Eh ! « bien, vîte à cheval, guidez-nous, vous nous indi- « querez le chemin qu'il aura pris.—Bien volontiers, « car je n'ai rien de plus à cœur que d'abattre son

(1) *Fago pendente*, hêtre incliné qui servait a passer l'eau, à ce gué. Dans l'Avranchin un hêtre se nomme encore un *foutiau*, et dans le Midi un *fau*. Une ferme voisine de cet ancien gué en a conservé le nom. G. VILLERS.

(2) Essiert en grand sospeçon
Dessus le punt de sa maison. — Benoist.

(3) Gardant à val, gardant à mont. — Wace.

Digitized by Google

« insolent orgueil. Je lui ai voué haine depuis qu'il a « avili la Normandie, en usurpant la souveraineté. » Je vous jure, sur ma foi, que si nous le rencon- « trons, je porterai les premiers coups. » Hubert monte à cheval avec eux et les accompagne sans qu'ils aient la moindre défiance, supposant d'ailleurs que, vassal du comte du Bessin, il partageait leurs ressentiments. Mais si, par ses antécédents, il avait donné lieu de le croire, la vue de son seigneur errant et fugitif, avait modifié ses résolutions. Il leur fait prendre, bien entendu, une route différente de celle qu'il avait enseignée et prescrite à ses fils. Après une course sans résultat, les Barons, convaincus que Guillaume avait suivi une autre direction, abandonnèrent la poursuite, et Hubert, riant de son stratagème, s'en revint chez lui vers l'heure de midi (1).

On ignora pendant quelques jours, le sort du Duc. Le bruit de sa mort même se répandit. Le peuple qui s'était attaché à lui et qui semblait avoir le pressentiment de sa grandeur future, manifestait des regrets profonds et maudissait Grimoult du Plessis et ses complices qui s'en vengèrent en mettant *à douleur* le Bessin et le Cotentin (2). Mais quelques mois après (3), la bataille du Val des Dunes assura définitivement la libre possession du pouvoir au Bâtard, qui paya vaillamment de sa personne. Un chevalier brave et vaillant, nommé Hardé, né à Bayeux (4), l'attaqua au

Premiers succès de Guillaume.

(1) Ci que vers hore de midi
Que tot fut fort de sospeçon
Dunc s'en revint à sa maison. — Benoist.

(2) Fu a dolor mis Beissin
Et la terre de Cotentin. — Benoist.

(3) 10 août 1847.

(4) Eut un vassal nommé Hardé
De Bayex fut nourri et né. — Wace.

Digitized by Google

milieu de la mêlée et faussa son Ecu aux Lions d'or, Mais Guillaume lui fit mordre la poussière et lui enfonça son épée dans la gorge.

Les conjurés ne se relevèrent pas de cette affaire. Guy de Bourgogne, dont le nom leur servait d'étendard, se jeta dans son château de Brionne où il fut obligé de capituler ; Raoul Tesson abandonna la coalition la veille du combat et se rallia à Guillaume ; Haimon, baron de Creully, fut tué sur le champ de bataille (1) ; Renouf, vicomte du Bessin, et le vicomte Néel du Cotentin, prirent la fuite, et Grimoult du Plessis, accusé d'être le principal instrument de la conspiration fut fait prisonnier et conduit dans les prisons de Rouen.

Grimoult se défendit de l'accusation et rejeta l'odieux de l'assassinat dont Valognes devait être le théâtre, sur un chevalier né à Lingèvres, nommé *Salle* et dont le père s'appelait *Huon* (2). Il offrit de se justifier en champ clos, par le jugement de Dieu. Ce duel judiciaire fut accepté, mais le jour fixé pour le combat, Grimoult fut trouvé mort dans sa prison. Dans cette mort subite, dont on ignora la cause, le peuple, ami du merveilleux, vit le doigt de la Providence et la preuve de la culpabilité de Grimoult. On l'enterra avec les fers aux pieds; ses biens furent confisqués et plus tard donnés à la Cathédrale de Bayeux (3), où ils servirent à former de riches prébendes.

(1) Les Barons de Creully. — M. Pezet.
(2) Un chevalier de Salle eut nom.
Del lignage père Huon. — Wace.
(3) Gallia Christiana. — T. 11.

Digitized by Google

XI.

Les deux auteurs qui nous ont conservé la mémoire de la fuite et du salut de Guillaume, se sont complus dans ce récit, dont ils ont donné longuement les détails. On nous reprochera peut-être d'avoir suivi leur exemple, mais qu'on n'oublie pas, qu'il concerne l'un des épisodes les plus touchants de la vie de Guillaume, en même temps qu'un trait de loyauté rare à une époque où l'on ne se piquait pas de grandeur d'âme et de générosité ; qu'on ne perde pas de vue surtout qu'il est le point de départ de l'illustration de la famille de Hubert de Ryes, dont nous raconterons la prospérité d'ailleurs bien méritée.

De tous les Ducs de Normandie, nul n'a jeté un éclat égal à celui de Guillaume. Son nom se lie à la plupart de nos localités. C'est à lui que le peuple rattache tous les souvenirs des antiquités normandes, comme il attribue à César toutes les antiquités romaines. Toute nationalite éclatante possède, à son origine, ou dans le cours de ses destinées, un héros dont elle entoure le nom d'un prestige de grandeur et de gloire. Guillaume est l'idéal que revendique la nationalité normande. Plus sa destinée fut grande, plus le récit des périls auxquels le BATARD déroba sa tête à ses débuts dans la vie, prennent le caractère d'une légende nationale, qui ne s'efface même pas devant l'épopée DU CONQUÉRANT.

Ce complot avorté par suite du dévouement d'un fou, cette fuite, cette hospitalité reçue au pied des monts de Ryes, la loyauté, la ruse heureuse de ce vassal, le dévouement de ses fils, la chute et la punition des conjurés, chacune de ces circonstances s'illumine

Digitized by Google

par l'éclat et la gloire dont brilla bientôt ce prince alors fugitif et menacé. A quoi cependant tient la destinée des Etats !.... Qu'un pauvre idiot n'eût pas conservé quelques lueurs d'intelligence ; que l'heure de la marée n'eût pas coïncidé avec le moment où le Duc effectua le passage des Veys ; qu'un dernier rayon de la lune eût trahi Guillaume derrière la haie de St-Clément ; qu'Hubert de Ryes eût été un chevalier félon ou même inintelligent, et Guillaume ne devenait point le conquérant de l'Angleterre et l'organisateur de cette puissante monarchie, dont l'existence depuis le XI[e] siècle pèse si lourdement dans les destinées du monde !

Un poëte bayeusain a payé, dans les vers suivants, son tribut de patriotisme à cet intéressant épisode de la vie de Guillaume :

A Valogne (a), endormi dans ses jeunes amours,
Du plus grand de nos ducs on menace les jours,
Il trompe les poignards : la lune qui l'éclaire
Guide à travers les veys sa fuite solitaire.
Celui qui doit dans Londre un jour dicter des lois,
Par ses vassaux proscrit, sans ressource, aux abois,
Désarmé, demi nu, tremble au bruit d'une feuille.
Au pied du mont de Rye, un ennemi l'accueille,
Ordonne que pour lui son château soit ouvert,
Rougit de conspirer, le console et le sert (1).

Cette conspiration providentiellement déjouéé, a inspiré les strophes suivantes à un autre poëte normand (2), qui a consacré sa plume à célébrer les gloires de la patrie :

(a) On a remarqué que dans les diverses *études* que j'ai déjà publiées, je n'ai jamais négligé de rappeler, quand l'occasion s'en est presentée, la part que la ville de Valognes pouvait avoir eue dans les événements que j'ai racontés. Je ne m'en défends pas.

Nescio quâ natale solum dulcedine captos
Ducit et immemores non sinit esse sui. OVIDE.

(1) Delauney. — *Bayeux et ses environs.*

(2) Alphonse Le Flaguais. Guillaume-le-Conquérant. Neustriennes.

Digitized by Google

Plus d'un vassal se déshonore
En trahissant un orphelin.
Les orages bientôt sur son front vont éclore,
De tempêtes le ciel est plein.
Il n'est point de forfaits que le crime n'invente.
D'un lâche assassinat, Valognes s'épouvante.
Thurold (1) expire, au cœur frappé.
Mais par un visible miracle,
Pour ne point démentir l'oracle,
Le grand homme futur au fer est échappé.

Artisans d'une ligue infâme,
Répondez, Comtes et Barons !
La honte et le remord sont entrés dans votre âme,
Vous avez terni vos fleurons.
Vainement votre orgueil s'irrite et lutte encore;
Entendez-vous au loin ce que l'airain sonore
Redit aux fidèles Normands :
Le fils de Robert et d'Arlette,
Vous a donné, belle et complète,
Sa première épopée, avant ses dix-neuf ans.

XII.

Du château de Hubert de Ryes, où se passa un événement qui exerça une si grande influence sur la vie de l'homme qui fut la principale figure de son siècle, il ne reste plus aucun vestige apparent. Faut-il s'en étonner, lorsque de bien plus considérables édifices n'ont pu résister à l'action du temps (2), et

(1) Thurold, précepteur du jeune duc, fût, si l'on en croit quelques légendes, tué par les conspirateurs.

(2) D'un récensement général fait par le gouvernement en 1858, il résulte qu'il n'existe plus debout, en France, de châteaux des 9e et 10e siècles. On en compte 311 qui peuvent être attribués au 12e siècle.

Digitized by Google

Conjectures sur l'emplacement du château.

quand aux portes même de Bayeux, on cherche vainement les débris de l'ancien château de Bures (1), où Henri II et son fils tenaient leur cour plénière, et dont une salle à manger était si vaste qu'on y pouvait placer des tables de cent couverts (2). On ne peut donc avoir sur l'emplacement du manoir de Ryes que des conjectures résultant des récits qui précèdent.

Quoiqu'on puisse supposer que les revenus de Hubert eussent une certaine valeur, puisqu'il possédait, ainsi qu'on vient de le voir, un nombre assez considérable de chevaux dans son écurie, son fief réduit de moitié par la donation faite à l'abbaye de Fécamp, devait être d'une importance médiocre. L'habitation était sans doute en rapport avec cette modeste fortune : les principaux matériaux étaient probablement plutôt en bois qu'en pierres, ce qui n'était pas rare dans ce pays couvert de futaies. Dans tous les cas, nos chroniqueurs ne s'occupent point de son étendue et la désignent seulement sous le nom, moins prétentieux que celui de château, d'*ostel* et de *maison* (3). Une ancienne tradition, trop vague pour être d'un

(1) Le château de Bures-le-Roy, où Henri prononça les malheureuses paroles qui coûtèrent la vie à Thomas Becket, honoré depuis par l'Eglise sous le nom de St-Thomas de Cantorbéry, se trouvait sur le territoire de la commune de Noron. Les événements et le emps ont détruit complètement cette somptueuse résidence royale. Et là où il se trouva, aux fêtes de Noël, cent chevaliers du nom de Henri, on ne distingue plus qu'un étang, dernier vestige de la magnificence de cette demeure.

G. Villers.

(2) Robert du Mont.—Apud Bouquet, t. 13.

(3) Hubert l'a eu *ostel* mené
Puis s'en revint à son *ostel*....—Wace.
Dessus le punt de sa *maison*.—Benoist de Ste-Maure.

Digitized by Google

grand poids, en indique l'emplacement à l'entrée d'un herbage, appelé l'herbage *du lieu de Ryes*, près du hameau de Beauvais (1). Il y avait là jadis, en effet, des maisons d'une certaine étendue qui ont été successivement détruites. On montrait même, dit-on, la cave où Hubert avait renfermé, pour le soustraire aux regards, le cheval harassé de Guillaume, et le puits dont l'eau l'avait désaltéré (2). Cette tradition que pourrait justifier, jusqu'à certain point, le nom de *lieu* donné, dans les campagnes, au siége principal de l'habitation seigneuriale, ne paraît cependant pas conforme à ce qui résulte des documents ci-dessus mentionnés.

En effet, si Guillaume, en quittant St-Clément, s'en vint *par dessoulz vers la mer*, il dut bientôt, pour éviter Bayeux et gagner Falaise, se diriger, à travers champs, par la vallée et passer au-dessous des monts de Tracy et de Ryes.

Il trouva Hubert

A sa porte
Entre li mostier è sa motte.

Le château était donc près du *mostier* (l'église) et de la *motte*, ou fortification.

L'emplacement de cette motte était, comme on va le voir, sur une petite éminence, vers le point où se trouve aujourd'hui la mairie. Il est donc certain que le manoir était intermédiairement placé vers ce point

(1) Propriété de l'auteur.

(2) Le puits existe encore.

Digitized by Google

extrême. Il était également, près la petite rivière, puisqu'après le départ de Guillaume, Hubert

Encor ert son pont,
Gardout à val, gardout à mont.

WACE.

En grand sospeçon
Dessus le *punt* de sa maison.

BENOIST.

Ce qui s'applique aussi bien, à un lieu ,ou il s'agirait, soit d'un pont placé sur une eau courante, soit d'un pont-levis, sous lequel aurait été amenée l'eau.

Ces énonciations repoussent l'opinion que le château ait été sur le mont de Ryes, comme quelques-uns l'ont pensé (1), ou dans l'herbage du Lieu de Ryes, comme le raconte la tradition. L'un et l'autre sont à de trop grandes distances de la rivière, quelques modifications que son cours ait pu recevoir depuis huit siècles. Il faut donc admettre que le manoir de Ryes était dans la vallée que traverse la Gronde, entre l'église et la motte, et probablement, dans cette sorte d'oasis que forme aujourd'hui un groupe d'arbres, au-dessous du mont, sur le bord du ruisseau. C'est aussi l'opinion de quelques personnes âgées, qui nous ont dit se rappeler avoir vu, sur cet emplacement, les débris d'une ancienne habitation, avec deux tourelles assez bien conservées, une porte à plein cintre, flanquées de deux échauguettes, et entourées d'astragales tracées sur les pièces d'entourage (2). Ce n'était pas, assurément, l'*ostel* même d'Hubert, mais

(1) Statist. du Calvados.

(2) Avant la Révolution, le propriétaire de cet immeuble se nommait Jean Coueffin.

Digitized by Google

probablement une construction élevée sur ses débris, et qui avait du être l'habitation des Blondel, seigneurs plus modernes de Ryes (1).

Il y a d'autant plus lieu d'admettre cette supposition, que c'était au pied de cette colline que les moines de Fécamp avaient élevé le manoir de leur fief (2), siége de leur manse conventuelle et de leur basse justice. Il est probable que le seigneur laïc de Ryes dut construire son habitation dans un emplacement de ce genre et sur ce point, d'autant mieux que le cours de la rivière justifierait la convenance du lieu.

XIII.

Emplacement de la motte.

La motte, ou fortification, était souvent indépendante de l'habitation des seigneurs Normands. Elle était ordinairement placée sur une éminence naturelle ou artificielle et aux extrémités des cours du

(1) Dans la recherche des Nobles, faite par de Roissy en 1599, on trouve Jean Blondel, écuyer, sieur de la Rozière et de Ryes, fils de Jean, indiqué comme demeurant sur la paroisse St-André de Bayeux, et Jacques Blondel son fils, sieur de Ryes et de Vitry, père de Jacques et de Hervé, désignés comme demeurant à Ryes.

Dans la recherche de Chamillard en 1666, figure Jacques Blondel, écuyer, seigneur de Ryes, comme habitant la paroisse St-Sauveur de Bayeux. La dernière personne de cette famille, qu'ait pu nous indiquer notre savant généalogiste, M. Olive, est N. Blondel de Ryes, qui fut reçue à St-Cyr, comme demoiselle noble en 1679.

Les Blondel portaient : d'azur à la fasce d'argent, accompagné en chef de deux glands et en pointe d'une moucheture d'hermine soutenue d'un croissant, le tout d'argent.

G. Villers.

(2) Ferme actuelle de M. Mariette du Mesnil.

Digitized by Google

manoir (1). Celle du château de Ryes était située vers l'endroit où est aujourd'hui la mairie. Une petite éminence, affaissée par le temps et par les travaux de l'agriculture, se voit encore là dans un champ qui porte le nom de *castel* ou *costé* (2). Un des démembrements du fief de Ryes avait fait de ce monticule, le chef-lieu d'un sous-fief, sous le nom de *château brillant*, ou châteaubriand (3). La tradition, confondant les faits, racontait que c'était à une forge ayant longtemps existé sur ce point, que Guillaume, dans sa fuite, s'était arrêté pour faire ferrer son cheval.

C'est ainsi que les vieilles légendes, lors même qu'elles sont inexactes ou infidèles, ont cependant pour fondement quelque vérité altérée par le temps.

Quoique la motte de Ryes fut devenue inutile par la nouvelle période historique ouverte par le règne de Philippe-Auguste, qui avait clos l'ère des guerres avec les seigneurs, cependant elle existait encore en 1371. Lorsque sous le règne de Charles V, on craignait une invasion sur nos côtes, des mesures furent prises pour mettre le littoral en état de défense. Le Grand Bailli de Caen, Réné le Coustillier (4), assisté de deux chevaliers, Jehan Dubois et Jehan

(1) de Caumont, cours d'ant. monument. t. 5, p. 73.

(2) Cadastre de 1813, S. A. n° 120.

(3) Titre de 1696 *apud nos, Jacques et Henri Blondel, seigneur, de Ryes et de Château-Briand.*

(4) Ce René Le Coustillier joua un grand rôle dans la Basse-Normandie. On lit dans une charte, sous la date du 12 septembre 1372 (Bibliothèque impériale, titres originaux scellés, vol. 3), que l'évêque de Bayeux et Réné Le Coustillier, ayant fait les défenses nécessaires pour les opérations du siége de St-Sauveur-le-Vicomte, le roi leur accorda à chacun 400 écus d'or, *pour les frais, mises* et dépenses du siége.

Digitized by Google

le Marinier, fit l'inspection de tous les châteaux et forteresses qui pouvaient servir, et ordonna la démolition de ceux qui n'étaient point *tenables*, ou dont les seigneurs étaient incapables de se défendre. Ils vinrent à Ryes, le dimanche 7 mars 1371, et commandèrent aux *genz et habitanz de la ville* (1), que le fort fût de suite *avitaillé, ordené et garni* (2). Cette forteresse devait être d'un médiocre secours pour la défense, car, deux ans auparavant, il avait été reconnu qu'elle était insuffisante pour opposer un obstacle aux maraudages de l'ennemi, et les habitants de Ryes furent condamnés, par ordonnance du 25 mai 1369, à faire le service du *guet* dans le château de Creully, où ils avaient coutume de se réfugier, eux et leurs biens (3).

XIV.

Fortune de Hubert de Ryes

Après ces recherches pour retrouver, sous l'herbe qui les recouvre et les vieux arbres qui les ombragent, les traces de l'antique manoir et du donjon, que ces souvenirs rendent dignes de respect, revenons à Hubert de Ryes, dont nous allons suivre la fortune et celle de ses enfants.

Nature de fer, au moral comme au physique Guillaume nourrissait en lui les grandes passions,

(1) Le mot de ville que l'on trouve fréquemment dans les chartes et les aveux, n'a point le sens qu'on lui donne aujourd'hui, mais signifie une certaine agglomération de maisons, une bourgade

G. Villers.

(2) Mém. de la société des antiq. t. 1er.

(3) Les Barons de Creully. p. 112.

Digitized by Google

qui, généralement, marquent de leur cachet les actes principaux de la vie. Il était à la fois vindicatif et reconnaissant, et, s'il se montrait implacable dans ses colères, sa gratitude était sans bornes à l'égard de ceux qui ne lui avaient pas marchandé leur dévouement et leurs services. Aussi sa reconnaissance se manifesta-t-elle envers ceux qui l'avaient énergiquement secondé dans l'œuvre périlleuse de la Conquête (1). Hubert de Ryes, fut un des exemples de cette auguste générosité.

Le simple chevalier de Haubert, le vassal du vicomte de Bessin, fut appelé par Guillaume à sa cour, après qu'il n'eut plus de compétiteurs à la couronne de Normandie. On trouve, en effet, le nom de Hubert de Ryes mêlé à celui des plus illustres barons de Breteuil, les Geffard, les Robert Bertrand, les Marmion, les Vernon, aux divers actes de cette époque. C'est ainsi, entr'autres, qu'il est l'un des *quinze nobles chevaliers*, qui servent de témoins à la fondation de l'abbaye de St-Père de Chartres, faite par le comte de Reviers en 1060 (2).

Il avait été fait propriétaire du fief de Ranville, ainsi qu'on le voit daus une charte de 1082, dans laquelle il est énoncé que la reine Mathilde racheta ce

(1) Un des héros de la Conquête, Guillaume de Warenne, fut tellement comblé de biens par Guillaume, qu'il comptait seulement dans le Norfolk, cent trente-neuf manoirs.—Voir la *Revue de la Normandie* 1862.

G. Villers.

(1) Sic reverentia locis quœ augusta illa capita suâ quandum præsentiâ decoraverunt.
Mabillon.
Stappleton. t. 2. p. 270.

Digitized by Google

fief d'Hubert de Ryes pour en faire don en totalité, *exempt et franc*, au monastère de la Ste-Trinité de Caen (1).

Hubert en ambassade près du roi Edouard.

Quatre ans après la bataille du Val des Dunes, en 1051, Guillaume avait fait, sur l'invitation du roi Edouard, un voyage en Angleterre, auquel l'histoire reporte l'origine de ses projets sur ce royaume. Une chronique curieuse, recueillie dans le *Monasticon anglicanum* (2), recueil de toutes les chartes et documents relatifs aux fondations d'églises et monastères, qui couvrirent le sol anglais avant la Réforme, rend compte de la part que prit Hubert de Ryes à une négociation qui dût exercer une immense influence sur l'entreprise de la Conquête. Malgré sa haute importance, cette négociation a été passée sous silence par les historiens français et normands, et on comprendra bientôt qu'elle ait du être dissimulée par les écrivains anglais. Dans la confiance qu'on doit avoir à ces antiqnes documents, il faut sans doute, faire la part de la crédulité de ces moines, vivant dans leurs cloîtres, voués à Dieu et à la prière, peu attentifs à la marche de l'esprit humain et à la vie des peuples, rédigeant, eux-mêmes, leurs chroniques et leurs légendes; mais il faut cependant croire à cette chaîne de traditions répétées de bonne foi, de siècle en siècle, lorsqu'elles ne s'éloignent pas de la vraisemblance, et surtout, lorsqu'elles ne reposent ni sur de prétendues merveilles, ni sur des miracles.

(1) Gallia Christiana. t. XI. p. 70.

(2) Monasticum Anglicanum. t. 2. p. 689.

Digitized by Google

La chronique, à laquelle nous empruntons le récit qui va suivre est l'Histoire de l'abbaye de Colchester, (1) fondée par l'un des enfants de Robert de Ryes, qui la choisit pour le lieu de sa sépulture. Ce document a un caractère de vérité d'autant plus grand, qu'il ne sagit ni des passions, ni des intérêts du clergé, mais d'un fait historique, grave, raconté, non par des normands, mais bien par des moines anglais, c'est-à-dire par des intéressés à perpétuer contre leurs envahisseurs le reproche de violence et d'usurpation.

Le roi Edouard était malade, profondément affligé de n'avoir point d'enfants et de voir s'éteindre en lui le sang royal (2). Dans cette préoccupation d'esprit, il pensa au duc Guillaume, son parent, auquel il avait déjà témoigné beaucoup d'attachement. Il lui manda secrètement, par un certain Goscelin, de Winchester, qui voyageait souvent au loin pour les affaires de son commerce, de lui envoyer un messager de confiance, auquel il pût manifester en sûreté ses dernières volontés (3). Goscelin venu en Normandie, s'acquitta de cette mission. Guillaume réunit son conseil, (4) lui fait part du message d'Edouard et demande qu'on lui indique celui-là qui voudrait se rendre en Angleterre. Plusieurs sont désignés et refusent (5). Seul, Hubert de Ryes,

(1) Historia fundationis cœnobii de Colchester. Ex. m. bibliothecæ Cottonianæ.

(2) Rex Edwardus ægrotans cum eò maxime cruciaretur quod in se regium genus deficere videret.....

(3) Cui tutò commiteret quœque vellet mandata....

(4) Facto magno procerum conventu.....

(5) Recusant *barbaram* adire gentium.. .. à l'exemple des Francs qui appelaient *barbares* les nations qui ne parlaient pas leur langue ; les hommes du Nord appelaient ainsi les Etrangers.

Digitized by Google

homme de décision et de bon conseil (1), s'offrit spontanément pour remplir cette mission.

Guillaume fut touché de ce dévouement. Après lui en avoir donné la preuve par ses largesses, couvrant par les apparences d'une ambassade le mystère du motif qui le conduisait à Londres, il le fit partir avec une grande pompe, de nombreux et brillants chevaux et une suite de chevaliers parés de riches et éclatants vêtements.

Edouard accueillit avec honneur et éclat cette ambassade. Il s'entretint mystérieusement, et loin des siens, avec Hubert, et, dans une conférence secrète, il le chargea de faire connaître au Duc Guillaume qu'il l'avait choisi pour son héritier (2). Il lui remit, pour les offrir à Guillaume, comme gage de sa parole et de sa volonté royale, une épée dans la poignée de laquelle étaient renfermées de saintes reliques, puis une corne d'or à l'usage des chasseurs, et une magnifique tête de cerf (3). Pour témoigner aussi à Hubert sa satisfaction pour la manière dont il s'était acquitté de son message, il lui fit don, à perpétuité d'un domaine provenant de ses possessions particulières et nommé *Esce* (4).

Edouard procure le trône d'Angleterre à Guillaume.

Guillaume reçut Hubert, à son retour, avec de

(1) Hubertus de Ria qui erat promptùs manu et Consilio bonus.

(2) Wilhelmus declarabatur hœres Edwardi regis Anglorum.....

(3) Mandatis acceptis detulit insignia.... Spatam scilicet cum capulo in quo erant inclusæ sanctorum reliquiœ, cornu de aureo venatorium (*) et caput ingens cervinum.

(*) Cornets à boire garnis d'or qui provenaient du Nord, où l'usage en était général, et qui étaient considérés par les Normands comme un joyau des plus précieux.

(4) Et ei in auglia sua mansionis villa quœ dicitur *Esce*, perpetuò possidenda conceditur....

Digitized by Google

grandes manifestations de joie, et pour le récompenser, il lui fit la promesse de lui conférer la charge importante de *Grand Sénéchal* (1), qui était alors occupée par Guillaume de Breteuil.

Conséquences de ce récit.

Si ce récit, transmis par les premiers moines de Colchester, et qui, par un enchaînement traditionnel, était parvenu à ceux qui l'ont écrit au XVI[e] siècle, était vrai, il faut reconnaître qu'il projetterait un grand jour sur cette partie restée obscure de l'histoire. Edouard n'a pas légué le trône d'Angleterre par un testament écrit; les Anglo-Saxons ont profité de ce silence pour adresser aux Normands le reproche d'usurpation et de violence. Les Normands, à leur tour, ont prétendu n'avoir réclamé que l'effet légitime d'une promesse loyale et librement faite. Les droits de Guillaume seraient donc réels, et auraient été sanctionnés par la justice, avant d'avoir été consacrés par la victoire. Cette tradition prouverait donc que ces droits ne furent pas aussi dépourvus de fondement que les Anglais le prétendent; et on devrait en conclure que s'il est vrai, que dans les derniers moments de son existence, Edouard désigna Harold pour son héritier, cette désignation, qui n'est rien moins que justifiée, aurait été tout simplement arrachée à la faiblesse d'un mourant, en violation de sa parole précédemment engagée, et au mépris des gages de foi qu'il avait cru devoir donner.

On doit s'étonner que M. Thierry, dans son remarquable ouvrage sur la Conquête de l'Angleterre par les Normands, ait passé sous silence cette chro-

(1) Pro his etiam laudatus à Duce promissionem habuit *Dapiferatús*.....

Digitized by Google

nique, qu'il avait cependant connue, puisqu'il l'invoque à l'appui d'autres faits (1). Ne serait-ce point parce que « son cœur était avec les vaincus, » ainsi que la critique le lui a reproché?

Ce n'est là qu'une légende, sans doute, qui n'a pas l'authenticité de l'histoire; mais, c'est le cas de dire avec un auteur moderne: « légende, si vous « voulez. Mais qu'est-ce donc que la légende? n'est-« ce pas la tradition vivante, la personnification la « plus vive des impressions, des souvenirs que « laissent après eux les événements. Trois fois sur « quatre, la légende est plus vraie que l'histoire. » (2).

XV.

L'ambassade de Hubert de Ryes ne dut précéder que de peu de temps la mort du roi Edouard et la conquête de l'Angleterre. Il ne paraît pas qu'Hubert ait pris part à cette expédition, à laquelle concoururent ses fils (3). Guillaume, d'ailleurs, ne s'était pas fait suivre de tous ses chevaliers; il en laissa plusieurs sur le continent, qui formèrent le conseil de Mathilde pendant son absence, et remplirent diverses missions qu'ils tenaient de sa confiance.

Hubert après la conquête d'Angleterre.

Hubert de Ryes fut chargé d'aller dans le Maine

(1) T. 2. p. 337 ·

(2) Revue des deux Mondes, 1858, p. 371.

(3) Hubert devait avoir alors plus de 60 ans puisque 19 ans auparavant, il avait trois fils en âge de servir de guides à Guillaume.

Digitized by Google

surveiller les Manceaux, qui, soumis par la force aux armes de Guillaume, et opprimés par son bras de fer, tentaient chaque jour de se soulever (1).

Avant son départ et celui de Guillaume pour l'Angleterre, Hubert prit part à l'acte de fondation, par Mathilde, de l'Abbaye de la Sainte-Trinité, à Caen. On lit en effet, dans cet acte, signé par Guillaume, ses fils, et par Odon, évêque de Bayeux, l'année même de la conquête, en 1066, que le duc et la duchesse font concession à ce monastère, dans la paroisse de Vaucelles, de l'église et du moulin achetés par les donateurs en présence de *Hubert de Ryes,* de Rodolphe, grand chancelier du Duc, et Godefroy, grand maître de sa maison (Godefredus Coquus) (2).

Hubert exerça, sans doute avec succès, son commandement dans le Maine, car il n'y eut, dans ce pays, aucun soulèvement avant les années 1073 et 1085, et probablement alors, son âge lui avait commandé le repos. Quoiqu'il n'eût pas accompagné Guillaume à la conquête, il ne fut point oublié dans ses largesses; il eut, entre autres concessions, le fief de Wescheping, situé à Londres, dont il fit don à son fils Eudon, qui, plus tard, en disposa en faveur de l'abbaye de Colchester (3).

(1) Veniente Wilhelmo in angliam accipere sibi regnum quoniam à cœnomanicâ regione suspicabatur tumultus Hubertus de Ria missus est illic prœtendere et conservare pacem.....

(2) Gallia Christiania.

(3) Concedo ecclesiam Wescheping-London ex donatione *Huberte de Ria* antecessoris mei...—Charte de fondation.—Monast. Anglic.

Digitized by Google

Né vers le commencement du XI[e] siècle, le vieux Seigneur de Ryes, arrivé d'une position si modeste au faîte des honneurs et de la richesse, ne dut pas survivre à Guillaume, mort en 1087.

Il eut cinq fils, dont nous allons suivre les diverses fortunes, Eudon, Rodolphe, Hubert, Adam et Robert (1).

XVI.

Eudo, fils aîné de Hubert de Ryes.

Le plus renommé des fils de Hubert de Ryes fut *Eudo*; Eudon, c'était l'aîné des fils, celui-là auquel avait été remis, plus spécialement, le soin de veiller sur la vie de Guillaume, lors de sa fuite. Ce prince l'attacha de bonne heure à son service personnel (2) et lui fit don du fief de Praelz *(Castellum pratense)* dans la haute Normandie, dont on a fait *Préaux* (3). Il ne peut être douteux qu'attaché au service personnel du Duc, il l'ait accompagné à la conquête. Son nom, Eudo, ne figure point, il est vrai, dans les listes de l'abbaye de la Bataille, ni dans celles de Brompton, où tant de noms sont oubliés; mais, parmi les chevaliers dont Wace a recueillis les noms, on lit:

» De Basqueville y fut martels,
« De joste le cil de *Praelz.*

(1) La Charte de Colchester ne parle que des quatre premiers. On verra plus tard, pourquoi le cinquième n'y figure pas.

(2) Eudo verò adhæsit regiali servitio.....

(3) Note de M. Le Prévost. — Roman de Rou, p. 250.

Digitized by Google

Ce *cil* de Praelz devait être Eudo. On sait avec quelle ardeur les chevaliers normands féodalisaient la terre et se l'attachaient en en prenant le nom, se conformant en cela à cette maxime du droit féodal : que c'est l'homme qui appartient à la terre, et non la terre qui appartient à l'homme. On doit bien penser, en effet, que, jaloux d'unir un nouveau nom à sa nouvelle fortune, il s'empressa, à l'exemple de tous les chefs normands, d'échanger son nom contre celui de son nouveau domaine.

Eudon fait grand Sénéchal d'Angleterre.

On a vu plus haut que Hubert de Ryes, au retour de son ambassade près du roi Edouard, avait eu de Guillaume la promesse d'être appelé aux fonctions de grand sénéchal, après la mort de Guillaume Fitz Osbern. La vie de celui-ci avait empêché l'exécution de cet engagement pendant quelque temps ; sa mort vint permettre de la réaliser. Mais les immenses services qu'il avait rendus à Guillaume, l'action et l'influence qu'il exerçait sur le baronnage normand, relevés par l'éclat de sa mort dans l'expédition de Flandre, imposèrent au duc l'obligation d'honorer sa mémoire, en laissant cette charge importante au fils aîné de Guillaume Fitz Osbern, qui la regardait comme une charge héréditaire dans les biens de ses aïeux (1). Comme grand maître de la maison du roi (2), le sénéchal avait la surveillance du service de la table royale. Un jour de grand festin, le sénéchal laissa servir

(1) Wilhelmus filius Osbercius habens hunc honorem ex successione procerum.....

(2) Major domûs regiæ.

Digitized by Google

au banquet royal, des viandes si peu cuites, à ce point que le sang en ruisselait (1). Le violent Guillaume s'emporte en reproches (2) mal reçus par le sénéchal, et le roi, perdant toute modération, lève le bras pour frapper Guillaume Fitz Osbern. Eudon, placé peu loin du roi, s'élance pour arrêter le coup, mais la lourde main de Guillaume tombe sur lui au lieu d'atteindre le sénéchal (3) et lui fait éprouver une douleur tellement cruelle que, malgré lui, les larmes échappèrent de ses yeux (4).

Cet acte de violence, si invraisemblable dans nos habitudes actuelles, peint d'une manière saisissante les mœurs rudes et brutales de cette société du moyen-âge, vouée au culte de la force, et dont, malgré l'ardeur de sa foi, le véritable esprit chrétien était encore absent. La douleur physique d'Eudon et les larmes qu'elle lui arracha, sont faciles à croire, car Guillaume était sujet à des accès de colère qui donnaient à sa physionomie un aspect terrible, et sa force était si prodigieuse qu'à peine y avait-il, de son temps, un chevalier capable de bander son arc ou de se servir de ses armes (5). Une fois offensé, Guillaume ne pardonnait pas; une fois prévenu, il ne revenait jamais; aussi, sans

(1) Is cum quodam festo die Regi carnem gruis senis crudœ adio sanguis exprimeretur apposuisset..,

(2) A rege objurgatus.

(3) Tandem licet stomacham manum porrexisset ictum ferientis regis subjectâ manu Eudo excepit.....

(4) Nec sine dolore quoniam lachrymœ licet invite prodiderunt

(5) Lors de la profanation du tombeau de Guillaume par les protestants, un religieux de St-Etienne, Richard de Toustain recueillit un os de la cuisse du monarque ; il était de quatre doigts plus long que ne le comporte la taille ordinaire de l'homme.

Digitized by Google

souci des immenses services du père et du fils, il commanda à Fitz Osbern de se démettre de sa charge (1) et de la transmettre à Eudon, ordre auquel il obéit à l'instant. C'est ainsi que Guillaume trouva l'occasion qu'il cherchait sans doute, de s'acquitter envers le fils des promesses qu'il avait faites au père. A partir de ce moment, le fils de Hubert de Ryes figure dans toutes les chartes sous le nom d'*Eudo Dapifer*, Eudon le Sénéchal (2).

C'est sous cette appellation qu'on le trouve dans une charte de Guillaume en faveur de l'église de Nolentuna (3), dans une autre portant donation à l'église de Rovecestra (4), dans une troisième contenant une donation de terrains, situés *in agro sommerensi*, au profit des églises Saint-Pierre et Saint-Jean *in bathonia*.

Guillaume fait à Eudon la concession du château de Colchester.

Dans la distribution que Guillaume fit à ses compagnons de la conquête, des terres confisquées sur les vaincus, Eudon ne fut point oublié. On voit dans la liste extraite du *Domesday book* que Guillaume rédigea dans la vingtième année de son règne, le nom d'Eudon, fils de Hubert de Ryes, *Eudo filius Huberti*, avec la désignation des biens à lui concédés. Le château de

(1) Itaque iratus Wilhelmus cessit ab officio rogans est illud Eudoni concederetur.....

(2) On a quelquefois confondu *Eudo Dapifer* avec *Eudo cum Capello*, fondateur de l'abbaye de Lessay. Cette confusion qu'a faite M. de Gerville (châteaux du dépt de la Manche, n° 41, a été relevée par M. Le Prévost (notes du Roman de Rou). L'un est le fils de Hubert de Ryes, l'autre, le fils de Turting Halduc. Le tombeau de l'un est à Colchester, le tombeau de l'autre à Laissay.

(3) Monast. Anglic t. 1er p. 29.

(4) d° d°

Digitized by Google

Colchester se trouva au nombre des domaines qu'il reçut en récompense de son dévouement et de celui de son père envers la famille royale (1).

Le fils de l'obscur chevalier de Ryes devenu l'un des plus puissants seigneurs de la cour de Guillaume, dut contracter un mariage en rapport avec l'éclat de sa fortune. Il épousa en effet une femme de la naissance la plus illustre (2), dont le nom était Roasylia (3) ou Rohésia (4) sœur de Guillaume Giffard (5), évêque de Winchester, et de Gauthier Giffard (6), celui des chevaliers normands qui refusa à Hastings de porter le gonfanon du duc, préférant s'exposer avec toute sa fougue, au péril du combat. Roasylia était veuve de Richard de Bienfaite, l'un des grands justiciers d'Angleterre, qui lui-même était fils du comte Gislebert, lequel, au temps de la conquête, marchait à la tête des barons normands et avait été doté du comté de Clarc en Suffolk (7).

Eudon attaché par les fonctions de sa charge, à la personne même du Roi, l'avait accompagné à sa dernière expédition contre le roi de France. Ce fut le terme de la vie de Guillaume (8). L'état social de la Normandie à la fin du XI[e] siècle, se révèle tout en-

(1) Acceperit hunc honorem à Wilelmo Seniore pro suis patris suâ que in regalem familiam devotione.....

(2) De genere nobilissimo normanorum.....

(3) Chronique de Colchester.

(4) Tinternensis abbatia in Willia.— Monast. Anglic. t. 1. p. 724.

(5) Soror Wilelmi Giffard episcopi Wintonensis .— id. t. 2.

(6) Una sororum Walterii Giffard.— id. t. 1. p. 724.

(7) Conjucta in matrimonio Ricardo filio Gislberti qui in re militari tempore conquestorum omnes sui temporis magnalis præcessit..... super vixit et fuit Eudoni Dapifero regis Normaniœ.....

(8) En 1087.

Digitized by Google

tier dans le spectacle qu'offrent les derniers moments de ce conquérant si puissant et si redouté, délaissé à l'heure suprême par ses enfants, abandonné de tous ceux qui l'entouraient et s'enfuyaient dans toutes les directions pour mettre leurs biens en sûreté ; sans amis pour veiller sur sa dépouille mortelle, sans serviteurs pour prendre soin de ses funérailles, subissant l'affront de devoir à un simple chevalier, Hellouin, les frais de son embaumement et du transport de ses restes jusqu'à la Seine, et ne pouvant obtenir à Caen, qu'après une lutte outrageante pour sa mémoire, les quelques pieds de terre qu'il avait choisis pour sa sépulture, dans le riche et somptueux monastère qu'il avait fondé.

Le Roi n'avait appelé son fils Guillaume à recueillir le trône d'Angleterre que dans des termes équivoques: « Quant au royaume d'Angleterre, avait-il dit à son « lit de mort, je ne le lègue à personne, parce que je « ne l'ai point reçu, moi-même, par héritage, mais « acquis par la conquête. Je le remets entre les mains « de Dieu, me bornant à souhaiter que mon fils Guil- « laume qui m'a été soumis en toutes choses, l'ob- « tienne, s'il plaît à Dieu et y prospère. (1) »

L'activité d'Eudon assure à Guillaume-le-Roux, le trone d'Angleterre.

Pendant que Guillaume luttait avec la mort, les barons Normands se divisaient entre ses fils. Eudon s'attacha à Guillaume-le-Roux, et convaincu de la nécessité de précéder en Angleterre la nouvelle du trépas du Roi, il entraîna le prince avant que le monarque eût rendu le dernier soupir. Arrivés au port de Wissam, près de Calais, ils apprennent la nouvelle de la mort du Roi, et, gardant le secret le plus profond sur cet événement, ils débarquent à Worchester. Leur

(1) Orderic Vital.

Digitized by Google

premier soin est de se rendre à Wincester où était gardé le trésor royal. Eudon se sert de son titre de Sénéchal pour s'en faire remettre les clefs par Guillaume-de-Pont-de-l'Arche, qui en était le gardien (1). Homme d'activité et de résolution (2), Eudon vole de suite à Douvres, à Peveusey, à Hastings, dans tous les châteaux-forts du littoral (3), se fait livrer les clefs des uns et fait jurer aux gouverneurs des autres, qu'ils ne saisiraient que lui seul, des objets de toutes sortes renfermés dans ces forteresses. Après avoir pris ces mesures hardies, avec autant d'intelligence que de rapidité, il revint à Worchester, et enfin à l'abri de toute crainte, il proclama la nouvelle de la mort du Roi (4), pendant que les barons Normands délibéraient encore. C'est ainsi que par les conseils et l'activité d'Eudon, Guillaume-le-Roux fut proclamé, sans opposition, Roi d'Angleterre, dix-sept jours après la mort de son père (5) et mis en possession du trésor contenant 60,000 livres d'argent fin, avec beaucoup d'or et de pierres précieuses.

En rapportant ces faits, les historiens ne parlent point de la part qu'Eudon dût y prendre; mais la chronique des moines de Colchester les a recueillis avec des détails qui commandent d'y ajouter une foi d'autant plus grande qu'ils n'avaient aucun intérêt à

(1) Indè in anglia transverti, appliciti Worschestiriœ comparato sibi favore Wilemi de porte arce, clavés thesauri wintoniœ suscipiunt.

(2) Eudo impiger castellun Dobrice adiit.. .

(3) Hoc ipsum apud Penevensum, hoc ipsum apud Hastings. cœtera que maritima castella facit... .

(4) Et tunc denùm regem obiisse propulat.....

(5) 27 septembre 1087.

Digitized by Google

les inventer, et que la qualité comme les fonctions de grand-sénéchal dont Eudon était investi, leur donne le caractère de la vraisemblance.

Eudon gouverneur de Colchester.

Après qu'à la distance de quarante ans, Eudon avait protégé la fuite du père (1047) et assuré au fils la couronne d'Angleterre (1087), il vint chercher le loisir et le repos dans sa seigneurie de Colchester (1). L'administration de Guillaume-le-Roux était devenue oppressive, et sa cupidité insatiable; aussi le peuple gémissait sous les exactions des agents du fisc (2). Eudon mit tous ses soins à soulager les misères, à alléger le fardeau du peuple (3), et à s'en faire aimer (4). Les habitants sollicitèrent Guillaume-le-Roux de lui confier le gouvernement de leur ville et de ses dépendances, ce qui fut accordé à leurs prières (5); et son gouvernement équitable et modéré, lui gagna tous les cœurs. « Ce fut, dit M. Thierry, le seul chef imposé » aux Anglais par la puissance étrangère (6), dont » l'histoire porte un semblable témoignage. »

Cédant à l'esprit de ce temps, Eudon voulut aussi fonder un monastère. Le château de Colchester qui était sa propriété, les fonctions qu'il y remplissait, le

(1) Post hæc reversus in Angliam, otio sibi facto Colcestriam adiit.

(2) Populus valdè gravabatur prosper fiscalia.....

(3) Cœpit sublevare gravatos, comprimere elatos et populum catenum alleviare.....

(4) Omnibus complacere....

(5) Civitatem Colcestriam cum suis pertnentiis tradidit servanam Eudoni .... fecit autem hoc civium Colcestriorum postulatione... Accepit Rex preces colcestrioum qui se postulabant sub Eudonis commetti....

(6) Hist. de la Conq., t. 2., p. 337. M. Thierry cite, dans cette partie de son ouvrage, le texte de la chronique de Colchester.

Digitized by Google

désir d'y perpétuer son nom, le portèrent à choisir cette ville (1). Il posa solennellement la première pierre de cette construction en 1097. Sa femme Roasilia plaça la seconde, et le comte Gislebert la troisième.

Il fonda aussi, dans la même ville, un hôpital sous l'invocation de Ste-Marie-Madeleine (2).

Eudon survécut à Guillaume-le-Roux, dont la mort est restée un mystère, et dans la lutte entre Robert, duc de Normandie et Henri son frère, il se rangea du côté de Robert, qui fût définitivement vaincu en 1106, au combat de Tinchebray. Henri victorieux eût pu se montrer sans doute, sévère envers Eudon, comme envers les Seigneurs Normands du parti de son frère, dont il confisqua les biens; mais il lui pardonna en considération de sa femme dont il respectait et aimait la race (3). Eudon s'en montra reconnaissant en faisant des dons à l'abbaye de Colchester, sous la condition des prières *pour le salut du Roi et de sa femme Mathilde* (4); mais soit par défiance, soit par tout autre motif, il ne resta point en Angleterre. Atteint d'ailleurs par l'âge, il revint en Normandie, habiter son château de Praelz ou Préaux. Là, plein de foi et de piété, il se livra aux plus minutieuses habitudes de la dévotion (5), sous la direction de Godefroy, archevêque de Rouen, et de Tostain, Evêque d'Evreux. Il mourut

Mort et Obsèques d'Eudon.

(1) Loci Colcestriæ delectatus.

(2) Nouvelle édition du Monasticon anglicanum, par Dugdale, 1817.

(3) propter genus Roasyliæ....

(4) Pro salute regis Henrici et Reginæ suæ Mathildæ, monast. anglic. t. 2 p. 691.

(5) Sœpe confessus, semper pœnitens, semper deflens sœpe absolutus....

Digitized by Google

vers 1120, dans un âge fort avancé (1), demandant que ses restes fussent transportés à Colchester, dans l'abbaye fondée par lui. Sa volonté fut respectée et Roasylia, sa femme, dans ce suprême trajet, accompagna sa dépouille (2). Après avoir rempli ce pieux devoir, elle reprit la route de Normandie et revint au château de Préaux, où elle mourut après avoir, à l'exemple de son mari, fondé un monastère, l'abbaye de Tintero, dans le pays de Galles (3). Elle avait manifesté le désir de reposer à Colchester, près de son époux, mais ce fut à l'Abbaye du Bec qu'elle fut inhumée. Si l'on en croit les moines de Colchester, qui semblent en avoir gardé quelque rancune, ce fut pour économiser les dépenses de son transport en Angleterre (4) que son vœu ne fut pas accompli. Il est vrai qu'à cette époque, les funérailles étaient célébrées avec une pompe, une somptuosité, que le moyen-âge seul a connues. La tombe avait ses magnificences en harmonie avec cette idée du Christianisme, que le dernier jour de notre passage sur la terre est le premier jour d'une vie nouvelle. *Natalis dies.*

La race du fils de Hubert de Ryes fut une race d'énergiques et vaillants chevaliers. On voit, longtemps avant la mort d'Eudon, figurer dans les rangs des Croisés qui accompagnèrent le duc Robert en Pales-

(1) En admettant qu'il eût eu 18 ans lors de la fuite de Guillaume à travers les campagnes du Bessin, il aurait atteint sa 90e année.

(2) Corpus ejus sicut disposuerat in angliam delatus est.... comitatc est corpus defuncti Roasylia uxor ejus...

(3) Tailernensis abbatia in Wallia, anno, 1131, monat. anglic. t. 1er. p. 724.

(4) Parcentes expensis...

Digitized by Google

tine et en Sicile, après 1197, *le Sire de Préaux,* l'un de ses fils (1). Et un autre de ses descendants, Guillaume de Préaux, Porte-Bannière de Normandie à la Terre-Sainte exposait sa vie et sacrifiait sa liberté pour le salut de Richard Cœur-de-Lion (2). On retrouve ce nom dans l'histoire de Normandie, partout où la noblesse de cette province figure avec honneur (3), c'est-à-dire, parmi les ôtages de Philippe-Auguste et *les témoins* de la capitulation de Cavelier de Rouen; parmi les chevaliers bannerets (4), parmi les nobles qui se pressaient autour du roi Philippe, en 1339, pour combattre les Anglais (5); enfin parmi les barons de l'Echiquier de Normandie (6).

XVII.

RADULPHE 2e fils de Hubert de Ryes.

RADULPHE ou RAOUL, le second des fils de Hubert de Ryes, fut fait, avant la conquête, Sénéchal de Robert, Comte de Mortain, frère puîné de Guillaume; c'est lui qui est désigné par Wace sous le nom de

(1) Masseville. Cout. de Norm. t. 2.

(2) Masseville. id. t. 2. p. 107.

(3) Par une charte du 14 janvier 1200, le roi Jean concéda à Pierre des Préaux, les îles de Gerse, de Gernerre et d'Aurenne (Jersey, Guernesey, Aurigny) *Recherches sur les isles du Cotentin, par M. de Gerville.*

(4) Masseville. id. t. 5.

(5) Mémoires de la sec. des ant. 18e vol.

(6) Hist. de la maison d'Harcourt. p. 1748.

Digitized by Google

sire de la Haie. (1) Il avait obtenu la concession de la seigneurie de la Haie-du-Puits (2). Après la conquête, Guillaume lui confia le commandement du château et du comté de Nottingham (3).

Ce comté ne paraît point avoir été le théâtre d'aucuns événements marquants, et, depuis le jour où il reçut ce commandement, le nom de Radulphe ne paraît dans aucunes Chartes.

Robert fils de Radulphe,

Il eût un fils, Robert de la Haie, qui (4) s'attacha à la fortune de Henri et qui en reçut diverses donations notamment la seigneurie de Hainac, daus le comté de Sussex, où il fonda l'abbaye de Boxgrave (5).

Richard et Raoul fils de Robert.

Robert eut deux fils, Richard et Raoul, qui, dans la guerre entre Etienne de Blois et Geoffroy Plantagenet, se rangèrent dans le parti d'Etienne. Richard eut le commandement de Cherbourg, où il fût assiégé. Se rendant en Angleterre pendant le siége, il fut pris par des corsaires Danois. Raoul se retira à son château de la Roque à Montchaton, réputé comme imprenable. Il y subit cependant la loi du vainqueur, et ne put obtenir de capitulation que sous la condition de sortir de la forteresse avec une selle sur le dos et dans la position la plus humiliante (6); capitulation

(1) Dunc point li sire de la Haie
Nus n'épargne ne monnaie.

(2) Note de M. Le Prevost sur les vers ci-dessus.

(3) Radulphus cui commissa est custodia castelli et comitatus Nottinghanniæ — monast. anglic. p. 689.

(4) Robertus de Haia filius Radulphi et nepos Eudonis dapiferi Wilelmi regis..., *Donat. ce Richard de La Haie à l'abbaye de Lessay*, 1105, Gallia Christ. t. XI. p. 234.

(5) Monast. anglic.

(6) De Gerville — châteaux du département de la Manche, n° 59.

Digitized by Google

outrageante qui répugne à nos mœurs, mais qui n'était pas rare dans les habitudes grossières du moyen-âge.

Richard épousa une des plus riches héritières de Normandie, Mathilde de Vernon, dame de Varenguebecq, qui lui apporta en mariage le titre de connétable de Normandie, attaché à ce fief. Sur les terres de ce domaine, les deux époux élevèrent l'abbaye de Blanche-Lande et le monastère de Saint-Michel-du-Bosq (1). Richard eut trois filles (2) et Raoul une seule. Leur nom s'éteignit avec eux.

XVIII.

Le joug de Guillaume était impatiemment subi, non-seulement par les Anglo-Saxons, mais aussi par quelques Seigneurs-Normands, mécontents. A l'occasion des fêtes du mariage de Raoul de Gaël, l'un de ces derniers, avec Emma, sœur de Roger de Breteuil, union qui s'était faite contre la volonté du Roi les chefs réunis se communiquèrent leurs plaintes, leurs ressentiments, et prirent la résolution de rendre la liberté à l'Angleterre. La fortune ne seconda pas leur tentative, et vaincus à Fagadence, les rebelles se retirèrent dans la forteresse de Norwick avec la résolution de s'y défendre en désespérés. Vivement pressée, cette place fut obligée de se rendre, et Raoul de Gaël forcé de retourner en Bretagne. La mort ou l'emprisonnement punirent les rebelles qui

HUBERT 3e fils de Hubert de Ryes.

(1) Gallia christiana. 1154. t. XI.

(2) Gislette, l'une d'elle, épousa Richard Duhommet. C'est par ce mariage que le titre de Connétable entra dans cette famille.

Digitized by Google

restèrent pour la plupart, renfermés dans le château de Norwick. Guillaume qui s'était empressé de se rendre en Angleterre, voulant confier la garde de ces dangereux prisonniers et de cette forteresse importante, à un homme sûr et dévoué, en remit le commandement, après la fuite de Raoul de Gaël, à HUBERT, troisième fils de Hubert de Ryes (1).

L'un des prisonniers était Roger de Breteuil, que Guillaume avait juré de retenir en prison tant qu'il vivrait, et qui n'en sortit en effet que sur l'ordre donné par Guillaume à son lit de mort, « afin d'être sauvé et absous de ses péchés, par la miséricorde de Dieu (2)».

Rien n'indique si, à la mort de ce prisonnier et du Roi, Hubert avait quitté le gouvernement de Norwick. Il se maintint dans la faveur du successeur de Guillaume, car on le trouve comme témoin, avec Eudon, son frère, à la confirmation, faite par Guillaume Le Roux, des biens donnés par Guillaume-le-Conquérant à l'abbaye de Lincoln, (3) de même qu'il figure dans une charte de 1091, par laquelle Raoul Paisnel fonda l'abbaye de Sainte-Trinité, dans la ville d'York. (4)

Il se maria à une femme du nom d'Agnès, et en eut un fils nommé *Henri*. L'un et l'autre firent donation du manoir de *Hortona* à l'église de Saram, dans le comté de Winchester, acte de libéralité qui fut

(1) Hubertus cui commissa est turris Norwick post fugam Radulphi de Gaël.... Monast. anglic. p. 689. 2e v.

(2) Orderic Vital. L. 7.

(3) Monast. anglic. t. 3. p. 260.

(4) Note manuscrite de M. le vicomte F. de Cussy.

Digitized by Google

confirmé par Henri II (1). En 1131, le même Henri de Ryes, Henricus de Ria, figure aux grands rôles de l'Echiquier, comme ayant payé 87 l. 13 s. pour un procès qui était intervenu entre lui et l'archevêque (2). On le trouve encore indiqué dans une donation faite à l'église de Ste-Marie-de-Beauvoir, par Thomas de Ros, qui indique, parmi ses ancêtres, *Henri de Ryes*, fils de *Hubert de Ryes* (3). Ces trois actes ont de l'importance en ce qu'ils prouvent que Hubert et ses descendants, avaient conservés la désignation du nom de RYES, qu'Eudon et ses frères avaient négligée ou supprimée (4).

XIX.

Un quatrième fils d'Hubert de Ryes, s'appelait ADAM. Guillaume lui donna de grandes possessions dans le comté de Kent. (5) Il apporta sa participation à l'une des œuvres les plus grandes de Guillaume, la confection du Domesday Book, cette immense enquête territoriale, entreprise pour constater ce que chaque

ADAM 4e fils de Hubert de Ryes.

(1) Manerium de Hortona quod Agnès uxor *Huberti de Ria* et Henricus filius ejusdo dederunt ecclesiæ saram... monast. anglic. t. 3. p. 377.

(2) Magnus rotulus saccharii. — 1158.

(3) Monast. anglic. t. 3. p. 329.

(4) On trouve un Henri de Ryes, vicomte de Caen en 1299 et Bailli du Cotentin en 1303 et 1304, mais on ne peut affirmer qu'ils appartiennent à cette famille.

(5) Adam filius Huberti de Ria qui magnas possessiones habuit in cantiâ.... Monast, anglic. t. 2. p. 690

Digitized by Google

terre d'Angleterre était à la mort du Roi Edouard ; et ce qu'elle était devenue jusqu'au moment de l'enquête. Le Roi choisit pour remplir cette délicate mission, Henri de Ferrières, Gauthier, Giffard, Remy évêque de Lincoln et ADAM, frère d'Eudon le Sénéchal (1), et par conséquent, fils de Hubert de Ryes. Ils firent rentrer dans le domaine royal ce qui avait été usurpé et prononcèrent sur des milliers de contestations entre les vainqueurs, déjà divisés et envahissant les uns sur les autres. Des fonctions aussi délicates et aussi importantes ne durent être confiées qu'à des hommes intelligents, dévoués et entourés de l'estime de tous.

Du choix fait d'Adam pour cet emploi, on doit conclure qu'il s'occupa plus des actes de la vie civile que du service militaire; c'est ce qui est confirmé par un acte curieux, rédigé à Bayeux, contenant convention entre l'évêque et Ranulphe, comte du Bessin, à l'occasion de différents nés entr'eux, sur l'étendue des droits de chacun dans la possession de certains domaines. Si l'on en croit les énonciations de cet acte, les hostilités avaient été telles que chacune des parties donnait des ôtages pour assurer la pleine et entière exécution du traité. Adam, fils de Hubert, y sista comme l'une des cautions de l'évêque de Bayeux. (2)

---

(1) Hist. de la conq. t. 2, p. 258.

(2) Hœc conventio facta est Baïocis in domo baïocensis episcopi, præsentibus hominibus episcopi experte suæ Adam Huberti filio.. . Stappleton. t. 2. p. 244.

Digitized by Google

XX.

La chronique de Colchester qui nous a fourni des détails si curieux sur Hubert de Ryes et sur quatre de ses fils, se tait sur le nom du cinquième. Ce silence s'explique parceque celui-ci, entré dans les ordres sacrés, resta étranger à l'Angleterre et ne quitta point, selon toute apparence, les rivages de la Normandie. Il s'appelait ROBERT, et fut appelé en 1070, c'est-à-dire quatre ans après la conquête, à l'évêché de Séez. (1) Il assista aux conciles de Rouen en 1072 et 1074 et à la dédicace de l'abbaye du Bec en 1077; son nom figure aussi dans diverses donations faites à l'abbaye Saint-Etienne de Caen, en 1077 et 1082. Il se fit remarquer par son zèle dans l'achèvement de la cathédrale, commencée par Yves de Belesme (2), son prédécesseur, et par les luttes qu'il eût à subir pour défendre les droits de son siége.

ROBERT évêque de Séez, 5e fils de Hubert de Ryes.

On raconte qu'à une fête, où les comtes de Belesme avaient coutume de tenir leur Cour avec magnificence et solennité, au château de St-Léonard, Robert de Ryes avait été invité à célébrer l'office divin. De riches offrandes avaient été présentées par cette foule de comtes, de barons, de châtelains, accourus de tous les points de la province. L'Evêque voulut s'emparer de cette opulente aubaine, malgré l'opposition des chanoines de St-Léonard, qui soutinrent qu'il n'avait

(1) Yvone Sagiensis præsule defuncto Rodbertu *Huberti de Ria*, filius successit. — Gallia christ. t. XI. p. 682.

(2) Histoire d'Alençon. Odolant Desnos. t. 1. p. 115

Digitized by Google

aucun droit dans l'enceinte de leur collégiale, et qu'ils ne dépendaient que du St-Siége. L'affaire fut portée à l'Echiquier de Rouen, et les prétentions de l'Evèque furent rejetées (1).

Robert de Ryes décéda en 1082, pendant que ses frères jouissaient en Angleterre de rangs élevés et de hautes dignités. Il avait occupé le siége de Séez pendant douze ans, qui furent insuffisants pour achever la Cathédrale, continuée par ses successeurs Gérard et Serlon. Ce prélat laissa dans son diocèse, le renom d'un pasteur plein de ferveur envers la religion et rempli d'affection pour les religieux (2).

XXI.

Lequel des enfants de Hubert recueillit le fief de Ryes.

Après avoir ainsi reconstitué cette famille de Hubert de Ryes, sortie d'une origine presque obscure et parvenue subitement aux plus hauts emplois de l'armée, de la domesticité royale, de l'administration et de l'église, pendant cette imposante époque du moyen-âge, il nous reste à rechercher lequel des enfants de Hubert recueillit ce fief de Ryes, leur berceau et leur foyer.

Sur ce point, il n'y a nécessairement que des conjectures, car il est inutile de dire qu'il ne peut exister aucun acte écrit de la transmission de ce domaine.

(1) Le département de l'Orne. — Archéolog et pitt. — La Sicotière.

(2) Circà Dei cultum fervens, religiosos multum dilexit... Gall. christ. t. XI. p. 682.

Digitized by Google

règne de Saint-Louis, les actes privés n'étaient point généralement rédigés par écrit. Tout concourt cependant à prouver que le fief de Ryes devint la propriété de Hubert, le troisième fils ; c'est le seul, en effet, ainsi que nous l'avons déjà dit, qui ait conservé en Angleterre le nom de RYES. Cette dénomination, il l'avait transmise à son fils Henri de Ryes et ce dernier à son tour, eut un fils qui porta également le nom de Hubert de Ryes. On lit en effet dans Stappleton (1) qu'en, 1199, plus d'un siècle après la mort du premier Hubert, Robert Fitz-Roger, Schériff de Norfolk et de Suffolk, versa au trésor royal, 300 marcs pour obtenir du Roi son consentement au mariage de son neveu, Geoffroy de Chester, fils de Jean, connétable de Chester, avec Isabelle, fille *cadette* de *Hubert de* RYES.

Si donc la possession du nom fait présumer la possession du fief, et cette présomption est toute puissante quand il s'agit du sol féodal normand, où les noms étaient subordonnés à la terre, on peut-être fondé à conclure que ce fut la lignée de Hubert ou Henri de Ryes qui conserva en même temps, le nom et le fief natal. On doit s'étonner, toutefois, que les membres de cette famille n'aient pas, à l'exemple des Barons qui s'étaient fixés en Angleterre, mis quelque orgueil (2) à donner, dans leur pays natal, des preuves de leur prospérité, en élevant de nouvelles constructions plus somptueuses sur leurs domaines, ou en faisant réédifier leurs vieux castels sur de nouveaux plans.

(1) Stappleton. t. 2. p. 118.

(2) M. de Caumont.

Digitized by Google

XXII

On ne saurait expliquer autrement que par l'existence d'un mariage de l'une des filles de Hubert ou de Henri de Ryes, la transmission de ce fief dans la famille de VITTRÉ ou VITTRY ; mais, ce qui est bien prouvé, c'est qu'il se trouvait en leur possession dans la seconde moitié du 12e siècle. Un sire de Vittry assista à la conquète (1) et il reçut en récompense des fiefs considérables qui le fixèrent en Angleterre. Ces familles de parvenus normands, enrichies par le même bienfaiteur, associées aux mêmes intérêts, aimaient à unir leurs maisons par des mariages et à confondre ainsi leurs fortunes. Le fils de ce sire de Vittry (2) André, avait marié Robert, son fils, à Agnès, fille de Robert, comte de Mortain. Un enfant mâle naquit de cette union. André, son aïeul revint d'Angleterre pour le tenir sur les fonds du Baptême, et à cette occasion, il lui fit don du fief de Ryes en Bessin (mediatam de Ria Bajocassino) et de ceux de Trungy, Cahagnolles et Ducy, dans le bocage. (3) C'est bien là cette *moitié de Ryes*, qui formait le fief de Hubert, après la donation de l'autre moitié à l'abbaye de Fé-

(1) Cis de Vittrie et de Lacy.

WACE.

(2) Le nom latin employé dans les Chartes est *Vitreins* : d'où l'on a fait tantôt *Vittré*, tantôt *Vittri*. Ce dernier nom paraît avoir prévalu, c'est par ce motif que nous l'emploierons.

(3) Stappleton, t. 2, p. 46 et note O.

Digitized by Google

camp. Robert de Vittry le possédait en 1172, ainsi que le constate le registre des fiefs de Normandie. (1) Il prenait la qualification de *possesseur de la moitié de Rye en Bessin,* dans un acte du même temps, portant donation à l'abbaye de Hambye. (2)

XXIII.

Robert, possesseur du fief de Ryes, mourut laissant plusieurs fils, *André,* Alan, Robert, Martin et une fille en bas-âge *Aliénor.* Quand il s'agit de marier celle-ci, ce fut, selon l'usage normand, à André, fils aîné, qu'il incombait de la doter. Il lui choisit pour époux un descendant de Guillaume Paisnel, appartenant à cette famille puissante qui possédait, en Normandie comme en Angleterre, un nombre considérable de Seigneuries. (3) Ce fut donc à Guillaume Pais-

ALIÉNOR comtesse de Salisbury.

(1) Robertus de Vittreio mediatum de Riâ in Bajocassino et Trungeiium et Caignoles et Duxeium in boscagio.—Stapleton, loco citato.

(2) Note de M. Le Provost sur le Roman de Rou.

(3) Le chef de cette famille, Guillaume Paisnel, seigneur des Moustiers-Hubert, avait été doté de 45 fiefs. Une branche était restée en Angleterre. On voit en 1300, un Jehan Paisnel figurer avec sa *bannière verte à la manche d'or pendante,* au siége de Karlaverck. Un autre, Bertrand Paisnel, accompagna Henri V à la descente de Normandie et en reçut le 15 mars 1419, le château de Bricquebecq. De la branche demeurée en France, il restait plusieurs membres qui combattirent l'invasion d'Henri V et furent dépouillés des nombreuses seigneuries qu'ils possédaient et traités comme rebelles.—Société des Ant. de Norm.—23e vol.

Digitized by Google

nel, fils de Foulques Paisnel et petit-fils de Guillaume, qu'André de Vittry unit Aliénor. Il lui constitua en dot le fief de Ryes et ceux de Trungy, Ducy et Vercreuil ; c'est-à-dire les mêmes fiefs que ceux donnés par André de Vittré, car le fief de Vercreuil, situé à Cahagnolles, est nécessairement celui désigné dans la donation d'André.

Peu de temps après son mariage, vers 1182, car on ne peut bien préciser les époques, puisque les actes de ce temps ne sont pas datés, ce qui jette souvent de la confusion dans les faits, d'accord avec son mari, Aliénor de Vittry fit don à l'abbaye de Longues de la moitié de l'*Eglise de Ryes*. (1) Cette donation ne portait point atteinte au fief territorial. L'abbaye de Longues ne devenait donc ainsi propriétaire que de la seconde moitié de la dîme et du droit de présenter le second curé, droit dont elle a joui sans interruption jusqu'à la Révolution. Le fief de Ryes, amoindri par cette libéralité dans ses avantages honorifiques, continua de rester la propriété d'Aliénor.

Don à l'Abbaye de Longues.

Son mariage ne dura pas longtemps; Guillaume décéda vers 1184. Elle épousa en deuxièmes noces Gilbert des Tillières, qui mourut en Terre-sainte, et dont elle eut deux filles, Julienne et Jeanne. Veuve pour la seconde fois, elle contracta une troisième union avec Guillaume Fitz-Patrick, comte de Salisbury. A l'occasion de ce mariage dont elle n'eut qu'une fille, *Isabella*, abesse de l'abbaye de Lacock, en Angleterre, le Roi la gratifia de plusieurs fiefs situés en ce royaume.

(1) Ex dono Guillelmi Paganelli et Alienoris uxoris suœ mediatum ecclesiæ de Ryâ.—Gall. christ.—T. XI. p. 84.

Digitized by Google

Pour payer un tribut à la mémoire de Guillaume Paisnel, son premier mari, la nouvelle comtesse de Salisbury se réunit à ses frères, André et Robert, chantre de la Cathédrale de Paris, et elle détacha de la glèbe de Ryes un certain nombre de gerbes qu'elle donna à Jean, prieur de Trungy, représentant les chanoines de *la Gastine*, abbaye du diocèse de Tours, qui avaient un prieuré de leur ordre à Trungy. (1) Les prieurés étaient, dans l'origine, de simples chapelles à l'usage des religieux qui cultivaient manuellement les champs. Plus tard, ils furent desservis par un prêtre séculier présenté par les abbayes et approuvé par l'évêque. La perception des droits de *gerbes*, au profit des moines de la Gastine, s'exerçait encore au commencement du 18e siècle. (2)

Don au Prieur de la Gastine.

Plus tard, la comtesse de Salisbury, ayant pris en grande affection l'abbaye de Mondaye, lui donna une rente d'un septier d'avoine, à prélever sur son domaine de Ryes, et le produit de son droit de four seigneurial dans cette paroisse, *afin d'entretenir des cierges pendant la messe à l'autel de la Vierge Marie* (3). Ce droit de four consistait dans l'assujettissement des vassaux du fief à venir cuire leur pain au four du Seigneur, moyennant une rétribution qui variait suivant l'usage de chaque localité. Aliénor choisit enfin l'abbaye de Mondaye pour le lieu de sa sépulture, et à cette occasion, elle ajouta à ses dons précédents

Don à l'Abbaye de Mondaye.

(1) Stappleton. Loco citato.

(2) Hermant, manusc., t. 2

(3) Stappleton, loco citato.

Digitized by Google

celui de tout le champart de ses fiefs de Ryes (1) et de Trungy, c'est-à-dire la propriété de toutes les rentes en nature de grains qui se payaient au seigneur, aux dépens des gerbes récoltées par les vassaux, (2) et cela, indépendamment des dîmes perçues par le curé.

Des trois filles d'Aliénor, l'une, Isabelle, avait pris le voile et était entrée dans le cloître ; Julienne épousa Baldwin Rastel ; Jeanne devint la femme de Thomas de Mallesmains, de la famille à laquelle appartenait la baronnie de Crépon, (3) et qui était une branche de la maison d'Argouges. (4) A la mort de la comtesse de Salisbury, son fief de Ryes passa donc en la possession de ceux-ci, au droit de leurs femmes, seules héritières de la comtesse de Salisbury, qui n'avait point laissé d'enfants mâles.

XXIV.

Confiscation du Fief de Ryes sur Rastel et Mallesmains.

Nous sommes parvenus au temps des luttes entre le roi Jean et Philippe Auguste, à l'époque de la sé-

(1) A Ryes, le champart du Seigneur s'exerçait sur la 6e gerbe, et on calculait la faisance à raison de huit gerbes par vergée.

(2) Cette redevance avait été réglée avec l'abbaye de Longues, et se payait à la fin du XVIIe siècle, au moyen d'une route de cinq boisseaux et un quarteron d'orge, et une geline.—Titre de 1696. *Apud nos.*

(3) Sur la pierre tumulaire de l'Abbaye de Longues qui est au Musée lapidaire de Bayeux, on voit les noms et les armoiries du fief de cette maison et l'un d'eux est indiqué sous le nom de *Pleville-aux-Mallesmains.*

(4) Statist. du Calv., t. 3, p. 557.

Digitized by Google

paration de l'Angleterre et de la Normandie, événement qui devait avoir de si grandes conséquences, tant au point de vue de l'agrandissement de la France qu'à celui des modifications que ce fait devait apporter dans les mœurs des populations rattachées désormais à la grande famille française dont le traité de Saint-Clair-sur-Epte les avait distraites. Beaucoup de seigneurs normands, qui possédaient de grands fiefs en Angleterre, suivirent la destinée du roi Jean ; les autres s'attachèrent à la fortune du vainqueur. Philippe Auguste se montra rigoureux envers ceux qui avaient quitté le sol normand. Il s'empara de leurs biens, les réunit au domaine de la couronne, et disposa en maître absolu des domaines confisqués. (1)

Baldwin Rastel et Mallesmains suivirent en Angleterre le roi Jean, qui leur accorda des biens considérables dans ce royaume. (2) Leurs terres de Normandie ayant été confisqués, la seigneurie de Ryes dont ils furent dépouillés, entra donc dans le domaine du Roi.

Une autre branche des Vittry ou Vittré n'avait pas suivi leur exemple. Elle resta attachée au sol normand et accepta le gouvernement de Philippe Auguste. On voit en effet, dès 1205, deux ans à peine après la soumission de la Normandie, André et Robert de Vittry faire échange avec le Roi des biens qu'ils possédaient dans le diocèse de Coutances, contre le fief de St-Sever, situé près le château de Vire. (3)

(1) Les Barons de Creully, p. 84-85.

(2) Stappleton, loco citato.

(3) Cartulaire Normand de Philippe Auguste. —Société des Ant. de Norm., 16e vol.

Digitized by Google

Don par le Roi à André de Vittry, de la terre de Mauger située à Ryes.

Cet André (1) de Vittry, servit avec distinction ses nouveaux maîtres. Le Roi s'en montra reconnaissant et l'en récompensa par le don de cinq cents livres de revenu qui devaient lui être délivrés en biens-fonds normands, mais seulement à l'Echiquier de la Saint-Michel 1230. Dès le mois de juin de cette même année, par une Charte souscrite devant Amiens, il en rendit d'avance foi et hommage au Roi. (2) St-Louis fut fidèle à remplir sa promesse. Une charte de 1231, scellée du sceau Royal, la sixième année du règne de ce monarque, concéda à André de Vittry, de nombreux fiefs sur le sol Normand ; on lit dans cette charte que parmi ces fiefs était une terre située à *Ryes*, confisquée à titre de *forfaiture*, sur Mauger, telle qu'elle existait au moment où le confisqué avait forfait, sauf, toutefois, que le Roi s'y réservait certaines rentes en orge et avoine. (3) Ces confiscations *ex delicto fore facto, vel crimine*, ainsi que celles prononcées pour cause de suicide, étaient l'un des moyens les plus énergiques d'augmenter les domaines du Roi. Cette terre que nous retrouverons plus tard dans les mains

(1) Ce prénom d'André est constamment répété à chaque génération de Vittry ; c'était une habitude chez les Normands, de perpétuer les noms de Baptême dans les familles et de les faire porter à l'aïeul, au fils et aux petits-fils. Ce n'est point une des moindres difficultés des recherches historiques, que cette confusion prolongée des prénoms.

(2) Idem autem Dominus Rex, pro fideli servitio et quo Dei impendam in futurum dedit mihi quingentos libratas terræ... Soc. des Ant. t. 16, p. 314.

Libra vel librata terræ : modus agri ant prœdii ad valorem annuum pecunarii reditus.

Ducange. V. Libra terræ.

(3) Terram quæ fuit filii Maugerii apud Riam.... cum dominio et juribus quœ habebam in dictâ terrâ quando dictus filius Maugerii cum foris fecit, exceptis, etc. — Id. p. 313.

Digitized by Google

des derniers Seigneurs de Ryes, ne resta pas longtemps, au XIII[e] siècle, dans la maison de Vittry. La propriété en échut après André, à Philippa, sa fille qui prit le voile à l'Abbaye de l'Humilité de S[te]-Marie près de Saint-Cloud, en 1268. Elle en fit vente, ou plutôt donation secrète, sous forme de vente, en présence du Légat du pape, à l'abbesse et au monastère. (1) Trente-six ans après, en l'année 1304, Philippe le Bel voulant augmenter les possessions territoriales de la couronne en Normandie, passa avec l'Abbaye de Saint-Cloud un acte, par lequel il devint propriétaire de la terre de Mauger, en échange d'une redevance de cent francs, à prendre chaque année sur le trésor. (2)

La terre de Mauger fait retour au domaine Royal.

Cette terre, entrée par confiscation dans le domaine Royal, sortie de ce domaine par la libéralité du Roi, y rentra donc à titre d'acquisition. Ainsi, non-seulement les biens confisqués à Ryes, sur Rastel et Mallesmains, mais aussi ceux qui, situés dans la même paroisse, étaient devenus la propriété des Vittry, faisaient partie du domaine royal, vers le commencement du XIV[e] siècle. Comme leurs propriétaires, ils avaient vu les événements exercer sur leur sort une grande influence.

XXV.

L'administration de ces divers domaines, confisqués rachetés et épars sur les divers points de la Nor-

(1) Circulaire de Philippe-Auguste.— Soc. des Ant. de Norm. t. 16, n° 733.

(2) Id. — Id.

Digitized by Google

Fiefs-Fermes. mandie, n'était pas possible sans rencontrer de grandes difficultés d'exécution. Philippe-Auguste et ses successeurs prirent le parti de les céder à perpétuité *(ad firmam perpetuam)*, moyennant l'obligation de payer en argent ou en denrées, tous les ans, au Trésor royal, une redevance dont le taux était invariable. Ce contrat s'appelait FIEF-FERME. Il y eut aussi des cessions à temps limité, qu'on appelait du nom d'*Engagements*. Les Engagistes n'étaient considérés que comme des usufruitiers. Le Roi se réservait, dans l'un et l'autre contrat, les *droits de haute justice*, les *forfaitures* et les *garde-nobles*.

Engagements.

Les agents du trésor, pour tirer un parti plus avantageux des biens qu'ils cédaient, les divisèrent. Le morcellement des terres était déjà à cette époque, un moyen assuré d'en augmenter la valeur et le produit. Le fief de Ryes fut démembré en plusieurs fiefs-fermes (1) qui retinrent ou conservèrent les noms de leurs anciens possesseurs. C'est ainsi que la fief-ferme de Ryes ou de Vittry fut longtemps connue aussi sous le nom de la *fief-ferme de la comtesse de Salisbury*. (2) Le prix de cette dernière fief-ferme constate, entr'autres, l'obligation de payer au Trésor Royal une rente foncière annuelle de 144 boisseaux d'orge et de 76 s. en argent. (3)

Le Fief de Ryes ou de Vitray, fief dominant.

Ce fief n'était point un fief de dignité, aucun titre n'y avait été attaché. Il constituait un fief simple de *Haubert*, qui, se trouvant ainsi subdivisé, n'offrait

(1) Le cadastre de 1813 indique encore de nombreuses parcelles sous la désignation de fief-ferme, notamment des nos 149 à 159, section F.

(2) Abbé Delarue.— Essais sur la ville de Caen, t. 2., p. 159.

(3) Procédure d'ordre en 1696, *apud nos*.— Contrats de 1773 et 1780. — Notariat de Ryes.

Digitized by Google

qu'une importance médiocre, relativement à ce qu'il était à son origine, même depuis la donation faite à l'abbaye de Fécamp. Vers la fin du 18e siècle, il était indiqué, à cause de ses diminutions et démembrements, que comme ne formant plus qu'un huitième de quart de Haubert. Comme corps principal du fief originaire, le fief de Ryes resta le premier fief, le fief dominant, et comportant tous les droits honorifiques qui appartenait au fief originaire, entr'autres, le droit de *Basse-justice*. A ce titre, le Seigneur représentait le Roi et il avait le privilége d'obliger les autres chefs de fiefs à justifier de leurs droits. C'est ce qu'étaient obligés de reconnaître les moines de Fécamp, eux-mêmes, en 1709, dans un procès qu'ils avaient avec la paroisse de Ryes. (1) Les terres, démembrées du fief principal par les agents du fisc, devinrent des *Vavassories nobles*. Les possesseurs ajoutèrent les noms de ces sous-fiefs à leur nom, suivant l'usage du temps. « Vilain usage, dit « Montaigne, et de très-mauvaise conséquence en « notre France, d'appeler chacun par le nom de sa « terre ou Seigneurie, et la chose du monde qui fait « mesler et mécognaître les noms. » (2) Aussi vit-on apparaître dans la paroisse de Ryes et se groupper autour du fief principal, une fourmillière de SIEURS de Châteaubriand, de La Ferrière, de Morauguerand, de Dampierre, etc., noms des domaines détachés du fief de Ryes. La qualité de *Seigneur* n'appartenait qu'au propriétaire de ce fief; le Vavasseur lui, n'était que *Sieur (Dominus)* de la terre pour laquelle il

Vavassories nobles.

(1) Procès pour la fontaine de St-Martin. — Arch. du Calvados. Fonds de Fécamp.

(2) Essais. L. 1. Ch. 46.

Digitized by Google

payait la rente. La possession d'une Seigneurie n'était point attributive de la noblesse ; les roturiers, comme les nobles, pouvaient posséder des fiefs et même des fiefs titrés. Les vavasseurs étaient tenus à *foi et hommage* envers le Seigneur du fief dominant, mais ils ne pouvaient être assujettis à aucun service *vilain*. Quand il y avait lieu à division entre les héritiers d'un vavasseur, l'un d'eux devenait le chef de la vavassorie, et c'était *l'aîné* des enfants. C'était à lui de recueillir les divers fractionnements de la rente, prix de la fieffe, et il en était responsable envers le seigneur. C'était lui aussi, qui, à chaque période de quarante ans, passait l'aveu, tant pour lui que pour *ses puinés et soutenans*.

Etat des Rentes et des Fermes du Trésor royal en Normandie en 1316.

Un manuscrit intéressant qu'on peut appeler le *Registre des domaines du Roi dans la vicomté de Bayeux*, antérieur à l'année 1316, contient de curieux renseignements sur cette fief-ferme de Ryes. (1) Malheureusement les pages, qui concernent cette partie, ont été maculées par l'humidité ou altérées par le temps, maigré les soins apportés à sa conservation par M. Lambert, bibliothécaire, à qui l'on doit de l'avoir sauvé d'une imminente destruction. Il est intitulé : *Les parties des Rentes et des Fermes de Sire le Roy*. Les valeurs et produits de la *ferme de Rie*, sont déclarés avoir été recueillis, sous la foi du serment, par un certain nombre de *Jureurs*, dont les noms sont indiqués et parmi lesquels on peut lire ceux de Taillefer, Huart, de Blagny, Thouroude, Godefroy, Genas, Le Bret et Mallet, noms encore connus et existants dans la contrée. Cet Etat, avec les

(1) Manuscrit de la bibliothèque publique de Bayeux.

Digitized by Google

appréciations des *Jureurs* ou *Jurez*, est divisé en terres du domaine, les *demeignes*, et les terres roturières, les *vilanages*. Les terres du domaine Royal, pour lesquelles il est dû des redevances, forment à peu près cinquante articles : Il n'y a guère qu'une vingtaine d'articles de vilanage.

Ce manuscrit, dont la date peut être reportée approximativement à l'année 1316, révèle un certain nombre de faits utiles à l'histoire générale du pays, se rattachant à cette époque. On y apprend que tous ceux qui doivent le champart, redevance qui ne frappait que les terres roturières, le doivent porter à l'*huis* (1) de la grange du Seigneur; que les treizièmes et reliefs ordinaires, sont calculés à 40 s.; que la mesure de froment n'était pas de la même contenance que celles d'orge et d'avoine ; qu'il était dû par les vilanages, 47 gelines, 2 capons (chapons) et 396 œufs; que les fermes, c'est-à-dire les rentes payées au Roi, étant distinctes de quelques autres qui dépendaient de la glèbe du fief, les premiers étaient payables au Trésor royal, et les autres devaient être *rendues au chastel*, c'est-à-dire à l'habitation du possesseur du fief dominant. C'est ainsi que l'un des possesseurs de partie du fief, Giffrey de Chateaubriand, devait à Pasques, 76 s. de de rente pour partie de *l'échange de la terre de dame Philippe de Vittré*, avec déclaration que les 76 s. ne sont pas de la ferme, mais *seront rendus au chastel*. Les redevances, qui pouvaient offrir quelque doute dans leur appréciation, tels que les treizièmes, le droit de monnéage, perçu de trois ans en trois ans,

Faits particuliers constatés dans cet état.

(1) Huis, porte-entrée.

Digitized by Google

et autres, étaient, en cas d'incertitude, arbitrées par les *Jurez*. Si certains fonds étaient dans la dépendance du seigneur, c'était également par les jurés (1) que la décision était rendue. C'est ainsi qu'ils déterminèrent la proportion dans laquelle les *hoirs Guillaume d'Aunay* (2) devraient leur redevance, à la décharge de la ferme de Ryes, et à celle de la ferme sise à Arromanches, dont les *Jurez dient qae ces deux vavassories sont des appartenances.*

Appréciations des charges du fief de Ryes

Le fief de Ryes, confisqué par Philippe Auguste, sur Rastel et Mallesmains, n'étant rentré dans le domaine qu'à la charge de payer les dons faits par la comtesse de Salisbury à l'abbaye de Longues et à celle de Mondaye, les Jurez les *apprésagièrent* pour la première à 3 septiers et huit boisseaux de froment, et pour la seconde, à 10 deniers en argent, et *en sus pour le four à baon*, à 12 deniers et une géline.

D'après le même manuscrit, le Roi était tenu de payer, comme charge de sa terre de Ryes, aux *méseaux* (lépreux) de Ryes, une rente annuelle de trois septiers huit boisseaux de froment. La léproserie ou maladrerie à laquelle cette Rente devait être servie, n'est point indiquée : La Rente était sans doute la

(1) L'Institution des Jurés, qui comme on le voit, statuaient dans les aveux, aussi bien que dans les affaires criminelles, était une juridiction d'origine normande importée par les conquérants en Angleterre. — Voir à ce sujet un intéressant mémoire de M. de Guernon de Ranville, prédécesseur de M. Pezet, sur le siége de la présidence du Tribunal civil de Bayeux, et intitulé : *Recherches historiques sur le Jury.*—Caen, 1819.

G. VILLERS.

(2) Aulnay, village aujourd'hui situé à Longues, à cette époque siége d'un fief.

Digitized by Google

Rente des Lépreux.

représentation de la valeur de certains biens affectés aux lépreux, qui auraient fait partie de la confiscation de Philippe-Auguste et que ce monarque en aurait détaché en leur faveur. On trouve encore, en effet, désignées sous le nom de *Pièces de la maladrerie* (au cadastre de 1813, section F, nos de 9 à 15) un certain nombre de parcelles de terre, situées à Ryes : mais on n'a point la preuve qu'il ait été construit un hôpital de Lépreux sur ce terrain. On comptait plus de 2,000 léproseries en France ; il ne serait pas impossible qu'il en eût existé une à Ryes, où, comme on le voit, des biens étaient destinés à leur guérison et à leur rendre les dégoûtants services que cette maladie exigeait. Toutefois, le rapprochement de ces parcelles de la Léproserie de Pierre-Solain, rend plus vraisemblable que celle-ci, était aussi à l'usage des Lépreux de Ryes, et que la rente y aura été servie jusqu'au temps où la lèpre disparut vers le milieu du XVIe siècle, minée par le temps, le climat et surtout par les précautions prises pour la combattre (1).

J'ai insisté sur ces documents curieux, puisés dans le manuscrit de la Bibliothèque de Bayeux, moins encore parce qu'ils apprennent la confiscation du fief de Ryes et plus tard, sa conversion en *fief-ferme*, que parce qu'ils servent à peindre les mœurs et les usages d'un passé presqu'ignoré aujourd'hui. Ils ont de plus le mérite de jeter quelque lumière sur certains points encore obscurs de nos annales locales.

( ) **Lorsque la Lèpre eût disparu de nos contrées, la Léproserie de Pierre-Solain devint un bénéfice simple qui fut donné à la Congrégation de Cluny.**

Digitized by Google

XXVI.

Présomption sur les premiers inféodataires.

A cette époque de la confiscation sous Philippe-Auguste et de la constitution du fief-ferme, la chaîne des documents certains, relatifs au fief de Ryes, s'interrompit pendant deux siècles, sans même être remplacée par celle des traditions. Aussi il n'est guère permis d'affirmer quels furent les premiers possesseurs du fief de Ryes, à ce nouveau titre d'*Inféodataires*. Il est cependant vraisemblable que ce furent quelques membres de la famille de Vittry, restée en Normandie, et Guillaume le Forestier, époux de Jeanne de Subles (1), car on voit les deux époux ainsi qu'André de Vittry, *sister*, comme bienfaiteurs de l'abbaye de Longues (2) en qualité de *co-seigneurs de Ryes*, à une charte qui porte la date de 1208, c'est-à-dire à une époque toute voisine de l'acte de la confiscation (3) : mais, depuis cette époque, la plus profonde obscurité règne sur le fief de Ryes jusques

(1) Jeanne de Subles appartenait à une famille importante de la Basse-Normandie. L'un de ces membres comptait parmi les compagnons de Robert à la Croisade. Geoffroy de Subles s'était obligé envers l'abbaye de St-Etienne, comme caution d'une partie de l'argent qu'elle prêta pour cette expédition (hist. de l'abb. St-Et. par M. Hippeau, p. 41) et Robert de Subles fut un des juges qui sista aux assises de 1118; tenues au château de Caen par le roi Henry 1er — id. p. 42.

(2) Abbé Delarue.— Essais sur Caen. t. 2 p. 137.

(3) Nobilis vir Andreas de Vitreins et Wilelmus forestarius dat patronatium de Rya.

Digitized by Google

au 16e siècle : seulement, il y a quelque vraisemblance de la perpétuité de ce fief dans la famille Le Forestier, car, par les recherches de Montfault en 1463, on apprend qu'il n'y avait qu'un seul homme noble à Ryes, *Jéhan Le Forestier*. Il devait être probablement le propriétaire le plus considérable de la paroisse et par conséquent, le détenteur du fief.

L'occupation de la Normandie par les Anglais, de 1417 à 1450, n'apporta point de modification à l'état de choses.

Occupation anglaise sous Henri V.

Henri V se substitua simplement au Roi de France. Les biens du trésor furent administrés et les rentes perçues par les agents du nouveau monarque, comme auparavant ; et, sauf les confiscations prononcées contre les Seigneurs *rebelles*, les possessions anciennes furent respectées : l'envahisseur s'efforçait de s'attacher les nobles de bonne composition. Le pays subit naturellement les charges de la conquête. Il fut pressuré d'impôts qu'Henri V, dont les finances ne furent jamais en proportion avec les besoins, levait sur ses nouveaux sujets, mais qu'il avait toujours le soin de se faire octroyer par un vote des Etats de Normandie (1). Il traita toutefois la population sans rigueur et le clergé avec générosité. L'Evêque de Bayeux Zanon, fut appelé à siéger dans son Conseil, et il lui octroya une pension annuelle de 1,000 livres pour y assister

(1) Pendant l'occupation Anglaise, ces Etats se tinrent plusieurs fois à Bayeux, et notamment en mai 1435, octobre 1438 et novembre 1442.

Digitized by Google

toutes fois et quantes. Il lui accorda enfin souvent de larges allocations pour *voyages et services* (1).

Aucun acte du règne d'Henri V et de son successeur ne s'applique particulièrement au domaine de Ryes.

De nombreux actes du XVI^e^ siècle viennent nous apprendre qu'à cette époque, le fief principal se trouvait dans la possession de la famille BLONDEL; et, à partir de cette époque, nous pourrons le suivre sans interruption, dans les mains de ses possesseurs successifs jusqu'à la révolution.

XXVII.

BLONDEL, Seigneur de Ryes.

La famille Blondel, qui avait la prétention de rattacher son origine au célèbre Blondel, le ménestrel de Richard Cœur-de-Lion, sans être placée au rang des grandes familles Normandes, avait dans la Province une position assez élevée. Son ancienneté, à défaut d'éclat historique, est attestée par des preuves authentiques. Elle était originaire des environs de Cherbourg. Une généalogie produite en 1523, dans un procès civil au Baillage de Valognes, fait remonter ses preuves de noblesse jusques en 1216 (2). Cette

Ancienneté de la famille Blondel.

(1) *Titres originaux scellés* — vol. 3. lettre B. *Manuscrit de la Bibliothèque Impériale.*

(2) Mém. de la Soc. des Ant., 19, t. 19, p. 225.

Digitized by Google

famille habitait Bayeux dès 1256 (1). On la voit en 1332, acquérir, ou prendre à fief-ferme, de Jean, duc de Normandie, des prés situés à Equeurdreville et Tourlaville. Un Blondel était bailli du Cotentin en 1332 (2), un autre, bailli de Caen en 1322 et 1327. Un sieur Blondel sistait aux Echiquiers de 1336 et 1337. On trouve encore un Blondel, Seigneur de Tournebut en 1380, gratifié d'Ecuyer, servant en Basse Normandie contre les Anglais, sous les ordres de Jean de Vienne, amiral de France. Robert était vicomte de Valognes en 1408. Pierre et André Blondel figurent aux recherches de Raimond de Montfault en 1463, comme ayant fait leurs preuves de noblesse, et étant du nombre des gentilshommes *ordonnancés* par le Roi pour garder le Mont-Saint-Michel (3). En 1527, André Blondel, chanoine de Missy en la Cathédrale de Bayeux, fut le premier poëte qui fut couronné à Caen lors de l'Établissement du palinod fondé en faveur de l'Immaculée Conception de Marie (4). C'est à la même famille qu'appartenait Pierre Blondel, qui fut le précepteur du comte d'Etampes, fils du duc d'Orléans et de la belle Marguerite d'Orléans, poëte, historien, moraliste, dont les vers et la prose furent consacrés à ranimer le courage de la France et à la délivrer du joug des Anglais. Aucun autre historien, « a dit de lui un savant auteur, ne nous initie d'une ma- « nière aussi intime que lui, à la situation des esprits, « à l'antagonisme des sentiments et des intérêts que

(1) Mém. de la Soc. des Ant. vol. 7.

(2) Mém. sur les baillis du Cotentin. — L. Delisle. soc. des Ant. 19. p. 97.

(3) Notes de M l'abbé Delaroque, sur Montfault.

(4) Cette pièce de vers est recueillie dans les pièces justificatives de l'Histoire du Diocèse de Bayeux, par M. Laffetay, t. 1, p. 59.

Digitized by Google

« partageaient les populations de la Normandie (1). » A une époque moins éloignée, en 1604, un Jacques Blondel figure au mémorial de la Chambre des Comptes pour être payé, comme lieutenant particulier du baillage de Caen, de cent livres d'augmentation de gages (2). On le retrouve en 1620, parmi les Echevins de la ville de Caen, pendant le siége de cette ville par Louis XIII (3). Enfin, c'est de la même famille qu'était issu le chevalier Blondel de Nouainville, sous-lieutenant au régiment de Rohan-Soubise, qui, en 1788, lors de la lutte du Parlement de Bretagne avec le général de Thiard, gouverneur de cette province, contribua d'une manière patriotique à arrêter l'effusion du sang dans les rues de Rennes (4). Il n'est pas besoin de dire que cette famille fit ses preuves de quatre dégrés de noblesse devant Chamillard, et elle figure dans le procès-verbal qui en fut dressé, sous ces noms : *Jacques Blondel,* écuyer, *seigneur de Ryes.* Ses armes portaient : « d'azur à la face d'argent, « accompagnés de deux glands d'argent en chef « d'un croissant en pointe, soutenant une hermine, le « tout d'argent (5). »

Armoiries des Blondel

Ce Jacques Blondel, dont il est question dans les recherches de Chamillard, était fils du lieutenant particulier du Baillage de Caen en 1604 et en 1620. Il avait

(1) Valet de Virville. — Mémoires de la Soc. des Antiq., t. 19, p. 161.— Hist. des Barons de Creully.

(2) Mémorial de la Cour des comptes. — Mém. de la Soc. des Ant., t. 18, p 69.

(3) Siége du Château de Caen, par M. Puiseux.

(4) Annuaire du département de la Manche, année 1851.—Notice par M. Pillet.

(5) Nobilaire sur les recherches de Chamillard, manuscrit de la Biblioth. de Bayeux, recueil de Chevillard.

Digitized by Google

épousé Jacqueline Le Blais, de laquelle il eut plusieurs enfants dont la naissance est constatée aux registres de la paroisse de Ryes de 1678, 1681, 1684 et 1687. A sa mort, Jacques, l'aîné de ses fils, eût le fief de Ryes et prit le nom de *Blondel de Ryes* ou *de Ryes Blondel* (1) ainsi qu'on le lit dans un assez grand nombre d'actes ; l'autre, Henri, s'appelle *Blondel de Chateaubriand,* du nom de l'ancienne portion démembrée du fief, sur laquelle avait était construite la *motte* de Hubert.

Jacques Blondel, de Ryes, ou de Ryes Blondel, laissa en mourant, deux fils, Jacques et Pierre. Le premier se maria, eut des enfants et mourut encore jeune, laissant ces enfants en minorité et sous la tutelle de Pierre Blondel, son frère. Ce fut avec eux que s'éteignit, dans la famille Blondel, la possession du fief et seigneurie de Ryes, après une existence si longue.

XXVIII.

La transmission de ce fief dans la possession de la famille de Michel Chamillard, intendant-général des

CHAMILLLARD, contrôleur gén. des finances.

(1) On trouve dans le diocèse de Séez, une famille de *Rye*, bienfaitrice, au 13e et 14e siècles de l'abbaye de St-André-de-Gouffren et de l'abbaye St-Jean de Falaise.— Une autre famille du même nom, occupait un rang très-élevé dans la noblesse Bourguignonne. Ferdinand de Rye était archevêque de Besançon ; Joachim de Rye était 1er gentilhomme de la Chambre de Charles-Quint, général de la Cavalerie légère et Chevalier de la Toison d'Or. — Hist. des Gr. off. de la cour.— Il n'est pas besoin de dire qu'ils n'avaient rien de commun que le nom avec les Seigneurs de Ryes en Bessin.

Digitized by Google

finances, ministre de Louis XIV, eut lieu dans les circonstances suivantes :

Guy Chamillard, qui avait été appelé à l'Intendance et à la Généralité de Caen, en 1666, avait établi, à l'exemple de ses prédécesseurs, MM. de la Poterie et d'Aligre, le siége de son administration à Bayeux (1). Il aimait le séjour de cette ville, habitée par une noblesse nombreuse et un clergé riche, au sein desquels se trouvaient quelques hommes érudits. Lui même y avait fondé une *académie des lettres*, dont les travaux sont restés ignorés (2). Aux portes de la ville, entouré de magnifiques ombrages, à peu de distance de la mer, se trouvait le domaine de MAGNY. C'était un plein fief de Haubert, relevant du comté de Thorigny et s'étendant sur les paroisses de Sully, Vienne et Condé-sur-Seulles. Cette terre était déjà considérable, mais le château, de construction ancienne et mal situé, était loin d'être ce qu'il est devenu par les embellissements successifs qui y ont été faits. Le propriétaire, Mr de St-Ouen (3), était dans un état de gêne qui ne lui permettait pas d'acquitter ses

(1) Ce ne fut que vers 1675, que la ville de Caen se charge de la demeure des intendants.— Archives du Calvados.— J. Pyron, poète de ce temps, fait, dans ces vers, mention de l'Intendance à Bayeux :

Augusti gereret quo summa negotia regis
Lecta dicœarcho BAJOCA nuper erat.

(2) Parmi les membres de cette Société était Antoine Halley, de Bazenville, professeur de Belles-Lettres, le maître de Huet, qui « estimait un des plus grands bonheurs de sa vie, d'avoir été son « disciple pendant cinq ans. » Il a dédié à Chamillard l'une de ses poésies : *Oculus et lux.* — Antoni Hallei opuscula miscellanea.

(3) Cette famille possédait aussi le fief de Fresnay-Saint-Côme, qu'elle avait acheté d'un sieur de Bois-Yvon.

Digitized by Google

charges. Il fut poursuivi par M. de Thioult, seigneur de Vaussieux, subrogé aux droits de Robert le Héricy, seigneur de Marcelet.

Adjudication du fief de Chamillard.

Chamillard désira acquérir ce domaine et s'en rendit adjudicataire les 29 mai et 17 juillet 1673, *ès assises de la haute Justice de Magny tenues en la maison de François Anne, lieu ordinaire à tenir la juridiction de ladite haute justice, en présence du lieutenant de M. le Bailli du comté de Thorigny* (1).

L'intendant Chamillard ne jouit que deux ans de cette acquisition, car, atteint d'une colique nephrétique à Isigny, au moment où il s'occupait d'une opération relative à la répartition de la taille (2), il mourut au mois de septembre 1675.

Ce domaine passa à Michel Chamillard, son fils, qui devint Contrôleur Général des finances et Ministre de la guerre sous Louis XIV. Il s'occupa avec intérêt d'en agrandir l'importance et l'étendue, et de le mettre en rapport avec la haute position qu'il occupait dans l'Etat. Il fit de nombreuses acquisitions et traita avec le Roi, de divers objets dépendant du Trésor Royal et entr'autres, de la rente de 144 boisseaux d'orge et 76 l. due par Blondel au domaine du Roi, pour le prix principal de la fief-ferme de Ryes. Propriétaire de terrains sur le territoire de Trappes, que le Roi désirait acquérir, pour joindre au parc de Versailles, Chamillard les céda au monarque, qui, en échange, lui abandonna les fiefs-fermes de Tracy et

(1) Magny appartenait au 14e et 15e siècle à la famille de Manoury. Il fut apporté en mariage à Olivier de St-Ouen, seigneur de Tordouet, par Madeleine de Manoury, fille de Guillaume. *Chartrier de Magny.*

(2) Arch. du Calvados.

Digitized by Google

d'Arromanches et la fief-ferme de Dampierre, sise à Ryes, propriétés qui touchaient au corps principal de Magny (1).

Mais à peine avait-il agrandi ce domaine que Chamillard, changeant subitement de vues, pensa à l'aliéner. Il entra en négociation avec Nicolas-Joseph Foucault, successeur de Chamillard, père, dans l'intendance de la généralité de Caen, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son Hôtel. Une correspondance s'engagea entr'eux, et une lettre de Chamillard à Foucault, en date du 16 septembre 1694, prouve le soin avec lequel cet homme d'Etat soignait ses affaires et connaissait les éléments de sa fortune. Elle est assez curieuse pour être rapportée ici, d'autant plus qu'elle fournit les renseignements les plus exacts sur la valeur du fief de Ryes.

Valeur à cette époque du fief de Ryes

« La fief-ferme de Dampierre qui est située dans « Ryes vault de revenu 202 l. sans y comprendre 144 « boisseaux d'orge, dus par la Seigneurie de Ryes, « que l'on estime à 114 L. au moins (2) ce qui fait, en « total, pour ladite fief-ferme, 316 l. »

« La terre et la Seigneurie de Ryes est un fief qui « a beaucoup d'étendue. Les religieux de Fécamp ont « quelques censives dans la paroisse. La Seigneurie « de Ryes appartient au sieur Blondel, avec le pa- « tronnage de la cure d'Arromanches, le fief de Vitry « ayant quelqu'extension dans Arromanches et le « Seigneur nomme au personnat (3) qui est un petit

(1) Procès-verbal de prise de possession le 24 avril 1688, par les Conseillers d'Etat Pussort et de Breteuil.—Chartrier de Magny.

(2) 1 fr. le boisseau d'orge.

(3) La chapelle de Jehannet, v. p.

Digitized by Google

« bénéfice. J'ai offert tout ce que Monr de Ryes pos-
« sédait de biens dans cette paroisse, je me suis
« même chargé d'en faire l'acquisition, et je suis
« actuellement en traité. Tous ces biens valent 850l.
» de revenu, sans y comprendre les casuels qui doi-
« vent être comptés pour quelques chose dans une
« aussi grande paroisse, dans laquelle il y a plu-
« sieurs particuliers qui ont des biens considérables.
« Il n'y a point de Justice dans cette paroisse : On
« plaide à Bayeux... »

Mais Foucault était arrêté dans son projet d'acquisition, par l'impossibilité de faire ériger Magny en fief titré, parce que ce domaine n'était pas libre et relevait d'une autre Seigneurie, le comté de Thorigny, dont on en a vu le lieutenant figurer à la vente. Pour lever cet obstacle et donner à sa terre une valeur vénale plus considérable, Chamillard demanda au comte de Matignon, comte de Thorigny, l'exemption de cette sujétion. Matignon s'empressa courtoisement de *quitter pour rien* (1) la mouvance de son comté (2). Le contrat de vente fut donc passé au profit de Foucault (3), et Chamillard, arrivé au but de ses désirs, put faire insérer dans ce contrat que *les terres et Seigneuries vendues étaient mouvantes et relevant du Roi à cause de son duché de Normandie, et la justice de Magny par appel au Parlement de Rouen, au moyen du don et remise qui a été faite en faveur du Seigneur de Chamillard, par M. de Matignon.*

Abandon généreux de la Mouvance par le comte de Thorigny.

(1) Mem. de Saint-Simon. t. 3. p. 17. Edition in-12.

(2) L'acte de *don et remise* fut fait par les notaires de Valognes le 15 octobre 1694 — Les lettres-patentes d'union obtenues de suite, furent enregistrées au Parlement de Rouen, le 19 novembre et à la Chambre des comptes, le 29.

(3) Le 25 décembre 1694 par le prix de 175,366 l.

Digitized by Google

A l'occasion de cet acte de générosité du comte de Matignon, naquirent les relations intimes des deux familles Chamillard et Matignon. Pendant que s'élevait la situation prodigieuse du premier, la fortune du second suivait la même progression, et s'étendait aux siens. Son frère obtint le bâton de Maréchal, son beau-frère, le comte de Coigny (1), les postes les plus élevés, et son neveu, la main de la fille des princes de Monaco (2). Les conséquences de ces relations, nouvel exemple des grands effets produits par de petites causes, sont rapportées par Saint-Simon (3).

Chamillard devenu plus tard l'un des plus riches seigneurs de la cour de Louis XIV, était, lors de la vente de Magny, fort peu *accomodé dans ses affaires* : le prix fut employé en partie à payer ses dettes, et le surplus à acheter la charge de *conseiller du Roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaires* (4). On lira peut-être ici avec quelqu'intérêt, le portrait que St-Simon trace de Chamillard, avec une bienveillance qui se trouve rarement sous sa plume. Il fait avantageusement connaître l'homme privé, et le tableau crayonné par le grand critique peut être considéré

(1) La terre de Coigny n'a été érigée en Duché qu'en 1748, à l'occasion de l'adjonction du fief de Prétot et d'autres fiefs. Elle avait été érigée en Comté en 1645.

(2) Sous la condition de porter le titre de duc de Valentinois et de prendre pour lui et sa postérité, les armoiries et les livrées des Grimaldi.

(3) Mém. de Saint-Simon. t. 2. p. 29—t. 3. p. 17.—t. 4. p. 23. —t. 7. p. 312.

(4) Chartrier de Magny.

Digitized by Google

comme une affirmation du jugement des sévérités de l'historien envers l'homme d'Etat.

Portrait de Chamillard par St-Simon.

« Chamillard était un grand homme qui marchait « en dandinant et dont la physionomie ouverte ne « disait moins que de la douceur et de la bonté et « tenait parfaitement parole. Son père, maître des « requêtes, mourut en 1675 intendant à Caen. Il était « sage, appliqué, peu éclairé et il aima toujours la « bonne compagnie. Il aimait le jeu. Cela l'initia hors « de sa robe, mais sa fortune fut d'exceller au billard. « Admis dans la partie du Roi, il était le plus fort de « tous, il s'y comporta si modestement et si bien « qu'il plût au Roi et aux courtisans, dont il se trouve « protégé à l'envie.... Il vécut dans son emploi avec « une douceur, une patience, une affabilité qui était « inconnue et qui lui gagna tout ce qui avait affaire à « lui.... sa manière de refuser persuadait du déplai- « sir qu'il en ressentait, et celle d'accorder ajoutait « naturellement à sa grâce.... toute la Cour l'aima « pour la facilité de son accès, par sa politesse et « par une infinité de services, et le Roi lui marqua « continuellement une affection qui se peut dire d'ami « et qui augmenta tous les jours (1). »

On a vu ci-dessus, que Guy Chamillard était devenu propriétaire de la rente de 144 boisseaux d'orge et 76 l. d'argent, dûs par le Seigneur de Ryes au trésor royal pour prix de la cession de la fief-ferme de Ryes. Cette rente, incorporée à la glèbe de Magny, était passée par les actes ci-dessus, au manoir de l'intendant Foucault. La famille Blondel, tombée en décon-

(1) Mémoire de Saint-Simon. t. 2. p. 30—34.

Digitized by Google

fiture, ne put solder les arrérages de ces rentes. M. Foucault fit saisir par décret le fief de Ryes qui en était le gage, et, sur la poursuite judiciaire qu'il en exerça, il se rendit adjudicataire de ce bien le 17 décembre 1695, en l'assise de Bayeux.

Adjudication du fief de Ryes à M. Foucault.

XXIV.

Alors le fief de Ryes, déjà morcelé par les libéralités envers les monastères de religieux, perpétuant le souvenir de l'injustice des confiscations et de la sévérité de Philippe-Auguste, perdit complètement son individualité, et se réunit avec le fief de Magny, sans cependant se confondre avec lui. M. Foucault ajouta à ses autres titres, celui de *Seigneur de Ryes*. La famille Blondel disparut de la paroisse, et les registres de l'Etat civil n'en contiennent plus de traces. L'un des enfants de Jacques, dit-on, poussé par cet esprit aventureux qui conduisit, vers la fin du XVII^e^ siècle, la noblesse pauvre dans le nouveau monde, y alla chercher une fortune qui avait échappé aux efforts de son père On ignore s'il l'y trouva.

M. Foucault seigneur de Ryes.

Le nouveau Seigneur de Magny et de Ryes s'attacha avec passion aux domaines qu'il venait d'acquérir. Il fit bâtir le vaste et régulier château qui existe aujourd'hui, dans une position différente et mieux choisie que celle de l'ancien. Il l'augmenta par des acquisitions nouvelles dans les paroisses voisines, et bientôt, ayant réuni autour une glèbe suffisante, il obtint des lettres-patentes qui érigèrent, conformé-

Digitized by Google

ment à son désir manifesté lors de l'acquisition, le domaine de Magny en MARQUISAT, avec haute-justice. Par les lettres patentes de février 1695, (1) le fief de Ryes fut mis et incorporé l'un dans l'autre avec le fief de Magny, dans le but de ne composer qu'une seule et même terre, sous le titre, nom et dignité de *Marquisat de Magny*, (2) pour relever du Roi à cause de son château du *Vieux-Palais à Rouen et duché de Normandie.*

Erection de Magny en marquisat.

Ce nouveau marquis de Magny, seigneur de Ryes a jeté trop d'éclat dans la province pour que l'on puisse passer indifféremment devant son nom. Sans présenter ici l'histoire complète de sa vie, nous regardons comme un devoir de consacrer quelques lignes à sa mémoire.

Né à Paris le 8 janvier 1643, Nicolas-Joseph Foucault était fils d'un secrétaire d'Etat, honoré de l'amitié de Colbert. Reçu avocat, il se prépara à la magistrature par les travaux sérieux du barreau, et lutta avec succès dans plusieurs causes importantes avec les avocats les plus célèbres du temps. Bientôt il fut appelé aux fonctions de Procureur-général aux requêtes de l'Hôtel, et ensuite d'avocat-général au Grand-Conseil. Ce fut en cette qualité qu'il assista

Biographie du marquis de Magny.

(1) Enregistrées au Parlement de Normandie le 17 juin 1685 et à la Cour des Comptes le 20 du même mois.

(2) Ce nom de Magny n'était pas sans illustration dans la province. Renault de Magny avait combattu et était mort au siége d'Acre en 1191. — Un de Magny, dès le commencement du XIII[e] siècle, avait été Grand-Doyen de la Cathédrale de Bayeux.— Maurice de Magny avait été abbé fondateur de l'Abbaye de Silly, diocèse de Séez, au XV[e] siècle ; et un seigneur de Magny s'était distingué à la bataille de Formigny.—Goubes —Hermant.—Masseville.

Digitized by Google

aux discussions dans lesquelles s'agitait la réformation des lois de la procédure civile et de la procédure criminelle, et, bien jeune encore, il tint la plume, comme secrétaire, aux débats qui précédèrent les ordonnances de 1667 et 1670, dont il rédigea les procès-verbaux. Ses talents précoces le firent appeler à l'intendance de Montauban, poste difficile, à cause de la résistance apportée par les tribunaux de province a l'exécution de ces ordonnances qui modifiaient la procédure civile et la procédure criminelle. La noblesse s'y montrait dure et hautaine, le peuple remuant, la justice y était mal administrée. M. Foucault vainquit tous ces obstacles et rétablit l'ordre. Louis XIV préparait alors la révocation de l'édit de Nantes (octobre 1685). Il voulut envoyer par avance, dans les provinces, où la résistance était le plus à redouter, des Intendants dont le caractère et les talents pussent faciliter l'exécution de cette mesure.

Foucault fut enlevé à Montauban et envoyé à Pau, où les esprits étaient très-agités. Son zèle fut poussé jusqu'à l'extrême rigueur contre les protestants, si l'on en croit quelques écrivains qui l'accusent d'avoir employé jusqu'à la violence, et la contrainte pour le logement des gens de guerre (1). Ces reproches sont sans doute exagérés, car lorsqu'il quitta cette intendance, les Etats de la province firent frapper une médaille en son honneur portant pour exergue : *Religio restituta in Benearniâ publicis civitatum deliberationibus.*

Il fut ensuite transféré à l'Intendance de Poitiers,

(1) Hist. de France, par Sismondi, t. 25, p. 501—502. (Sismondi était protestant).

Digitized by Google

mais il y essuya des désagréments et des contrariétés, suscités par Louvois, ennemi de tous les amis et de tous les serviteurs de Colbert. S'étant dégoûté de ce poste, l'Intendance de Caen lui fut donnée le 25 janvier 1689. A son arrivée, sa sévérité fut extrême, il eut recours aux contraintes militaires ; 1,600 soldats furent mis en garnison dans la ville de Caen, 800 à Bayeux et tous logés chez les habitants protestants et à leurs frais (1). Mais il ne fut pas longtemps sans reconnaître que ces moyens compromettaient la Religion qu'il voulait servir, et que la conviction ne s'impose pas par la violence et la force. Alors, d'accord avec Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, il s'attacha à atténuer la rigueur des Edits et à faire punir les hommes qui avaient exercé des atrocités contre les religionnaires inoffensifs. On peut cependant lui reprocher avec raison des discours politico-religieux prononcés par lui dans les chaires de Caen (2) et dans lesquels la menace l'emportait sur les exhortations.

Foucault intendant à Caen

D'un accès facile, affable, laborieux, il entrait sérieusement dans tous les détails des services publics, sachant se plier aux mœurs du Pays. Il rendit ses fonctions fécondes en améliorations matérielles, telles que, ouvertures de routes, constructions de canaux, fondations d'hôpitaux, etc. Il s'occupa avec un grand succès de la statistique générale de son intendance ordonnée par le Roi pour donner à M. le duc de Bourgogne une instruction que les orages de la Régence ne lui avaient pas permis de

(1 Histoire d'un bourgeois de Caen.

(2) Histoire du Diocèse de Bayeux, par M. Laffetay, t. I. p. 94, 99 et pièces justificatives p. 43.

Digitized by Google

recevoir lui-même. Cette réunion de documents historiques et administratifs sur chacune des élections de la Basse-Normandie, sur l'industrie, sur l'agriculture, sur les produits et les charges, sur la situation politique et morale, peut encore servir de modèle à ce genre de travail (1). Ce fut à sa sollicitation et par son influence que fut organisée l'Académie Royale des Belles-Lettres de Caen, et que furent construits ou restaurés les bâtiments qui servaient et qui servent encore à l'usage de l'Université. Il visita les diverses villes de sa généralité, y inspira le goût des embellissements, et régularisa la belle place Royale de Caen, au milieu de laquelle il fit ériger la statue de Louis XIV. Sous le nom de *Journal*, il publia un Mémoire resté longtemps inédit (2) qui renferme de curieux détails sur l'administration des Louvois, sur sa jalousie contre Colbert et fournit des renseignements intéressants sur le port de Cherbourg et celui de la Hougue. Son opinion devait avoir d'autant plus d'autorité sur ce point, qu'il avait assisté de sa personne, au Conseil tenu entre les amiraux et les généraux Français, en présence du Roi d'Angleterre, la veille de la bataille de la Hougue et avait été le témoin de ce désastreux combat (3).

(1) Il en existe plusieurs copies manuscrites dont l'une est dans la collection de M. G. Villers. Une analyse sommaire de ce mémoire a été imprimée dans *l'Etat de la France*, etc, par le comte de Boulainvilliers. — Londres, 1737, 4e vol. p. 38.

(2) Ce mémoire a été publié en 1836, à la suite de ceux de M. le marquis de Sourches. M. G. Mancel en a donné un extrait à la suite du *Journal d'un Bourgeois de Caen*, publié en 1848.

(3) Mém. de Saint-Simon, t. 8, t. 10, t. 11.
Foucault distribue dans ses mémoires le blâme et l'éloge à ceux qui prirent part à ce combat, et accuse le roi d'Angleterre et le maréchal de Bellefont *d'indolence*, leur reprochant d'avoir assisté à cette action comme à *un feu d'artifice*.

Digitized by Google

M. Foucault savant et antiquaire.

M. Foucault ne fut pas seulement un administrateur habile, mais encore un savant et un antiquaire auquel l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres s'empressa d'ouvrir ses portes. Par ses ordres, des fouilles considérables furent faites à Vieux, près Caen, et mirent au jour les vestiges de l'ancienne cité *des Viducasses*. Il fit explorer également, les restes de la ville romaine d'*Alonu*, près Valognes. Deux cents ouvriers y furent employés par lui, pendant longtemps et avec succès, pour retrouver les traces d'un cirque, de thermes, d'un temple de la Victoire et d'un aqueduc. Il en publia les gravures, ainsi que celles de plusieurs monuments ignorés, retrouvés ou conservés par lui. Il interpréta l'inscription écrite sur le stylobate de Thorigny (1). Des communications s'étaient établies entre lui et les savants (2) que comptait sa généralité, et en excitant leurs études et stimulant leur zèle, il obtenait les renseignements les plus utiles sur les antiquités et les choses artistiques du pays (3).

Son goût pour la numismatique et les richesses de ce genre, que lui procuraient ces fouilles, avait créé des rapports intimes entre lui et le P. La Chaise, confesseur du Roi. « Tous deux, dit Saint-Simon, « se connaissaient fort en médailles et en avaient ra- « massé de belles et curieuses collections » (3). Une

(1) 1er vol. des mémoires de l'Académie des inscriptions.

(2) L'un d'eux Mangon du Houguet, vicomte de Valognes dirigea en son nom les fouilles d'*Alona* et lui procura une nombreuse collection de médailles Romaines trouvées dans les ruines. — Un autre, Toustain de Billy, qui a laissé d'intéressants manuscrits sur l'histoire ecclésiastique du Diocèse de Coutances lui dut de nombreux encouragements.

(3) St-Simon, t. X. p. 4.

Digitized by Google

réunion non moins précieuse de manuscrits, de bronzes, de marbres, de vases antiques, d'objets rares de toutes espèces, ornait encore le château de Magny; sa bibliothèque était l'une des plus considérables de la province et renfermait les plus belles éditions, non-seulement des ouvrages français, mais des livres en toutes les langues, les reliures les plus luxueuses et les plus ornées. Riche, libéral, hospitalier, il passait sous les ombrages de Magny une partie de sa vie, ouvrant aux gens de lettres, dont il était le Mécène, cette retraite embellie par les arts. L'un, entr'autres, Galland, remplit pendant longtemps auprès de lui les fonctions de secrétaire. Informé de la situation précaire de ce savant orientaliste, après la mort de Bignon, son protecteur, il l'appela près de lui, et ce fut de Magny, du milieu de ces collections et de ces livres précieux, que sortit la traduction des contes arabes des *Mille et une nuits* (1).

La sagesse de son administration, non moins que la protection du P. La Chaise, le firent appeler vers 1703 tout à la fois au Conseil d'Etat et à la présidence du Conseil de MADAME, qui l'honorait d'une confiance sans bornes. Ce fut dans l'exercice de ces hautes fonctions qu'il mourut le 17 février 1721, à l'âge de 78 ans, sans avoir, dans les dernières années de sa vie, complétement abandonné le château de Magny, dont il aimait le séjour et les magnifiques environs, se plaisant à y goûter les charmes de la solitude, si doux pour celui qui a vécu au milieu des passions

(1) La nombreuse collection de médailles de Magny aida Galland dans la composition de plusieurs mémoires intéressants, sur diverses médailles qui divisaient l'opinion des savants. — Lettres de 1696 — 1697 — 1695 et 1701, imprimées à Caen.

Digitized by Google

des hommes et des bruyantes agitations du siècle. Le souvenir des seize années de son administration ne s'est point perdu dans la ville de Caen, et plus d'un siècle et demi après sa mort, à l'exposition publique du Calvados, en 1834, parmi les tableaux qui décoraient la salle, le portrait de l'ancien intendant, du Seigneur de Magny et de Ryes, figurait au rang le plus honorable, avec cette inscription : A L'ADMINISTRATEUR DONT LA MÉMOIRE SERA TOUJOURS CHÈRE AU PAYS CONFIÉ A SES SOINS (1).

XXX.

LE MARQUIS DE MAGNY.

A la mort de M. Foucault, le domaine de Magny fut recueilli par son fils, qui portait les mêmes prénoms, Nicolas-Joseph, et qui prit le titre de MARQUIS DE MAGNY, seul nom sous lequel il soit connu. Le crédit de Chamillard, avec qui M. Foucault avait conservé les plus excellentes relations, depuis la vente du château de Magny, avait procuré au fils l'extrême faveur de succéder, pour son début, à son père, dans l'intendance de Caen.

Le marquis de Magny, fils, intendant de Caen.

Si l'on en croit Saint-Simon, la jeunesse du fils ne fut pas digne des qualités du père. « Les folies que « fit le marquis de Magny dans une place si sérieuse « et les friponneries dont il fut convaincu furent si « grossières et si fortes qu'il fut rappelé avec igno« minie, et que, n'osant plus se présenter au Conseil,

(1) Catalogue de l'Exposition.

Digitized by Google

« ni espérer plus fortement de ce côté là, il se défit « de sa charge de maître des requêtes, prit une épée « et battit longtemps le pavé. » (1) Il faut sans doute être en garde contre ce langage passionné, car si Saint-Simon est le plus grand peintre de son siècle, son pinceau est souvent conduit par des préjugés d'orgueil et de rang. On doit surtout s'en défier lorsqu'il juge les hommes de robe et les parvenus de petite naissance « en qui le servile surnage tou- « jours. » Malheureusement pour son fils, l'opinion de Foucault père, corrobore celle de Saint-Simon. « Pendant six semaines que je suis resté avec mon « fils à Caen, après que le Roi lui eut permis de me « succéder dans mon intendance, écrit-il avec amer- « tume dans ses mémoires, je lui ai donné toutes les « instructions qui lui étaient nécessaires ; il n'a tenu « qu'à lui d'en profiter, mais Dieu n'a pas permis qu'il « me donnât cette satisfaction. » (2)

Dans l'année 1709, fameuse par l'extrême cherté des grains, une émeute éclata à Caen. Le peuple se porta à de graves excès qui donnèrent lieu à des poursuites, et dans l'instruction judiciaire, il fut constaté qu'un commissaire de police, huissier de la ville, avait accaparé des grains pour les revendre. L'intendant de Magny fut accusé par la voix publique, d'une participation coupable dans ce commerce illicite. Mandé au Conseil du Roi, il n'osa s'y présenter. Le 2 septembre 1709, il fut révoqué de ses fonctions, laissant à Caen un nom entaché, après avoir

(1) Mém. de St-Simon, t. X. p. 5.

(2) Mém. de Foucaut.

Digitized by Google

été si noblement porté « n'étant regretté de personne « et le peuple se plaignant de lui. » (1)

Le marquis de Magny attendit la mort de Louis XIV pour se rapprocher de la Cour, et acheta alors la charge d'introducteur des ambassadeurs qui lui fut vendue par le baron de Breteuil. Il se fit connaître à la Cour du régent par son esprit excentrique, ses prodigalités, une grande intempérance de langage et une hardiesse outrecuidante. C'est ainsi entr'autres, que sans être invité à une fête que la duchesse de Berry, fille du duc d'Orléans donnait au duc et à la duchesse de Lorraine, il vint se placer à l'une des tables. Invité à se retirer, il résista avec violence, et s'abandonna à des propos tellement injurieux qu'il fut arrêté et conduit à la Bastille. L'éclat de cette scène ne permettait pas de conserver dans des relations journalières avec les ambassadeurs un homme de ce caractère. Il reçut l'ordre de se démettre de sa charge ; et, par déférence pour son père encore vivant, celui-ci fut autorisé à la vendre à son profit personnel. (2)

Ceci se passait vers 1718, dans le temps où le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, instrument des desseins du cardinal Albéroni, préparait contre Philippe d'Orléans une conspiration qui avait pour but de faire déférer la régence du Royaume de France à Philippe V, Roi d'Espagne et de placer ainsi dans ses mains, le sceptre des deux Etats.

(1) Journal d'un bourgeois de Caen, p, 130-132.

(2) St-Simon, t. X, p. 5. — XI p. 53.

Digitized by Google

Le marquis de Magny, excité par son mécontentement, se jeta, avec son imprudence ordinaire, dans ce courant d'intrigues, et lorsqu'à la fin de 1718, la conjuration fut découverte, de Magny, traqué par la police, s'enfuit en Espagne à travers mille dangers (1). Là, il fut bien reçu, nommé lieutenant-général et gouverneur de Barcelonne. La protection du prince de Cellamare, par qui il avait été compromis et qui fut nommé Grand-Ecuyer, lui valut le poste très-envié et très-bien rétribué de Majordome de la Reine.

Il remplissait ces dernières fonctions et se trouvait de semaine et de service en cette qualité, lorsque le duc de Saint-Simon, en 1721, fut chargé d'aller négocier, à Madrid, les mariages du Roi avec une princesse espagnole et du prince des Asturies avec une fille du Régent. Le souvenir de ses intrigues avait tellement indisposé ce prince, que Saint-Simon refusa d'être présenté à la Reine par le marquis de Magny et exigea que son introduction eût lieu par un autre majordome de la suite. Il obtint en outre, que de Magny ne fit point partie des voyages de la Reine, seuls dans lesquels l'ambassadeur devait suivre la cour. (2)

Au reste, cette haine qui poursuivait le marquis de Magny jusqu'à la Cour d'Espagne, ne tirait pas sa source seulement du fâcheux caractère de celui-ci, elle

(1) Suivant une tradition encore existante dans le pays. Nicolas de Foucault, traqué par la police, aurait réussi à sortir de Paris, caché dans le corps d'un cheval mort, que l'on portait à la voierie dans un tombereau. G. VILLERS.

(2) Mém. de St-Simon, t. X. p. 5.

Digitized by Google

avait une autre cause ; les intrigues dans lesquelles il avait été compromis n'étaient point étrangères au duc et à la duchesse du Maine, pour lesquels Saint-Simon manifesta toujours une singulière antipathie. On voulait frapper sur les bâtards légitimés plus encore que sur de Magny, qui, au dire de St-Simon, « n'était qu'un misérable fou, incapable de fortifier un « parti et dont on ne comprenait pas ce qu'un parti « pouvait faire. » (1) Duclos exprime la même opinion. « Le marquis de Magny, dit-il, était un fou qui n'avait « jamais fait rien de sage que de s'enfuir. » (2) Le cardinal Albéroni, lui-même, s'expliquait sur lui et sur les intrigants, qui avaient eu les mains dans cette affaire, dans des termes qui les frappaient tous du même mépris « Les partisans de la duchesse du Maine, « disait-il, ne valaient pas un écu de bon argent. »

Les vices de caractère et les travers d'esprit qui avaient fait la mauvaise fortune du marquis de Magny à la cour de France, le suivirent à la cour d'Espagne. Prodigue jusqu'à la folie, humoriste, impatient, criblé de dettes, il revint en France après la mort du Régent, n'y trouva ni le bonheur ni la fortune, retourna en Espagne sans y pouvoir reconquérir une position, et lassé des vicissitudes de cette existence aventureuse, revint habiter le château de Magny. Si les désordres de sa vie avaient obéré sa fortune, les débris qu'il en avait recueillis et ses droits sur les biens de sa femme qu'il avait abandonnée, lui permettant encore une représentation luxueuse, les dernières

(1) Mémoires de St-Simon,

(2) Mém. de Duclos sur la régence, t. VII.

Digitized by Google

années de cette vie si agitée, passées dans une paisible retraite, se ressentirent du calme qui suit les orages et précède l'éternel repos.

Il décéda dans son château de Magny, le 20 Juin 1772, à l'âge de 95 ans, laissant aux pauvres, des legs assez considérables (1). Ses restes reposent dans le sanctuaire de la petite église de cette paroisse (2), où l'on voit encore la pierre tombale qui les recouvre, mutilée pendant la révolution et dont on peut cependant encore déchiffrer l'inscription.

Acte de décès du marquis de Magny.

Son acte de décès dressé sur les registres de la paroisse de Magny, fait connaître les divers titres ou dignités dont il avait été revêtu. Il est ainsi conçu :

« L'an 1772, le 26 Juin, a été inhumé par discrète per-
« sonne Jacques Gouel, Promoteur général du Diocèse,
« Doyen de Creully et curé de Fontenailles, le corps
« de messire Nicolas-Joseph FOUCAULT, chevalier,
« seigneur et marquis de Magny. Seigneur haut jus-
« ticier dudit lieu, seigneur et patron de Bazenville,
« RYES, Arromanches, Tracy, Manvieux, St-Sulpice.
« Mondésert, Vérigny, *Dampierre, Marie-Mauger,*
« *Sallerbière* et autres terres et Seigneuries ; (3)
« Lieutenant de la grande vénerie de France, ancien

(1) Procuration de la paroisse de Magny pour recevoir ces legs des mains de M. de Boeil, exécuteur testamentaire, 19 septembre 1773. Notariat de Ryes.

(2) L'église de Magny a été restaurée avec goût par M. le Cte Charles de Bonvouloir, père du propriétaire actuel du Château. cet édifice est du XIIIe et du XVe siècles.

(3) Ces énonciations sont celles des fiefs dont la réunion avait formé le marquisat de Magny.

Digitized by Google

« introducteur des princes étrangers à la Cour de « France, Lieutenant-Général des armées du Roi « d'Espagne, Gentilhomme d'honneur de sa chambre, « cy-devant majordome de la Reine douairière et « gouverneur de Barcelonne, dans le sanctuaire du « dit lieu, décédé le 23 de ce mois, âgé de QUATRE-« VINGT-QUINZE ANS, après avoir reçu les Sacrements « de pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, « présence de Germain Gouel, curé de Longues, et « d'Augustin-Jacques Le Fortier. » (1)

Le marquis de Magny aimait à déployer une certaine magnificence (2) pendant sa vie. Ses obsèques se firent avec une pompe inaccoutumée. Le corps, entouré d'un clergé nombreux en prière, resta exposé pendant plusieurs jours, sur une table de marbre vert, dans le vestibule du château, converti en chapelle ardente, où les bougies se comptaient par milliers. Les campagnes et la ville y accoururent. (3) La domesticité du château se composait, en grande partie, de serviteurs espagnols, que le marquis avait emmenés avec lui, lors de son retour en France, et qui, à cause des postes élevés qu'il avait occupés, voulurent entourer les funérailles de leur maître des honneurs et de la magnificence dont

(1) Actes de l'Etat civil de la paroisse de Magny, année 1772.

(2) Il assistait à la messe, tantôt à Magny, tantôt à Sommervieu, toujours revêtu d'habits brodés et portant au bas de la taille la grande Croix de majordome, en or, qui attirait tous les regards. Les anciens du pays en avaient longtemps gardé le souvenir.

(3) M. Genas Duhomme, ancien Procureur du Roi au baillage de Bayeux, et ancien Sous-préfet de cet arrondissement, m'a raconté les détails de ces obsèques qui avaient laissé une vive impression dans ses souvenirs d'enfance.

Digitized by Google

ces sortes de cérémonies sont l'objet dans leur pays natal.

Marié à Caen pendant la courte durée de son intendance, à une femme d'une position égale à la sienne, à laquelle il fut loin d'apporter le bonheur et qui fut obligée de se séparer de lui, le marquis de Magny ne laissa point d'héritiers directs. Sa succession fut recueillie, par moitié, par le marquis de Béziade d'Avaray, grand bailli d'épée d'Orléans, colonel du régiment d'infanterie de la Couronne, maître de la garde-robe de Monseigneur le comte de Provence (Louis XVIII), et Madame Olympe Béziade d'Avaray, veuve du comte d'Aubersaerts, cousins-germains du marquis ; et pour l'autre moitié, par MM. Le Petit, seigneur de Mandeville, conseiller de la Cour des Aides de Paris, et Le Petit de la Houville, lieutenant-particulier au châtelet de Paris, ses neveux *à la mode de Bretagne*.

XXXI.

LE MARQUIS DE LA RIVIÈRE MARQUIS DE MAGNY.

Les nombreuses créances qui grevaient les biens du marquis de Magny ne permettaient à aucuns de ses héritiers de conserver le marquisat de Magny. Aussi, dès les premiers jours de l'année 1773, le 17 janvier, six mois à peine après le décès du marquis de Magny, la vente en fut consentie devant les notaires de Paris, avec tous les droits honorifiques et fonciers, à M. le marquis de La Rivière, chevalier,

Digitized by Google

baron châtelain, haut-justicier de Courseulles, seigneur et patron de Bernières, Saint-Germain-du-Crioult, Meuvaines, Asnelles ; baron châtelain, haut-justicier de Baudemont, Hebert en Vexin, colonel d'infanterie et cornette de la deuxième compagnie des Mousquetaires de la Garde. Le prix de cette vente fut, en outre la charge de diverses rentes assez considérables, le versement d'un capital de 543,000 L.

C'est ainsi que les vastes domaines qui s'étendaient de Courseulles, aux portes de Bayeux (Bernières, Courseulles, Meuvaines, Asnelles, Ryes, Magny, Saint-Sulpice), réunis dans la même main, formèrent l'une des glèbes seigneuriales les plus considérables de la Basse-Normandie.

Le marquis de La Rivière, en possession de toutes ces terres et des titres honorifiques de toute espèce, qui y étaient attachés, ainsi que tous ceux du marquisat de Magny, qu'il venait d'y ajouter, parmi lesquels se comptait celui de *seigneur* de Ryes, allia son fils à une famille de la Cour, en le mariant à Mademoiselle de Fleury, de la famille du cardinal de Fleury, ministre de Louis XV, fille de Jean-André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, Chevalier de ses ordres, lieutenant-général de ses armées, gouverneur et lieutenant-général de la Lorraine et du Barrois.

Le dernier marquis de La Rivière fut enlevé prématurément par la mort, à un très-court intervalle du temps de son mariage, ne laissant aucune postérité. (1)

(1) Le marquis de La Rivière périt victime d'un assassinat commis par un de ses domestiques. G. VILLERS.

Digitized by Google

Jeune, livré aux dissipations du luxe et d'une existence consacrée au plaisir, il laissa son vaste héritage à ses deux sœurs, avec l'obligation d'acquitter les dettes nombreuses qu'il avait contractées.

XXXII.

M. Dubois de Littry, marquis de Magny.

Les deux sœurs et uniques héritières du jeune marquis de La Rivière étaient Mesdames Marie-Louise de La Rivière, épouse de M. Henri Gautier, comte de Savignac, demeurant à Moissac, et Marie-Judith de La Rivière, épouse du marquis de Boisse-Pardaillac, seigneur baron de Montvoisin, comte du Mont-Blanc, seigneur de Haut-Castel, La Vernose, Freschet et autres lieux.

Forcées d'entrer en liquidation avec les nombreux créanciers de leur frère, elles détachèrent de la glèbe de sa succession, le marquisat de Magny, qu'elles vendirent, par contrat du 22 janvier 1780, à M. Réné-Louis-Gilles-Hervé-Clément Dubois de Littry, (1) chevalier, seigneur et patron de Carquebut, Vassy, Eturville, Littry et autres lieux, par le prix de 830,000 L. de principal et 11,200 L. de pot de vin.

Les marquis de Magny et de La Rivière, pendant leur possession, avaient successivement inféodé les terres de *leur fief* de Ryes, et converti en rentes ou en capital la valeur de ces terrains. Il ne restait plus,

(1) M. Dubois de Littry, devint maire de Bayeux au mois de juillet 1791, et dans ces temps difficiles, porta l'écharpe municipale avec honneur. Il mourut dans cette ville le 15 novembre 1816.

G. Villers.

Digitized by Google

lors de l'acquisition faite par M. de Littry, que des rentes dues par les terres du fief, et les droits honorifiques qui en étaient l'accessoire. Ce fief n'était plus dans les mains du nouveau possesseur que ce que les feudistes appelaient un *fief en l'air*, un fief de *par honneur*, sans sol et sans domaine réel. Aussi, M. de Littry dans les actes qui suivirent la vente qui lui avait été faite, se qualifia de *seigneur honoraire de Ryes*. (1)

Ryes fief en l'air.

Ce fief, transmis de génération en génération, depuis Odon à Hubert; depuis les enfants de Hubert à ceux de la comtesse de Salisbury; confisqué par Philippe Auguste; rentré au trésor royal, inféodé aux Blondel, incorporé au marquisat de Magny, réduit depuis la confiscation, à n'être plus qu'une minime fraction de fief de Haubert; enfin, successivement amoindri par les événements, ne représentant plus qu'une seigneurie honoraire, pouvait être déjà considéré comme effacé du rang des fief normands, lorsque la nuit du 4 août 1789 vint lui ôter son reste d'existence et en fit disparaître jusqu'à la trace. M. Dubois de Littry fut donc le dernier seigneur de Ryes.

M. de Littry, seigneur honoraire et dernier seigneur de Ryes

XXXIII.

Ces diverses vicissitudes, qui avaient successive-

(1) V. les actes de l'état-civil de Ryes, 21 avril 1782 – 17 avril 1784. — L'ancien marquisat de Magny, auquel était joint la Seigneurie de Ryes, est possédé aujourd'hui, pour la majeure partie, par M. Charles Achard de Bonvouloir, arrière petit-fils de M. de Littry, dont la fille unique avait épousé, le 16 juillet 1782, M. le baron de La Tour du Pin. La petite église de Magny vit bénir ce mariage par Mgr de La Tour du Pin-Mautauban, Evêque de Nancy. — Actes de l'état-civil de Magny, 1782.

Digitized by Google

L'abbaye de Fécamp avait conservé son fief intact

ment atteint l'ancien fief de Hubert de Ryes, avaient été épargnées jusqu'à la Révolution, au fief de l'autre Seigneur de Ryes, l'abbaye de Fécamp. La loi qui régissait les biens temporels de la Société, n'était pas la même que celle qui concernait les domaines des Communautés, biens d'église, qu'on appelait biens de *main-morte*, parceque, vivante pour recevoir, la main du clergé était morte pour aliéner. N'étant qu'usufruitier des biens consacrés à Dieu, il n'en pouvait consentir la vente et les conservait d'une manière immuable.

La règle de St-Benoît, suivie par l'abbaye de Fécamp, avait imposé aux moines, tout à la fois, le travail des mains et l'étude, la culture du sol et celle de la science. Ces monastères étaient de véritables écoles qui fournissaient la leçon frappante de l'exemple, celle qui arrive à l'intelligence par les yeux. Véritables pionniers de l'agriculture et de la civilisation, les moines convertissaient les populations ignorantes aux meilleurs procédés de l'exploitation du sol; ils créaient des Communautés d'habitants, vivant sous leur protection, auxquels le travail conférait un bien-être et une aisance qu'on ne rencontrait point ailleurs. Aussi disait-on au moyen-âge, *qu'il faisait bon vivre sous la crosse.* Les possessions éloignées de l'abbaye étaient, comme celles qui existaient à l'ombre de leurs clochers, cultivées et ensemencées par les moines eux-mêmes, sous la direction d'un ou plusieurs frères mis à la tête de l'exploitation, administrant au nom de la Communauté. Vers le XIVe siècle, il se produisit un changement dans l'état rural des monastères. La Société tendait d'une part, à se séculariser; les guerres continuelles avaient,

Digitized by Google

d'autre part, jeté de la perturbation dans l'Ordre religieux ; sous cette double influence, le nombre des moines avait diminué ; les abbayes ne purent plus envoyer leurs frères au loin et furent obligés d'appliquer la règle exceptionnelle, qui permettait, en certains cas, de donner les terres du monastère à bail plus ou moins long à des laïques. Dès le XV^e^ siècle cet usage était généralement introduit, surtout en Normandie. L'Inféodation avait développé progressivement l'ardeur de la possession individuelle.

Les moines de Fécamp usèrent largement de ce droit dans leur fief de Ryes et en détachèrent d'assez grandes parties, qu'ils aliénèrent moyennant des rentes inamortissables, sous le nom de *vavassories*, pour les terres dépendant du fief noble, et de vilanages, pour celles qui n'étaient point incorporées à la glèbe du fief et qu'on appelait *roturières*. (1) Il en résultait que le domaine fieffé et non fieffé, ne cessait d'appartenir à la communauté religieuse, et que, tandis que tout se transformait autour d'elle, elle et ses biens restaient immuables. Ils firent aussi quelques concessions de partie de dimes à la maison des Jésuites de Rouen, sans qu'on en connaisse et la cause et l'importance. (2)

L'abbaye de Fécamp possédait dans le diocèse de Bayeux, d'autres fiefs que la moitié de celui de Ryes,

(1) Les *vavassories* ou *vilanages* étaient désignés par les noms des premiers concessionnaires où des pièces de terre. On peut consulter ces noms, d'ailleurs insignifiants, aux archives du Calvados, *fonds de Fécamp*. La plupart sont désignés à l'ordre de 1696, dont il a déjà été parlé.

(2) Manuscrit de Hermant.

Digitized by Google

Ryes dépendant de la baronnie d'Argences.

notamment ceux d'Amblye, de St-Gabriel et d'Argences. Ils furent tous réunis et incorporés l'un à l'autre, et constituèrent, dans leur ensemble, ce qu'on appela depuis la BARONNIE D'ARGENCES C'est ce qui explique comment, dans un grand nombre de titres anciens, on rencontre l'énonciation de la *Baronnie de Ryes,* donnant ainsi à une fraction la désignation du titre sous lequel ces divers fiefs avaient été incorporés. (1)

Droits attachés au fief

Outre la glèbe du fief, l'abbaye de Fécamp (2) avait dans la paroisse de Ryes, un droit de *sergenterie,* un droit de *tabellionage* (3) qui étaient affermés; un droit de *banalité de four* (4) et les droits de *corvée,* de *chasse* et de *gravage.* Le droit de four concédait à l'abbaye de Fécamp, celui d'exiger que ses vassaux vinssent y cuire et pour cette cuisson elle avait à réclamer la seizième livre de pâte, ce qui avait été jugé contradictoirement avec les habitants qui prétendaient ne devoir que la 30e livre.

(1) Dans un aveu, *apud nos,* dont la date est illisible et qui semble remonter au commencement du XVIe siècle on lit : « De « nos Seigneurs les Princes et Religieux l'Abbée Saincte Trinité « de Fescamp, en leur noble terre et baronnie de Ryes, Pierre « Tostain confesse et avoue, etc. »

(2) Arch. du Calvados, fonds de Fécamp.

(3) Le droit de tabellionnage était affermé en 1655 par 8 livres, en 1669. par 5 livres, et en 1685 par 20 livres.

(4) Ce four était construit *près le pont qui passe le ruisseau devant l'église.* Sa construction avait été autorisée par un édit royal du 9 septembre 1599. Une sentence du 22 mai 1631, condamna le curé nommé par l'Abbaye et qui prétendait dispense de payer sa contribution, à satisfaire à cette obligation, comme les autres vassaux. — Arch. du Calvados, fonds de Fécamp.—L'usage général suivi en Normandie, conférait aussi aux moutiers la 16e partie du grain donné à travailler.

Digitized by Google

Dernier gage-pleige

Le dernier *Gage-Pleige,* ou la dernière assise des *Plaids* de la seigneurie de Ryes, appartenant à l'abbaye de Fécamp, fut tenu en 1788, à la veille de la Révolution. Tous les tenanciers, tous les possédants fonds dépendant de l'abbaye, tous les débiteurs de rentes ou fermages, tout ce qui était, à quelque titre que ce soit, dans la *mouvance* de la seigneurie, furent convoqués pour y venir passer aveu et hommage de leurs redevances. Cette suprême solennité de la justice seigneuriale, qui fit connaître l'énonciation exacte de tout ce qui constituait l'importance et l'étendue du fief, eût lieu le 20 octobre 1788, « au manoir « seigneurial de l'abbaye de Fécamp, tenu par la « veuve Jacques Arthur, fermière de ladite abbaye, « et dans l'entretenant de la ferme nommée la Cou- « ture l'Abbé (1), *lieu où se doivent tenir les plaids* (2), « par devant M. Pierre-Robert Alexandre, avocat au « parlement de Paris, docteur ès-lois (3), professeur « en droit de l'université de Caen, bailli haut-justicier « d'Argences et de Saint-Gabriel, sénéchal du fief et « seigneurie de Ryes, dépendant de la baronnie « d'Argences. »

Cent-vingt-cinq tenanciers, tant de la paroisse que forains, se présentèrent et firent leurs déclarations,

(1) Ce nom de Couture, qu'on retrouve fréquemment dans le Bessin, vient du mot latin *Cultura.*

G. Villers.

(2) Cette pièce, située entre le manoir et le presbytère actuel, était le chef du fief.

(3) M. Alexandre est mort conseiller à la Cour de Caen et recteur de l'Académie.

Digitized by Google

à raison de 82 parcelles de terre situées dans la mouvance, c'est-à-dire dans la moitié seulement du fief de Ryes, appartenant à l'abbaye (1).

Ces chiffres ont leur importance. Ils prouvent que la division du sol et la petite culture datent d'avant la Révolution. Sans doute, ce mouvement politique a beaucoup fait pour étendre la petite propriété, plus encore pour l'affranchir ; mais il ne l'a pas créée, et il n'y a pas d'exagération à dire que le nombre des possesseurs de fonds actuels n'est pas de beaucoup supérieur à ce qu'il était anciennement (2). A côté de l'activité du code qui morcelle les héritages, il y a une réaction qui les reconstitue par le mariage, par le travail, par l'épargne et par la dissémination plus grande de la richesse mobilière.

Un an ne s'était pas écoulé depuis ce gage-pleige que les premières mesures de l'Assemblée Constituante avaient, ou préparé, ou consommé la destruction de la plupart de ces droits si minutieusement constatés.

Les richesses de l'abbaye de Fécamp et les mœurs publiques du temps avaient introduit dans cette maison religieuse un relachement dans l'observance des

(1) Les principaux tenanciers figurant au procès-verbal du 20 octobre 1788, étaient MM. André du Homme, lieutenant des maréchaux de France ; André de Sainte-Croix ; de Magneville ; Le Pelletier, conseiller de Monsieur, comte de Provence, intendant général de ses domaines et apanages ; du Bousquet, d'une famille originaire du Dauphiné ; Le Roy, sieur de la Ferrière ; Trublard Coueffin, etc.

(2) En 1722, on comptait à Ryes 67 feux et 77 en 1763.

Digitized by Google

règles bénédictines (1) ; mais elle faisait toujours un louable emploi de ses revenus. Elle les consacrait, avec charité et générosité, au secours des malheureux. Aussi lorsque la Révolution s'avançait menaçante, la municipalité de Fécamp, quoique favorable à l'esprit du jour, lui payait la dette de la reconnaissance en adressant à l'Assemblée Constituante, une pétition pour la conservation de cette abbaye, qui employait, disait-elle « tant de soins en faveur des familles « malheureuses, que la ville de Fécamp ne se res- « sentait point des troubles qui affligeaient d'autres « endroits (2). »

Malgré les nombreuses inféodations qu'elle avait faites dans son fief de Ryes, cette abbaye était encore restée en possession d'immeubles considérables. Si, comme autrefois, elle ne les exploitait plus par les mains de ses moines, ils étaient, à titre de bail, dans les mains de divers fermiers. Un bail de la manse conventuelle, consenti en 1768, avait eu lieu par le prix de 2,460 livres, avec des faisances considérables (3). La suppression des abbayes fut bientôt suivie du décret de novembre 1789, qui ordonnait la vente de leurs biens. Dès la fin de l'année 1790, la vente de la glèbe du fief abbatial de Ryes était consommée. Les propriétés de l'abbaye de Fécamp, s'étendant sur les paroisses de Ryes et de Fresnay-St-Côme, divisées en 29 lots, furent vendues à des époques successives

(1) L'abbé de Chatigny, chanoine de Verdun, qui a écrit, en vers latins, le récit d'un voyage qu'il fit en Normandie, exprime ce relâchement, en parlant de l'abbaye de Fécamp, par ce vers :

Moribus antiquis, equidem non vivitis illic.

(2) Histoire de la ville de Fécamp.

(3) Archives du Calvados, fonds de Fécamp.

Digitized by Google

et rapprochées, par l'administration du District de Bayeux. Le chiffre total de la vente s'éleva à 84,000 fr, qui furent depuis payés, la majeure partie en assignats dépréciés, ne représentant qu'une valeur bien inférieure à la valeur nominale.

Ainsi sont disparus par l'action du temps, ou au souffle de la Révolution, ces fiefs, ces seigneuries, ces privilèges fonciers, monuments élevés, ou perpétués, depuis tant de siècles, par l'orgueil humain.

La motte féodale des compagnons de Rollon a été renversée, comme le manoir abbatial du monastère du duc Richard. Il n'est resté debout à Ryes, que la vieille église, le *Moustier*, contemporain du moyen-âge, survivant à ces ruines, entouré des tombeaux des générations éteintes, qu'il protège de son ombre, et surmonté de la croix, symbole de l'éternelle vérité.

Digitized by Google

Concours de Balleroy.

ANNÉE 1873.

Distribution des récompenses.

BONNE TENUE DES EXPLOITATIONS

Médaille d'honneur en argent. — M. MARION, agriculteur, à Litteau.

Médaille d'honneur en argent.— M. LE TOURNEUR, agriculteur, à Balleroy.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Médaille d'honneur en argent.—M. LE TOURNEUR, agriculteur à Balleroy.

Médaille d'honneur en argent. — M. AUBIN, agriculteur à La Bazoque.

SYLVICULTURE ET SOINS DONNÉS AUX POMMIERS.

Medaille d'honneur en argent.— M. le marquis de BALLEROY, à Balleroy.

RÉCOMPENSES A LA MEILLEURE VACHERIE.

1er prix. —*Médaille d'or et 100 fr,*— M. MARION, à Litteau.

2e prix. — *Médaille de vermeil.* — M. AUBIN, à La Vacquerie.

Digitized by Google

RÉCOMPENSES HORS CONCOURS.

Mention très-honorable.—M. VILLEROY, de Balleroy, pour son assortiment de vis à pressoir et d'instruments agricoles.

Mention honorable. — M. GENEST-DESBOUILLON, bourrelier à Balleroy, pour ses harnais de chevaux.

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

Rappel du 1er prix obtenu en 1866. M. GIRAUD, François....

1er prix ex-æquo 60 fr. — M. DARGENNE, pour 35 années de services, chez M. Eudier, à Juaye. — M. PLAISANCE, Jacques, pour 28 années de services chez M. Le Coq, de Beaupré, à Chouain.

2e prix 40 fr. — A M. MARGUERITE, Pierre, pour 35 années de services chez M. Godard, à Littry.

3e prix 25 fr. — A M. MARGUERITE, Pierre, pour 24 années de services chez M. Longuet, à Castillon.

FEMMES.

Rappel du 1er prix obtenu en 1866.—Mlle MASSEY, Eulalie, pour 33 années de services chez M. Le Tourneur, à Balleroy.

1er prix 60 fr. — A Mlle LUNEL, Suzanne, pour 30 années de services chez M. Vivier, au Molay.

2e prix 40 fr. — A Mlle BONAVENTURE, Pauline, pour 25 années de services chez M. F. Thomine, à Litteau.

3e prix 25 fr. — A Mlle BAUDRE, Adèle, pour 48 années de services chez M. Le Bisson, à Planquery,

Mentions honorables. — Mmes HÉLÈNE, Joséphine, pour 11 années chez M. Longuet, à Lingèvres.

LABOURAGE.

1er prix 80 fr. — M. Pierre SERVAN, de La Bazoque.

Digitized by Google

2e prix 70 fr. — M. Charles Legacheux, domestique chez M. Châtel, à Lingèvres.

3e prix 60 fr. — M. Alexandre Enguerrard, domestique chez M. Le Sage, à Juaye.

4e prix 40 fr. — M. Jules Le Noir, à Planquery.

Mentions honorables.—M. B. Ruelle, domestique chez M. Le Tourneur, à Balleroy.

M. Ch. Le Cornu, domestique chez M. Longuet, à Juaye.

Prix décernés aux Bestiaux du Concours.

TAUREAUX.

PRIMES D'ARRONDISSEMENT.

1re prime 500 fr. — A M. Henri Ygouf, de Vierville.
2e prime 300 fr. — A M. L. Adeline-Dubosq, de Vaucelles.

PRIMES CANTONALES,

1re prime 300 fr. — A M. Le Comte, fils, de Campigny.
2e — 200 fr. — A M. Costel, fils de Castilly.
3e — 100 fr. — A M. Victor Le Bonnois, de Campigny.

VACHES LAITIÈRES.

1re prime 150 fr. — A M. F. Gilles, de Vaubabon.
2e — 150 fr. — A M. C. Mariette, de Cahagnolles.
3e — 100 fr. — A M. James Lalande, de Balleroy.
4e — 100 fr. — A M. V. Le Bonnois, de Campigny.

BÉLIERS.

1re prime 30 fr. — A M. D. Marion, de Litteau.
2e — 20 fr. — A M. P. Rauline, de Vaubadon.

Digitized by Google

VERRATS.

Prime 40 fr. — A M. Aubin, de la Bazoque.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Médaille d'argent. — A M. D. Degrenne, instituteur à Balleroy.

Médaille d'argent. — A M. Laloe, instituteur à Littry.

Médaille de bronze.—A M. Catherine, instituteur à Litteau.

Médaille de bronze.—A M. Tirel, instituteur à Vaubadon.

Médaille de bronze.— A M. Le Dresseur, instituteur à St-Paul du Vernay.

Médaille de bronze.—A M. Pannier, instituteur à Trungy.

MENTIONS HONORABLES.

M. David, instituteur à Cahaguolles.

M. Maine, instituteur à Nóron.

M. Vengeon, instituteur à Castillon.

M. Delauney, instituteur à Campigny.

PRIX AUX ÉLÈVES.

26 Elèves ont été récompensés par le don d'ouvrages ayant trait à l'agriculture.

BEAUX-ARTS.

RÉCOMPENSES EN DEHORS DU CONCOURS.

Médaille de bronze.—A la Fanfare la Cécilienne de Balleroy, pour ses progrès depuis sa création de date toute récente.

Digitized by Google

Concours de Bayeux.

ANNÉE 1874.

Distribution des récompenses.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

Rappel de la médaille d'or à M. Louis Dubosq, de Vaucelles.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Médaille d'honneur en argent accordée par M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce à M. Pierre Ygouf, de Vaucelles.

RÉCOMPENSES AUX MEILLEURES VACHERIES.

Médaille en or et 100 fr. offerts par M. Douesnel, Président de la Société d'Agriculture, à M. Louis Dubosq, de Vaucelles.

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

1er *prix de 60 fr.* — Michel Isabel, domestique, chez M. Aubraye, à Saint-Vigor-le-Grand, pour 26 années de services.

2e — *40 fr.* — Jacques Ruelle, domestique chez M. Lesueur, à Nonant, pour 26 années de services.

Digitized by Google

3e — *25 fr.* — Jacques LE BŒUF, domestique, chez M Lefrançois, à Saint-Loup, pour 23 années de services, dans la famille.

FEMMES.

Rappel de 1er prix, avec médaille de bronze, à Mlle Victoire LUNEL, servante chez M. Sorel, à Saint-Vigor, pour 39 années de services.

1er *prix de 60 fr.* — Mlle Marie-Anne Madelaine, servante, chez M. Marc Le Sénécal, à Bayeux, pour 22 années de services.

2e — *40 fr.* — Mlle Justine CADOT, servante chez M. Gossset, à Cussy, pour 15 ans de services.

3e — *25 fr.* — Mlle BEUZELIN, servante chez M. Tostain, à Saint-Loup-Hors, 12 années de services.

Concours d'Animaux

RACE BOVINE

CONCOURS DE TAUREAUX

Première prime d'arrondissement 500 fr. — M. Charles LE TOURNEUR, de Crouay, pour son taureau.

Deuxième prime d'arrondissement 300 fr. — M. MARION, de Litteau, pour son taureau.

PRIMES CANTONALES

1re *prime 300 fr.* — M. Louis DUBOSQ, de Vaucelles pour son taureau.

2e — *200 fr.* — M. Arsène LEFRANÇOIS, de St-Loup-Hors, pour son taureau.

3e — *100 fr.* — M. LE VILLAIN, de Saint-Vigor-le-Grand, pour son taureau.

Digitized by Google

VACHES LAITIÈRES

1er Prix, *Médaille en or*, offerte par M. Drouyn de Lhuys, membre de l'Institut, président de la Société des Agriculteurs de France Grand'Croix de la Légion d'honneur. — M. Marc Le Sénécal, de Bayeux, pour le meilleur lot de vaches laitières et génisses.

2e *prix de 150 fr.* — M. Charles Lacour, de Cottun, pour sa vache laitière.

3e — *150 fr.* — M. Arsène Lefrançois, de Saint-Loup, pour sa vache laitière.

4e — *100 fr.* — M. Marc Le Sénécal, de Bayeux, pour ses vaches laitières.

5e — *100 fr.* — M. Louis Dubosq, de Vaucelles, pour ses vaches laitières.

RACE PORCINE

1er *Prix de 40 fr.* — M. Marie, de Subles, pour son verrat.

2e — *20 fr.* — M. Louis Dubosq, de Vaucelles, pour son verrat race normande amélioré.

CONCOURS DE LABOURAGE

1er *Prix de 80 fr.* — M. Stanislas Longuet, domestique chez M. Bétourné, à Nonant.

2e — *70 fr.* — M. Charles Rouget, domestique chez M. Louis Dubosq, à Vaucelles.

3e — *60 fr.* — M. Aimé Guéroult, domestique chez M. Yvray, à Cottun.

4e — *40 fr.* — M. Auguste Costy, domestique chez M. Lesueur, à Nonant.

Digitized by Google

Enseignement Agricole dans les Ecoles primaires

ECOLE D'ARGANCHY

Médaille d'argent. — M. Le Batard, instituteur.

PRIX AUX ÉLÈVES

Dhis Cœdi Édeville,	d'Arganchy.
Pierre Le François,	—
Julia Bacon,	—
Octave De Guyenro,	—
Lucien Bence,	—
Ernestine Bertrand,	—

ECOLE DE VAUCELLES

Médaille de bronze (grand module.)—M. Rouget, instituteur.

PRIX AUX ÉLÈVES

Mélina Le Cornu,	de Sully.
Emilie Le Moine,	de Vaucelles.
Alexandre Colleville,	—
Albert Planchon,	—
Augustine Aubraye,	—
Jules Bouchi,	—
Auguste Tesson,	—
Pierre Yvray,	—
Ferdinand Fillière,	—
Pierre Gautier,	—

ÉCOLE D'AGY

Médaille de bronze (petit module.—M. Villey, instituteur.

Digitized by Google

PRIX AUX ÉLÈVES

Louis AUGÉ, d'Agy.
Constant AMELINE, de Ranchy.

ÉCOLE DE NONANT

Médaille de bronze (petit module.) — M. ANNE, instituteur.

PRIX AUX ÉLÈVES

Eugène ERNOU,	de Nonant.
Arthur HUE,	—
Jules PITARD,	—
Constant PRODHOMME,	—
Marcel LE ROMAIN,	—

Récompense en dehors des Concours

Médaille d'or, à la Musique Municipale de Bayeux, pour le concours que, depuis 1841, elle donne à la Société d'Agriculture dans ses Comices.

CONCOURS HORTICOLE

FLEURS

Médaille d'or offerte par M. Niobey, membre du Conseil général pour le canton de Bayeux. — M. MALHERBE, père, horticulteur à Bayeux, pour sa collection de fleurs.

Médaille d'argent offerte par la Société centrale d'horticulture de Caen. — M. Georges DEMAGNY, docteur-médecin à Bayeux, pour sa collection de plantes de serres chaudes.

Digitized by Google

Médaille d'argent (grand module). — M. LAMARE, horticulteur à Bayeux, pour sa collection de fleurs variées.

Médaille d'argent (petit module). — M. BARBEY, jardinier de M. le comte de Toustain-Richebourg, à Vaux-sur-Aure, pour sa collection de fleurs.

Médaille d'argent (petit module).—M. HÉBERT, fils, horticulteur à Bayeux, pour sa collection de fleurs.

Médaille d'argent (petit module).— M. BELLENGER, fils, pépiniériste, route de Port, à Bayeux, pour sa collection d'arbustes à feuillages persistants.

Mention spéciale en dehors du concours. — M. ROYER, chef des cultures du Jardin Botanique pour sa collection de cactées et autres plantes.

GLAIEULS (Concours spécial).

Médaille de bronze offerte par la Société centrale d'horticulture de Caen. — M. HÉBERT, père, horticulteur à Monceaux.

Mentions très-honorables. — M. HÉBERT, fils, horticulteur à Bayeux.

— — M. LAMARE, horticulteur à Bayeux

Mention honorable. — M. PERCHÉE, de Gueron, pour ses balsamines.

BOUQUETS Concours spécial.

Médaille de bronze. — Mlle MALHERBE, de Bayeux.

— — M. ALEXANDRE, horticulteur à Bayeux, pour son bouquet de verveines provenant de ses semis.

Mention très-honorable. — Mme LAMARE, de Bayeux.

Mentions honorables. — M. HÉBERT, fils, horticulteur à Bayeux

— — M. Constant, ALEXANDRE, horticulteur à Bayeux.

FRUITS.

Médaille de bronze. — M. Anatole COUESPEL, horticulteur à Bayeux.

Digitized by Google

Mentions honorables. — M. Baptiste Maisons, chez M. Louis Carpentier, à Bayeux.

— — M. Eudine, Pierre, horticulteur, à Bayeux.

— — M. Hébert, fils, horticulteur à Bayeux

— — M. Desmazures, maire à Cussy.

— — M. Heuzé-Duvivier, propriétaire, à Commes.

— — M. Plaisances, horticulteur à Bayeux

— — M. Pierre, Léon, propriétaire à Bayeux

Mention exceptionnelle.—Mme Marneff, de Bayeux, pour sa belle collection de raisins.

MEUBLES RUSTIQUES (en dehors du concours)

Mention très-honorable. — M. Gassion, de Litteau.

HORTICULTURE MARAICHÈRE.

Médaille d'or accordée par le Ministre de l'agriculture et du commerce. — M. Laffaiteur, horticulteur à Bayeux, pour sa remarquable collection de légumes.

Médaille de vermeil. — La Corporation des Jardiniers de l'arrondissement de Bayeux, pour sa riche collection de légumes et de fruits.

Médaille d'argent (grand module). — M. Gombault, instituteur à Hottot-les-Bagues.

Médailles de bronze. — M. Bachelot, horticulteur à Bayeux.

— — M. Rouget, instituteur à Vaucelles.

Mention honorable.—Aux élèves de l'école de Hottot-les-Bagues

Mention spéciale (en dehors du concours). — M. Le Painteur, marchand quincaillier à Falaise, pour son appareil en fer, destiné à protéger les tiges de jeunes pommiers.

Digitized by Google

Concours de Ryes

ANNÉE 1875

Distribution des Récompenses

La Médaille d'or offerte par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce a été décernée à Mme la Cte Charles DE BONVOULOIR, à Magny, pour les mérites de son exploitation.

CONSTRUCTIONS RURALES

Médaille d'argent (grand module), à Mme DE CAUMONT.
— M. CARABEUFS, de Tracy.

BONNE TENUE DES EXPLOITATIONS

Médaille d'argent (grand module), ex-æquo, M. MARIE, de Ryes.
M. RENAUDE, Isidore, de Crépon.
Rappel de Médaille d'argent, M. MANNOURY, de Ryes.
Médaille d'argent, M. PAJOT, adjoint, à Ryes.
— (petit module). — M. GERVAIS, de Fontenailles.
Rappel de la Médaille de bronze. — M. MORICE, Romain, de Bazenville.
Médaille de bronze. — M. COLLEVILLE, maire à Sommervieu.
— — M. MENARD, Alexandre, à Sommervieu.
Mention honorable. — M. TILLARD, à Sommervieu.

FUMIERS

Médaille d'argent. — M. MARIE, à Ryes.

Digitized by Google

— — M. Morice, Romain, à Bazenville.
— (petit module). — M. Renaude, à Crépon.
Médaille de bronze. — M. Gervais, à Fontenailles.
— — M. Baston, à Tracy.
Mention honorable. — M. Le Fèvre, à Tracy.
— — M. Eury, à Sommervieu.
— — M. Le Tourneur, à Tracy.

AMÉLIORATIONS DIVERSES

Médaille d'argent. — M. Bétille, pour amélioration du marais de Meuvaines.
Mention honorable. — M. Lampérière, à Sommervieu, pour soins donnés aux jeunes pommiers.

VACHERIE

Médaille d'or et une prime de 100 fr. — M. Sauvage, cultivateur à Vienne.

MACHINES

Médaille d'argent. — M. Thézard, entrepositaire, à Balleroy, pour une machine à battre et un coupe-racine.
— M. Brisset, entrepositaire, à Vienne, pour ses charrues à double oreilles, françaises.
Médaille de bronze. — M. Gustave Mannoury, de Ryes, pour un coupe-racine de son invention.

PRIX DE MORALITÉ

HOMMES

Rappel de premier prix et une Médaille d'argent (petit module), M. Marie, Jean, pour 41 ans de services chez M. Isidore Renaude, cultivateur, à Crépon et à Bazenville.

Digitized by Google

1er prix de 60 fr. — M. Le Chevallier, Pierre-Paul, pour 27 ans de services chez Mme la comtesse de Bonvouloir, à Magny (ferme du Parc).

2e prix de 40 fr. — M. Fauvel, François-Auguste, domestique chez M. Constant Guilbert, propriétaire.

3e prix de 25 fr. — M. Marie, Pierre, pour 18 ans de services chez M. Pierre Yvray, propriétaire à Saint-Manvieux.

MENTIONS HONORABLES.

1° M. Le Rebourg, Pierre, pour 13 ans de services chez M. Roussel, cultivateur à Crépon.

2° M. Arizon, Gustave, pour 10 ans de services chez M. Romain Morice, à Bazenville.

FEMMES.

1er prix de 60 fr.—Mlle Cauchard, Aimée-Angélique, pour 20 ans de services, chez M. Blanlot, propriétaire à Ryes.

2e Prix de 40 fr. — Mlle Hervieu, Victoire, pour 20 ans de services chez M. Jean Guilbert, propriétaire à Longues.

3e prix de 25 fr. — Mlle Marie, Alexandrine-Félicité, pour 15 ans de services chez M. Romain Morice, propriétaire, à Bazenville.

MENTIONS HONORABLES.

1° Mlle Cernau, Augustine, pour 12 ans de services chez Mme, veuve Le Pelletier, propriétaire à Vienne.

2° Mlle Debroise, Adolphine, pour 11 ans de services chez M. Lefèvre, propriétaire à Commes.

Récompenses décernées aux instituteurs, aux institutrices et à leurs élèves, pour l'enseignement des principes élémentaires de l'Agriculture.

INSTITUTEURS (MÉDAILLES D'ARGENT)

M. Roberge, instituteur à Commes, médaille d'argent.

Digitized by Google

DUCHEMIN, Pierre.
CONNIN, Jean-Louis.
DUVAL, Gustave.
BACON, Aimar.
M. ROGER, Pierre-Louis, instituteur à Asnelles, médaille d'argent.

(PRIX) ÉLÈVES

CAUDEBECQ, Alexandre.
GRENTE, Achille.
DUCLOS, Amand.
BARBEY, Amand.
M. AUBEY, instituteur à Ver, médaille d'argent.
BLANVILLAIN, Théophile.
HENRY, Eugène.
GILLETTE, Eugène.
MARIE, Henri.
COLLETTE, Alphonse.

MÉDAILLES DE RRONZE.

M. COLLIBŒUF, Jules-Ladislas, médaille de bronze.

(PRIX) ÉLÈVES

COLIBŒUF, Ernest.
MARTIN, Pierre.
MARIE, Edouard.
COTTARD. Jules.
M. SUZANNE, Gabriel, instituteur à Tracy-sur-Mer, médaille de bronze.

(PRIX) ELÊVES

MAHOUY, Léon.
PIERRE, Aldéric.

Digitized by Google

MAHOUY, Abel.

M. BOURGUET, Prudent, Pierre, médaijle de bronze.

(PRIX) ÉLÈVE

LAINÉ, Eugène.

M. GUILLEMETTE, instituteur à Graye. rappel de médaille de bronze.

(PRIX) ÉLÈVES

PUPIN, Jules.

POTIN, Louis.

BESCOND, Edouard,

M. SICOT, Gilles-Prosper, instituteur à Crépon, rappel de médaille de bronze.

(PRIX) ÉLÈVES

DACHER, Ernest.

BASLEY, Octave.

MENTIONS HONORABLES.

M. BRARD, Xavier, instituteur à Banville, mention honorable.

(PRIX) ÉLÈVES

FRANÇOIS, Achille.

HERVOT, Georges.

FOUCHER, François.

M. LOISON, instituteur, à Longues, mention honorable.

(PRIX) ÉLÈVES

LE FORTIER, Auguste,

JAMES, Albert.

M. PINEL, instituteur à Sommervieu, mention honorable.

(PRIX) ÉLÈVES

COSTIL, Charles.

Digitized by Google

COUESPEL, Emile.
GERMAIN, Valdimir.

M. LOUVET, instituteur à Bazenville, mention honorable.

(PRIX) ÉLÈVE.

ANGÉLINE, Marie.

INSTITUTRICES.

Mlle PHILIPPE, institutrice à Colombiers-sur-Seulles, médaille d'argent.

(PRIX) ELÈVES.

LEBAS, Louis.
MADELAINE, Berthe.
MADELAINE, Adeline.
GUILLOT, Henri.

Les prix donnés aux élèves de l'école de Colombiers-sur-Seulles, ont été offerts par un donateur anonyme.

Mlle BOUQUERREL, Rosalie, institutrice à Asnelles, médaille d'argent.

(PRIX) ELÈVES.

VAUSSIEU, Marie.
BLET, Adrienne.
BARTHELMY, Alphonsine.
GOURNAY, Romualdine.
LA CAUVE, Berthe.

Mlle ANGOT, Marie, institutrice à Graye, médaille de bronze.

Digitized by Google

(PRIX) ÉLEVES

Morel, Olympe.
Hamel, Louise.
Voisin, Célestine.

Mlle Vimond, Isabelle, institutrice a St-Côme-de-Fresné, mention honorable.

(PRIX) ELEVES

Renouf, Théophile.
Tanquerel, Auguste.

Mlle Férard, institutrice a Banville, mention honorable.

(PRIX) ELEVES

Rossignol, Marie.
Gauvin, Marie.

Mlle Calarie, Maria, institutrice à Ver, mention honorable.

(PRIX) ÉLEVES

Leroy, Ernestine.
Romain, Marie.

Mlle Madelaine, Mathilde, institutrice à Tracy-sur-Mer et Manvieux, mention honorable.

(PRIX) ELEVES

Quesnaye, Julie.
Le Couturier, Emélie.

Mme Germain, Rosalie, institutrice a Port-en-Bessin, mention honorable.

Digitized by Google

(PRIX) ELÈVES

CONNIN, Blanche.
LAMORT, Marie,

Concours d'Animaux.

TAUREAUX.

Prime d'arrondissement. — Première Prime, 400 fr,
M. LE TOURNEUR, à Crouay.

Deuxième prime, 200 fr.

M. LECLERC, de Litteau.

Prime cantonale. — Troisième prime, 100 fr.

M. MORICE, de Bazenville.

VACHES.

2e *Prime*, 100 *fr.* — M. PAJOT, de Ryes.

RACE PORCINE.

Prime de 40 fr. pour un verrat exposé par Mme la comtesse DE BONVOULOIR.

Concours de Labourage.

1re *prime de* 80 *fr.* — M. CASTEL, Clément-Alphonse, domestique chez M. Gervais, Alfred, cultivateur à Longues.

2e *prime de* 70 *fr.* — M. Auguste GILLES, domestique chez M. Morice, à Bazenville.

3e *prime de* 60 *fr.* — M. Eugène BOUET, cultivateur à Sommervieu.

4e *prime de* 40 *fr.* — M. Edouard DURAND, chez son père, à Vienne.

Digitized by Google

Concours d'Isigny

ANNÉE 1876.

Distribution des récompenses

AMÉLIORATIONS AGRICOLES

CONSTRUCTIONS RURALES.

Médaille d'argent (grand module). — Mme Le François, du château de Bellefontaine, propriétaire de la ferme de La Londe, à Saint-Clément.

Médaille d'argent. — M. Hippolyte Planquette, de La Cambe.

Medaille de bronze. — M. de Kergorlay, propriétaire de la ferme de Beaussy, à Longueville.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

Médaille de vermeil. — M. Xavier Binet, à Grandcamp (ferme de M. Thil).

Médaille de vermeil. — M. Blondel, à Englesqueville (ferme de Mme Herbet).

Médaille d'argent (grand module). — M. Brohier, à Neuilly (ferme de Mme Louis Carpentier).

Médaille de bronze. — M. Poincheval, de Maisy (ferme de M. Thil).

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS.

Médaille d'argent. — M. Michel Barbey, fermier de M. de Blangy, à La Cambe.

Digitized by Google

DÉFRICHEMENTS

Une *Médaille d'argent* a été accordée à M. Bétille, pour ses défrichements à Neuilly.

RÉCOMPENSES AUX MEILLEURES VACHERIES

MM. les cultivateurs s'étant dispensés de se faire inscrire, la Société n'a pu, à son grand regret, décerner le prix accordé par M. DOUESNEL, son honorable président.

PRIX DE MORALITÉ ET DE FIDÉLITÉ

HOMMES

1er prix, 100 fr. — M. Vautier, Félix, 35 ans de service chez M. Le Neveu, à Deux-Jumeaux.

2e prix, 60 fr. — M. Le Guay, Bazile, 29 ans de service chez M. Tillard, à Cartigny-l'Epiney.

3e prix, 40 fr. — M. Feuillet, Amand, 22 ans de service chez M. Duhamel, à Saint-Germain-du-Pert.

4e prix, 40 fr. — M. Tanquerel, François, 21 ans de service chez M. Le Marchand, à Englesqueville.

5e prix, 15 fr. — M. Marie, Auguste, 14 ans de service chez M. Buffeteau, de Geffosses.

MENTIONS HONORABLES

M. Blanlot, Jean, 12 ans de service chez M. Planquette, à La Cambe.

M. Croquevielle, Aimable, 12 ans de service chez M. Aveline, à Lison.

M. Dupré, Eugène, 11 ans de service chez M. Pain, à Neuilly.

FEMMES

1er prix, 100 fr. Mlle Dubosq, Léonie, 26 ans de service chez M. Poissy, aux Oubeaux.

2e — 60 fr. Mlle Bidot, veuve Tostain, 25 ans de service chez M. Lepetit, à Deux-Jumeaux.

Digitized by Google

3e — 40 fr. Mlle Marie, Adélaïde, 23 ans de service, chez Mme veuve Legrand, à Cricqueville.

4e — 20 fr. Mme Aubraye, Marie, 19 ans de service, chez Mme veuve Roulland, à Montfréville.

Mentions honorables.

Mlle Hérils, Prudence, 15 ans de service, chez Mme veuve Commençal, aux Oubeaux.

Mlle Hont, Joséphine, 14 ans de service, chez M. Darondel, à Lison.

Mlle Chiron, Constance, 14 ans de service, chez Mme veuve Taillepied, à Englesqueville.

Mlle Martin, Léonie, 13 ans de service, chez Mme veuve Thézard à La Cambe.

Mlle Gouet, Victorine, 12 ans de service, chez M. Geffroy à La Cambe.

Liste des récompenses accordées aux instituteurs et institutrices ainsi qu'aux élèves pour l'enseignement des principes élémentaires d'agriculture.

Médaille d'argent, M. Bocher, Félix, instituteur à Isigny.

Prix décernés aux Elèves.

MM.

1. Leloup, Jules. — 2. Tolède, Charles. — 3. Gosselin, Paul.— 4. Leroux, Léon. — 5. Wisler, Alexandre. — 6 Bailleul, Amand. — 7. de Rampan, Victor. — 8. Cavey, Gustave. — 9. Le Herpeur, Adrien. — Saint, Désiré.

Médaille d'argent. — Mme Desaunais, institutrice à Isigny.

Prix décernés aux Elèves,

Mlles

1. Amanda Noel. — 2. Marie Rupaley. — 3. Marie Langlois. — 4. Désirée Gancel. — 5. Delphine Duval.

Digitized by Google

Médaille d'argent. — M. Bocher, Louis, instituteur à Neuilly.

Prix décernés à ses Elèves.

1. Castel, Gustave. — 2. Lepaisant, Pierre. — 3. Ozouf, Alphonse. — 4. Bidot, Pierre. — Dufresne, Adolphe.

Médaille d'argent. — M. Boutrois, instituteur à Maisy.

Prix décernés à ses Elèves.

Garçons. — 1. Le Coquet, Jules. — 2. Néel, Louis. — 3. Néel, Victor.

Filles. — 1. Folliot, Marie. — 2. Vicquelin, Marie. — 3. le Tourneur, Aline.

Médaille d'argent. — M. Hue, instituteur à Longueville. — Trois prix à ses élèves.

Médaille d'argent. — M. Vicq, instituteur à Lison.

Prix décernés à ses Elèves.

1. Haëze, Edmond. — 2. Joseph, Pierre. — 3. Lemennicier, Léon. — 4. Hecquet, Michel. — 5. Marie, Théodore.

Médaille de bronze. — Mme Gobé, sœur Saint-Etienne, institutrice a Neuilly.

Prix décernés à ses élèves.

1. Berthe Delangle. — 2. Marie Hommet. — 3. Aimée Gancel.— 4. Angèle Lamoureux. — 5. Augustine Le Breton.

Médaille de bronze. — M. Pelcoq, instituteur à Saint-Germain-du-Pert.

Prix décernés à ses Elèves

1. Paccary, Auguste. — 2. Marie, Clovis.

Médaille de bronze. — M. Marie, instituteur à La Folie.

Digitized by Google

Médaille de bronze. — M. Mias, instituteur à Castilly.

Médaille de bronze. — M. Lamoureux, instituteur à Osmanville.

Prix décernés à ses Elèves.

1. Barbey, Théophile. — 2. Guillouf, Eugène.

Médaille de bronze. — M. Gassion, instituteur à Englesqueville.

Médaille de bronze. — M. Marie, instituteur à Grandcamp.

Prix décernés à ses élèves.

1. Le Bachelet, Auguste. — 2. Vicquelin, Eugène. — 3. Le Cavey, Pierre. — Lepeley, Charles.

Mention honorable. — M. Martin, instituteur à Montfréville.

Prix décernés à ses Elèves.

1. Castel, Jacques. — 2. Le Marquis, Berthe.

Mention honorable. — M. Castel, instituteur à La Cambe.

Prix décernés à ses Elèves.

Garçons. — 1. Guérin, Louis. 2. Marie, Octave.
Filles. — Noémi Dupré. 2. Angéline Tailpied.

Mention honorable.—Mme Scelles, institutrice à Longueville.

Prix décernés à ses Elèves.

1. Marie Chipel. 2. Marie Pottier.

Mention honorable.—M. Cohué, instituteur à Cartigny-l'Epiney.

Mention honorable. — M. Richer, instituteur à Ste-Marguerite-d'Elle.

RÉCOMPENSE HORS CONCOURS.

Médaille de bronze à la Musique municipale d'Isigny, d'organisation toute récente.

Digitized by Google

PRIMES D'ARRONDISSEMENT.

TAUREAUX.

1re prime, 400 fr. M. Albert Compère, à Isigny.
2e — 200 fr. M. Bobier, cultivateur à Sallen.
3e — 100 fr. M. Le Gallois, de Trévières.

PRIMES CANTONALES.

1er prix, 200 fr. M. Le Petit, Pierre, à Deux-Jumeaux.
2e — 150 fr, M. Lécuyer, de Vouilly.
3e — 100 fr. M. Leroux, Eugène, à Isigny.
Médaille d'argent, M. Lécuyer, de Vouilly.

VACHES LAITIERES.

Médaille d'argent, grand module, offerte au nom de la Société des Agriculteurs de France par M. Drouyn de Lhuys, décernée a M. Le Bourgeois, Frédéric, pour son lot de vaches laitières, prix exceptionnel.

1er prime, 150 fr. M. Lécuyer, de Vouilly.
2e — 100 fr. M. Duhamel, Ferdinand, de St-Germain-du-Pert.
3e — 90 fr. M. Le Gallois, de Neuilly.

GENISSES.

1er prix, 150 fr. M. Lécuyer, de Vouilly.
2e — 100 fr. M. Morin, de Neuilly.
3e — 90 fr. M. Le Paisant, de Longueville.

OIES.

Médaille d'argent. — M. Patin, Isaac, d'Isigny.

COQS.

Médaille de bronze. — M. Lécluse.
— M. Le Bourgeois.

Digitized by Google

Concours de Labourage.

1er prix, 80 fr. M. Aimable Dudouix, domestique chez M. Séraphin Després, à Castilly,

2e — 69 fr. M. Isaac Pignault, domestique de la Compagnie du dessèchement des Veys.

Les autres prix n'ont pas été décernés.

Concours d'Animaux gras.

VACHES.

1er prix, Médaille d'or de la valeur de 100 fr., M. Alexandre-Philippe Deslongchamps, propriétaire à Longueville.

2e — 75 fr. et une médaille d'argent, M. Maine, agriculteur à Deux-Jumeaux.

3e — 50 fr. et une médaille de bronze, M. Ferdinand Duhamel, agriculteur à St-Germain-du-Pert.

VEAUX.

1er prix. 50 fr. et une médaille d'argent, M. Félix Bobier, agriculteur.

2e — 25 fr. et une médaille de bronze, M. Félix Le Paisant, agriculteur à Longueville.

PORCS.

Les porcs présentés, ayant été mis hors concours par le Jury comme ne rentrant pas dans les conditions du programme, les deux primes de cette catégorie ont été réunies en une seule et ont formé le 2me prix des vaches, ce qui a augmenté d'un prix cette dernière catégorie.

Digitized by Google

Concours de Trévières

ANNÉE 1877

Liste des Récompenses

CONSTRUCTIONS RURALES

Médaille d'argent grand module donnée par M. le Ministre de l'Agriculture.—M. Poitevin-Couvert, propriétaire à St-Honorine-des-Pertes.

Médaille de bronze.—Mme Devic (de Caen), propriétre à Trévières.

TENUE DES EXPLOITATIONS.

Médaille d'argent grand module, donnée par M. le Ministre de l'Agriculture.—M. Bidel, de la ferme de Neuville, à Huppain.

Médaille de bronze grand module.— M. Le Gallois, à Trévières, ferme du Perrey Héroult.

AMÉNAGEMENTS DES FUMIERS.

Médaille d'argent.—M. Thomas Castel, de Maisons.

INSTRUMENTS AGRICOLES.

Médaille d'argent, accordée par M. Drouyn de Lhuys, au nom de la Société des Agriculteurs de France.— M. Lefort, de Formigny.

Digitized by Google

Médaille de bronze. — M. Buot (représenté par M. Costey, à Trévières), pour ses charrues.

MEILLEURES VACHERIES

PRIX DE M. DOUESNEL.

Médaille d'or et 100 fr. — M. Thomas Castel, de Maisons.

PRIX DE MORALITÉ

HOMMES.

1er Prix de 60 fr. — M. Piperel, 43 années de services dans la famille Poitevin, de Sainte-Honorine.

2e Prix de 40 fr. — M. Edouard Morand, 27 années de services, chez Mme de Magny.

3e Prix de 25 fr. — M. Jean-Baptiste Le Fort, 27 années de services, chez Mme Hébert, à Mandeville.

1re Mention honorable avec Médaille de bronze. — M. Hébert, 26 années de services, chez M. Thomas Castel, à Maisons.

2e Mention honorable. — M. Jacques Guillot, pour 20 années de services, chez Mme Hébert, à Mandeville.

3e Mention honorable. — M. Aimé Letourneur, pour 11 années de services, chez Mme Lerebourg, à Bricqueville.

FEMMES.

1er Prix de 60 fr. — Mlle Anne Pierre, pour 34 années de services, chez M. Mallard, à Maisons.

2e Prix de 40 fr. — Mlle Adèle Laurent, pour 24 années de services chez M. Jean Pierre, à Trévières.

3e Prix de 25 fr. — Mlle Aimée Lemanicier, pour 23 années de services, chez Mme veuve Azire, à Crouay.

1re Mention honorable. — Mlle Lucie Furon, pour 17 années de services, chez M. Julien, à Blay.

2e Mention honorable. — Mlle Désirée Halley, pour 17 années de services, chez M. Fournier, à Mosles.

Digitized by Google

3e Mention honorable.—Mlle Prudence PLANCHON, pour 13 années de services, chez M. Guilbert-Duclos, à Trévières.

Enseignement primaire Agricole

ÉCOLES DE GARÇONS :

Ecole de Trévières

M. DODEMAN, instituteur à Trévières, Médaille d'argent grand module.

ÉLÈVES

César VAUTIER, 1r prix, mention spéciale.—Fernand LE BOUCHER, 2e prix, mention spéciale.—Jean-Baptiste VAUTIER, 5e prix.—Pierre RAULINE, 6e prix.—Alphonse JULIEN, 7e prix.—Félicien DEBAUDRE 8e prix. — Jules RAULINE, 10e prix. —Georges CASTEL, 11e prix.— Amédée LE BOUVIER, 12e prix.— Charles THIEULIN, 15e prix.—Jules LE BOUCHER, 16e prix. — Auguste DUMONCEL, 17e prix. — Emile DE BAYEUX, 19e prix.—Alphonse ROUSSELIN, 22e prix,—Léon TRÉVILLE, 25e prix. — Jules ELIE, 31e prix. — Jules HÉBERT, 35e prix.—Léopold RUPALLEY, 36e prix. — Victor SUZANNE, 38e prix — Léon DELAMARE, 39e prix,—Julien GOUYE, 41e prix.

Ecole de Formigny

M. LONGIEN, instituteur, Médaille de bronze, grand module.

ÉLÈVES

Albert PIPEREL, 3e prix, mention spéciale. — Gustave PAYSANT 9e prix.—Gilbert DURAND, 52e prix.

Ecole de Mandeville

M. ERNOUF, instituteur, Médaille de bronze, grand module.

Digitized by Google

ÉLÈVE

Arthur PELCOQ, 4e prix, mention tout à fait spéciale.

Ecole d'Ecrammeville

M. MAUDUIT, instituteur, Médaille de bronze, petit module.

ÉLÈVES

Alexandre LE COHUÉ, 14e prix. — Richard HÉBERT, 19e prix.— Alexandre ROGER, 32e prix.—Ernest LEHOMET, 40e prix.

Ecole d'Étréham

M. ROUSSEL, instituteur, Médaille de bronze, petit module.

ÉLÈVES

César LECELLIER, 20e prix.—Louis LELIÈVRE, 24e prix. — Arthur LE BRETON, 26e prix.—Alexandre LE HÉDOIS, 28e prix.

Ecole d'Aignerville

M. JOURDAIN, instituteur, Médaille de bronze, petit module.

ÉLÈVES

Charles LE DENTU, 27e prix.—Jules GIRARD, 30e prix. — Auguste BOUDET, 33e prix.

Ecole de Saonnet

M. DURAND, instituteur, Médaille de bronze, petit module.

ÉLÈVES

Auguste LE GOUIX, 13e prix, mention spéciale. — Eugène JOSÉPHINE, 21e prix,—Lucien FURON, 37e prix.—Eugène MARIE, 42e p.

Digitized by Google

Ecole de Bernesq

M. Brion, instituteur, Mention très-honorable.

ÉLÈVES

Adolphe Bérault, 44e prix.—Xavier Marie, 47e prix. — Octave Aubril, 48e prix.

Ecole de Tour

M. Rivière, instituteur, Mention bonorable.

ÉLÈVES

Amand Lepage, 34e prix. — Amand Barette, 45e prix. — Alfred Sévestre, 46e prix.—Constant Marie, 49e prix.—Eugène Couespel, 50e prix.—André Yver, 51e prix.

ÉCOLE DE FILLES :

Ecole de Trévières

Mme Bonnard, institutrice, Médaillle d'argent, avec mention spéciale.

ÉLÈVES

Mlle Augusta Saint, 1er prix. — Berthe Hamel, 2e prix. — Adrienne Le Doyen, 3e prix. — Siméon Martine, 4e prix. — Adéle Le Prieur, 11e prix. — Alexandrine Beuville, 12e prix. — Aline Lequesne, 13e prix. — Berthille Auger, 15e prix. — Aline Yvonnet, 16e prix. — Berthe Lefrançois, 18e prix. — Lœtitia Lecanu, 22e prix.

Ecole de Rubercy (mixte).

Mlle Vallée, institutrice, Médaille de bronze, grand module.

Digitized by Google

ÉLÈVES.

Eugène MÉZEL, 23e prix. — Ernest TALLEVAST, 29e prix. — Paul JOLLIOT, 33e prix.

Ecole de Formigny.

Mme LE DOYEN, sœur Saint-Alphonse, Médaille de bronze, petit module.

ÉLÈVES.

Mlle Célestine FLAUST, 7e prix. — Victoire ETIENNE, 8e prix. — Louise POUCHIN, 17e prix.

Ecole d'Ecrammeville,

Mme DELAPORTE, sœur Saint-Alexis, mention très honorable.

ELÈVES.

Mlle Augustine HÉBERT, 9e prix. —Marguerite LEPETIT, 14e prix. — Berthe DUBUISSON, 19e prix.—Adolphine HALLEY, 20e prix. — Berthille GODARD, 21e prix. — Eugène DESHAYES, 24e prix.

Ecole de Tour.

Mme JUHEL, sœur Ste-Honorine, Mention honorable.

ELÈVES.

Mlle Marie BEAUMEL, 5e prix.— Marie BERTOT, 6e prix. —Marie HERVIEU, 10e prix.—Berthe BAILLEUL, 25e prix.—Virginie LECOUTURIER, 29e prix.

Concours de Labourage.

1er prix de 80 fr.—M. LE MOUSSU, à Vierville.

Digitized by Google

2e prix de 70 fr.— M. François dit Picquot, domestique chez M. Dascher, à Mosles.

3e prix de 60 fr.—M. Charles Viel, propriétaire à Formigny.

4e prix de 40 fr. — M. Eugène Girette, domestique chez Mme Hébert, à Mandeville.

5e prix, mention honorable.—M. Pierre Buisson, domestique chez M. Dubuisson, à Ecrammeville.

Concours d'Animaux.

RACE BOVINE.

Taureaux.

1re prime d'arrondissement de 400 fr. — M. Victor Bobier, de Sallen.

2e prime d'arrondissement de 200 fr.—M. Lebonnois, de Campigny.

3e prix, Médaille de bronze.—M. Leroux, d'Isigny.

PRIMES CANTONALES.

1er prix de 300 fr.—M. Henry Lefrançois, du Breuil.

2e prix de 200 fr. — M. Lamare, d'Etréham.

3e prix de 100 fr.—M. Louis Adeline-Dubosq, de Russy.

GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

Vaches laitières.

1er Prix de 150 fr. — M. Henry Lefrançois, du Breuil.

2e Prix de 120 fr. offert par M. Guilbert-Duclos, vice-président de la Société d'Agriculture. — M. Henry Ygouf, de Vierville.

Digitized by Google

3e Prix de 100 fr. — M. Thomas Castel, de Maisons.

4e Prix, Médaille d'argent. — M. Louis Adeline-Dubosq, de Russy.

Lots de Vaches.

1er Prix de 150 fr. offert par M. le vicomte de Vaulogé, de Tour. — M. Henry Ygouf, de Vierville.

2e Prix de 100 fr. offert par M. Pilet des Jardins, ancien député. — M. Thomas Castel, de Maisons.

Génisses.

Prix exceptionnel de 200 fr., offert par un membre de la Société d'Agriculture.—M. Henri Le François, fils, propriétaire, à Saon.

1er Prix de 450 fr.—M. Elie Furon, propriétaire à Saon.

2e Prix de 400 fr.—M. Thomas Castel, de Maisons.

Génisses n'ayant pas jeté.

1er Prix de 60 fr.—M. Félix Barbey, de Surrain.

2e Prix de 40 fr.—M. Médéric Guilbert, de Mandeville.

Lot de Génisses.

Prime unique de 100 fr., offerte par M. Le Provost de Launay, ancien député.—M. Médéric Guilbert, pour son lot de 12 génisses.

Moutons.

1er Prix de 40 fr. — M. Henri Ygouf, de Vierville.

2e Prix de 30 fr. — M. Eugène Langlois, de Saonnet.

Race porcine.

Prix ex-æquo de 30 fr.—M. Pierre Jean, de Trévières, et M. Henri Ygouf, de Vierville.

Digitized by Google

Volailles.

Médaille de bronze, petit module. — M. Jules Launey, de Trévières, pour ses coqs de Crèvecœur.

Mention honorable. — M. François Morice, dit Briard, de Trévières, pour ses canards.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LAMBERT

(CHARLES-ÉDOUARD)

Conservateur de la bibliothèque de Bayeux,
Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. Charles-Edouard LAMBERT

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. CHARLES-EDOUARD LAMBERT

Conservateur de la Bibliothèque de Bayeux, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Le modeste savant dont nous entreprenons d'esquisser ici la vie et de rappeler les travaux, fut l'un de ceux qui, à juste titre, eussent pu prendre pour armes un crayon et une plume en sautoir, avec la devise *Laboremus*, car son existence toute entière fut consacrée au travail et son talent comme dessinateur ne le céda en rien à sa science comme écrivain.

Né à Saint-Lo le 9 juillet 1794, CHARLES-EDOUARD LAMBERT était fils d'un soldat. Son père Jean-Charles Lambert avait fait les campagnes d'Amérique de 1779 à 1783, et était allé comme volon-

Digitized by Google

taire, sous le commandement de La Peyrouse, détruire en 1782, les établissements anglais de la baie d'Hudson. Ayant repris plus tard du service, il était, lors de la naissance de son fils, volontaire au 6me bataillon de la Manche.

La famille Lambert vint habiter Bayeux en 1808. M. Lambert, père, y avait obtenu une place de receveur d'octroi, et ce fut là que, grâce à la complaisance de H.-F. Delauney (1), Charles-Edouard put achever son éducation à peine ébauchée.

Ce fut probablement à la fréquentation de son maître, collectionneur passionné, que M. Lambert dut de s'éprendre de l'amour des livres et des antiquités, amour qui absorba complètement sa vie et nous valut les consciencieux travaux dont il enrichit plus tard l'Archéologie et la Numismatique.

Conscrit en 1812 il fut incorporé dans un régiment d'infanterie et fit campagne à l'armée du Nord, mais ses chères études lui manquaient, aussi, lors de son retour après deux années de service, abandonnant définitivement la carrière militaire, accepta-t-il un modeste emploi à la sous-préfecture de Bayeux.

Par un de ces hasards que l'on qualifierait volontiers de providentiels, et qui devait avoir une influence considérable sur la vie

(1) Delauney (Honoré-François), né à Bayeux en 1764, était curé de Vaucelles lorsqu'éclata la révolution de 1789; il en embrassa les principes avec une telle ardeur qu'on lui donna le surnom de Gorsas, l'un des plus fougueux membres de la Convention.

Après avoir prêté le serment constitutionnel, il se maria, ne fut pas heureux en ménage et mourut en 1829. Il avait été frappé d'une sorte d'aliénation mentale dont on profita pour lui faire rétracter son serment: c'était un homme instruit et très-curieux de tous les documents ayant trait à l'histoire de notre pays; Dibdin lui a consacré dans son *Voyage archéologique en France*, quelques lignes intéressantes. On ne connaît de Delauney qu'un Mémoire publié en 1824, pour réfuter l'opinion de l'abbé Delarue, sur la Tapisserie de la Reine Mathilde. Il était frère de Pierre-François Delauney, le peintre à qui nous devons le *Pèlerinage à St-Nicolas*, charmant tableau gravé par J. Mathieu.

Nous tenons de M. Adrien Pluquet, fils de Frédéric Pluquet l'historien de Bayeux, que souvent, il avait entendu raconter à son père, que Delauney lui parlait de son élève Lambert, comme d'un jeune homme d'une intelligence hors ligne et d'une facilité de travail vraiment incroyable.

Digitized by Google

de notre futur numismate, l'ancien procureur du Roi, M. Genas-Duhomme, sous-préfet alors en exercice, était un homme de haute intelligence. Il reconnut bien vite toute l'aptitude de son employé pour les études archéologiques, mit à sa disposition la riche bibliothèque qu'il possédait, et, par tous les moyens en son pouvoir, lui vint en aide et lui donna les facilités nécessaires pour se livrer à ses travaux de prédilection.

Grâce à la protection de cet homme de bien, M. Lambert se trouva bientôt en rapport avec tout ce que la Normandie renfermait alors d'antiquaires et de savants, et put compter au nombre de ses amis, des hommes tels que : F. Pluquet, A. de Caumont, de Gerville, Aug. Le Prevost, F. Galeron, Dubourg d'Isigny, etc. etc.

Par une sorte de sentiment de reconnaissance pour la ville qui l'avait adopté, le jeune employé de la Sous-Préfecture s'occupait tout spécialement de ce qui, dans la science archéologique, se rattache à l'histoire de notre contrée, et ce fut à propos de l'un des épisodes les plus glorieux de nos fastes normands, qu'il débuta dans la littérature en publiant en 1824, son *Mémoire historique sur la bataille de Formigny*, publication qu'il dédia à son protecteur M. Genas-Duhomme, et qui fut favorablement accueillie par tous les lettrés.

Bientôt des travaux plus importants vinrent donner à M. Lambert la notoriété à laquelle il avait droit.

On avait découvert sous l'église St-Laurent, lors de la reconstruction du chœur de cette église en 1760, des ruines fort intéressantes, mais les fouilles ayant été restreintes aux nécessités de cette reconstruction, on ne savait trop à quelle sorte d'édifice appartenaient ces ruines.

En 1821, des terrassements ayant été entrepris autour de l'édifice, de nouvelles découvertes eurent lieu, qui donnèrent à M. Lambert l'occasion de prouver avec quel fruit il avait étudié l'antiquité. Dans trois mémoires publiés en 1824 et 1825, par la Société des Antiquaires de Normandie, accompagnés d'un plan des fouilles dressé par lui, il établit d'une manière irréfutable que ces ruines

Digitized by Google

sont celles de Thermes d'une grande richesse, et que par conséquent l'ancienne *Civitas Bajocassium*, avait dû être une ville d'une importance réelle sous la domination romaine.

Depuis sa découverte, vers la fin du XVI[e] siècle, le stylobate de *Titus Sennius Sollemnis*, connu sous le nom assez impropre de *Marbre de Torigny*, puisqu'il est taillé dans du marbre de Vieux, et qu'il a été très-probablement trouvé dans cette localité, ce stylobate disons-nous, était resté un problème pour les savants : une copie des inscriptions faite en 1670, par M. Petite, ancien official de Bayeux, avait été communiquée à Ducange qui en parla au mot *secta* de son glossaire. En 1689, Spon en publia les inscriptions, mais incomplètes et très-dénaturées, Galland, Huet, l'abbé de Longuerue, Scipion Maffei, Dom Bouquet, Muratori, l'abbé Le Bœuf, etc., s'étaient tour à tour occupés de cet important monument de notre histoire locale, mais toutes leurs versions laissaient à désirer pour celui qui avait le marbre sous les yeux, aussi, la Société des Antiquaires de Normandie qui connaissait et appréciait la science de M. Lambert, le chargea-t-elle d'étudier sur nature ce stylobate, et de le faire connaître d'une manière précise aux antiquaires.

M. Lambert, reconnaissant de la marque de confiance dont ses savants collègues l'avaient honoré, se livra à une étude approfondie du monument, copia les inscriptions qui y sont gravées, restitua avec une intelligence et une compréhension extraordinaire du style lapidaire les parties disparues de ces inscriptions, et publia en 1833, un mémoire complet qu'il accompagna de deux planches dessinées par lui.

Nous n'entreprendrons pas d'apprécier ce remarquable travail, il nous suffira de dire qu'il élucida définitivement la question et qu'il est resté jusqu'à ce jour, le plus autorisé de tous ceux publiés sur le même sujet.

Nommé en 1835, Conservateur de la Bibliothèque publique de Bayeux, qui venait d'être créée, M. Lambert, malgré les devoirs que lui imposait sa nouvelle position, n'en continua pas moins ses

Digitized by Google

travaux archéologiques qui le firent appeler en 1840, par M. Ch. de Rémusat, ministre de l'intérieur, aux fonctions d'Inspecteur des Monuments historiques pour l'arrondissement de Bayeux.

Tout en publiant souvent et sur des sujets divers, des opuscules dont on trouvera la liste à la suite de cette notice, M. Lambert qui, avant tout, était numismate, s'occupait d'un important ouvrage sur les monnaies gauloises.

La découverte de Castillon en 1841 soigneusement étudiée par lui, l'avait convaincu que les signes et les têtes empreintes sur ces médailles étaient des symboles religieux. Sous l'empire de cette conviction, il entreprit de déchiffrer ces hiéroglyphes monétaires et, grâce à de laborieuses recherches, s'appuyant sur des textes puisés aux meilleures sources, il réussit à déterminer d'une façon, sinon précise au moins des plus admissibles, la signification de ces divers emblêmes.

Il publia le résultat de ses investigations en 1844 sous le titre d'*Essai sur la numismatique Gauloise du nord-ouest de la France ;* ce livre accompagné de nombreuses planches dessinées par M. Lambert, plaça d'un bond son auteur à la tête des numismates qui s'étaient avant lui occupés de cette matière.

Puissamment aidé par M. Fritz de Cussy qui avait réussi à obtenir en sa faveur une grande quantité d'empreintes des pièces de cette catégorie renfermées dans les cartons de la Bibliothèque Nationale, secondé par M. Le Boucher, de Caen, amateur distingué, qui se faisait un plaisir d'acheter, pour les lui communiquer, toutes les monnaies gauloises dont l'importance lui était signalée, grâce au concours empressé que lui apportèrent des archéologues et des collectionneurs émérites tels que MM. Le Mière, Déville, Léonce de Glanville, Chaudruc de Crazannes, l'abbé Cochet, A. de Caumont, Guiton de Villeberge, Ch. Drouet, etc. M. Lambert a pu décrire et dessiner à peu près tous les types connus de médailles Bajocasses et Armoricaines, et son livre, qu'il compléta en 1864 par une deuxième partie plus riche encore que la première, est

Digitized by Google

aujourd'hui l'œuvre la plus considérable que nous connaissions sur les monnaies antiques de notre contrée.

Lors de la publication de la première partie de cet ouvrage, M. Lambert désirant concourir pour le prix Allier de Hauteroche, en envoya le 29 Mars 1844, un exemplaire à M. le baron Walkenaer secrétaire perpétuel de l'Académie des Belles-Lettres, mais il échoua à ce concours et vît préférer à son œuvre, celle d'un savant italien M. Gennaro Riccio, sur les monnaies consulaires romaines.

Nous avons sous les yeux le rapport de la Commission chargée d'étudier les ouvrages admis au concours, et, tout en nous inclinant devant l'autorité de la chose jugée et l'indiscutable compétence des notabilités scientifiques qui composaient cette commission, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il résulte des termes même de ce rapport que le livre de M. Lambert est un travail complètement original, tandis que celui de M. Riccio n'est qu'un *heureux résumé des travaux antérieurs et une sorte de répertoire à l'usage de ceux qui étudient cette classe intéressante des monuments numismatiques.*

Une phrase de ce rapport nous paraît aussi mériter d'être signalée, la Commission en déclarant que *le livre de M. Lambert est digne d'encouragement, croit devoir protester contre la tendance qui s'y manifeste trop fréquemment de vouloir expliquer les symboles gaulois!* Nous avouons ne pas avoir une perception bien nette, de ce à quoi peut servir l'étude de symboles quelconques sinon à les expliquer.

Combien, à notre avis, était mieux inspiré le savant M. Cartier, l'un des fondateurs de la *Revue numismatique*, lorsqu'il disait : « Emettez toujours votre opinion, si elle est bonne on « l'admettra, si elle est douteuse on la discutera, et de la dis« cussion jaillira la vérité. »

Cet échec fut sensible à M. Lambert, et pendant quelque temps il hésita à continuer son travail, mais bientôt l'amour des médailles et le plaisir que lui causait leur étude, triomphèrent de ses hésitations et grâce à Dieu, il persista dans l'accomplissement de

Digitized by Google

la tâche qu'il s'était imposée de compléter son œuvre en y ajoutant une deuxième partie digne en tout point de la première.

De flatteuses distinctions qui lui furent accordées, vinrent aussi contribuer à cicatriser sa blessure ; il fut nommé en 1844 Directeur de la Société des Antiquaires de Normandie et prononça, lors de la séance publique de cette Société, au mois d'août, un discours fort remarquable, dans lequel, après avoir félicité la docte assemblée des résultats scientifiques obtenus par elle et lui avoir signalé ce fait que depuis sa formation, beaucoup de Sociétés similaires s'étaient créées en France, il encadra l'histoire de la découverte des Thermes de Bayeux : ce discours qui fut publié dans le XIV^e^ vol. des Mémoires de la Société, produisit une vive impression et valut à son auteur les applaudissements de tous les assistants.

Plus tard, en 1847, l'Institut des Provinces, protestant en quelque sorte, contre le jugement prononcé en 1844 par la commission du prix Allier de Hauteroche, décerna une médaille d'argent à l'*Essai sur la Numismatique Gauloise du Nord-Ouest de la France*, enfin le 30 août 1863, le même Institut des Provinces, décora M. Lambert de la grande médaille d'honneur qui, en 1870, n'avait encore été accordée qu'à MM. de Lesseps, Ch. des Moulins et Demolombe, et qui porte cette inscription : « AUX HOMMES DE PROGRÈS, DE SCIENCE ET DE DÉVOUEMENT, LES PROVINCES DE FRANCE RECONNAISSANTES.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut les travaux et les recherches de M. Lambert ne préjudiciaient en rien aux obligations que lui imposait son emploi de bibliothécaire. La bibliothèque de Bayeux qui, lors de sa création, comptait à peine 5,000 vol. en possédait plus de 20,000 à la mort de ce digne savant, et chacun se plaît à reconnaître qu'en dehors du legs Tillard et des dons faits par l'Etat, une grande partie de ces volumes a été obtenue de leurs propriétaires par les soins du Conservateur et grâce à la cordiale insistance qu'il mettait à circonvenir, dans la bonne acception du mot, tous ceux qu'il savait détenteurs de quelque ouvrage digne de figurer sur les rayons de l'établissement confié à sa vigilance.

De même pour les tableaux qui composent notre embryon de musée; la majeure partie de ces œuvres d'art fut donnée sur les

Digitized by Google

instances de M. Lambert, ou signalée par lui à l'administration municipale qui ne laissa que bien rarement échapper l'occasion d'enrichir notre petite collection, et à qui nous devons entre autres excellentes acquisitions, celle des tableaux appartenant à Mlle Cuiret.

Mais cela ne suffisait pas, numismatiste passionné, M. Lambert ne pouvait comprendre un établissement scientifique sans un médailler, et c'est encore à ses soins intelligents, à ses recherches persévérantes, que notre bibliothèque doit de posséder les spécimens numismatiques renfermés dans ses vitrines, spécimens presque tous recueillis à Bayeux ou aux environs et qui démontrent de plus en plus, l'importance de notre cité, non seulement avant et pendant l'occupation romaine, mais encore sous les races Mérovingienne et Carlovingienne.

Bayeux doit aussi à l'initiative de M. Lambert, la création d'un musée lapidaire qui renferme des monuments de la plus haute importance pour l'histoire de notre pays; il nous suffira de citer à l'appui de notre assertion, les bornes milliaires et itinéraires de Claude, Marc-Aurèle et Lucius Vérus, Septime Sévère, Maximin Ier et Maxime son fils, Constantin le Grand, les cercueils mérovingiens de Saint-Vigor et la belle pierre tombale de la famille d'Argouges.

Le plaisir avec lequel nous énumérons les services rendus par un homme qui fut notre ami et à qui nous devons nos faibles connaissances en numismatique, nous a quelque peu fait perdre de vue ses travaux littéraires, nous y revenons.

Le monument unique au monde et que l'Europe entière envie à la ville de Bayeux, la Tapisserie de la Reine Mathilde, après avoir été attaqué par l'abbé Delarue, quant à sa contemporanéité du fait glorieux qu'il représente, et avoir été victorieusement défendu, en France par MM. Pluquet et Delauney, et en Angleterre, par MM. Hudson-Gurney, Thomas Amyot et Stothard, fut de nouveau mis en discussion par un archéologue anglais, M. Bolton-Corney qui, reprenant une partie des objections présentées par M. l'abbé Delarue, et y en ajoutant quelques-unes à lui personnelles, en arrivait à conclure que ce curieux document a été fabriqué posté-

Digitized by Google

rieurement à la réunion de la Normandie à la France, c'est-à-dire après 1204.

M. Lambert, qui professait une sorte de culte pour cette précieuse relique et qui l'avait étudiée sous tous ses aspects, se hâta de descendre à son tour dans la lice et publia en 1841, une *Réfutation des objections de M. Bolton-Corney*, qui les réduisit à néant et rétablit dans toute son intégrité la tradition qui attribue à l'épouse du Conquérant le merveilleux travail au moyen duquel elle a raconté la conquête de l'Angleterre par son mari.

Continuellement à l'affût des découvertes faites dans notre contrée, aucune n'échappait à l'attention de M. Lambert, et chaque fois qu'un fait de ce genre se produisait, sa plume autorisée en faisait le compte-rendu et le publiait, soit dans les journaux de la ville, soit dans les recueils spéciaux dont les colonnes accueillaient toujours avec empressement les articles qu'il leur envoyait.

Tous ces travaux divers ne lui faisaient pas perdre de vue les devoirs de l'amitié, et lorsque venait à mourir quelqu'un de ceux qui avaient été liés avec lui, soit à titre amical, soit simplement à titre de *confrères ès-études*, une notice biographique signée par M. Lambert, venait rappeler les belles qualités de l'ami, ou les travaux du lettré. Dans cet ordre d'idées, nous lui devons de ne pas voir complétement oubliés, des individus qui, comme Lair de Beauvais père, Victor-Evremond Pillet, Jacques de Parfouru, etc., sans avoir joui d'une grande notoriété, n'en méritaient pas moins, soit par leur science, soit par leurs vertus, que quelques lignes leur fussent consacrées, qui permissent aux chercheurs de retrouver plus tard ce qu'ils étaient et ce qu'ils avaient fait. (1)

L'année 1860, fut témoin d'une manifestation tellement honorable pour M. Lambert, que nous croyons devoir la consigner ici.

(1) C'est à dessein que nous omettons ici le nom de Frédéric Pluquet, qui fut l'un des meilleurs amis de M. Lambert, une notice biographique fut aussi publiée à sa mort, mais n'eût-elle pas été écrite que le nom de l'historien de Bayeux, n'en serait pas moins resté cher et présent au souvenir de tous les Bayeusains.

Digitized by Google

Quelques-uns de ses amis, frappés des éminents services rendus par lui à la science archéologique, résolurent de lui en témoigner leur reconnaissance. Dans ce but, ils ouvrirent une souscription qui fut rapidement couverte et dont le produit servit à faire faire le portrait de cet infatigable travailleur.

L'artiste auquel ce travail fut confié, M. Panchet-Bellerose, l'habile portraitiste bayeusain, réussit fort bien son œuvre et rendit avec un très-grand sentiment de vérité, l'expression sagace et légèrement railleuse sans cesser d'être bienveillante, de la physionomie de son modèle.

Lorsque ce tableau fut terminé, l'autorité municipale convoqua tous les personnages marquants de la cité, et tous ceux qui s'y occupaient d'Art ou de Belles-Lettres, à l'inauguration qui en fut faite le 8 mars dans la Bibliothèque. (1)

Il y est encore aujourd'hui et pourra devenir le commencement d'une galerie de portraits destinés à conserver le souvenir des bibliothécaires à qui sera confiée successivement la direction de cet établissement.

Le dernier travail que publia M. Lambert, atteint déjà de la maladie qui l'emporta et contre laquelle il lutta vaillamment, fut son *Epigraphie romaine dans le Calvados*; étude sérieuse que M. Chatel, archiviste du département, qualifie ainsi : travail de critique et de patience que les savants attendaient et réclamaient « avec un désir qui témoigne de l'estime qui s'attachait aux œuvres « de notre infatigable confrère, devenu un maître sans en avoir « toutefois les distinctions honorifiques. »

Ces derniers mots étaient une allusion à ce fait incroyable que M. Lambert n'était pas décoré ! Trois fois, il avait été proposé au ministère de l'instruction publique et trois fois d'ardentes compétitions avaient fait écarter la demande formée en sa

(1) Une sorte de procès-verbal de cette petite cérémonie fut publié, agrémenté d'un douzain curieux dû à la muse de M. La Caplain, ancien capitaine de la marine marchande.

Digitized by Google

faveur, mais que lui importait ? pourvu qu'il eût des médailles à étudier et quelques amis avec qui en parler, il était heureux et ne désirait rien de plus. Des ministres enfin se trouvèrent, M. Segris d'abord, M. Maurice Richard ensuite, qui promirent qu'au 15 août 1870, justice serait rendue, mais la mort n'attendit pas, et si la décoration promise fût arrivée au jour dit, elle n'eût trouvé qu'un tombeau, M. Lambert était décédé le 23 juillet.

Deux discours furent prononcés sur sa tombe, l'un par M. Chatel, au nom de la Société des Antiquaires de Normandie, l'autre par M. G. Villers, au nom de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, et nous croyons ne pouvoir mieux clore cette biographie, qu'en répétant en l'honneur de M. Lambert, ces mots qui terminèrent le discours de M. G. Villers:

« Il fut savant, modeste et bon. »

L'Administration municipale mue par un sentiment de gratitude qui l'honore, a voulu donner à la dépouille mortelle de l'homme de bien qui avait consacré au service de la ville trente-sept ans de sa vie, une concession gratuite et perpétuelle dans le cimetière de l'ouest. M. Lambert y repose à côté de Frédéric Pluquet son confrère et son ami. (1)

L. D.

(1) Ainsi qu'on pourra le remarquer en lisant les VICOMTES DE BAYEUX, M. Lambert possédait une certaine quantité de titres et de pièces manuscrites qui lui ont été d'un grand secours pour mener son travail à bonne fin. Au cours de sa longue et studieuse existence ; ses goûts artistiques secondés par son habile crayon, lui avaient permis de relever beaucoup d'inscriptions, et de tracer les croquis de bon nombre d'édifices aujourd'hui disparus ou restaurés de façon à avoir perdu tout cachet d'originalité.

Il eut été bien désirable que ces précieux documents parmi lesquels figure le seul acte original connu constatant le lieu de naissance d'Alain Chartier,

Digitized by Google

LISTE DES PUBLICATIONS

d'Edouard LAMBERT.

1° Mémoire historique sur la bataille de Formigny, Caen, Chalopin, 1824, in-8° de 46 pages.

2° Trois mémoires sur les constructions antiques et objets découverts dans les fouilles de l'ancien cimetière St-Laurent de la ville de Bayeux, avec plan *(Mém. des Ant. de Norm)*. Caen, 1825, in-8°, 2e vol. Le 1er de 12 pages; le 2e de 21 pages; le 3e de 11 pages.

3° Notice sur la statue équestre dite de Guillaume-le-Conquérant. Caen, 1825, in-8° de 10 pages avec figures.

eussent été recueillis et déposés à la bibliothèque de Bayeux, ainsi que la collection de médailles formée par M. Lambert, collection fort importante pour notre ville, par cette raison que la majeure partie des pièces qui la composaient avaient été trouvées là, ou aux environs.

Malheureusement, la funeste guerre qui éclata quelque temps après la mort de notre regretté bibliothécaire ne permit pas à l'Administration municipale de faire l'acquisition de ces collections, mais si quelque chose peut atténuer nos regrets, c'est la certitude que nous avons qu'elles n'ont pas quitté le pays.

Les titres et manuscrits ont été achetés par l'honorable Président de notre Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, M. le comte de Toustain qui les a déposés dans la riche bibliothèque de son château de Vaux-sur-Aure et qui les tient, avec sa complaisance bien connue, à la disposition de ceux qui s'occupent de l'histoire de notre localité; quant aux médailles, acquises d'abord par M. P. de Farcy, elles appartiennent aujourd'hui, sauf les pièces Gauloises, à l'un des membres de cette Société, et nous croyons pouvoir affirmer que plus tard, elles feront retour à notre bibliothèque municipale.

L. D.

Digitized by Google

4° Réponse à la dissertation de M. Delaunay, sur le tableau de la bataille de Formigny. Caen 1825, in-8° de 23 pages. (*Mém. des Ant. de Norm.*, 1825, 1er vol., in-8°).

5° Lettre adressée à M. de Caumont, le 31 octobre 1829, sur quelques débris romains exhumés à Bayeux, près la cathédrale. Caen, 1830, 5e vol. des Antiquaires de Normandie. p. 331–335. Pl. XII, fig. 2, 3 et 4).

6° Mémoire sur un piédestal antique de marbre, trouvé dans le XVIe siècle, à Vieux, près de Caen, et connu sous le nom de Marbre de Torigny, Caen et Bayeux, 1833 (Extrait des *Mém. des Antiq. de Norm.*, 6e vol., p. 319–361, avec 2 pl. in-4°.

7° Lettre adressée à M. de Caumont (septembre 1833), sur un dépôt de médailles romaines trouvé à La Cambe (Calvados), Caen, 1833 (*Mém. des Antiq. de Nor.*, 6 vol. in-8°, p. 413–430).

8° Monnaies de billon trouvées à Planquery, près Bayeux, en septembre 1830 *Revue normande* publiée par M. de Caumont. Caen, 1830. 1er vol., in-8°., p. 358-360).

9° Sur la nécessité de l'établissement d'une bibliothèque publique à Bayeux (*Journal de Caen et de la Normandie*, 1er mars 1829). Reproduit dans le 2e vol. de la *Revue normande*, de M. de Caumont, p. 19-27.

10° Procès-verbal de l'inauguration de la borne monumentale, élevée, aux frais de M. de Caumont, en mémoire de la bataille de Formigny, 25 août 1834 (*Bulletin monumental*, t. Ier, p. 143-146). Reproduit dans le IXe vol. des Antiquaires de Normandie, p. 580–584.

11° Notice nécrologique sur M. Fréd. Pluquet, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, avec la liste des ouvages qu'il a publiés. In-8° de 4 pages (septembre 1834).

12° Notice sur le grand chêne de la forêt de Cerisy, connu sous le nom de la *Quênesse*, imprimée par extrait dans le *Bulletin* de la

Digitized by Google

Société Linnéenne de Normandie, lors de la séance tenue à Bayeux, le 4 juin 1835, in-8°, p. 70-74. Caen, Hardel, 1835.

13° Notice sur une monnaie d'or de la première race des rois de France, trouvée à Bénouville, près Caen. Caen, 1834, in-8° de 8 pages, avec une planche de trois monnaies mérovingiennes trouvées en Normandie (Extrait du IX° volume des Antiquaires de Normandie, p. 165).

14° Note sur des médailles gauloises trouvées près de Quimper, avec fig. (*Bulletin monumental* de M. de Caumont. 1er vol., 1835, p. 268-270) ; reproduite dans le 1er vol. (1836) de la *Revue de la numismatique française.*

15° Notices sur la formation de la Bibliothèque publique de Bayeux et sur les dons faits à cet établissement depuis sa fondation (10 articles, in-8°, extraits du journal de Bayeux, l'*Echo*, dont le dernier numéro est daté du 23 Juillet 1839).

16° Note sur des casques trouvés au Mont d'Eraines (Calvados) ; (*Bulletin monumental*, t. III, 1837, p. 203, avec la fig., pl. IV, n° 1 de ce recueil).

17° Notice historique sur l'arrondissement de Bayeux. Caen, Pagny, 1836, in-12, de 71 pages (Extrait de l'*Annuaire du Calvados* de 1836).

18° Réponse à deux articles de M. Cartier, relatifs à la monnaie de Quintovic (*Revue de la numismatique française*, 1837, 2e vol., vign., p. 295-296).

19° Notice sur une monnaie d'argent, au type de Charlemagne, trouvée à Bayeux (*Revue de la numismatique française*, 1837, 2e vol., vign., p. 295-296).

20° Notice sur les bas-reliefs qui décorent la partie la plus ancienne de la nef de la Cathédrale de Bayeux. Caen, Hardel, 1837, in-8° de 12 pages, avec une planche (Extrait du X° vol. in-8° des Antiquaires de Normandie).

21° Notice sur l'église de Tour-en-Bessin (Calvados), (*Bulletin monumental*, t. VI, p. 31).

Digitized by Google

22° Notice sur les autels chrétiens. (*Bulletin monumental*, t. VI, p. 100).

23. Notice sur le rétablissement de la verrière de St-Contest, dans la cathédrale de Bayeux. (*Bulletin monumental*, t. VII, 1841, p. 174-179),

24. Notice historique sur le pont Trubert, à Bayeux, à l'occasion de son rétablissement le 1er juin 1841.

25. Réfutation des objections faites contre l'antiquité de la Tapisserie de Bayeux, à l'occasion de l'écrit de M. Bolton-Cornet. Bayeux, Groult, 1841, in-8° de 26 p.

26. Notice sur des colonnes creuses ou lanternes existant dans le voisinage d'anciens cimetières, à Bayeux et à St-Lo. (*Mém. des Antiquaires de Normandie*, IIe vol. de la 2e série, in-4°, p. 337-341, avec une planche).

27° Procès-verbal du rétablissement de la colonne milliaire, trouvée au Manoir, près Bayeux, en 1819, érigée sous l'empire de Claude, l'an 46 de J.-C. (*Mém. des Ant. de Norm.*, 2e vol. de la 2e série, in-4°, p. 405-410).

28° Notice sur Guillaume Ybert, prêtre et poëte latin, né à St-Lo, imprimée à la suite de la traduction française de son poëme sur cette ville, par V.-Evr. Pillet, ainsi que les notes historiques qui accompagnent cet ouvrage. Bayeux, Clément Groult, 1840.

29° Notice sur Robert Le Rocquez, prêtre et poëte français, né à Carentan, vers la fin du XVe siècle, et mort en 1560. (*Annuaire de la Manche*, 1841, p. 275).

30° Notice sur Robert Le Rocquez, neveu du précédent, poëte et controversiste, né également à Carentan, et éditeur des œuvres de son oncle (*Annuaire de la Manche*, 1841, p. 276).

31° Note sur une médaille d'or de l'empereur Marc-Aurèle, avec un entourage de même métal, trouvée à Bayeux, en l'année 1838. (*Mém. des Ant. de Norm.*, IIe vol., 2e série, in-4°, p. 430-433).

32° Notes sur des sépultures anciennes trouvées à Reviers (Calvados) (*Ibid.*, p. 440).

Digitized by Google

33° Procès-verbal de la cérémonie du 1er mai 1842, pour l'inauguration de la galerie Mathilde, à Bayeux. (Bayeux, C. Groult, 1842).

34° Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France. Paris, Derache, 1844 : 1 vol. in-4° de 164 pages et 13 planches (tiré à part et extrait des *Mém. des Antiq. de Norm.*, IIIe vol., 2e série, in-4°). Cet ouvrage a été couronné par l'Institut des provinces, qui a décerné à l'auteur la grande médaille d'argent (il y a eu une seconde partie).

35° Sur des sépultures antiques trouvées à Meuvaines, et sur une autre découverte de ce genre à Pierrepont (Calvados), en 1833 et 1843. (*Mém. de la Soc. d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux*, t. II, p. 331, 335. Bayeux, 1844, in-8°, Le Métayer).

36° Note sur un tiers de sou d'or mérovingien, frappé à Bayeux et appartenant à M. de Sourdeval. (*Mémoires de la Société académique de Bayeux*, t. IV, in-8°, p. 259-263).

37° Dissertation sur un talisman du XVe siècle, découvert à Bayeux. Bayeux, 1849, in-8° de 31 pages et une vignette. (*Ibid.*, 1850, in-8°, t. IV).

38° Réponse à la dissertation de M. A. Deville sur un symbole gaulois, figuré sur les médailles de l'Armorique, désigné sous le nom de *peplum*. Caen, 1848, in-4° de 16 pages et une planche gravée. (Extrait des *Mém. des Ant. de Norm.*, t. VII, 2e série).

39° Observations sur une note relative aux *phalères* et aux *enseignes militaires* des Romains, à l'occasion d'un symbole gaulois des médailles de l'Armorique. Bayeux, Vérel, août 1849, in-4° de 6 pages.

40° Notes sur les thermes antiques de la ville de Bayeux. Caen, 1845, in-4° de 32 pages, avec un plan général des fouilles exécutées en 1821, 1825, 1844, 1845.

Ce travail est le résumé complet des explorations faites à quatre reprises différentes, de 1821 à 1845, dans les environs de l'église Saint-Laurent de Bayeux. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, IVe vol., 2e série, in-4°, p. 266-297).

Digitized by Google

41° Notice sur l'ancienne nécropole de la cité de Bayeux, et sur une inscription en l'honneur de Constantin le Grand, qui y a été découverte. Caen, 1847, in-4° de 24 p. et 3 pl. (Extrait des *Mém. des Antiq. de Normandie*, t. VII, 2° série).

42° Notice sur Ed. Lair de Beauvais, architecte à Bayeux. (*Annuaire normand*, 1852, p. 633-636).

43° Notice sur M. Durand, poëte français, né à St-Lo. (*Annuaire de la Manche*, 1852, p. 724).

44° Notice sur M. Le Bedel, prêtre et poëte, né à St-Lo. (*Annuaire de la Manche*, 1852, p. 724).

45° Article sur la Tapisserie de Bayeux et la découverte faite à Port-en-Bessin, sur la falaise de l'ouest, du sceau-matrice de Robert Rebace, prêtre. (*Echo Bayeusain* du 7 décembre 1852, n° 21).

46° Notice biographique sur Michel Béziers, prêtre, historien de Bayeux. Bayeux, Delarue, 1853, in-8° de 15 pages.

47° Découverte de monnaies des XV° et XVI° siècles à Bazenville, près Bayeux. (*Mémoires des Antiquaires de Normandie*, t. X, 2° série, in-4°, p. 311-314, année 1854).

48° Article nécrologique sur M. Charles-François-Jacques de Parfouru, chevalier de St-Louis, ancien officier au régiment d'Angoumois, décédé à St-Vigor-le-Grand, près Bayeux, le 9 février 1856. (*Echo Bayeusain* du 7 mars 1856, n° 20, et *Indicateur de Bayeux* du 11 du même mois, n° 21).

49° Découverte d'un sarcophage antique à St-Vigor-le-Grand, près Bayeux. (*Echo Bayeusain* du 8 juillet 1856, n° 55).

50° Bibliothèque publique de Bayeux. — Premier article. — (Extrait de l'*Echo Bayeusain* du 12 décembre 1856, 11 pages in-8°. Tiré à part). Une dizaine d'articles avaient déjà précédé celui-ci.

51° Article inséré dans la *Revue numismatique* de 1856, p. 429-430, sur une découverte de monnaies carlovingiennes faite dans le cimetière de Neuvy-en-Houlme (Orne).

52° Notice nécrologique sur M. Victor-Evremont Pillet, professeur au collége de Bayeux, membre de plusieurs Sociétés sa-

Digitized by Google

vantes, avec la liste de ses ouvrages. Bayeux, 22 juin 1857, in-8° de 8 pages. (Extrait de l'*Echo Bayeusain* des 22 et 26 juin 1857).

53° Trouvaille de statères gaulois à Arromanches (Calvados). Article inséré dans la *Revue numismatique* de 1858, p. 481–482).

54° Article sur la pierre tumulaire de l'abbaye de Longues, déposée au musée de Bayeux, aux frais de la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments, et relative à Jeanne Labbey, dame de Cormolain, femme de Jean, sire d'Argouges, et à Jacques, leur fils. (1496–1510). (*Echo Bayeusain* du 20 mai 1859, n° 40. Reproduit dans la *Revue archéologique* de M. Leleux, juin 1869, p. 183–185).

55° Notice sur Bayeux et son arrondissement, pour accompagner comme texte, l'album de lithographies publié par Maugendre. Paris, Renou et Maulde, 1862, grand in-4°.

56° Epigraphie romaine du Calvados, collection des inscriptions antiques recueillies dans le département, in-4° avec planches. Le Blanc-Hardel, 1870. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*),

57° Les vicomtes de Bayeux, œuvre posthume. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la ville de Bayeux, 1879. (Tiré à part, accompagné d'un portrait de l'auteur (1).

(1) Cette liste, sauf les n°s 55 et 57, est copiée sur celle publiée par M. A. de Caumont, dans l'Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie ; 1871, P. 543-550.

Digitized by Google

LES

VICOMTES DE BAYEUX

Digitized by Google

Digitized by Google

La mort n'a pas permis à M. Lambert de publier : *les Anciens Vicomtes de Bayeux*. Le manuscrit en a été acheté par l'un de nos confrères qui en a confié la publication à la Société. Mais l'héritière de M. Lambert, n'ayant consenti à se dessaisir de ce manuscrit que sur l'obligation prise de n'y rien ajouter, ni retrancher, la société décline toute responsabilité quant aux erreurs qu'il pourrait renfermer.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ANCIENS

VICOMTES DE BAYEUX

AVANT-PROPOS.

Dans les provinces de la Gaule, les cités s'administraient municipalement, avec leur *Ordo*, leurs *Duumviri*, leur *Defensor*, sous la surveillance de magistrats nommés *Curatores Reipublicæ*. A partir de Constantin les fonctions de *Curatores* furent confiées à des citoyens ayant parcouru toute la carrière des honneurs municipaux. La charge de *Curator Reipublicæ* devint alors la première des magistra-

Digitized by Google

tures à la nomination de l'Empereur ou de son représentant dans la province.

Nous savons que dès le premier siècle de l'ère chrétienne, sous l'empire de Claude I, la ville ou cité d'*Augustodurum* existait, qu'elle était la capitale des peuples *Baiocasses*, puisque dès lors elle servait de point de départ à une voie se dirigeant vers l'Orne. (1) Cet état de choses dut se perpétuer jusqu'à la fin de l'Empire Romain, puisque nous voyons cette cité devenir le siége de l'Evêché de Bayeux, et que nous retrouvons aujourd'hui les débris de sa grandeur passée, dans les fragments de marbre, les restes de statues, les bas-reliefs, les corniches, les entablements, les chapiteaux, les poteries, les tuiles, les constructions, les médailles Gauloises et Romaines, ainsi que d'autres objets qui attestent suffisamment son état de prospérité et de splendeur.

Sous la première race de nos rois, quoiqu'elle eût été envahie par les Saxons, elle conserva néanmoins ses prérogatives, nous en avons la preuve par les monnaies d'or frappées à son nom qui sont parvenues jusqu'à nous. Nous en connaissons en ce moment de huit types divers, sorties de son atelier monétaire. Elle avait alors à sa tête, comme la plupart

(1) Ce fait nous a été révélé par la colonne milliaire trouvée en 1819, dans la commune du Manoir, aujourd'hui conservée au Musée de Bayeux. L'indication qu'elle porte, nous offre une distance de cinq mille pas, à partir d'une station qui ne peut être autre que la cité de Bayeux, puisque le calcul de cette distance se retrouve exactement, en partant du passage de la rivière d'Aure au pied des anciennes murailles de cette localité, jusqu'au point de la découverte du monument sur la route départementale actuelle, n° 12, de Bayeux à Courseulles.

Digitized by Google

des villes épiscopales, un chef supérieur nommé *Comes* (Comte) qui présidait à ses destinées, et dont la juridiction s'étendait sur une certaine région ou district, qui s'appelait *Comitatus* (Comté).

Les invasions des hommes du Nord n'apportèrent pas de changements bien sensibles à cet état de choses, et la forme administrative fut maintenue. Les vainqueurs se contentèrent de partager entre eux les fruits de la conquête et laissèrent subsister la forme apparente des fonctions qui existaient alors.

La division du territoire en *Vicairies*, date de la seconde race, et le mot *Vicaire* est synonyme de celui de *Vicomte*. Les Vicaires étaient les lieutenants des Comtes : ceux-ci gouvernaient une province, et ceux là les divers arrondissements ou cantons qui la composaient.

Les derniers rois Mérovingiens, empruntant leurs idées de gouvernement aux souvenirs de l'Empire Romain, avaient confié l'administration de la Justice aux *Comtes* ou gouverneurs de la province ; mais ces rudes Justiciers, plus habitués à manier l'épée qu'à rendre la justice, abandonnèrent peu-à-peu le soin des affaires à des lieutenants nommés *Vicaires*, qui devinrent plus tard les *Vicomtes*.

Dans la division établie par Charlemagne, lors de l'envoi des hauts commissaires, *Missi Dominici*, chargés de rendre la justice, on voit que notre contrée se partageait en quatre départements, Bayeux fut le chef-lieu de l'un de ces départements. C'était dans ses

Digitized by Google

murs, *in pago Bajisino*, que se tenaient les solennelles assises de cette justice ambulante (1).

Bayeux, situé dans un vallon, sur les bords de l'Aure, dans une position agréable et fertile, à peu de distance de la mer, traversé par d'anciennes voies romaines, couvert de débris de monuments élevés sous la domination romaine, et où la race saxonne s'était mêlée avec les restes des populations Gallo-romaines, devint le siége d'une vicairie ; si la cité des *Baiocasses* ne retrouva pas son ancienne splendeur, il est incontestable qu'elle reconquit, dès ce temps, une certaine importance, puisque les rois Carlovingiens y établirent un atelier monétaire, ainsi que le constatent les deniers d'argent parvenus jusqu'à nous et portant son nom avec le titre de CIVITAS.

Après la conquête normande et la concession faite à *Roll* ou *Rollon* par le traité de Saint-Clair sur Epte en 912, de la portion de la Neustrie qui prit alors le nom de Normandie, on voit que dans la distribution des terres conquises faite à ses compagnons, le titre de *Comte*, emprunté aux Francks, imitateurs des Romains, leur fut donné.

Bothon, l'un de ses chefs les plus intrépides, reçut en partage l'étendue du territoire que l'on avait désigné jusqu'alors sous le nom de *Pagus Bajisinus*, d'où est venue depuis la dénomination de *Bessin*.

Les *Comtes* réunissaient cumulativement, comme nous l'avons vu, le pouvoir judiciaire et le comman-

(1) Cap. Car. an 802, T. I, p. 378.

Digitized by Google

dement militaire. Le chef militaire d'un territoire en était le magistrat; mais les *Comtes* détournés des affaires par les occupations de la guerre, déléguèrent la portion de leur pouvoir qui convenait le moins à leur caractère belliqueux, à des officiers créés par eux sous le nom de *Vicomtes*.

Nous croyons devoir ajouter ici, pour compléter encore les renseignements que nous avons déjà fournis, l'extrait d'un travail de Thomas Stapleton sur l'Echiquier de Normandie; travail très-important pour l'histoire de notre contrée, puisé aux sources les plus authentiques et les plus dignes de foi.

« Sous les princes Normands, les subdivisions du « territoire existantes avec leurs juridictions propres « furent maintenues sans aucun doute; et les mots « *Comitatus* ou *Consulatus*, *Vicaria* ou *Vice-Comita-* « *tus* et *Centena*, que l'on trouve dans les plus an- « ciens de leurs *diplômes* parvenus jusqu'à nous, « sont employés dans un sens correspondant à celui « qu'ils ont dans les capitulaires des dynasties Mé- « rovingienne et Carlovingienne.

« Avant le onzième siècle, on ne voit pas que les « princes du sang royal aient eu personnellement la « dignité de *Comtes*, et quoique investis d'une juri- « diction entière sur le *Comté* qui leur avait été « donné en apanage, leur vie durant, ils n'avaient « pas le droit de transmettre leurs titres à leurs hé- « ritiers.

« Cette déshérence fut pourtant vue d'un mauvais « œil, et quand on voulut l'appliquer, elle provoqua

Digitized by Google

« plus d'une fois des résistances. Enfin le principe « de succession héréditaire, mais avec partage entre « les enfants mâles du défunt, fut adopté et devint la « coutume de Normandie.

« Le seul parent collatéral de Richard Ier, dont « l'existence semble incontestablement établie, fut « son frère utérin Rodulf; on a conservé de ce prince; « une charte faite en faveur de l'abbaye de St-Ouen « et datée de 1011. Il s'y appelle *Rodolphus comes* « *peccator Ebroacassini consulatus;* sur les confins « de ce *comté,* était le bourg d'Ivry, où Albereda, sa « femme, bâtit avec l'aide de l'architecte Lanfred, une « fameuse tour, que Hugues, son fils, évêque de « Bayeux, défendit longtemps contre le duc de Nor- « mandie.

« L'un des petits-fils de Richard Ier et de Gonnor, « Guillaume Warlenge, eut le siége de son comté » dans le *pays d'Avranches* où avait été bâtie la forte- « resse de Mortain. L'*Avranchin,* à ce qu'il semble, « avait déjà été le *Comté* d'un autre fils du prince des « Normands, c'est-à-dire *Robertus Comes,* nommé « dans une charte de Richard II, comme ayant pris « par violence à l'église du Mont St-Michel, tout ce « que Guillaume, grand-père du Duc, lui avait donné « dans le pays avranchin *(in pago Abrincatino).*

« Pour le temps de Richard II (996 — 1026), nous « avons l'acte authentique par lequel le douaire « de sa femme Judith est spécifié, et dans cet acte, le « terme de *vicaria* est employé avec celui de *pagus* « pour désigner les divisions territoriales de la pro- « vince : *In pago Lisoiensi*; Bernay est nommé avec

Digitized by Google

« ses dépendances : *In vicariam cingalensem.*— « Cingal, et diverses localités, *et in vicaria quæ vo-* « *catur Valgenas* (Valognes), Tréauville avec plu- « sieurs autres lieux.

» La charte de ce prince porte de nombreuses si- « gnatures ; elles fournissent la preuve qu'il n'y « avait que les descendants ou les collatéraux du « souverain qui fussent investis de la dignité de « *Comtes* et que le titre de *Vicomtes* constituait la « seule distinction des grands nobles ayant une ju- « ridiction civile, soit sur un *Comté*, soit sur « quelque moindre territoire. Sur la charte de « Richard II en faveur de l'abbaye de Fécamp, on « voit les signatures de *Niellus Vicecomes*, *Tursten* « *vicecomes*, *Alvered vicecomes*, *Walterius vicecomes*, « *Richardus vicecomes* et *Guimundus vicecomes*. Sur « la charte en faveur de l'abbaye de Bernay, « outre les signatures ci-dessus, sont celles de *Odo* « *vicecomes*, *Seiricus vicecomes*, *Gosfredus vice-* » *comes*, *Osmundus vicecomes* et *Goscelinus vice-* « *comes*.

» La charte qui fixe le douaire d'*Adela*, femme de « Richard III, duc des Normands, datée de 1026, « contient le don de la ville de Coutances et du *Comté*, « (à l'exception de la terre de Robert, archevêque « de Rouen) et le don de la ville de Caen, *In* « *comitatu Bajocensi*.

« La charte de *Robertus comes filius magni Ricardi*, « en faveur du Mont St-Michel, porte comme témoins « *Anschitillus Baiocacensis vicecomes*, *Hugo vice-* « *comes filius Turstingi*, et *Nigellus vicecomes*. *Ans-*

Digitized by Google

« *chitillus* était père de *Ranulfus*, aussi *vicecomes* « du Bessin, et l'office devint héréditaire dans cette « famille, comme le fief du *vice comitatus* du Cotentin « dans la postérite de *Nigellus*. (1) Henri qui devint « plus tard roi d'Angleterre, fut le premier prince du » sang qui eut le *Comté* de Cotentin en apanage, et « Orderic Vital, dans son histoire, l'appelle *Comes* « *de Constantino*, mais le *Comté* du Bessin ne fut « jamais séparé du domaine des Ducs de Normandie.

« Sous le règne de Henri II (1151 — 1188), la charge « de percevoir les revenus annuels du Duc de Nor- « mandie dans le *Comté* du *Bessin*, fut partagée entre « plusieurs officiers.

» 1° *Hamo Pincerna*, dont la juridiction embrassait « le territoire entre la rivière de Seulles et la Vire, « juqu'au *Mont de l'Encre*, où la première de ces « rivières prend sa source; ce bailliage était généra- « lement appelé *Ballia de Baiocassino*. 2° *Ricardus* « *filius Henrici*, ayant son tribunal fiscal à Caen « avec juridiction sur le district entre la rivière de « Seulles et l'Orne, depuis le Mont de l'Encre jusqu'à « la côte, avec le pays de Cinglais dans le *comté de* « *l'Oximin*. Ce territoire formait la *Ballia de Cadomo*, « qui après l'érection de Caen en municipalité ou

(1) Un écrivain moderne, prenant pour guide la Chronique de Normandie, vieille compilation en prose française tirée de Wace et autres écrivains, et qui fourmille d'erreurs et d'anachronismes, a donné à Nigel, dans une Histoire de Normandie, le titre de *Comte de Cotentin*, et de Ranulfus qui était simplement *Vicomte de Bayeux*, il a fait deux personnages, l'un sous le nom de *Regnauld, comte de Bessin* et l'autre sous le nom de *Raoul de Briquessard*. (Histoire de Normandie, par Licquet, T. II, p. 111.)

Digitized by Google

« *communia*, sous un maire et des baillis, eut plus « souvent le nom de *Vicecomitatus*; ainsi, nous trou- « vons les instructions du roi Jean sur les Rotuli- « Normanniæ, adressées quelquefois au Bailli (*Bal- « livo*) et quelquefois au vicomte de Caen (*vice comiti « Cadomi*). 3° *Jordanus de Landa*, bailli du district « outre mont de l'Encre (*Ballia de ultra MontemLin- « chæ*). Les baillis des plus anciennes juridictions « étaient : 1° *Radulphus Vicecomes*, tenancier de la « *vicomté* du Bessin pour le comte de Chester par « droit d'hérédité, comme descendant en ligne droite « d'Anschetil et Rānulph. Lui-même tenait cet office « comme un fief relevant sous le comte, d'ou le nom « de *Le Vicomte*, surnom de famille. 2° *Albanus « de Vira* et *Reinaldus de Doito*, tenanciers de la vi- « comté de *Valle-Virœ*, vicomté également hérédi- « taire, à laquelle était attachée la juridiction sur le « territoire adjacent dans le diocèse de Coutances, « relevant du château de Vire Cette vicomté apparte- « nait aussi au comte de Chester par le droit que lui « donnait sa descendance de *Hugues Lupus*. fils de « Richard, *Ricardus filius Turstini, Vicecomes Abrin- « censis*. A Bayeux, à Osmanville, dans le bailliage « de *Hamon Lebouteiller*; à Caen, à Condé-sur-Noi- « reau, dans le baillage d'*Outre-Mont de l'Encre*; et « à Vire, étaient des châteaux royaux, qui, avec leurs « territoires respectifs, étaient sous la garde de *præ- « positi* ou Sénéchaux. Le château de Tinchebrai, ori- « ginairement dans le *Comté* de Bessin, avait été, « avec beaucoup d'autres fiefs, annexé à la seigneurie « de Mortain, lorsque le château de cette place de- « vint le chef-lieu (*Caput*) d'un *Comté*; mais en 1180, « le constable rendit compte à l'Echiquier des reve-

Digitized by Google

« nus de la *Châtellenie,* le *Comté* étant alors en échec « ou déshérence.

« Hamon Pincerna était le plus jeune des enfants » de Geoffroy Guernon ou Gernon, et d'Emmeline sa « femme ; il était frère de William-Gernon, de Ma- « thilde de Baugé et d'Agnès. Il eut avec ses sœurs « un ténement *en parage* à Manvieux, *canton de* « *Ryes*, pour lequel et pour la terre qu'il tenait en fief « de Gislebert de Montfiquet, à Cussy, il payait deux « gerbes à titre de dîme à l'abbaye de Longues, près « Bayeux ; c'est à cette abbaye qu'il fit présent de « l'église de Maupertuis dans le Cotentin. Dans une « charte dont il y a une copie dans le cartulaire de « Savigny, il se donne le titre de Pincerna *Regis* « *Angliæ et Senescallus Baiocarum* ; or il était à « cette époque *præpositus* (Prévôt) de Bayeux, *Se-* « *nescallus* étant un mot de la même signification « que le premier et employé concurremment avec lui. « Il fut aussi un bienfaiteur pour les moines de « Savigny après la mort de Henri II, pour l'âme « duquel, par le consentement de sa femme Agnès et « de son fils Guillaume, il donna au monastère la « moitié d'un acre dans son domaine d'*Aneires, su-* « *per Burum.* » (1)

La résidence du Vicomte du Bessin était à Bayeux ; néanmoins il allait juger dans le ressort de son district qui continua de porter le titre de Comté. Il est indiqué sous ce titre, le premier des quatre de la Basse-Normandie, dans l'assise fameuse que le Duc-

(1) Opera Th. Stapleton, T. 4, p. LVI, in-8°, 1840.

Digitized by Google

Roi Henri II convoqua à Caen en 1157, de tous les barons de cette partie de son Duché (1)

Dans les XI^e^ et XII^e^ siècles, les places de Vicomte étaient remplies par les hommes les plus marquants, comme les comtes de Bellême et de Chester, les Néel de St-Sauveur, les Montgommery, etc. Ces charges devinrent héréditaires sous nos Ducs, dans les familles qui les possédaient.

L'importance de leurs fonctions, était alors non seulement de tenir les *plaids, de faire la police, de veiller à la réparation des chemins, d'informer des crimes* et de *prendre les malfaiteurs*, mais encore de recevoir les revenus du domaine ducal, ce qui rendait ces offices fort lucratifs. Autrefois, ces places étaient recherchées par les plus grands Seigneurs et même par des Evêques; car, outre les grands revenus, elles procuraient aussi beaucoup d'autorité sur le peuple et de crédit auprès du Souverain. D'ailleurs, on avait la liberté de faire exercer l'office en lui-même par des lieutenants qu'on choisissait soi-même; enfin il y avait plusieurs autres prérogatives attachées à ces fonctions, dont on peut voir l'énumération dans l'histoire de la maison d'Harcourt. (2)

Nous pouvons citer quelques exemples à l'appui de cette opinion. Hugues de Nonant, évêque de Chester, neveu d'Arnould, évêque de Lisieux, *qui contra dignitatem ordinis episcopalis officium sibi*

(1) D. Bessin, *Norm. Synod*, p. 82.

(2) *Hist. généalog. de la Maison d'Harcourt.*

Digitized by Google

vice comitatus usurpaverat, dit Raould de Dicet, sur l'an 1190. Jean, évêque de Lisieux, grand oncle de ce Hugues, était vicomte d'Argentan, en 1113, suivant Orderic Vital, p. 840, qui marque que Henri Ier, roi d'Angleterre, lui ordonna de faire délivrer aux moines de St-Evroult une certaine quantité de blé qu'il leur donnait sur la recette de cette ville.

Froger, évêque de Séez, mort en 1184, était pareillement vicomte, selon ce que le pape Alexandre III, écrivait contre lui à l'archevêque de Rouen, car ce qu'il lui reproche était des fonctions decette charge: *Sane prædictum Sagiensem, qui, ministerio Dei neglecto, tanquam curialis factus est, sicut dicitur, rusticorum spoliator et scelerum cultor, si ita est, vel ministerio Regio, vel episcopatui abrenuntiare compellas.*

Enfin, dans le XXIe concile tenu à Rouen en l'année 1189, il est fait défense aux prêtres d'exercer la charge de vicomte, ou quelqu'autre charge séculière. (1)

Robert de Bellesme, seigneur de 34 châtellenies, en Normandie, au Perche et au Maine, comte d'Arundell et de Schrewesbury en Angleterre, et encore du chef de sa femme, comte de Ponthieu en France, était aussi vicomte de Falaise (2), d'Hiesme et d'Argentan, sous les ducs Robert III et Henri Ier. Ce dernier lui fit faire son procès en 1113 et le fit condamner à une prison perpétuelle. Un de ses crimes était de n'avoir

(1) Farin, Hist. de Rouen, 2e vol. p. 12, édition in-4e, 1731.

(2) *Orderici Vitalis*, p. 841.

Digitized by Google

pas rendu compte des revenus de ces vicomtés qu'il avait reçus : *cur de Regiis redditibus ad vice comitatum Argentonii et Oximorum, Falesiæ que pertinentibus, ut regis vicecomes et officialis rationem non reddiderit.* (1)

On sait que les Baillis sont de création plus récente que les Vicomtes, ces derniers ont été longtemps les juges ordinaires des Comtés de Normandie, quand ces comtés eurent été inféodés. Ils présidaient même aux jugements criminels qui se rendaient alors par les jurés en Normandie. Témoin le chapitre V de la *Coutume non réformée* de cette province, édition de 1539.

Basnage, observe qu'en quelques villes de la province, les Maires qui, apparemment avaient été institués dès le temps de la première race, furent conservés par les Ducs et se sont maintenus en possession de quelque espèce de juridiction, comme à Verneuil, Nonancourt, Falaise et Bayeux. Mais, ajoute Basnage : « en ces deux dernières villes, « l'office de Maire est réuni à celui de Vicomte, et « autrefois, ils étaient les juges des Bourgeois ; c'est « pour cette raison que dans les lieux où ils subsis- « tent encore, ils président dans l'hôtel-de-ville. » (2)

Vers la seconde moitié du XII^e^ siècle, il y eut des *Baillis particuliers* ou locaux, à Caen, à Bayeux, à Falaise, à Vire, au Lieuvin, à Bonneville-sur-Touque, etc. Ces baillis paraissent avoir existé partout où il

(1) *Ordrici Vitalis*, p. 841.

(2) Œuvres de Henri de Basnage, t. 1^er^, p. 39.

Digitized by Google

y avait un château fort pouvant former la glèbe d'où relevaient les fiefs d'arrondissement.

On connaît quelques-uns de ces baillis pour Bayeux : savoir : Jean de Maisons en 1246, Odon de Gisors en 1251, Robert de Pontoise, bailli de Bayeux et de Caen en 1252.

L'origine des Grands Baillis remonte à St-Louis ; leur institution eut principalement pour objet, de ramener l'administration de la justice aux mains de la couronne, en soumettant les jugements des petites juridictions inférieures, à la réformation, sur appel, aux magistrats royaux. Cette création date de 1258.

Le grand bailliage de Caen comprenait les quatre *Vicomtés* de Caen, Bayeux, Falaise et Vire. Le *siége présidial* ne fut ajouté qu'en 1552.

L'emploi de Grand Bailli de Caen existait encore en 1789, et se trouvait à cette époque occupé par M. le duc de Coigny (deuxième maréchal de ce nom). C'était alors une dignité purement militaire, les *Grands Baillis d'épée* s'étant dégoûtés depuis longtemps d'exercer les fonctions judiciaires, et en ayant abandonné l'exercice à des *lieutenants gradués*, chargés de les suppléer. (1)

Les droits et la dignité des Vicomtes furent considérablement affaiblis par la création des Baillis. Les rois de France diminuèrent encore la dignité de cet emploi, en le donnant souvent à ferme pour trois ans.

(1) Fréd Vaultier, Histoire de la ville de Caen, 1843, in-8°, p. 180.

Digitized by Google

Le pape Boniface VIII, dans ses démêlés avec Philippe le Bel, accusait ce prince d'ingratitude, parce qu'il avait, disait-il, canonisé son grand-père, quoi qu'il donnât à ferme ses Vicomtés. (1)

La Vicomté de Bayeux, la plus ancienne juridiction, s'étendait autrefois par tout le Bessin. Elle fut démembrée lors de la réunion de la Normandie à la couronne de France, en 1204, par l'érection des Vicomtés de Caen et de Vire, et depuis par celles de St-Lo et de Torigny.

Le vicomte de Bayeux, par un privilége particulier de sa charge, était Maire né de la ville et avait plusieurs prérogatives; il connaissait comme vicomte, des affaires du Domaine et de la grande voierie dans le prétoire ordinaire, et comme Maire, de celles de la police dans l'Hôtel-de-Ville. Par l'Edit de 1694, les affaires du Domaine et de la grande voirie du dehors de la ville furent attribuées au bureau des Trésoriers de France; et, par l'Edit de 1697, l'administration intérieure de la ville fut donnée au lieutenant général de police, de sorte qu'il ne resta plus au vicomte que les matières civiles ; enfin son office a été réuni à celui de Bailli, par Edit donné à Versailles au mois d'avril 1749, registré au Parlement le 21 août et à Bayeux le 6 septembre de la même année.

La juridiction de la Vicomté, s'exerçait dans l'enclos du Bailliage et avait pour officiers le Vicomte, un lieutenant-général, un lieutenant particulier, cinq assesseurs, un Procureur du Roi et un greffier. (2)

(1) de La Rue, Essais hist. sur la ville de Caen, t. 2, p. 264.

(2) Beziers, *Hist. som. de la ville de Bayeux, 1773*, in-12. P. 185

Digitized by Google

Nos honorables devanciers, l'abbé Beziers dans ses *Mémoires manuscrits*, d'une part, et Fréd. Pluquet, dans son *Essai historique sur Bayeux*, de l'autre, avaient tenté l'un et l'autre de former une liste complète des anciens Vicomtes de cette ville, mais leurs travaux étaient demeurés très imparfaits: Le premier de ces écrivains n'avait pu établir sa suite que d'après l'histoire imprimée de la maison d'Harcourt, (1) guide souvent infidèle et qu'il faut examiner soigneusement avant d'en faire usage. D'ailleurs cette liste ne contient que 45 noms. Le second, mieux inspiré, avait eu la pensée d'établir la sienne sur des documents manuscrits, mais ses recherches ne lui avaient pas permis d'aller au-delà de 37 noms, et plusieurs sont altérés et défigurés d'une manière fâcheuse. *Antoine des Obiez* est appelé *des Aubins*; *Hervé Danneau* (1530) est appelé *Daveau*; *Jacques Le Bedey*, sieur de Vaux-sur-Seulles, est désigné sous le nom de *Le Blays* (1603); *Marin Benoist* (1569) et *Olivier Heuste* (1611), conseillers assesseurs n'ont jamais été Vicomtes; *Astremoine Faure* (1516), *Raphaël Descrametot* (1546), et *Paysant Desmesnils* (1724), ne figurent pas sur sa liste et lui ont été inconnus.

D'après les données que nous venons d'exposer, il est facile de reconnaître la nécessité de former deux catégories des anciens Vicomtes du Bessin, la première sous la domination normande, succédant aux Comtes romains et à ceux des époques Mérovingienne et Carlovingienne, jouissant pour ainsi dire

(1) De La Roque, *Hist. généal. de la maison d'Harcourt, 1662*, in-folio.

Digitized by Google

d'une puissance absolue jusqu'à se succéder héréditairement.

La seconde beaucoup plus restreinte, sous la domination des Rois de France, qui, par habitude ou par calcul, conservèrent le titre apparent de ce nom à des fonctionnaires temporaires, relevant immédiatement de leur puissance et par conséquent révocables à leur volonté, ou même concessionnaires moyennant finance et pour un délai quelconque de leur titre de vicomte, ne pouvait agir d'une manière aussi absolue.

De là la nécessité d'établir deux séries, pour ne pas confondre les attributions de deux classes si distinctes l'une de l'autre et cependant portant ostensiblement le même titre, et par conséquent pouvant donner lieu à confusion.

Maintenant nous devons dire que nous avons fait tous nos efforts pour retrouver les noms des premiers titulaires de la série française; mais un certain nombre de ceux-ci ont dû nous échapper par la raison qu'ils n'avaient pas encore pris l'habitude de faire figurer leurs noms personnels dans les actes et que même souvent à cette époque, ces noms n'existant pas, ils se contentaient d'indiquer leur qualité.

En terminant cet aperçu, nous ne devons pas omettre d'exprimer nos sentiments de reconnaissance envers M. le vicomte Henri de Toustain, qui a bien voulu prendre la peine d'examiner soigneusement tout ce qui regarde les généalogies des familles des vicomtes normands, et nous lui témoignons ici toute notre reconnaissance pour le concours bienveillant et empressé qu'il a bien voulu prêter à notre œuvre.

Digitized by Google

Digitized by Google

VICOMTES de BAYEUX

SOUS LES

DUCS DE NORMANDIE

I. — *Anquetil.* (Anschitillus Baiocacensis Vicecomes), premier vicomte connu de Bayeux, assiste comme témoin à la charte en faveur de l'abbaye du mont Saint-Michel, accordée aux religieux du lieu, par Robert le Magnifique vers l'an 1030. Ce document précieux existe en original aux archives de la Manche. Il nous a paru tellement important pour l'histoire de Normandie que nous avons cru devoir le donner *in-extenso*. Nous en devons la communication à notre digne et bienveillant confrère, M. Dubosc archiviste de la Manche.

Digitized by Google

« *In nomine Scae et individuae trinitatis patris et*
« *filii et spiritus sci Ego Rotbertus comes filius mag-*
« *ni Richardi gratia di dux et princeps Normanno-*
« *rum reddo Sco Michaeli altare suum cum toto*
« *monasterio quod predecessores mei sibi actenus*
« *vindicaverant. Reddo autem illud tali conditione ut*
« *quaecumque a fidelibus populis ibi deo et Sco*
» *Michaeli fuerint oblata monachi ibidem do ser-*
« *vientes omnino habeant teneant et possideant in*
« *loci utilitate et ulterius veniat in custodia clerico-*
» *rum aut laicorum nisi Abbatis et monachorum. Et*
« *hoc facio pro remedio animarum parentum meo-*
« *rum patris et matris fratrum ac sororum et meæ.*
« *Si quis autem aliquando successorum meorum*
« *instinctu diaboli commotus hoc decretum violare*
« *vel aliorsum vertere presumpserit in diem magni*
« *Judicii Deo et Sco Michaeli rationem reddere co-*
» *gatur. Et ut hoc inconvulsum permaneat et omnibus*
« *seculis notum manu propria subterfirmo fidelium*
« *quoque nostrorum testimoniis confirmare jussimus.*
« *Ego Rotbertus gratia dei Normannorum dux*
« *hoc signum crucis faciens manu propria hanc*
« *donationis cartulam confirmo fidelium quoque*
« *nostrorum testimonio et auctoritate subter*
« *confirmare jussimus quorum nomina haec sunt*
« + *Hugo Baiocacensis eps* + *Herbertus Lesvica-*
« *censis eps* + *Hugo Abrincatensis eps* + *Johannes Fis-*
« *canensis abba.* + *Gislebertus filius Godefridi comi-*
« *tis* + *Anschitillus Baiocacensis vicecomes* + *Hugo*
« *vicecomes filius Turstingi.* + *Richardus de Crolei*
« + *Rodulf*[9] *et fr ej*[9] *Ernis* + *Osbe*[9] *filius Herfasti*
« + *Nigell*[9] *vicecomes. Fulco* + *Rabel* + *Wilelmus.*
« *et alii quam plures.* + *Suppo.* + *Jozelin*[9].

taison
Fillius girardi.
Monach
Fillius Turting
m

TRADUCTION. — Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, moi Robert, comte, fils du grand Richard, par la grâce de Dieu, Duc et Prince des Normands, je rends à Saint-Michel son autel avec tout le monastère que mes prédécesseurs avaient revendiqué pour eux jusqu'alors. Et je le rends à cette condition que toutes oblations faites là par le peuple fidèle, à Dieu et à Saint-Michel, soient eues, tenues et possédées par les moines qui y servent Dieu, pour l'utilité dudit lieu, et qu'il vienne plus tard en la garde de clercs ou de laïques à défaut d'Abbé et de moines. Et je fais cette donation pour le remède des âmes de mes parents, de mon père et de ma mère, de mes frères et de mes sœurs et pour la mienne : si un jour quelqu'un de mes successeurs, poussé par une inspiration du diable, osait violer ce décret, ou l'interpréter d'une façon différente, qu'au jour du grand jugement, Dieu et Saint-Michel le forcent à en rendre compte. Et pour que le présent demeure inébranlable et notoire pour tous les siècles, je le confirme en le souscrivant de ma propre main, et avons ordonné qu'il soit confirmé par le témoignage de nos féaux. + Moi Robert, par la grâce de Dieu, Duc des Normands, je fais ce signe de la croix de ma propre main pour confirmer cette charte de donation, et nous avons ordonné qu'elle soit aussi confirmée par le témoignage et l'autorité de nos féaux dont les noms sont ceux-ci : + Hugues, évêque de Bayeux. + Herbert, évêque de Lisieux. + Hugues, évêque d'Avranches. + Jean, abbé de Fécamp. + Gislebert, fils du comte Godefroy. + Anquetil, vicomte de Bayeux. + Hugues, vicomte, fils de Tursting. + Richard de Creully. + Rodolphe Taison et son frère

Digitized by Google

Erneitz. (1) + Osbern, fils d'Herfast. (2) + Néel, vicomte. Foulques, fils de Girard. + Rabel. (3) + Guillaume, fils de Turting, et un grand nombre d'autres. + Suppo, moine. (4) + Jozelin, moine. (5)

Les noms de plusieurs des personnages inscrits sur cet acte, dont les époques sont connues, doivent servir à fixer, au moins approximativement, la date de sa rédaction, ainsi :

1° Robert le Magnifique, père de Guillaume-le-Conquérant, règne de 1028 à 1035.

2° Hugues III, évêque de Bayeux, fils du comte Raoul, siége de 1015 à 1049.

3° Herbert, évêque de Lisieux de 1022 à 1049.

4° Hugues I, évêque d'Avranches de 1028 à 1054.

Ces trois évêques assistent en 1049 au Concile de Reims, présidé par le pape Léon IX.

(1) Rodolphe ou Raoul Taisson et son frère Fitz-Erneitz, fondèrent en 1047, l'abbaye de Fontenay. (Voyez H. Fisquet, La France pontificale, Paris, Repos. s. d. P. 184).

(2) Osbern de Crépon, sénéchal de Normandie, assassiné en 1039, dans la chambre de Guillaume-le-Conquérant alors âgé de 12 ans, au château de Vaudreuil, par Guillaume, fils de Roger de Montgommery. (Gervais. Hist. abrég. des Ducs de Normandie, P. 67, Caen, Hardel, 1843).

(3) Rabel de Longueville, commandait la flotte de Robert-le-Diable. (Voy. Gervais, Hist. abrég. des Ducs de Normandie, P. 63).

(4) Suppo ou Suppon, *monach*, était un italien qui, élu abbé du Mont St-Michel en 1023, à la mort de Hildebert II, ne fut ordonné qu'en 1033. (Voy. *Gallia Christiana*, P. 515).

(5) Au verso de cette charte qui porte le n° 14,090 aux archives de la Manche, on lit, en caractères du XII° siècle la note suivante : CARTA QVA COMES RotBERTꝰ FECIT SCO MICHAELI DE-DONATIONE ALTARIS HVJVS LOCI.

(Notes de l'éditeur).

Digitized by Google

5° Jean, abbé de Fécamp, fut sacré en 1028, par Hugues évêque d'Avranches. (1)

II. — *Ranulfe* ou *Renouf de Briquessard*, 1er du nom, fils d'Anquetil, vicomte de Bayeux, avait épousé en premières noces, Alix, fille naturelle de Richard III duc de Normandie qui mourut à Rouen le 3 février 1028 (2), puis en secondes noces Mathilde, sœur de Hugues dit le Loup, vicomte d'Avranches, 1er comte de Chester, en 1070, mort en 1101. (3)

Il fut l'un des principaux conjurés avec Grimoult du Plessis, Hamon aux Dents, seigneur de Torigny, d'Evrecy et de Creully, Néël de Saint-Sauveur son frère utérin et plusieurs autres, dans la rébellion de Guy de Bourgogne contre Guillaume dans les premières années de son règne. La bataille du Val des Dunes, en 1047, où la victoire se décida en faveur de Guillaume, détruisit leurs illusions, et les révoltés furent entièrement défaits et anéantis.

(1) Nous croyons que la signature *Suppo monach.* suffit pour déterminer à une année près, la date de cette charte; voici pourquoi.

D'après la *Gallia*, deux abbés gouvernèrent successivement le Mont St-Michel, pendant les dix années qui s'écoulèrent entre l'élection de *Suppo* en 1023 et sa consécration en 1033. L'un de ces abbés, Almodus, ayant encouru la disgrâce du duc Robert en 1032, abandonna l'abbaye cette même année, or, comme il n'a pas signé la charte, ce qu'il n'eût pas manqué de faire si elle avait été rédigée sous son *abbatiat*, et qu'elle est signée par *Suppo* encore moine, il nous paraît évident, que ce document doit être considéré comme ayant été écrit entre la démission d'*Almodus* en 1032 et la consécration de *Suppo* en 1033.

(Note de l'éditeur).

(2) Anselme, *Grands off. de la Cour.* tom II, p. 469.

(3) Ord. Vit. p. 871.

Digitized by Google

Il y a lieu de croire que Ranulfe fit sa soumission au duc et qu'il obtint son pardon, car nous le voyons souscrire dans plusieurs chartes des abbayes de Cérisy et de St-Etienne de Caen, de cette manière : *S. Ranulfi vicecomitis ;* dans l'acte de fondation de l'abbaye de Lessay (1), rédigé après la conquête (1066), puisque Guillaume y porte le titre de Roi et Mathilde celui de Reine, il souscrit avec les prélats et les membres de la maison ducale; mais il devait être âgé à cette époque, puisque l'on voit son fils déjà pourvu à ce moment, sans doute en survivance, du titre de Vicomte de Bayeux, apposer sa signature à côté de celle de son père : *S. Ranulfi vicecomitis Baiocaru.* On voit au-dessous figurer la présence de l'un de ses chevaliers + *Signum Walterii Broc militis Ranulfi Vicecomitis.* Le chevalier Gaultier Broc est le même qui, avec ses frères Hugues et Roger, confirma la donation à l'abbaye de Cérisy, de l'église de Saonnet, faite par leur oncle *Robertus Gravis ;* ils ajoutèrent de plus la dîme des bestiaux, des fromages et des fruits des arbres, avec le consentement du vicomte Ranulfe, *Concedente Vicecomite Ranulfo.*

Ranulfe, vicomte de Bayeux, donna à l'abbaye de St-Etienne de Caen, l'église de Beuville (canton de Douvres) avec ses terres et ses dépendances, une autre terre à Bretteville-l'Orgueilleuse, avec sa part de l'église, donation confirmée plus tard, par Hugues, comte de Chester (2).

(1) Il existe en original aux archives dépt^les^ de la Manche, à Saint-Lo.

(2) Hippeau. Monog. de l'abbaye de S^t^-Etienne de Caen, in-4°, p. 9.

Digitized by Google

III. — *Ranulfe de Briquessart,* deuxième du nom, surnommé *Meschin* (le Jeune) ou de *Meschines,* troisième vicomte de Bayeux, troisième comte de Chester après la mort de son cousin Richard, en 1120, noyé dans le naufrage de la Blanche-Nef, ainsi que Guillaume Adelin, fils de Henri 1er, roi d'Angleterre. Ranulfe, vicomte de Bayeux, recueillit toutes les richesses de son cousin et son patrimoine des deux côtés de la mer (1).

C'est de ce personnage, que Guillaume de Jumiéges dit : *mortuo autem eodem Ranulpho, successit ei item Ranulphus filius ejus, vir in rebus bellicis strenuus.* (2)

Il avait épousé Lucie, fille d'Algar, comte de Leicester, et déjà veuve de deux maris : le premier, Ive Taillebois, angevin, mort en 1104; le second Roger de Roumare, fils de Gérold, dont un fils, Guillaume de Roumare. Lucie mourut en 1141, et fut enterrée à Spalding, à côté de son premier mari Ive Taillebois.

En 1106, Ranulfe de Briquessard était considéré comme l'un des seigneurs les plus renommés de la province; il servait en ce moment dans l'armée de Henri Ier. Il eut le commandement du premier corps d'armée à la bataille de Tinchebrai, le 28 septembre 1106, qui fut si funeste à la fortune du duc Robert. (3)

En 1123, il fut établi gouverneur d'Evreux. (4)

(1) *Will. Gem. hist. norm. liber* VIII. *c.* XXXVIII. p. 313.
(2) *Ord. Vit. lib.* XII. p. 422.
(3) *Ord. Vit. lib.* XI. p. 229.
(4) *Ord. Vit. lib.* XII. p. 453.

Digitized by Google

Orderic Vital attribue tout l'honneur de la journée du Bourgtéroude, livrée sur le territoire de Rougemontier, à Ranulfe de Briquessart, à ses lieutenants et à Guillaume de Harcourt, le 26 mars 1124. (1)

Ranulfe mourut le 17 des Kal. de janvier 1128, et fut enterré à côté de son oncle Hugues d'Avranches, dans l'abbaye de Chester.

Briquessart, dont cette famille empruntait son surnom, est un fief d'une mouvance étendue, sur le territoire de Livry, canton de Caumont arrondissement de Bayeux. C'était autrefois une châtellenie et le chef-lieu d'une sergenterie, ayant sa mesure particulière, et autour de laquelle s'était groupée une population considérable.

Le hameau de Briquessart, le plus important de Livry, était jadis un gros bourg; il avait un marché qui a été transféré à Caumont à l'époque de François Ier.

Trente-six paroisses dépendaient de la sergenterie de Briquessart.

L'emplacement du château était un lieu retranché et palissadé, sur le bord de la vallée du Calichon, près d'une place entourée de maisons, qui subsiste encore. (2)

IV. — *Ranulfe III dit Guernon*, quatrième vicomte de Bayeux, quatrième comte de Chester, avait épousé Mathilde de Glocester, morte en 1189 (3)

(1) *Ord. Vit. lib.* XII. p. 456.

(2) De Caumont. *Cours d'Antiquités*, vol. V ; *Statistique mon.* t. III, p. 273.

(3) *Mon. angli.* t. VI, p. 430 ; anc. Ed. t. II, p. 280.

Digitized by Google

On voit que les comtes de Chester étaient vicomtes héréditaires du Bessin. (1)

En 1141, il s'éleva des troubles violents en Angleterre, à la suite desquels de grands changements s'opérèrent au détriment de beaucoup de monde; en effet, Ranulfe, comte de Chester, et Guillaume de Roumare, son frère utérin, se révoltèrent contre le roi Etienne et surprirent la forteresse que ce monarque possédait à Lincoln pour la défense de la ville. (2)

En 1152, Henri II donna à Ranulfe, comte de Chester les châteaux de Vire et de Barfleur. (3)

En 1152 (sous Pierre Ier septième abbé de Saint-Etienne de Caen), Robert Fitz-Bernard, *alias* Robert de Saint-Valery, seigneur de Moult, vicomte de Caen, avait dans sa jeunesse, quelque temps après la vendange, brûlé quatre maisons, un pressoir et un cellier que les moines de Caen possédaient à Moult. Le vin fut perdu, les chevaux et les bœufs périrent. L'abbé de Caen excommunia l'incendiaire. Pour se faire relever des peines canoniques qu'il avait encourues, Robert fut obligé de recourir à l'intervention de ses amis. « L'Evêque de Durham et le comte Ranulfe de « Briquessart, amenèrent Robert à l'abbaye de Saint-« Etienne, pour le faire relever des peines canoniques « portées contre lui. L'abbé se montra inflexible, et « l'évêque de Durham fut obligé de solliciter à ge-« noux le pardon de son ami. L'abbé Pierre et ses

(1) Léop. Delisle, t. XVI, p. XXIX.
(2) *Ord. Vit. lib.* XIII, p. 125 à 129, t. V, Ed. Leprevost.
(3) de La Rue, *Annales de la ville de Caen*, t. II, p. 155.

Digitized by Google

« religieux se rendirent enfin à ses sollicitations, à « condition que pour les indemniser, le coupable « leur donnerait, la dîme de Mouen et 40 sous de « monnaie du Maine. Robert ratifia en même temps « les donations qui leur avaient été faites dans le fief « de Moult par Hugues de Rouvres et Emma sa « femme. L'acte portait les noms de l'évêque de « Durham, du comte Ranulfe de Briquessard, de « Raoul de Cheux, de Robert de Grainville, de Ra- « nulf de Tessel et de Bernard de la Bigne. (1) »

Il mourut le 6 des kal. de Février 1153 et est enterré dans l'abbaye de Chester. On soupçonna Guillaume Pewerell, comte de Nottingham, d'avoir empoisonné Ranulfe Guernon.

La durée de ses fonctions comme vicomte, a dû être d'environ 25 ans.

V. — *Hugues,* cinquième vicomte de Bayeux, cinquième comte de Chester, avait épousé avant 1171, Bertrade, fille de Simon le Chauve, comte d'Evreux et de Montfort-l'Amauri, morte en 1181. Elle était fille de la seconde femme de Simon de Montfort, Amiette, fille de Robert de Beaumont, comte de Leicester, et sœur du fameux Simon IV de Montfort, de la guerre des Albigeois (voyez *Monasticon Angl.*, Tom. II, p. 312 et *Art de vérifier les dates*, Tom. II, p 806).

Il mourut le 2 des Kal. de juillet 1181 (*Bank's*, Tom. I, p. 211).

(1) de La Rue, *Essais historiques sur la ville de Caen*, t. I, p. 381, d'après le Cartulaire de St-Etienne.

Digitized by Google

La durée de ses fonctions a du être d'environ 28 ans.

VI. — *Ranulfe IV,* dit *Blundeville,* sixième comte de Chester, et probablement sixième vicomte de Bayeux, jusqu'à la conquête de Philippe-Auguste. Il paraît avoir quitté la Normandie avec les Anglais.

Il avait quatre sœurs: 1° Mathilde, épouse de David, comte de Huntingdon; 2° Mabile, épouse de Guillaume d'Aubigny, comte d'Arondell; 3° Agnès, épouse de Guillaume Ferers, comte de Derby; 4° Hawyse, épouse de Robert, comte de Winchester.

Sa femme était Clémence de Fougères, fille de Guillaume, baron de Fougères et d'Agathe, fille de Guillaume du Hommet. (1)

Il avait épousé en premières noces Constance de Bretagne, veuve du duc de Bretagne Geoffroi II, en 1186, après qu'elle eût donné le jour à un fils posthume le malheureux Arthur, mais les Bretons ayant chassé Ranulfe en 1189, après la mort de son protecteur le roi d'Angleterre Henri II, Constance le regrettant peu, prétendit que son mariage avec le comte de Chester était nul et épousa Guy de Thouars, dont elle eût deux filles, Alix et Catherine. (2)

Ranulfe, comte de Chester et vicomte de Bayeux fut un des bienfaiteurs de l'abbaye d'Aunay, en 1200. (3)

(1) Stapleton, t. 1, p. CLXXXIII.
(2) Art de vérifier les dates. Edition 1870, p. 695, t. II, p. 899.
(3) de La Rue, Annales de la ville de Caen, t. II, p. 100.

Digitized by Google

La durée de ses fonctions, a dû être d'environ 23 ans, jusqu'au moment de la conquête par Philippe-Auguste en 1204.

Voir pour toutes ces généalogies dans le MONASTICON ANGLICANUM, *les Chartes relatives aux abbayes de* CHESTER, SPALDING, REPINDON *ou* RAPTON.

T. I p. p. 200. 986. 507 et 308

T. II p. p. 280 et 871 de l'ancienne édition.

Digitized by Google

Vicomtes connus depuis la réunion de la Normandie à la couronne de France.

Les noms individuels des premiers Vicomtes de Bayeux, qui ont été en fonctions depuis le retour de la Normandie sous la domination française, ne nous sont point connus. Les personnes qui étaient revêtues de cette dignité, se contentaient alors pour authentiquer les actes qui se passaient en leur présence ou qui émanaient de leur autorité, de mentionner leur qualité de Vicomte, sans fournir d'autres indications.

Nous sommes donc dans la nécessité de commencer cette liste par le plus ancien de ces fonctionnaires, que nous ayons rencontré avec une désignation nominale.

Digitized by Google

1. 1251.—RICHARD LE SÉNÉCHAL ou LE SÉNÉCAL, vicomte de Bayeux *(Ricardus Senescallus Vicecomes Baiocensis)*, assiste à Caen, à l'Echiquier de Pasques, tenu dans cette ville en 1251, avec Odon de Gisors, bailli de Bayeux, Robert de Pontoise, bailli de Caen, Guillaume de Friardel, chanoine de Lisieux, Roger de Planes, Raoul Tesson, Robert de Semillie et plusieurs autres.

Richard Le Sénécal, assiste encore comme témoin dans la même ville, à l'Echiquier de Pasques du mois d'avril 1252, avec Guy, évêque de Bayeux ; Foulques, évêque de Lisieux; Jean, évêque de Coutances; Guillaume, évêque d'Avranches ; Geoffroy, évêque de Séez; Richard, abbé du Mont St-Michel ; M^e^ Herbert, doyen de Bayeux ; Pierre de Loucelles, official de Bayeux ; Etienne de Laporte, chevalier, bailli de Rouen ; Robert de Pontoise, bailli de Bayeux et de Caen ; Lucas de Villers, bailli de Cotentin ; Guillaume de Cambremer, doyen du sépulcre de Caen, et beaucoup d'autres. *Ext. des jugements de l'Echiquier de Normandie au XIII^e^ siècle, publié par M. Léop. Delisle, in-4° 1864).*

II. 1270. — ADAM DU MOUSTIER, vicomte de Bayeux. Acte de foi et hommage rendu à Odon de Lorris, évêque de Bayeux, par Odon, comte de Nevers. *(Cart. rub. Episc. Baioc ;* Hermant, *Hist. du dioc. de Bayeux, p. 226).*

Dans un acte de 1289, le vendredi après *Rouvesons, (sic)* pour *Rouvaisons. Rouvaiséons Rouoisons Ro-*

Digitized by Google

gations (*de Rogare*), pour la vente de deux pièces de terre situées à Campigny, par Alain Mabire et Johane, sa femme, au doyen et au chapitre de N.-D. de Bayeux, il est dit qu'il est passé devant le *visconte de Baiex*, et à la fin on lit : *Ceste lettre est scelée den scel de la Visconté de Baiex, à la requeste des parties. (Penes nos).*

L'usage d'inscrire les noms personnels des vicomtes ne paraît pas encore avoir existé à cette époque.

III. 1296.—GIEFFREY LIEBART, vicomte de Bayeux : « Le vicomte de Caen déclare en 1296, que Gieffrey « Liebart, vicomte de Bayeux, a confirmé la donation « testamentaire que Robert Liebart, prêtre, son frère, « a faite en faveur de l'abbaye de St^e^-Trinité, savoir, « une maison assise sur le pont de *Danestal*, en la « paroisse de St-Pierre de Caen, qui avait appartenu » à Henry Langlois et à Jeanne sa femme, ainsi que « diverses rentes et redevances à prendre sur deux « autres maisons en *Valgoce*, etc. » Cet acte est revêtu du sceau de la vicomté de Caen *(Léchaudé d'Anisy, Antiq. de Norm., T. 8, 2^e^ partie, page 207, art. 325. Atlas, pl. XXIII, n^os^ 10 et 11).*

Un ordre du roi Philippe le Bel, du 8 novembre 1298, pour empêcher les dilapidations commises par les religieux de l'Hôtel-Dieu, sur les biens des pauvres, statue, pour éviter les discussions, que le vicomte de Bayeux, fût chargé par le bailli de Caen, de dresser

Digitized by Google

procès-verbal des revenus de l'Hôtel-Dieu, ce qui fut exécuté dans une assemblée de ville, le vendredi d'avant la mi-carême de la même année 1298. *(Arch. du Chap. de Bayeux).*

Acte de 1307, le samedi après la fête St-Clément, devant le *Viconte de Baïex* (qui n'est pas nommé), relatif à une maison, assise au-dessous du moulin du Bur, près la chaussée, à Noron, dont jouissait alors Jehan Salle (*Reg. des dom. du Roi, de la Vic. de Bayeux, fol. 88, r°*).

Lettre de THOMAS DE BURSY, lieutenant du Vicomte de Bayeux, pour une rente due au Chapitre de la Cathédrale, en 1310. *(Ant. de Norm., t. 7, p. 212, art. 294).*

IV. 1315. — RICHART LE FEIVRE, vicomte de Bayeux, et MICHIEL LE ROUILLÉ, son lieutenant. Mandement du Bailli de Caen, du 24 mars 1315, pour autoriser le vicomte ou son lieutenant, à faire rembourser les hommes qui avaient été à Rouen, de la part du Prieur de St-Nicolas de Baieux, pour recevoir les ordres du Roi, attendu qu'ils ne doivent point de contribution. *(Cart. de St-Nicolas de la Maladerie, fol. 16, r°).*

GUILLAUME AUBIN, pour le visconte de Baïex. *(Sentence de l'an 1315, le lundi avant la St-Joeien).* (*Penes nos*).

V. 1317. — GUILLAUME LE NEUF, vicomte de Bayeux, acte du 4 mars 1317. (*Penes nos*).

Digitized by Google

Dans un registre de comptes, dont il ne reste plus que quelques feuillets, de la fin du XVI[e] siècle, on trouve citées des lettres de reconnaissance données par M[e] Guillaume Le Neuf, vicomte de Bayeux, datées du 13 mars 1327 ; mais c'est probablement une erreur de copie, car il n'est pas possible de concilier cette date avec celle de Robert de Gaany ci-après.

JEHAN GOVIN, pour le vicomte de Bayeux. Acte d'enquête de l'an 1317, le lundi après la Chandeleur. (*Cart. de St-Nicolas, p. 277*)

VI. 1318. — LAURENT NICOLLE, vicomte de Bayeux. » Ancienne copie d'une charte latine donnée par le roi Philippe V (dit Le Long), à Laurent Nicolle, vicomte de Bayeux et garde des registres des fiefs nobles de la vicomté, en date du 23 novembre 1318, et où se trouve la désignation des fiefs qui appartiennent à Henri de Creully, chevalier, seigneur de St-Clair. » (*Recherche des Elus de Bayeux, art. Creully ; Hist. de la Maison d'Harcourt, t. 1, p. 489 et t. 2, p. 1068*).

Nous n'avons vu aucun acte de Laurent Nicolle comme vicomte de Bayeux, et nous craignons que La Roque, n'ait confondu ce nom, avec celui de *Laurent Nicolas*, garde du scel de la vicomté à la même époque.

VII. 1324. — ROBERT DE GAANY, vicomte de Bayeux. « Guillaume Estoq, prist en fieu de Robert « de Gaany, visconte de Baiex, une pièce de terre à

Digitized by Google

« St-Patrice, appelée les Peruques, par 3 sextiers de « froment, mesure de Baiex, et la souloit tenir Ph. de « Gornay, par 2 sextiers 1 m. froment, etc.... le sa- « medi après les octaves de la Candelour l'an 1324 » *(Rég. des dom. du Roi, fol. 88, r° à la bibliothèque de Bayeux.)*

L'an 1324, le vendredi avant la Saint Jehan-Baptiste JEHAN GOVIN, pour le vicomte de Baieux, constate que les chapelains de St-Nicolas des Courtils de Baieux, « délaissent aux Priours et as Frères et as « Seures de St-Nicolas de la Maladerie jouxte Baieux, « une pièce de terre assise au terroir de St-Patrice en « la delle de la Cambette, pour 40 sols tournois « qu'ils en ont reçus et dont ils se tiennent pour bien « payés. » *(Cart. de St-Nicolas de la Malad. p. 449).*

Acte de l'an 1331, le samedi avant la N.-D. en Mars, passé devant GUILLAUME ALBIN, pour le Vicomte de Baieux, garde des Sceaux des obligations de ladite Vicomté de par Mgr le Bailli de Caen en main du Roi. *(Cart. de St-Nicolas de la Malad. p. 145).*

JEHAN DE LA VALLÉE, tenant les plaids de la banlieue de Baieux pour le Vicomte dudit lieu, l'an de grâce 1333, le vendredi après la St-Gringore, en Mars; sentence rendue à l'occasion d'une enquête faite par jurée entre les religieux de St-Nicolas d'une part et Raoul et Vincent Tanquerey d'autre. *(Cart. de St-Nicolas, p. 690).*

VIII. 1335.— RAOUL MOMELIN, vicomte de Bayeux. tint les assises de cette ville, le jour Saint-Denis 1335, pendant lesquelles il fut passé un accord entre le Prieur et les religieux de l'Hôtel-Dieu de cette ville,

Digitized by Google

et Geoffroy de Beaumont, au sujet de plusieurs années d'arrérages d'une rente de 50 s. qu'ils avaient à prendre sur une maison à St-Sauveur, et que Jean de Beaumont, clerc, citoyen de Bayeux, avait reconnu leur devoir à cause d'elle, par acte passé au mois de novembre 1286. *(Cart. Dom. Dei Baioc, folio 52 : Beziers, mss. ; Pluquet, p. 218.*

IX. 1337, 1345.—RICHARD DE BITOT, escuier, tint les assises à Bayeux en 1337. En 1339, le jeudi après les saintes Cendres, transaction devant Richard de Bitot, entre l'évêque de Bayeux et Henri de Hotot, à l'occasion du *fieu de Beaumont le Richard*, moyennant 10 liv. T. de rente perpétuelle *(Lib. R. épisc. Baioc. fol. 44, art. 121).*

« Le samedi après la Saint-Nicolas en may 1342. « Henri Castel dit Martin, de la paroisse d'Arguency « print de Ric' de Bitot, viconte de Baieux, une pièce « de terre assise en la par. dessus dicte, jouxte Tho- « mas Néel, d'une part et ledit Henri d'autre, en fuy « et affin d'héritages, pour, faisant chacun an 14 « boisseaux d'orge à la mesure de la dicte ville « d'Arguency et une gueline de rente audit nostre « sire ou son fermier d'Arguency, etc. »

Acte de *Richard de Bitot, vicomte de Baieux,* relatif au moulin de Briquessart, de l'an 1345, le samedi avant la Saint-Grégoire, XI[e] jour de Mars. *(Reg. des Dom. du Roi, fol. 81 v° 83 r°).*

L'an 1337, le vendredi avant la Tiphaine, les plaids de la banlieue furent tenus par GUILLAUME ALBIN pour

Digitized by Google

Richard de Bitot, vicomte de Baieux *(Cart. de Saint-Nicolas de la Mal. p. 220).*

Les plaids de la banlieue de Baieux, furent tenus par GUILLAUME DE BITOT, pour le vicomte du lieu, l'an 1339, le vendredi après les octaves de la Chandeleur. *(Cart. de Saint-Nicolas. p. 658 et 700).*

Il était encore lieutenant général en 1343.

Les plaids de la banlieue de Baieux furent tenus par RICHARD DE LACOUTURE, lieutenant général du vicomte dudit lieu, l'an de grâce 1345, le samedi après la Purification. *(Cart. de Saint-Nicolas, p. 223).*

Les plaids de Tour furent tenus par MORICE LE VALLOIS, pour le vicomte de Baieux, l'an 1345, le mercredi après la Saint-Nicolas en mai. *(cart. de St-Nicolas. p. 247).*

Richard de Bitot, avait pour lieutenant général, d'après un acte de 1346, le samedi avant la Purification Notre-Dame, GUILLAUME DE BITOT, peut être son frère ou un proche parent *(Cart. r. Episc. Baioc· fol. 23).*

X. 1347. —GODEFROY DE HARCOURT, seigneur de Saint-Sauveur, est qualifié vicomte de Bayeux, dans un titre de l'an 1347, suivant la liste manuscrite de l'abbé Béziers; nous ne connaissons aucun acte de ce vicomte qui n'a certainement pas exercé en personne.

C'est très probablement le même qui se rendit si

Digitized by Google

célèbre par sa rebellion, sous le règne de Philippe de Valois.

XI. 1350-1355.—THOMAS COUPPE-VERGE, vicomte de Bayeux. Le mardi après la Ste-Croix l'an 1350, il baille en fief à Mahieu de la Couarde, de la paroisse de Briquessart, le moulin de Briquessart et ses dépendances, moyennant 12 liv. de rentes. En 1351, il fieffe à Gieff. Leredeb, une place devant le chastel pour 25 sols tournois. Le jour de l'exaltation de la Ste-Croix, même année, il loue pour six années à Richard Le Roy, de Gueron, 15 acres et demie de terre, situées à Gueron. (*Reg. des dom. du Roi, autrement désigné sous le nom de Livre pelu, f° 83, v° f° 91, v° à la bibl.*)

Ce vicomte donne copie, sous le scel des obligations de la vicomté de Bayeux, d'un mandement du bailli de Caen, le mercredi après la Conversion de Saint-Paul 1350, pour attester que « le Priour et les frères « de Saint-Nicolas après Baïeux, et leurs hommes « resséans en la ville et banlieue de Baïeux, et « aillours en plusieurs mettes, sont frans et exemps « de payer les tailles et autres subventions. » (*Chartrier de St-Nicolas de la Maladerie, près Bayeux, à la bibliothèque, f° 16 r° p. 31).*

L'an 1350, le vendredi après la Tiphaine, les plaids de la banlieue furent tenus par ETIENNE CAPPELLAIN, pour le vicomte de Bayeux. (*Cart. de Saint-Nicolas, p 335).*

L'an 1351, le vendredi après la St-Grégoire, en mars, les plaids de la banlieue furent tenus par

Digitized by Google

GUILLAUME LE GRANT, pour le vicomte de Baïeux. *(Cart. de St-Nicolas, p. 385).*

L'an 1352, le jeudi après la N. D. Chandeleur, enquête faite par le même. *(Ibid., p. 708).*

L'an 1353, le lundi après la St-Aubin, en mars, ETIENNE CAPPELLAIN tint les plaids de Briquessart. *(Ibid., f° 60, r°)*, et ceux de la banlieue l'an 1354, le vendredi avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, *(Ibid. p. 763).*

BLAISE D'OUESNEL, lieutenant du vicomte de Bayeux, le jeudi avant la fête St-Jean-Baptiste, l'an 1353, ès plaids des Vez *(Hist. de la Mais. d'Harcourt, t. 4, p. 2072).*

GUILLAUME LE MARCHAND, lieutenant du vicomte de Bayeux, acte de mai 1355.

XII. 1357. — GUILLAUME DU BOIS RENOUL. vicomte de Bayeux, auquel deux quittances sont délivrées, au mois de décembre 1357 ; l'une de 30 sols pour frais d'acquisition « de un tonnel et d'une pippe « vuides, achetés pour mettre et vuidier le sidre de « trois pipes, mauvaises et corrompues de la gar- « nison du chastel de Baiex ; l'autre de la somme de « six vins et chinq livres, pour 25 pipes de cidre, « acheteez rendues au chastel de Baieux et mises en « garnison pour la seureté dudit chastel. » *(Archives de la Bibliothèque de Bayeux).*

XIII. — AUBERY DE CRÉPON, vicomte de Bayeux; d'après Laroque, il était fils de Jean de Crépon, bailli

Digitized by Google

de Caen. *(Hist. d'Harc., t. 2, p. 1149, Dict. de la Nobl., t. 5).*

Nous ne connaissons pas d'actes portant le nom de ce personnage avec la qualité de vicomte, mais nous en connaissons beaucoup où il figure, de 1341 à 1361, sous le titre de Garde du scel des obligations de la vicomté de Bayeux. Nous le mentionnons seulement d'après La Roque et Béziers.

XIV. 1360, 1369. — RÉNIER LE COUSTELLIER, écuyer, seigneur de Petitville, Fontenay-le-Pesnel, Vaux sur la mer, et Hamon, pannetier du Roi. Il exerça la charge de vicomte de Bayeux, de 1360 à 1369.

Il résulte d'une procuration donnée par Rénier Le Coutellier, qui existe en original à la Bibliothèque de Bayeux, aux noms de Guillaume Le Grant et de Richart Rousse, qu'il constitue ses procureurs et attournés pour le représenter devant les « très-« redoubtés et puissans seigneurs Mess', des comptes « du Roy et du Duc Noss ' », qu'il exerçait la charge de vicomte dès le 3 novembre 1360, et que, par conséquent, Aubery de Crépon, n'a jamais été vicomte, mais seulement garde du scel.

Quittance du 7 novembre 1362, donnée à Rénier Le Coutelier, vicomte de Baiex, receveur du fait de St-Vast, par Jehan Dufour, demeurant à présent à St-Martin de la porte de Baiex, pour « deux moutons « d'or de Duc et deux escus de Philippe, lesquels il « avait presteiz au fait dessus dit. » *(Arch. de la Bibl.)*

Digitized by Google

Les plaids de la banlieue de Bayeux, furent tenus par JEHAN LE PRÉVOST, lieutenant du vicomte, l'an 1360, le vendredi après la Nativité St-Jean-Baptiste.

Jehan Le Prévost, figure encore avec sa qualité dans un acte du vendredi 4 septembre 1360 *(Cart. de St-Nicolas de la Mal., p. 457 et 459).*

Le 22 avril de la même année, JEHAN PISSOT, lieutenant du vicomte, tient les plaids de la banlieue.

Quittance de Guillaume Desmaires, « mari de la » femme qui fut de Philippot Le Cousturier, à sage « Rénier Le Coustellier, vicomte de Baieux, d'une « somme de quatre écus d'or de Philippe, pour le « vuidement de St-Vaast. » *(6 février 1362, arch. du coll. héraldique).*

En 1363, Réné Le Coutellier, vicomte de Bayeux, fut fait prisonnier à Mortain par les gens du roi de Navarre ; il fut maltraité, jeté dans une prison obscure et forcé de payer une rançon de douze cents florins d'or, dont Duguesclin le fit dédommager par la suite. *(de La Rue, Annales de la Ville de Caen, t. 2, p. 231).*

Le 13 décembre 1368, c'est RAOUL PAÏEN, lieutenant général de Rénier Le Coutellier, vicomte de Baiex, qui tient les plès de la ville et banlieue dudit lieu. *(Cart. de St-Nicolas de la Malad., p. 484).*

Rénier Le Coutellier, devint bailli de Caen en 1370, et tint les assises en cette qualité à Bayeux les 27 avril 1370 et 9 juillet 1371. *(Cart. de St-Nicolas, p. 408 et 431).*

Digitized by Google

Ce doit être ce vicomte qui tenta de réunir au domaine, la coutume du *Tripot* (1) perçue par l'Hôtel-Dieu ; mais le Prieur et les religieux eurent recours à Charles V ; ce prince touché des motifs de leur requête, les maintint par lettres patentes du 11 juin 1365, et y ajouta même plusieurs avantages.

Le cartulaire du Plessis-Grimoult, témoigne que Raoul Païen, lieutenant-général de Rénier Le Coustellier devenu bailli de Caen, le suivit dans sa nouvelle position, et qu'il tint les assises à Torigny, le 3 novembre 1375. *(Chronol. des Baillis et Gouverneurs de Caen, par Beziers, in-12, p. 60).*

Ce bailli appartenait à une famille de notre pays, dont une branche fixée entre Ver et Graye, aux villages du Buisson et de Vaux sur la mer, a subsisté jusqu'à nos jours. Les armes des Le Coustellier, sont : d'*argent à 3 hures de sanglier de sable.*

Le Coustellier fut enterré avec son épouse dans le chœur de l'abbaye d'Ardenne, près de Caen, où l'on voyait, contre un des piliers, leur épitaphe ainsi conçue . « Cy gisent Rénier Le Coustellier, seigneur « de Petitville, jadis clerc du Roi nostre sire, Bailli « de Chartres et de Caen; et Damoiselle Luce de « Mittry, sa femme, laquelle Luce trépassa le XXX^e^ « jour de mars, l'an M. CCC XCVII, et ledit Rénier, « l'an M..... » (*la date a été omise*).

XV. 1369-1372. — GUY CHRESTIEN, chevalier, seigneur de Sommervieu et de Bazenville. Il était père

(1) *Tripot :* halle au bled.

Digitized by Google

de Jean Chrestien, seigneur de Bazenville, et de Jeanne, bâtarde de Harcourt, sortie de Jean VI comte d'Harcourt; les Chrestien portent de *Gueules à trois huchets d'Argent.*

Sentence du lundi 4e jour de juin 1369, rendue par Guy Chrestien, vicomte de Baieux, relativement à ce que « Le Prieur de St-Nicolas après Baieux et frère « Pierre Auvrey attourné et procureur des frères « dudit lieu.... avaient fait prendre et arrester en leur « main, la court et usaige du fieu ou membre de fieu « appartenant à Olivier Duplesseys, escuyer, assis en « la paroisse de Nonant à Damegny et illeques envi- « ron, par raison de dépechement ou apétichement « de fieu etc. .... » *(Cart. de St-Nicolas de la Malad. p. 112 et 273).*

Ordre des gens des comptes du Roi à Paris, adressé au Vicomte de Bayeux, de faire lever sur les biens meubles et héritages de Messire Guillaume de Tibouville, chevalier, la somme de 1,000 liv., montant de l'amende à laquelle ce Seigneur avait été condamné par le Roi, pour ses *grands, énormes et excessifs* délits et attentats. (*17 juillet 1371. arch. du coll. hérald).*

Quittance du 26 septembre 1371, délivrée à « homme « honore et sage, Guy Crestien vice de Baiex, de la « somme de sept vins et dis livres de Tourn., due à « noble homme Monr Tyebaut de la Rivière, chevr du « pais de Bretaingne au compteour du chastel de « Baiex. » (*Arch. de la biblioth. de Bayeux).*

Devenu bailli de Rouen et de Gisors, il assista aux Echiquiers de Pâques en 1390 et 1391.

Digitized by Google

Guy Chrestien et son épouse Marie de Clere, firent une fondation en l'honneur de St-Eustache, au prieuré de Saint-Lo du Boscachard, ils sont inhumés l'un et l'autre aux Cordeliers de Rouen, ancienne église paroissiale de St-Clément. Cette maison de Chrestien était fort ancienne, puisqu'elle était connue dès l'an 1081, époque ou vivait Garin Chrestien, d'après le témoignage d'Orderic Vital. *(Hist. d'Harcourt, t. 1., p. 594 t. 2, p. 1060 et 1694).*

XVI. 1373. 1388. — GUILLAUME DE BOULEGNIE, vicomte de Bayeux. Quittance du 14 octobre 1373, délivrée par Gace de la Buigne, premier chapellain du Roi, à Guillaume de Bouligny, vicomte de Baieux, pour *cent francs d'or,* pour le terme St-Michel, qui lui étaient dus, tant à cause de ses gages que pour une rente qu'il avait délaissée au Roi (*Arch. de la bibl. de Bayeux)*

Le 22e jour de Décembre 1376, il statua sur une réclamation des habitants des paroisses d'*Oystreham le proux* et de *Houteville,* que l'on voulait assujetir à payer contribution pour la réparation des ponts de *Sannet* et *d'Ysignie,* à quoi ils ne pouvaient être tenus, puisque de tous temps, après enquête faite à cet égard, il fut reconnu que c'était eux, qui avaient fait les ponts de leurs paroisses et qui les tenaient en bon état de réparation, sans avoir demandé aux autres paroisses d'y concourir. (*Règ. des dom. du Roi f° 81. v°.)*

Il appert par une quittance du 4 avril 1377, que Jean Coney reçut 100 s. « pour avoir fait la dépense de

Digitized by Google

« Guillaume de Boullegnie vicomte de Bayeux et de « Jacques Mosque, qui, par le commandement de « sire Jehan Le Mercier gral consr du Roi nre Sire, « sur le fait des aides de la guerre, allèrent de Bayeux « à Caen le 1er jour de ce présent mois d'avril, pour « les affaires touchant le profit de la ville de Bayeux, « et mesmement pour avoir lettres de luy, comme « ayant pouvoir à ce que les entremeteurs et com- « mendeurs sur le fait des ouvrages de la ville, « puissent faire ouvrer et faire les fossez et douves « devant St-Vigoret, auquel lieu il soulait avoir deux « moulins auprès de la closture, comme aussi au « milieu de la douve des fossez, en quoi il y a encore « grands masses de matières. » (*Vieux compt. en parchem. du syndic de Bx. dans les mém. mss. de Béziers.*)

Il résulte d'une quittance du 28 avril 1377, délivrée par M. Hébert Thésart, chevalier, chargé par le roi de la garde du château de Neuilly, « durant le régale « de leveschie de Baieux, qu'il a reçu (à raison de « 500 liv. par an), la somme de quatre vins cinq livres « deux solz et huit deniers maille tourn. pour ses « gaiges de service par 62 jours durant ledit régale, « depuis que Monsr Miles des Dormans fu transféré « à leveschie de Beaunes, jusques à ce que Monsr « Nicole Dubosc fu pourveu à leveschie de Baieux » *(Archives de la bibliothèque de Bayeux).*

Nicolas Dubosc, évêque de Bayeux, par *impétration* de la cour, obtint que ses vassaux « *demourans « en la paroisse de Saint-Vigoret de Baiex*, fussent « exempts de la garde et du guet en ladite ville, sur « le prétexte qu'ils étaient sujets à la garde de *son*

Digitized by Google

chastel de Neuilly. Le prélat était pour lors à Paris à la suite de la cour. Dans une assemblée générale des bourgeois, tenue au mois de décembre 1378 devant le capitaine et le vicomte de la ville, on députa Jacques Mosque et Julien de Cantelou, qui allèrent lui demander *qu'il lui plust à les laisser venir au guet de ladite ville*. Leurs representations fur ent écoutées et l'Evèque consentit à l'effet de leur demande. On voit par la quittance du procureur syndic, du 29 décembre 1378, que les frais de ce voyage, tant pour les députés que pour leurs gens et leurs chevaux, se montèrent à cent sols. (*Béziers, Hist. som. de Bayeux. p. 123*).

JEAN LE PRÉVOST, son lieutenant-général, tint les plaids, le 2 novembre 1377.

GUILLAUME ROBIN, son lieutenant-général, tint aussi les plaids, le 5 novembre 1379; il est appelé GIEUFFREY ROBIN, dans un acte de 1387. (*Cart. de St-Nicolas de la Malad., p. 613*).

XVII. 1388, 1396. — LAURENT LE HALLE, vicomte de Bayeux. Son nom figure dans un mandement général du 15 février 1388, avec celui de JEHAN CALLOCHY, son lieutenant-général. Il tint les plaids le vendredi 8 mars 1391. (*Cart. Dom. Dei Bai., p. 30, fol. 8, ibid., p. 31*).

Sentence rendue aux plaids ordinaires de la sergenterie de Grae, tenus par Jehan Callochit, lieute-

Digitized by Google

nant général de Laurent Le Halle, vicomte de Baieux, le jeudi 22e jour du mois de mars, l'an 1396, en faveur d'une clameur faite par les « Religieux Priour et « frères de St-Nicolas près Baieux, à l'encontre de « Messire Raoul de Hamars, chevalier, et de Jehan « de Perchie, escuyer, héritiers de feu Monseigr « Jehan de Vienne, jadis archevêque de Reims, afin « qu'ilx obbéissent à tenir d'eux ou à dellessier à « qui il appartiendra, certains héritaiges assis en la « paroisse de Vienne, o le contre plège s'aucun en y « avait. » *(Cart. de St-Nicolas de la Maladerie, p. 389 et 575).* En marge est écrit : *de Hamars et Percy, pour le moulin de Vienne.*

Sentences rendues le 24 janvier 1392, 6 janvier, 3 avril et 7 juin 1393, par L. Le Halle; Mahieu de Chaumontel était alors prieur de St-Nicolas de la Maladerie.

Acte du 9 juin 1391, adressé à Jehan Dorenlot, tabellion à Baieux.

Jehan Callochit, était lieutenant général de Laurent Le Halle, le 15 décembre 1395.

XVIII. 1397.—SIMON DE CULLY, écuyer, seigneur d'Anisy, aurait été vicomte de Bayeux dès 1395, d'après La Roque, mais cela est très douteux. Il était fils de Richard, chevalier, seigneur de Cully, mentionné dans l'*Armorial* dressé en 1368, par ordre du roi Charles V. Les armes de cette famille, éteinte aujourd'hui, et qui empruntait son nom à la commune ainsi nommée, étaient : *d'azur, au chef d'or, chargé de trois merlettes de gueules.*

Digitized by Google

Simon de Cully, sieur d'Anisy, vicomte de Bayeux, figure dans le manuscrit de M. Bigot à Rouen (*His. d'Harc. II. p. 1150; Dict. de la nobl., in 4° T. V. P. 427).*

GUILLAUME ANZERAY, était son lieutenant général. *(Hist. d'Harc. T. 1. P. 933).*

Nous ne connaissons aucuns actes de ce Vicomte ou de son lieutenant qui sont seulement indiqués par La Roque.

XIX. 1398-1402. — NICOLAS POTIER, vicomte de Bayeux. Dès le 15 janvier 1398, Nicolas Potier exerce les fonctions de vicomte de Bayeux, puisqu'il prend cette qualité dans une quittance délivrée par lui, comme l'un des exécuteurs testamentaires de feu Me Pierre de La Roque, naguère l'un des commissaires pour le recouvrement du domaine de Monseigneur d'Orléans au païs de Normandie, et *il reconnait avoir reçu de Marot Legrand, 17 liv. t. qui estoient deues audit feu maistre Pierre. (Arch. de la bibl. de Bayeux).*

Mandement du 6 janvier 1399, relativement à une pipe d'huile qui était échouée à St-Laurent-sur-Mer, sur les fiefs de l'évêque de Bayeux, du temps de feu *Laurens Halle,* son prédécesseur, vicomte de Bayeux.

Quittance du 16 octobre 1402, donnée par *Rogier Durant, demourant au chastel de Baieux,* pour la

Digitized by Google

somme de 4 liv. 13 sols 6 deniers tournois, qu'il a reçue de « honne home et saige Nicolas Potier, viconte « de Baieux, pour ses gages de neuf vins sept jours, « à sonner au matin et au soir la trompe dudit chas- « tel, chacun jour à raison de six deniers par jour. »

Le 25 mai 1407, Ricart Quemen, sergent et forestier en bisson de Guilleberville, reconnaît avoir reçu de « homme pourveu et saige Nicolas Potier, viconte « de Baieux, la somme de 62 soultz tourn. qui deuz « lui estoient pour ses gaiges de 4 deniers tourn. par « jour, pour neuf vins six jours, entre le jour Saint- « Michel 1406 inclus, et le jour de Pasques 1407. » *(Arch. de la bibl. de Bayeux)*

Louys Legrant, lieutenant général de Nicolas Potier, vicomte de Bayeux; Mandement du 14 juin 1402. *(Cart. de St-Nicolas, p. 551).*

Le 3 mars 1400, Thomas Cornet, lieutenant commis de Nicolas Potier, tint les plaids de la ville et banlieue de Bayeux. Le sceau de ce magistrat porte un écu chargé « d'un cornet accompagné de trois étoiles. » *(Penes nos).*

XX. 1403. — JEAN DE MAGNEVILLE ou MANNEVILLE, chevalier, vicomte de Bayeux.

Il tint les assises de cette ville, le 12 juillet 1403. *(Beziers et Pluquet).*

XXI. 1403, 1406. — JACQUES LE RENVOISIE, vicomte de Bayeux.

Digitized by Google

Quittance de Henri Oresme, chanoine de la prébende d'Evrecy, fondée en l'église de Bayeux, délivrée à « homme saige et pourveu Jacques Le Renvoesy, « viconte de Baieux, pour la somme de 22 sols t. « pour le terme de Pasques, à cause de 44 sols de « rente qu'il a coutume de prendre en deux termes, « à cause de ladite prébende, sur la recette de la vi- « conté ; 16 avril 1404. » (*Arch. de la bibl. de Bayeux.*)

Dans l'assise tenue à Bayeux, le 4 mai 1406, par Garin Auber, lieutenant général de noble homme Monsr Jehan de Tonneville, cher, chambellan du Roi nostre sire et son bailli de Caen, on reconnait que Jacques Le Renvoisie, vicomte de Bayeux, a fait l'enquête relativement à Guillaume Boucheul, pendu à Coustances, pour ses démérites, relativement à la question de savoir si ce Boucheul « ne possède pas « certains héritages en la paroisse des Osbeaux. » Il résulte de cette enquête que « Boucheul n'avait que « sept vergées de terre dans cette paroisse, qu'il « tenait en fieu d'Elliot Suhart, et qu'il n'avait nuls « biens meubles, car c'était un vallet, non marié, « ouvrier de bras. Ces sept vergées sont baillées pour « cette année à Robin Tuasne par cinq solz tournois, « et sont demeurées audit Tuasne comme au plus « offrant. » (*Arch. de la bibl. de Bayeux*).

Thomas Néel, son lieutenant général, tint les plaids le 14 décembre 1403. L'an 1405, ce même lieutenant régla un différent entre le Chapitre et les héritiers de Pierre de Couvert, au sujet d'une petite rente due par ces derniers. (*L. d'Anisy, Ant. de Norm., t. 7, art. 556 à 558, atlas, pl. 17, 23 et 28*).

Digitized by Google

Le scel de Thomas Néel, représente « un ange « soutenant un écu chargé d'un lambel à trois pen- « dants et d'un chien passant à sénestre. »

Le sceau de la vicomté à cette époque présente : « neuf fleurs de lys, posées dans un losange enfermé « dans un cartouche, dont les angles pointus con- « tiennent deux Aigles aux ailes semi éployées, et « deux dauphins, alternés avec la légende : + S. VI- « CECOMITATVS BAIOCENIS. »

XXII. 1406, 1411. — GUILLAUME GOMBAUT, écuyer, vicomte de Bayeux, tint les plaids de la Sergenterie de Tour, le vendredi, 14e jour de décembre 1408, relativement à une réclamation formée par les religieux de Saint-Nicolas de la Maladerie, à l'occasion d'une rente d'un septier de froment et d'un chapon, affectée sur un mesnage, situé à St-Laurent-sur-la-Mer, et constituée par feu Guillaume de Feugières. (*Cart. de St-Nicolas, p. 600*).

Mandement de Guillaume Gombault, vicomte de Bayeux du 30 juillet 1411. (*Cart. de St-Nicolas, p. 365*).

Denis de Caumont son lieutenant général, tint les plaids le mardi 6 mars 1408 et le lundi 1er octobre de la même année. (*Cart. de St-Nicolas, p. 344*).

Un autre acte du même, porte la date du 15 mai 1411. (*Pièces nos*).

Le sceau particulier de Guillaume Gombaut existe:

Digitized by Google

il contient 4 fleurs de lys dans un losange renfermé dans un cartouche entouré d'étoiles, avec la légende : + GVILL GOMBAVT.

XXIII. 1413-1417. — NICOLAS POTIER, vicomte de Bayeux; acte du 12 janvier 1413. — Le lundi 19e jour de novembre 1414. Nicolas Potier tint les plaids de la sergenterie de Briquessart. *(Cart. de St-Nicolas de la Maladerie, f° 56, v°.)*

Le 12 avril 1413, quittance délivrée à *honnor. homme pourvu et saige Nicolas Potier, viconte de Baieux,* pour une somme de 35 sols payée à « Ricart Enouf, « maître de la haute-justice du Roy notre sire en « bailliage de Caen, pour avoir mené et battu de fouet, « par trois jours de marchié à Baieux, Jehan Le Roy « dit Paradis.... pour lui avoir fait la fleur de lys au « front, en laquelle punition ledit Le Roy avoit esté « condempné pour ses démérites, par les sentences « de la court » *(Archives de la bibl. de Bayeux).*

Acte du 31 janvier 1416, au nom de Nicolas Potier, relatif aux enfans sous âges. (*sic*) de Guillaume de Ruqueville. *(Arch. de la bibl.)*

« JEHAN MARQUIER, sergent à gaiges des boys à « tiers et dangiers de la verderie de Bur le Roy, « donne quittance à homme pourveu et saige Nicolas « Potier, viconte de Baïeux de la somme de cent un « soult tourn. qui deubs lui estoient pour ses gaiges « de six deniers tourn. par jour, pour avoir servi « au dit office, par deux cens deux jours, entre jour

Digitized by Google

« St-Michel 1415 inclus et le jour de Pasques 1416 « derrain passé exclus; 27 juin 1416». (*Arch. de la bibl. de Bayeux*).

Ce Nicolas Potier doit être le même que celui qui avait été déjà vicomte de 1398 à 1402.

THOMAS CORNET, son lieutenant général, tint les plaids en 1415.

ISAAC LESENS lieutenant du vicomte de Bayeux; acte du 25 février 1416.

JEHAN BURNEL, lieutenant général de Nicolas Potier; actes des 29 avril et 8 mai 1417. (*Cart. de St-Nicolas, p. 293, 614).*

XXIV. 1417 — 1418 — JEHAN HEROULT, maintenu vicomte de Bayeux par lettres du roi Henri V à Jehan de Assheton, son sénéchal de Bayeux, du 3 octobre 1417. « savoir faisons que pour le bon rapport qui fait « nous a esté de la personne de Jehan Heroult esquier « sieur de Barnieres, avons pourveu et ordonné « icelluy Heroult à tenir et exercer l'office de visconte « par toute la viconté de Bayeux, aux gages, prouf- « fics et émolumens à ce appartenant. » (*Rôles des Echiq. de Norm. publ. par L. d'Anisy, 1845, p. 240, in-4°*).

Il est également appelé Jehan Heroult dans le registre des domaines du roi, fol. 84, v°. C'est dans les rôles de Th. Carte qu'on lui donne le prénom de *Guillaume*, ainsi que sur la liste imprimée de Pluquet,

Digitized by Google

mais son acte de confirmation le nomme *Jehan Heroult.* Il a siégé l'espace d'un an environ.

XXV. — 1419-1428. — JEHAN BURNEL, anglais de nation (selon Pluquet), fut vicomte de Bayeux environ huit ans, d'après *le reg. des domaines du roi. fol. 84. v°.*

Enquête faite le 18 mars 1419, par Jehan Burnel, vicomte de Bayeux, pour établir que le prieur de St-Nicolas est seul administrateur des biens de la Maladerie. (*Cart. de St-Nicolas, p. 40*).

Adjudication faite en 1420, par Jehan Burnel, vicomte de Bayeux, des héritages de Guillaume LE PAÏEUX, situés à Creully, hameau de Creullet, en faveur du chapitre de Bayeux. Cet acte est revêtu du grand scel aux causes de la vicomté. *(Pl. XXIII, fig. 38, de l'atlas des antiq. de Norm. T. 7. p. 227 et 606).*

Quittance de Landry Guidon et Jean Labbé, d'une somme de 50 sols, reçue de Jean Burnel, vicomte de Bayeux, pour avoir tué quatre louves et deux loups, dans les marais de Coulombières. (1424) *Archives du collège héraldique.*

Il tint les plaids le 30 mars 1425. Mandement de Jehan Burnel, vicomte de Bayeux du 5 octobre 1425 (*Cart. de St-Nicolas, p. 566).*

THOMAS LE BOURT fut son lieutenant général; le scel dont il usait contient un animal velu qui ressemble à un ours, soutenant un écusson chargé *d'une fasce et de trois coquerelles,* avec la légende: *Scel Thomas Le Bourt,* écrite en lettres gothiques cursives.

Digitized by Google

Le Grand scel aux causes de la vicomté de Bayenx pour cette époque, est un losange semé de fleurs de lis, au milieu desquelles est un léopard passant.

XXVI. 1430-1433.—GUILLAUME BOSQUET, vicomte de Bayeux. Les statuts et priviléges de la Corporation des francs-bouchers de cette ville, furent lus et publiés en jugement devant Pierre Bosquet, lieutenant général de Guillaume Bosquet vicomte de Bayeux, le 19 novembre 1431 (*Cart. des francs-bouch. de Bx. à la bibl*).

Guillaume Bosquet tint les plaids de la vicomté les 24 octobre 1432 et 20 mai 1433.

PIERRE BOSQUET, lieutenant général de Guillaume Bosquet; acte du jeudi 15 février 1430. (*Cart. de Saint-Nicolas, p. 746*).

XXVII. 1433-1435.—PIERRE BOSQUET, vicomte de Bayeux. Mandement de Pierre Bosquet, vicomte de Bayeux du 15 janvier 1433. (*Cart. de Saint-Nicolas p. 320*) ; sentence rendue aux plaids de la vicomté le 20 mai 1433, relativement aux héritages de feu Guillaume de La Sanchoie, de Saint-Martin-de-Blâgny. (*Penes nos*).

Sentence rendue le 22me jour d'avril 1428 (*sic*) par « Pierre Bosquet, viconte de Baïeux, sur une cla- « meur formée par le Doyen et le Chapitre de l'Eglise « N.-D. de Bayeux, contre les hoirs de feu Remon de « Lisle, relativement à un mesnage et jardin situés à

Digitized by Google

« Saint-Laurent de Baieux » (*Cart. de St-Nicolas, p. 580*). A la fin de cette sentence on lit : « Donné en « l'an, jour, moys ès plès dessus dit et depuis que « nous avons esté déposé de ladite vicomté, nous « avons signées les présentes de notre signe manuel, « et scellées de nostre scel privé. Et sur requeste y a « esté mis le scel des obligations de lad. viconté, le « 6me jour de février, l'an 1435, et estoit ainsy, « signé : BOSQUET. »

D'après le registre des domaines, du roi, fol. 84 v°, il aurait été en fonctions pendant neuf ans environ.

XXVIII. 1437-1446. — NICOLAS LESPICIER (dit BRADKYRK), vicomte de Bayeux (son surnom en Irlandais signifie *grande église*).

Quittance du 2 juin 1437, donnée à Nicolas Lespicier, vicomte de Bayeux, par Girot Lehérichier, couvreur de pierre ardoise, pour avoir recouvert la halle dud. lieu.

Nicolas Lespicier, vicomte de Bayeux, certifie « que Jean Martin, messager à pied, a apporté des « lettres closes aux habitants de la ville de Bayeux; « 26 août 1439. » (*Arch. de la bibl. Bx*).

Acte relatif aux héritiers de feu Girot Davy, en son vivant bourgeois de Bayeux, 1er mars 1441. (*Penes nos*).

Il exerça pendant douze ans la charge de vicomte.

YSART LESENS, son lieutenant général, tint les

Digitized by Google

plaids des sergenteries des Veys et d'Isigny en juillet et septembre 1436. Mandement donné le derrain jour de novembre l'an 1439. Il tint les plaids en l'an 1437 et 1443. — Le même tint les plaids des sergenteries de Cérisy et de Tour le 17 juillet 1442, et ceux de la ville et banlieue le 16 septembre 1446. (*Cart. de St-Nicolas, p. 487, 730, 754, 767*).

XXIX 1447—YSART LESENS, vicomte de Bayeux. Il a été en charge immédiatement après N. Lespicier, pendant un an. (*Reg. des dom. du roi, fol. 84. v°*).

XXX. 1448. — JEHAN LE MOIGNE ou LE MOINE, succéda au précédent et fut un an et demi en charge; acte du 9 décembre 1448. (*Cart. de St-Nicolas de la Maladerie, et reg. des domaines du Roi, fol. 84. v°*).

XXXI. 1450 — GONSALLE DARE, fut vicomte de Bayeux après la reddition de cette ville à l'obéissance de Charles VII, pendant l'espace d'un an. (*Reg. des dom. du Roi, fol. 84. v°*).

XXXII. 1451, 1455. — GUILLAUME RAT, escuier, viconte de Baieux. SANDRES LE MONNIER, lieutenant général de Guillaume Rat, escuier, viconte de Baïeux, tint les plaids des sergenteries de Tour et de Cérisy, le 28 juin 1453. (*Cart. de St-Nicolas, p. 836*).

RICHART DUHAMEL, sergent du Roi en la verderie du Bur-le-Roi, en buisson de Courtilet et de Guergue-

Digitized by Google

salle, déclare avoir reçu de « honnorable homme et « sage Guillaume Rat, viconte de Baïeux, la somme « de 4 liv. et 5 sols, pour ses gages de 204 jours de « service à raison de 4 deniers parisis qui font 5 « den. tournois par jour ; 26 octobre 1454 » (*Arch. de la bibl. de Bayeux*)

Sentences de police rendues contre Ernouet Drurie, boucher, par Guillaume Rat, vicomte de Bayeux, les 3 février et 4 décembre 1445. (*Cart. des Bouchers de Bayeux, fol. 37 et 40, à la bibl. de Bayeux*).

Le scel de Sandres Le Monnier, lieutenant général du vicomte, qui figure sur un acte de 1452, porte « un « écu chargé d'une croix ancrée, avec 4 globules. »

XXXIII. 1457, 1461.—JACQUES COURTOIS, écuyer, tint les plaids de Bayeux, les 18 novembre 1457 et 28 juin 1459 ; Quittance délivrée le 15 juin 1461 « par Es- « tevenot de Falanresse, escuier, bailli de Mont- « ferrand, lieutenant et garde des chastel et ville de « Baïeux, soultz haut et puissant seigr Monsr Dorval « de Lesparre, capitaine dudit lieu de Baïeux, qui re- « connaît avoir reçu de honorable home Jacques « Courtois, escuier, viconte dudit Baïeux, la « somme de 50 livres tournois à cause de ses gages « et pension dud. office de capitaine et chastellain, « qui sont de 700 livres tournois par an. » (*Arch. de la bibl. de Bayeux*).

Sandres Le Monnier, lieutenant général du vicomte de Bayeux, tint les plaids de Briquessart et de Grae, le 18 mars 1461, relativement à des héritages

Digitized by Google

venus en la main du Roi, situés à la Basoque. (*Arch. de la bibl. de Bayeux*).

XXXIV. 1462 — RAOUL PELERIN, seigneur d'Osmanville, de Rupierre et de Ste-Croix-Grantonne, était fils de Raoul Pelerin, seigneur de Colombieres, et de Guillemette d'Esquay ; il est qualifié de *Viconte de Baïeux* sous l'année 1462, dans le Dict. de la Noblesse, article *Esquay-sur-Seulle*, t 6, p. 130 ; mais nous n'avons jamais rencontré d'actes en son nom, et dans le cas de l'affirmative, la durée de ses fonctions aurait dû être fort courte. (*Histoire de la Maison d'Harcourt, p. 1448*).

XXXV. 1462-1493. — JEHAN DUPLESSEIS, « escuier, varlet de chambre du Roy, nostre sire et son « maistre d'hostel », vicomte de Bayeux, tint les plaids en cette qualité le 17 juin 1462.

Quittance de Guillaume, « évesque d'Abellon et « prieur de St-Nicollas de la Maladerie, prez Baïeux, « qui reconnait avoir reçu de honnorable homme « Jehan Duplesseiz, escuier, viconte de Baïeux, par « la main de Jehan Duval, son commis, la somme de « 15 liv. 16 sols. » — 16 mars 1864. (*Arch. de la bibl. de Bayeux*). (1)

(1) Frère Guillaume Loyseleur, de l'Ordre des Frères mineurs de Bayeux, évêque d'Abellon, consacra, bénit et sanctifia les cinq autels de Contrières, près de Coutances, en l'année 1438, d'après une inscription en lettres gothiques qui existe sur le mur septentrional de la nef de cette église. (Revue monumentale et Histoire de l'arrondissement de Coutances, par M. Renault, p. 143)

Le sceau matrice de Frère Guillaume, existe à la bibliothèque de Bayeux, il porte des oiseaux sur une branche d'arbre.

Digitized by Google

Quittance de « Henry Duval, pbre, curé de St-Ouen « du chastel de Baïeux, qui reconnaît avoir reçu de « honnorable homme Jehan Duplesseis, escuier, vi- « conte dudit lieu, » la somme de 16 sols 8 deniers tournois, qui lui étaient dus sur les recettes ordinaires du domaine de la Vicomté: 22 novembre 1473.

Ordre des trésoriers du Roi, du 17 avril 1493 pour faire payer à « Jehan Duplesseis, viconte de « Baieux, » toutes les sommes nécessaires à solder les pensions et les gages échus. (*Arch. de la bibl. de Bayeux*).

SANDRES LE MONNIER, lieutenant général du vicomte de Bayeux; actes des 4 mars 1466, 23 avril 1467, 22 mars 1468. (*Penes nos*).

L'an 1471, le 10 septembre, MARTIN LE MAIRE, escuier, lieutenant général du vicomte de Bayeux ; jugement relatif à la police de la boucherie. (*Statuts des Francs-Bouchers de la ville de Bayeux, fol. 34, v°*).

JEHAN ARTUR, lieutenant général du vicomte, tint les plaids de la ville et banlieue le 1er avril 1478, ainsi que le prouve une sentence rendue par lui contre Richard Dodin, pour le contraindre à payer 4 années d'arrérages d'une rente de 14 sols 6 den. qu'il devait à la confrérie de St-Nicolas-des-Courtils.

Cette rente était affectée sur « ung certain hostel et « mesnage assis en la parie St-Malo, jouxte la halle « de la poissonnerie d'une part et de l'autre les murs « de la ville. » (*Penes nos*).

Digitized by Google

Le même lieutenant général tint les plaids des Vez et d'Isigny, à Trévières le 8 janvier 1478, et ceux des sergenteries de Briquessart et de Graye, le 10 avril avant Pasques 1480. Il figure encore dans un acte du 7 mars 1483, cependant nous trouvons le 18 janvier 1480, JEHAN LEVIEUX, lieutenant du vicomte.

XXXVI. 1498 — ANTOINE DES OBIEZ, écuyer, conseiller, chambellan du Roi, vicomte de Bayeux. (*Hist. d'Harcourt, t. 2, p. 1253; t. 4, p. 1861*).

JEHAN LE VIEUL ou LE VIEUX, lui servait de lieutenant général en l'année 1498. (*Information du dénombrement de la baronnie de Thorigny faite le 13 mai 1498*).

Acte du 19 décembre 1498, relatif à Etienne Maillard, de la paroisse de Nonnant, « fils et héritier de défunt « Pierre Maillard et de Katherine sa femme, fille de « défunt Thomas Blandin, et sœur de Michel Blandin, « de la paroisse de Nonnant, dem^t^ en hamel de « Damigny, etc. ... » (*Penes nos*).

XXXVII. 1501-1506. — RENÉ DE COSSÉ, Gouverneur d'Anjou et du Maine, Capitaine d'Angers et de Falaise, etc., fut vicomte de Bayeux, ès années 1501 et 1506, selon deux arrêts de l'Echiquier par lesquels il obtint de faire agir aux charges de sa vicomté, tel lieutenant qu'il aviserait bien; JEAN ARTUR (prédécesseur des Seigneurs de Feuguerolles) était son lieutenant. (*Hist. d'Harc. T. 2, p. 1154*). C'est ce même Réné de

Digitized by Google

Cossé qui fut depuis bailli de Gisors, en 1532. (*Hist. d'Harc. T. II. p. 1508 et 1509 ; Hist. des Gr. officiers de la Cour. T. IV, p. 321*).

Beziers dit : « Du temps de ce vicomte, il y avait « une famille de Cossey, établie à Bayeux, dont étaient « Réné Cossey, premier huissier et garde parquet de « la juridiction du Roi à Bayeux, en 1562, et Guillaume « Cossey, seigneur de Hérils, receveur des tailles en « cette ville, dont la fille héritière porta la terre de « Hérils à François de la Rivière, Escuier, sieur de « Romilly, lieutenant général du vicomte de Bayeux. « Les titres de cette famille la disent originaire « d'Espagne. » (1)

Voici la formule dont se servait le lieutenant général de ce vicomte titulaire :

« Le 1er février 1502, Laurens Desmaires, escuier, « lieutenant commis de l'autorité de nos Srs de l'es- « chiquier de Normandie à l'exercice de la justice et « jurisdiction de la Viconté de Baïeux. »

« L'an de grâce 1503, le quinzième jour de novembre, « devant nous Laurens Desmaires, lieutenant com- « mis de l'autorité de la cour de l'eschiquier de « Normandie à l'exercice de la justice et jurisdiction « de la viconté de Baïeux, en la cohue et auditoire « royal aud. Baïeux, etc. »

(1) François de la Rivière, licencié ès lois, sieur de Romilly de Gouvis et de Héritz, lieutenant général de M. le vicomte de Bayeux, mourut le 10 septembre 1557, et est inhumé dans l'ancienne église St-Nicolas-des-Courtils, devenue l'église St-Sauveur de Bayeux, où l'on voit encore son épitaphe, quoique l'église soit transformée en cellier.

Digitized by Google

Laurent Desmares paraît avoir exercé les fonctions de lieutenant de la vicomté, non-seulement pendant la durée du titre affecté à Réné de Cossé, mais encore pendant l'exercice d'Astremoine Faure, jusqu'au 4 décembre 1522. (*Penes nos*).

Le sceau de Laurent Desmares, de forme ronde, empreint sur cire couleur olive, existe : il présente « un écu chargé d'un chevron et de trois pommes « avec leurs tiges. » La légende écrite en lettres gothiques cursives, porte : « le scel de Laurent Desmaires. »

XXXVIII. 1516 — ASTREMOINE FAURE, qualifié « noble homme, seigneur de Combrect, eslu pour le « Roi en bas-païs d'Auvergne et son viconte de « Baïeux. »

LAURENT DESMAIRES, son lieutenant-général ; « adjudication par décret fait faire en instance de noble « hoe Pierre de Fontenil, estably par Robert de « Fontenil, escuier, seigr de Cantepie, son père, « sur des héritages situés à Huppain, qui avoient esté « baillés en fief à Perrin Sablit, de la par. de Huppain, « en faisant 24 sols t. de rente, lesquels héritages ont « esté adjugés à différens particuliers, mercredi 23 « avril 1516. »

(*Titres de la Seigie de Maisons*).

Laurent Desmaires, commis par la cour de parlement à l'office de lieutenant général de M. le vicomte de Bayeux; acte du 21 mars 1520.

Digitized by Google

La famille Faure (en Auvergne) porte : d'argent au cœur de gueules, percé de trois flèches de sable, 2 et 1.

XXXIX. 1521-1542. — HERVÉ DANEAU, chevalier, Seigr de Teilleau et de Banville, vicomte de Bayeux, était fils de Michel Daneau et de Jacquette Compain, et arrière-petit-fils de Jean Daneau dit Goujon, anobli par Charles VII en 1438. *(La Roque, traité de la nob. ch. 48, p. 167).*

Hervé Daneau, vicomte de Bayeux, et Jacques Daneau son frère faisant preuve de noblesse l'an 1540, suivant l'ordonnance de François Ier, par devant Guillaume Prud'homme, Seigneur de Fontenay en Brie, Général des finances en la Généralité de Normandie, et par devant les Elus de Bayeux assemblés pour la réformation, ne firent aucune mention du privilège d'attribuer la noblesse aux filles. Ils se contentèrent de produire un vidimus de la Charte de 1438, sur quoi les commissaires prononcèrent que les inquiétés n'ayant aucuns biens qui eussent appartenu à l'anobli, ils produiraient plus amplement. (1)

Reconnaissance faite aux plaids de Briquessart, le 12 septembre 1521. Dans un acte du 13 octobre 1523, Hervé Daneau est qualifié de noble homme, seigr de Teilleau.

Lors des plaids de la ville et banlieue, tenus le 22 décembre 1534, il rendit une sentence à la requête de Jehan Picot, de Cussy. Nous avons la preuve qu'il

(1) Regnée Daneau, dame de Banville et de Colombiers-sur-Seulles, avait épousé Mire Christophe de Ciresmes, notaire et secrétaire du Roi, dont elle était veuve en 1554.

Digitized by Google

exerçait encore ses fonctions de Vicomte en 1541, ainsi que le démontre l'indication suivante :

« Jehan Dumont, procureur et receveur de Messrs » les Trésoriers et Chanoines de la Sainte Chapelle du « Palais Royal à Paris, donne quittance à noble « homme Hervé Daneau, viconte et receveur ordinaire « à Baieux, par les mains de Jacques Le Savoureux, « son commis à la recepte du domaine du Roi nostre « sire de ladite viconté, la somme de six vingtz cinq « liv. tour. qui deubz estoient ausdits Srs de la Sainte « Chapelle, pour le terme St-Michel der. passé et « qu'ils ont droit d'avoir et prendre chacun an aud. « terme St-Michel pour tout l'an, sur les deniers de « lad. recepte, 4 décembre 1541. *(Arch. de la Bibl. de Bayeux).*

De l'année 1527 au 16 septembre 1542 nous trouvons des actes portant le nom de THOMAS DESMAIRES, comme lieutenant général de ce vicomte. *(Penes nos).*

Sentence rendue le 7 décembre 1532 par Thomas Desmaires, licen. aux lois, lieutenant général de M. le vicomte de Bayeux, relativement à l'opposition faite à la saisie de la seigneurie de Marigny, par Messire Richard Duboys, chevalier, et dame Françoise de Maunoury, son épouse, fille et héritière aînée de noble homme Guillaume de Maunoury, en son vivant seigneur de Marigny. *(Penes nos).*

GUILLAUME RICTENS, licen. en lois, était lieutenant général ès-années 1544-1545.

XL. — PIERRE PAYSANT, seigneur de Manvieux, anobli par lettres de François 1er du mois de juin 1544,

Digitized by Google

enregistrées à la chambre des comptes de Rouen, le 23 juillet 1544, et à la cour des aides, le 2 mars 1545, aurait été *vicomte de Bayeux*, d'après la liste mss. de l'abbé Beziers, mais nous n'avons vu aucun acte de ce vicomte.

Cette désignation a dû être empruntée au *dictionnaire de la noblesse*, par La Chesnaye-Desbois, *t. 9, p. 482*, où l'on prétend que ce Paysant fut autorisé par ces lettres, à prendre le nom de *Manvieux* au lieu de celui de *Paysant*.

Nous doutons fort de son existence avec cette qualité, nous avons dû néanmoins le faire figurer *provisoirement*, à cause d'une lacune de deux années que nous avons entre les fonctions d'Hervé Daneau et celles de Raphael Descrametot.

XLI. 1546-1553. — RAPHAEL DESCRAMETOT, Escuier, vicomte de Bayeux, tînt les plaids des sergenteries de Briquessart et de Gray, le 27 mai 1546, où figure Michel Lefillastre, advocat, agissant au nom de la veuve Aubert Hamel.

Dans les plaids de la ville et banlieue de Bayeux, tenus le 16 juillet 1549, il procéda aux lots de la famille Le Sieuray. Sentence rendue le 6 septembre 1549.

D'après un *Mémoire* de l'abbé Béziers, cette famille Descrametot qui portait originairement le nom d'AUBELOT, prendrait son origine de Raphaël Descrametot, vicomte de Bayeux, 1er du nom. Les armes sont: *de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 co-*

Digitized by Google

quilles, et en pointe d'une étoile, le tout de même. (1) *(Dict. de la nobl. t. V, p. 559).*

JEHAN ARTUR, escuier, lieutenant en la vicomté de Bayeux ; sentence du 15 septembre 1550, « sur la re- « montrance faicte par Estienne Durand escuier tuteur « des soubzages de deffunt ; Xpofle Durand, escuier, « que iceulx soubz estoient en procès en siége des « assises dudit Bayeux, vers noble homme Jehan « Bechevel Sr de la Motte Blagny, etc. » *(Penes nos).*

JEHAN DE LA RIVIÈRE, lieutenant du vicomte ; sentence du 26 octobre 1553.

XLII. 1555-1579. — CHARLES ARTUR, écuyer, licencié aux lois, Sr de Longueville la Carbonnière, vicomte de Bayeux ; acte du 9 septembre 1555 relatif au fief de Marigny. Le 26 mai 1563, il tint les plaids de Briquessart et de Gray ; ceux de la ville et banlieue de Bayeux le 15 janvier 1574. Diverses sentences jusqu'au 13 février 1579. *(Penes nos).*

(1) D'après les Mémoires, mss. de l'abbé Beziers, Raphaël Descrametot, aurait été vicomte dès 1532. C'est une erreur, celui qui siégeait alors comme nous venons de le voir, était Hervé Daneau. Dans un aveu de Me Guerin Dufresne, Ecuyer, demt en la parse de St-Sauveur de Bayeux, il confesse être tenant et jouissant propriétairement d'une maison et héritage en lad. parse de St-Sauveur de Bayeux, jouxte Jehan Pactot d'une part et noble homme Jehan Avoine, Ecr Sr de Groussy d'autre, bute sur noble et discrète personne Olivier Conseil, Chancelier en l'église Cathédrale N.-D. de Bayeux d'une part, et d'autre sur le chemin du Roy, laquelle maison il a acquise au décret des héritages qui furent à Guillaume Fermine... Ce qu'il affirme véritable en reconnaissant son signe devant *M. Raphaël Descrametot, Ecr Vicomte de Bayeux*, le 3e jour de février, l'an 1556, ce qui paraît difficile à concilier avec la date du suivant.

Digitized by Google

CHARLES ARTUR est employé avec RICHARD MALHERBE son lieutenant général, dans un relief d'appel du 24 septembre 1578, pour les officiers de Bayeux, contre l'établissement d'une juridiction de l'Evêché, obtenue par l'évêque Bernardin de St-François.

JEHAN DE LA RIVIÈRE, écuyer, licencié aux lois, lieutenant général du vicomte ; actes des 9 septembre 1561 et 26 mars 1575.

RICHARD MALHERBE, écuyer, licencié aux lois, lieutenant général du vicomte ; sentence du jeudi 10e jour de janvier 1572.

GUILLAUME DE MANTAILLY, écuyer, licencié aux lois, lieutenant de M. le vicomte de Bayeux ; sentence du 2 décembre 1578. (*Penes nos*).

XLIII. 1582-1597. — ANTOINE DE SIRESMES OU CIRESMES, écuyer, licen. aux lois, seigneur de Banville, La Ferrière, et vicomte de Bayeux. Nous avons des actes de ce vicomte depuis le 6 avril 1582 jusqu'au 18 novembre 1597.

Il tint les plaids des sergenteries de Briquessart et de Gray, à Bayeux, le 2 mars 1583 ; ceux des sergenteries de Thorigny et de St-Clair le 20 février 1584, et ceux de Tour et de Cérisy, le 18 novembre 1597. Il mourut en 1604.

RICHARD MALHERBE continue ses fonctions de lieutenant général du vicomte, au moins jusqu'au 23 novembre 1593. Dans un acte du 14 novembre 1592, il

Digitized by Google

prend la qualité de conseiller du Roi, sieur de Jurques-Rondefougières.

Mre ESTIENNE DUHAMEL, écuyer, sieur de Rubercy, lieutenant particulier de M. le vicomte de Bayeux ; actes des 8 juillet 1586 et 25 juin 1588.

ROBERT CAUVET, sieur de Vallun, lieutenant général du vicomte de Bayeux ; actes des 19 novembre et 9 décembre 1599, et 22 juin 1600.

XLIV. 1600-1651. — JACQUES LE BEDEY, écuyer, licen. aux lois, consr du Roi, sieur de la Fosse, vicomte de Bayeux, Maire et Juge politique de ladite ville.

Dans un acte du 20 octobre 1605, il prend la qualité de sieur de VAUX, dans un autre du 7 janvier 1612, il ajoute sieur de VAUX-MÉOTIS, ou VAUX-SUR-SEULLE. Il abandonne ensuite sa qualité de LA FOSSE, et enfin dans des actes du mois d'août 1624, et années subséquentes, il ajoute sieur d'ASNELLES.

Jacques Le Bedey fut anobli en 1598, il prît pour armes, *d'azur, à trois losanges d'argent, 2 et 1, au chef cousu de gueules, chargé de trois roses d'or.* Il avait épousé demoiselle Catherine de Gruchy, dont il eut Isaac Le Bedey qui suit, Catherine et Louise Le Bedey, mariées à M. de Montaval, avocat du Roi à Bayeux, et à M. de la Brasserie. Etant allé à Rouen pour un procès qu'il avait contre demoiselle Suzanne Scèlles, il mourut en sa terre de Vaux-sur-Seulle le soir même de son retour, le mardi 19 mars 1641. Il avait une grande mémoire et beaucoup d'esprit, mais

Digitized by Google

aucun zèle pour le bien de la ville, et ses contemporains disent qu'il l'avait fort mal policée pendant qu'il exerçait sa charge de vicomte. *(Journal de la Bertinière ad^t dans le mss. de Béziers).*

Nous avons une suite d'actes de ce vicomte depuis le 21 juin 1600 jusqu'au 18 décembre 1640.

Il tint les plaids des sergenteries des Vez et d'Isigny, à Trévières le 13 mai 1605, ceux de la ville et banlieue de Bayeux le 7 février 1612, ainsi que ceux des sergenteries de Briquessart et de Gray, tenus à Bayeux le 14 février 1629. *(Penes nos).*

Noble homme JACQUES HÉBERT, licen. aux lois, sieur de Tilly, lieutenant général de M. le vicomte de Bayeux; actes des 8 avril 1614 et 22 août 1624. (*Penes nos).*

LAMBERT LESCALLAY, écuyer, licen. aux lois, conseiller du Roi, sieur de Vaux, lieutenant général de M. le vicomte de Bayeux ; sentence du 17 octobre 1627 ; autres actes des 3 décembre 1630 , 3 novembre 1632 et 28 octobre 1648. *(Penes nos).*

ETIENNE DUHAMEL, écuyer, sieur de Rubercy, lieutenant particulier; actes des 11 octobre 1610, 19 janvier 1613 et 8 avril 1614. *(Penes nos).*

GERMAIN DUHAMEL, écuyer, licen. aux lois, sieur de Rubercy, lieutenant particulier de M. le vicomte de Bayeux; actes des 12 Janvier 1630, 18 décembre même année, et 17 décembre 1652. (*Penes nos).*

Digitized by Google

XLV. 1641-1688. — ISAAC LE BEDEY, sieur de Vaux-Meautis et d'Asnelles, conseiller du Roi, vicomte de Bayeux, Maire et Juge politique de ladite ville, prît possession de la charge de vicomte, le mardi 2 juillet 1641, ses lettres ayant été lues à l'audience par Charles Briscard, commis du greffier.

Il avait épousé Anne d'Hermerel, fille du sieur Belval d'Hermerel, qui lui apporta en mariage la somme de 18,900 liv. L'abbé Beziers dit qu'il mourut en 1684; mais cette date ne peut être admise, puisque nous possédons des actes en son nom jusqu'au 5 mars 1688, et que nous avons des titres de Michel d'Hermerel, son successeur, du 15 avril 1688.

MICHEL LUCAS, écuyer, licen. aux lois, conseiller du Roi, sieur d'Osseville, lieutenant général de M. le vicomte de Bayeux; actes des 13 décembre 1650, et 5 octobre 1652. *(Penes nos)*.

MAGLOIRE DE BAILLEUL, licen. aux lois, conseiller du Roi, sieur de Cachy, lieutenant général du vicomte de Bayeux; actes des 5 mars 1652, 2 octobre 1663, et 17 juin 1671. *(Penes nos)*.

MICHEL ROGIER, sieur de Lespiné, conseiller du Roi, lieutenant général en la vicomté de Bayeux; actes des 23 juin 1676, 9 avril 1677, 10 novembre 1678, 17 mai 1685 et 10 février 1688. *(Penes nos)*.

GERMAIN DUHAMEL, écuyer, sieur de Cottun, licen. aux lois, conseiller du Roi, lieutenant particulier du vicomte de Bayeux; acte du 17 décembre 1652.

MICHEL DUHAMEL, écuyer, licen. aux lois, sieur de

Digitized by Google

Cottun, conseiller du Roi, lieutenant particulier du vicomte ; actes des 19 décembre 1679 et 31 mai 1687. *(Penes nos).*

XLVI. 1688-1710. —MICHEL D'HERMEREL, écuyer, seigneur de la Ferrière, patron de Vaux-sur-Aure, licen. aux lois, vicomte de Bayeux, Maire et Juge politique de ladite ville et vicomté ; acte du 15 avril 1688.

Maire perpétuel et héréditaire créé en ladite ville et vicomté, 3 décembre 1692 ; lieutenant général de police, 30 juillet 1700; acte du 19 février 1710.

Michel d'Hermerel, naquit à Bayeux, paroisse St-Malo le 17 septembre 1652, son ayeul Pierre d'Hermerel Ec^er^ lieutenant particulier civil et criminel, mourut à Saint-Malo de cette ville, le 26 mars 1648, son père fut Michel d'Hermerel Ec^er^ sieur de Sequemont, qui avait épousé le 11 janvier 1649, demoiselle Suzanne Néel.

M. de Vaux fut un magistrat de beaucoup d'autorité et zelé pour le bien de la ville Ce fut par son crédit et celui de Mg^r^ de Nesmond, qu'elle fut amodiée en 1704. Il fut à Paris pour en obtenir lui-même les lettres patentes. Les citoyens lui en témoignèrent leur reconnaissance par des réjouissances publiques.

Le jour de St-Michel son patron, les bourgeois sous les armes, allèrent le saluer, et décorèrent sa maison de lierres et de lauriers. La jeunesse y fut également, et l'un des jeunes gens lui fit une harangue, la messe fut chantée solennellement dans

Digitized by Google

l'église St-Malo, par les musiciens et les chantres de la Cathédrale. La bourgeoisie en armes l'y conduisit et le ramena chez lui. Puis le soir, on tira un feu d'artifice au bout de la rue Franche, il y parut une figure de St-Michel, qui descendit, le flambeau à la main, du clocher de l'église, et mit le feu à une autre pièce qui représentait le diable ; les rues et les fenêtres des maisons furent illuminées pendant toute la nuit. (*Mém. mss. de l'abbé Beziers).*

Il mourut le 13 mars 1710, âgé de 58 ans, il fut enterré dans l'église de St-Malo, où il avait fait, ainsi que ses parents, plusieurs fondations. Il avait épousé noble dame Claude-Jacqueline Piedoue, dont il eut Marguerite Hermerel, sa seule héritière qui, dans un acte du 20 avril 1712, se dit veuve de François Anne, Sieur de la Fortemain.

Nous possédons des actes de ce vicomte depuis le 15 avril 1688 jusqu'au 19 février 1710.

Nous sommes arrivés à une époque où l'administration de la justice va subir des changements qui pourraient jeter de la confusion dans la suite, si nous n'avions l'ouvrage de Monsieur le Président Pezet (1) pour les expliquer d'une manière précise ; nous ne pouvons dès lors mieux faire que de transcrire le passage qui est relatif aux fonctions de Maire de la

(1) Etudes sur l'administration de la justice en Basse-Normandie, dans les Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, année 1845, in-8°, p. 196.

Digitized by Google

ville, sur lesquels la législation de Louis XIV apporta de profondes modifications.

« Un édit d'août 1692, érigea en titre d'office héré-
« ditaire, les fonctions de *Maire* des villes et commu-
« nautés, et révoqua cette qualité conférée à tous
« officiers ou autres personnes, en vertu de conces-
« sions antérieures. Cet édit fit perdre au vicomte
« de Bayeux le titre de *maire-né de la ville* et de
« *juge politique*, titre qui, depuis les ducs de Nor-
« mandie, n'avait jamais été séparé de son office.

« Cette suppression affecta vivement le vicomte qui
« était alors le Sieur d'Hermerel. Il sollicita et obtint
« (1) un arrêt du Conseil qui, moyennant un capital
« de 10,000 livres et 2 sous pour livre versés au
« Trésor Royal, l'autorisa à cumuler ses fonctions
« vicomtales, avec celles de maire héréditaire, et à
« disposer de ces titres à l'avenir, soit séparément,
« soit cumulativement. Ainsi divisées par le droit,
« ces fonctions restèrent donc réunies par le fait.

« A la mort de M. d'Hermerel, arrivée en 1710, ces
« fonctions furent divisées. L'office de *maire* fut ac-
« quis par M. Le Chanoine du Manoir qui, par une
« bizarrerie de ce temps ou la barrière qui séparait
« les pouvoirs n'était pas encore complétement éle-
« vée, le cumula avec celui de *président de l'élection*,
« qu'il exerçait.

« Un édit de juillet 1724, ayant momentanément dé-
« truit celui de 1692, on vit, par une autre bi-
« zarrerie, le vicomte d'alors, M. Paysant des

(1) Le 23 septembre 1692.

Digitized by Google

« Mesnils, reprendre le titre de Maire, et en exercer « les fonctions sans nomination aucune, mais sans « trouble et sans opposition, et comme si naturelle- « ment cet office de maire était inséparable de celui « de vicomte, tant ont de force les anciennes tradi- « tions et tant les lois sont souvent impuissantes à « les effacer entièrement.

« En 1734, l'édit de 1692 fut remis en vigueur, « M. Genas venait de succéder par acquêt à M. « Paysant. Le nouveau vicomte, à qui les provisions « royales ne donnaient que le titre de *vicomte*, « éprouva de l'hésitation en présence des édits ci- « dessus, à réunir la double autorité que son prédé- « cesseur avait exercée. Il y consentit cependant, « mais sur l'invitation de M. de Vastan, intendant de « la généralité, sur celle des échevins et des syndics, « et déterminé, est-il dit dans un acte qui est encore « aux archives de la ville, par les vœux unanimes de « la communauté, qui tous reconnaissaient son zèle « pour le bien public et sa capacité. (1)

« Il s'en démit enfin vers la fin de 1746, pour ne « conserver que sa charge de vicomte. Aussi n'est-il « pas rare de trouver beaucoup d'actes émanant du « vicomte Genas, où, jusqu'en 1747, il prend ou on lui « donne le titre de *vicomte, maire héréditaire et juge « politique de la ville de Bayeux* (2), malgré la di- « vision de ces titres existant de droit depuis 1692. »

(1) Registres manuscrits de l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, 1734, p. 61.

(2) Registres manuscrits de l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, année 1750, p. 72 et 86.

Digitized by Google

XLVII. 1711-1724. — CLÉMENT LEQUEUS, écuyer, sieur de Varville, vicomte de Bayeux, conseiller du Roi.

Clément Lequeus, fils et héritier de Nicolas Lequeus, vivant officier de la reine Anne d'Autriche, avait été anobli moyennant finances, en vertu des édits des mois de mars 1696 et mai 1702. Ses armoiries réglées par Ch. d'Hozier, généalogiste du roi, sont : « un écu de gueules à deux lignes d'argent et un chef « d'azur chargé d'une étoile d'or. Cet écu est timbré « d'un casque de profil, orné de ses lambrequins « d'or, d'azur, d'argent et de gueules. (1)

Nous avons des actes de Clément Lequeus, comme vicomte, du 20 mai 1711 au 28 mars 1724.

Depuis ce moment, il devint lieutenant particulier ancien, civil et criminel de cette ville, à la place d'Antoine-Edouard Helyes de Clinchamps, par lettres du 9 décembre 1723; il mourut le 4 décembre 1730. Il fut inhumé dans le chœur de St-Laurent.

Il avait épousé demoiselle Helyes, fille d'Edouard Helyes, écuyer, sieur de Clinchamps, dont il eut deux demoiselles qui furent mariées, l'une à M. Couvert de Coulons, gouverneur de la ville et château de Bayeux, l'autre à M. de Montagu, frère de M. le marquis d'O.

LOUIS LEPATON, écuyer, sieur du Molley, conseiller du roi, lieutenant-général en la vicomté de Bayeux ;

(1) La terre de *Varville*, dont ce vicomte prenait le nom, est située à Isigny.

Digitized by Google

actes des 22 juin 1718, 10 décembre 1720 et 9 janvier 1723.

XLVIII. 1724-1733. — JEAN-BAPTISTE PAYSANT, sieur DESMESNILS, conseiller du roi, Vicomte, Maire et Juge politique en vicomté, à Bayeux, fut pourvu par lettres du roi du 20 octobre 1723, enregistrées à Rouen le 2 mars 1724, et reçues à Bayeux le 1er juin suivant. Nous avons des actes de lui depuis le 28 novembre 1724 jusqu'au 30 juin 1733.

Il mourut dans cette ville le 15 octobre 1733, sa veuve, dont il n'eut point d'enfants, se remaria depuis à M. de Courseulles, écuyer, seigneur de Barbeville, chevalier de St-Louis.

JEAN-BAPTISTE DUMONT, conseiller du roi, lieutenant particulier en vicomté de Bayeux; acte du 17 octobre 1730.

LOUIS LEPATON, écuyer, sieur du Molley, lieutenant général de la vicomté de Bayeux; actes du 7 novembre 1733 au 3 août 1741.

XLIX. 1734-1749. — FRANÇOIS GENAS, sieur DUHOMME, conseiller du roi, Vicomte, Maire et Juge politique à Bayeux.

De procureur subtitut, il devint conseiller au bailliage et ensuite vicomte après M. Paysant-Desmesnils, par lettres du Parlement du 13 avril 1734, enregistrées à Bayeux le 13 mai suivant.

Digitized by Google

Nous possédons des actes en son nom, depuis le 14 août 1734 jusqu'au 20 février 1748.

M. Genas Duhomme, né à Sommervieu, d'une famille ancienne, se rendit recommandable par ses talents, et fut regardé comme un des premiers magistrats de la cité. Il exerça longtemps la charge de Maire de Bayeux, avec une grande capacité et beaucoup de fermeté. Il administra avec distinction les revenus des hopitaux de cette ville, et laissa la réputation d'un homme dévoué pour les pauvres qu'il assista par d'abondantes aumônes. Ses soins se manifestèrent surtout pour eux, par les largesses qu'il leur fit dans la disette de 1740, occasionnée par la rigueur de l'hiver. (1)

Les offices et juridictions de vicomté ayant été supprimées par édit du mois d'avril 1749, enregistré au Parlement de Rouen le 21 août, et au bailliage de Bayeux le 6 septembre suivants, M. Genas Duhomme, devint subdélégué de M. l'Intendant en 1758, sous M. de La Briffe, et fut continué dans le même emploi par M. de Fontette, son successeur.

Il mourut le 6 janvier 1772, et n'eut pas d'enfants de son mariage avec Mne Dieu, morte en 1757 dans la RR.

Ce fut son neveu François-Marc Genas de Rubercy, conseiller au bailliage, fils de Mlle Charlotte Genas,

(1) Le portait de ce digne magistrat, peint en 1765, par J. Rupalley, avait été donné à la Bibliothèque ; on le voit aujourd'hui dans la collection des portraits des Maires, formée à l'Hôtel-de-Ville, depuis quelques années.

Digitized by Google

sa sœur, et de François Genas, sieur de Rubercy, son cousin, qui lui succéda dans la subdélégation.

Louis Lepaton fut lieutenant général.

Jean Dumont, conseiller du roi, lieutenant particulier en la vicomté ; acte du 18 janvier 1749.

Digitized by Google

ERRATA

du VIII^e volume des Mémoires de la Société d'Agriculture des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

P, 81. ligne 12, au lieu de *dierunt*, lisez *dierum*.
P. 86. ligne 20, au lieu de *portant*, lisez *partant*.
Id. ligne 22, au lieu de *proposées*, lisez *préposées*.
P. 87. ligne 19, au lieu de *a*, lisez *la*.
P. 90. ligne 25, au lieu de *rœdificavit*, lisez *reædificavit*
P. 91. ligne 2, au lieu de *1026*, lisez *1027*.
Id. ligne 7, au lieu de *mediatum*, lisez *medictatem* (Neustria pia, p. 218).
P. 93. ligne dernière, au lieu de *Blazon Normand pour Canel*, lisez (Blasons de Normandie, par M. Canel.
P. 94. ligne 8, au lieu de *élàverait*, lisez *élèverait*.
Id. ligne 18, au lieu de *sépulture*, lisez *sculpture*.
P. 100. ligne antépénultième, au lieu de *Vanufle*, lisez *Ranulfe*.
P. 109. ligne antépénultième, au lieu de *1847*, lisez *1047*.
P. 121. ligne dernière, au lieu de *689*, lisez *889*.
P. 122. ligne 28, au lieu de *biblio theœ*, lisez *bibliothecœ*.
P. 130. ligne 31, au lieu de *Turting*, lisez *Tursting*.
Id. ligne 33, au lieu de *Laissay*, lisez *Lessay*.
P. 131. ligne 29, au lieu de *Willia*, lisez *Wallia*.
Id. Toute la note (7) est à corriger ainsi: *Conjuncta in matrimonio Ricardo filio Comitis Gisleberti*, qui in re militari tempore *Conquestoris* omnes sui temporis *Magnates* prœcessit.... supervixit et *renupta* fuit Eudoni Dupifero Regis *Normanniæ*.

Digitized by Google

P. 133. La note (1) est à corriger ainsi : Indè in *Angliam transvecti,* applicati *Worcestriæ*, comparato sibi favore *Willielmi de Ponte-Arce*, claves *Wintoniæ* suscipiunt.

Dans la note (2), au lieu de *Dabrice,* lisez *Dobriæ.*

Dans la note (4) au lieu de *propulat* lisez : *propalat.*

P. 134. Note (5), au lieu de *Colcestriovum qui se postulabant sub Eudonis committi,* lisez : *Colecestrensium* qui se postulabant sub Eudonis *tuitione committi.*

P. 135. ligne antépénultième, au lieu de *691*, lisez : *891.*

P. 136. ligne 9, au lieu de *Tintero*, lisez : *Tintern.*

Id. ligne 31, au lieu de *comitate*, lisez : *comitata.*

Id. ligne 32, au lieu de *Taiternensis*, lisez : *Tinternensis.*

P. 137. ligne 19, au lieu de *Cout.*, lisez : *Hist.*

P. 138. ligne 28, au lieu de *689* lisez : *889.*

Id. ligne 30, au lieu de *Donal ce*, lisez : *Donation de.*

P. 140. ligne 24, au lieu de *Saram*, lisez : *Sarum* (Salisbury).

Id. ligne 27, au lieu de *689* lisez : *889.*

P. 141. ligne 21, au lieu de *Saram*, lisez *Sarum.*

Id. ligne 24, au lieu de *tome 3,* lisez : *tome 1.*

Id. ligne dernière, au lieu de *690,* lisez : *890.*

P. 143. ligne antépénultième, au lieu de *Rodbertu*, lisez : *Robertus.*

P. 145. à la première ligne, lisez : *sous le* règne de St-Louis.

P. 146. ligne 19, au lieu de *Mediatam* de *Ria Bajocassino*, lisez : *Medietatem de Ria in Bajocassino.*

Digitized by Google

TABLE

	PAGES
Concours agricoles depuis 1857 jusqu'en 1873. Lauréats.....	9
Notice biographique sur M. le président Pezet, par M. Georges VILLERS, secrétaire général de la Société.....	I
Etudes historiques sur les Seigneurs de Ryes, Par M. PEZET, président de la Société. (Œuvre posthume).....	81
Concours agricoles depuis 1873 jusqu'en 1877. Lauréats.....	197
Notice biographique sur M. Lambert, par M. DOUCET, membre de la Société....	I
Vicomtes de Bayeux, par M. LAMBERT, bibliothécaire de la ville de Bayeux, archiviste de la Société. (Œuvre posthume).....	233

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

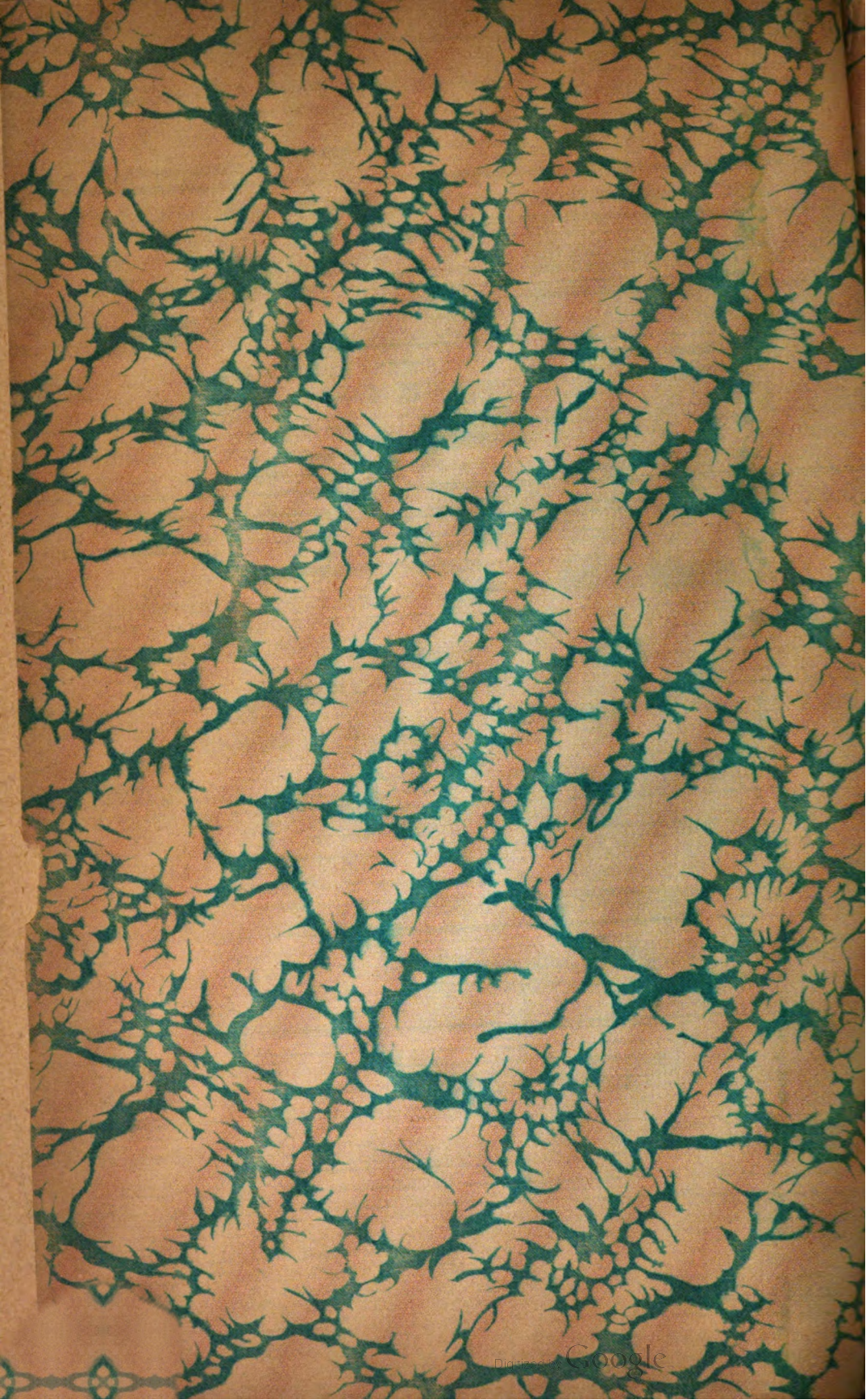
Digitized by Google

Digitized by Google